

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT
AND NATURAL
RESOURCES

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES
NATURELLES

Chair:
The Honourable ROSA GALVEZ

Présidente :
L'honorable ROSA GALVEZ

Tuesday, March 19, 2019
Thursday, March 21, 2019

Le mardi 19 mars 2019
Le jeudi 21 mars 2019

Issue No. 57

Fascicule n° 57

Eighth and ninth meetings:

Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act
and the Canadian Energy Regulator Act, to amend
the Navigation Protection Act and to make
consequential amendments to other Acts

Huitième et neuvième réunions :

Projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation
d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie,
modifiant la Loi sur la protection de la navigation et
apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

The Honourable Rosa Galvez, *Chair*

The Honourable Michael L. MacDonald, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Carignan, P.C.	Patterson
* Day	Pratte
(or Mercer)	Richards
* Harder, P.C.	Seidman
(or Bellemare)	Simons
(or Mitchell)	Smith
LaBoucane-Benson	* Smith
Manning	(or Martin)
Massicotte	Tkachuk
McCallum	Woo
McInnis	* Woo
Mockler	(or Saint-Germain)
Neufeld	
Ngo	

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Ngo replaced the Honourable Senator Manning (*March 21, 2019*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Carignan, P.C. (*March 21, 2019*).

The Honourable Senator McInnis replaced the Honourable Senator Seidman (*March 21, 2019*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Smith (*March 21, 2019*).

The Honourable Senator Smith replaced the Honourable Senator Patterson (*March 20, 2019*).

The Honourable Senator LaBoucane-Benson replaced the Honourable Senator Pratte (*March 20, 2019*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Tkachuk (*March 20, 2019*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Patterson (*March 19, 2019*).

The Honourable Senator Pratte replaced the Honourable Senator LaBoucane-Benson (*March 19, 2019*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Ngo (*February 28, 2019*).

The Honourable Senator Carignan, P.C., replaced the Honourable Senator Maltais (*February 28, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES

Présidente : L'honorable Rosa Galvez

Vice-président : L'honorable Michael L. MacDonald

et

Les honorables sénateurs :

Carignan, C.P.	Patterson
* Day	Pratte
(ou Mercer)	Richards
* Harder, C.P.	Seidman
(ou Bellemare)	Simons
(ou Mitchell)	Smith
LaBoucane-Benson	* Smith
Manning	(ou Martin)
Massicotte	Tkachuk
McCallum	Woo
McInnis	* Woo
Mockler	(ou Saint-Germain)
Neufeld	
Ngo	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Ngo a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 21 mars 2019*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Carignan, C.P. (*le 21 mars 2019*).

L'honorable sénateur McInnis a remplacé l'honorable sénatrice Seidman (*le 21 mars 2019*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur Smith (*le 21 mars 2019*).

L'honorable sénateur Smith a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 20 mars 2019*).

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson a remplacé l'honorable sénateur Pratte (*le 20 mars 2019*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 20 mars 2019*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 19 mars 2019*).

L'honorable sénateur Pratte a remplacé l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson (*le 19 mars 2019*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénateur Ngo (*le 28 février 2019*).

L'honorable sénateur Carignan, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 28 février 2019*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, March 19, 2019
(112)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:03 p.m., in room B45, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carignan, P.C., Galvez, MacDonald, Massicotte, McCallum, Mitchell, Mockler, Neufeld, Patterson, Pratte, Richards, Seidman, Simons, Tkachuk and Woo (15).

Other senators present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), Deacon (*Nova Scotia*), McCoy and Omidvar (4).

In attendance: Sam Banks and Jesse Good, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee continued its consideration of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:*Government of Nunavut:*

The Honourable David Akeagok, M.L.A., Deputy Premier (by video conference);

Bernard MacIsaac, Assistant Deputy Minister, Economic Development (by video conference).

Stantec:

Ward Prystay, Senior Vice President, Environmental Services.

Golder:

Wayne Speller, Principal, Senior Regulatory and Impact Assessment Specialist;

Jill Baker, Senior Environmental and Social Assessment Specialist.

Government of British Columbia:

Kevin Jardine, Associate Deputy Minister, Environmental Assessment Office (by video conference).

The Deputy Premier made a statement and answered questions.

At 5:53 p.m., the committee suspended.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 19 mars 2019
(112)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 3, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Galvez, MacDonald, Massicotte, McCallum, Mitchell, Mockler, Neufeld, Patterson, Pratte, Richards, Seidman, Simons, Tkachuk et Woo (15).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), Deacon (*Nouvelle-Écosse*), McCoy, et Omidvar (4).

Également présents : Sam Banks et Jesse Good, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Gouvernement du Nunavut :*

L'honorable David Akeagok, député, vice-premier ministre (par vidéoconférence);

Bernard MacIsaac, sous-ministre adjoint, Développement économique (par vidéoconférence).

Stantec :

Ward Prystay, premier vice-président, Services environnementaux.

Golder :

Wayne Speller, directeur, spécialiste principal en réglementation et en évaluation d'impact;

Jill Baker, spécialiste principale de l'évaluation environnementale et sociale.

Gouvernement de la Colombie-Britannique :

Kevin Jardine, sous-ministre associé, Bureau des évaluations environnementales (par vidéoconférence).

Le vice-premier ministre fait une déclaration et répond aux questions.

À 17 h 53, la séance est suspendue.

At 5:58 p.m., the committee resumed.

At 5:59 p.m., the Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Patterson as a member of the committee.

Mr. Prystay and Mr. Speller made statements and, together with Ms. Baker, answered questions.

At 6:58 p.m., the committee suspended.

At 7:02 p.m., the committee resumed.

Mr. Jardine made a statement and answered questions.

At 7:50 p.m., the committee considered a draft legislative budget for the fiscal year ending March 31, 2020.

It was agreed that the following legislative budget application, for trips to Western and Eastern Canada, for the fiscal year ending March 31, 2020, be approved for submission to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

General expenses	\$	0
Activity 1: Public hearings in Western Canada	\$	280,888
Activity 2: Public hearings in Eastern Canada	\$	211,204
TOTAL	\$	492,092

At 7:56 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, March 21, 2019
(113)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:02 a.m., in room B45, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carignan, P.C., Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Manning, Massicotte, McCallum, McInnis, Mitchell, Mockler, Neufeld, Ngo, Patterson, Richards, Seidman, Simons, Smith and Woo (18).

Other senators present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), McCoy and Pratte (3).

Also present: Jesse Good, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee continued its consideration of Bill C-69, An Act to enact the Impact

À 17 h 58, la séance reprend.

À 17 h 59, l'honorable sénateur Tkachuk remplace l'honorable sénateur Patterson à titre de membre du comité.

MM. Prystay et Speller font chacun une déclaration et, avec Mme Baker, répondent aux questions.

À 18 h 58, la séance est suspendue.

À 19 h 2, la séance reprend.

M. Jardine fait une déclaration et répond aux questions.

À 19 h 50, le comité examine une ébauche de budget législatif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

Il est convenu que la demande suivante de budget législatif, pour des voyages dans l'Ouest et dans l'Est du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, soit approuvée et présentée au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Dépenses générales	0	\$
Activité 1 : Audiences publiques dans l'Ouest du Canada	280 888	\$
Activité 2 : Audiences publiques dans l'Est du Canada	211 204	\$
TOTAL	492 092	\$

À 19 h 56, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 21 mars 2019
(113)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 2, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Manning, Massicotte, McCallum, McInnis, Mitchell, Mockler, Neufeld, Ngo, Patterson, Richards, Seidman, Simons, Smith et Woo (18).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), McCoy et Pratte (3).

Également présent : Jesse Good, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et

Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:

Railway Association of Canada:

Marc Brazeau, President and Chief Executive Officer;
Rachel Heft, Legal Counsel, CN.

Canadian Ferry Association:

Serge A. Buy, Chief Executive Officer.

Government of Manitoba:

The Honourable Blaine Pedersen, M.P.P., Minister of Growth, Enterprise and Trade;
Doug Nanton, Special Assistant of the Minister of Growth, Enterprise and Trade.

Petroleum Services Association of Canada:

Gary G. Mar, President and Chief Executive Officer;
Duncan Au, Board Chairman;
Elizabeth Aquin, Senior Vice President.

Mr. Brazeau and Mr. Buy made statements and, together with Ms. Heft, answered questions.

At 9:08 a.m., the committee suspended.

At 9:13 a.m., the committee resumed.

The Minister made a statement and answered questions.

At 10:06 a.m., the Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Carignan, P.C., as a member of the committee, the Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Smith as a member of the committee, and the Honourable Senator McInnis replaced the Honourable Senator Seidman as a member of the committee.

At 10:13 a.m., the committee suspended.

At 10:16 a.m., the committee resumed.

Mr. Mar and Mr. Au made statements and, together with Ms. Aquin, answered questions.

At 10:42 a.m., the Honourable Senator Ngo replaced the Honourable Senator Manning as a member of the committee.

At 11:04 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Maxime Fortin

Clerk of the Committee

la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association des chemins de fer du Canada :

Marc Brazeau, président et chef de la direction;
Rachel Heft, conseillère juridique, CN.

Association canadienne des traversiers :

Serge A. Buy, président-directeur général.

Gouvernement du Manitoba :

L'honorable Blaine Pedersen, député, ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce;
Doug Nanton, adjoint spécial du ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce.

Petroleum Services Association of Canada :

Gary G. Mar, président et chef de la direction;
Duncan Au, président du conseil d'administration;
Elizabeth Aquin, première vice-présidente.

MM. Brazeau et Buy font chacun une déclaration et, avec Mme Heft, répondent aux questions.

À 9 h 8, la séance est suspendue.

À 9 h 13, la séance reprend.

Le ministre fait une déclaration et répond aux questions.

À 10 h 6, l'honorable sénateur Manning remplace l'honorable sénateur Carignan, C.P., à titre de membre du comité, l'honorable sénateur Patterson remplace l'honorable sénateur Smith à titre de membre du comité et l'honorable sénateur McInnis remplace l'honorable sénatrice Seidman à titre de membre du comité.

À 10 h 13, la séance est suspendue.

À 10 h 16, la séance reprend.

MM. Mar et Au font chacun une déclaration et, avec Mme Aquin, répondent aux questions.

À 10 h 42, l'honorable sénateur Ngo remplace l'honorable sénateur Manning à titre de membre du comité.

À 11 h 4, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, March 19, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 5 p.m. to give consideration to the bill; and for the consideration of a draft budget.

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

My name is Rosa Galvez, I'm a senator from Quebec and I am the chair of this committee.

I will now ask senators around the table to introduce themselves.

Senator MacDonald: Michael MacDonald from Nova Scotia.

Senator Mockler: Percy Mockler from New Brunswick.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Neufeld: Richard Neufeld from British Columbia.

[*Translation*]

Senator Seidman: Judith Seidman from Quebec.

[*English*]

Senator Woo: Yuen Pau Woo from British Columbia.

Senator Simons: Paula Simons from Alberta, Treaty 6 territory.

Senator Mitchell: Grant Mitchell from Alberta, Treaty 6 territory.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum from Treaty 10, Manitoba region.

[*Translation*]

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 19 mars 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui à 17 heures pour examiner le projet de loi et un budget provisoire.

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour, et bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Je m'appelle Rosa Galvez. Je représente la province de Québec au Sénat et je préside le comité.

J'invite maintenant les sénateurs à se présenter.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Mockler : Percy Mockler du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, Nunavut.

Le sénateur Neufeld : Richard Neufeld de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Woo : Yuen Pau Woo de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Simons : Paula Simons de l'Alberta, territoire du Traité n° 6.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell de l'Alberta, territoire du Traité n° 6.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum du Manitoba, territoire du Traité n° 10.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

[English]

Senator D. Black: Doug Black from Alberta.

[Translation]

Senator Massicotte: Paul Massicotte from Quebec.

[English]

The Chair: I also want to take the opportunity to thank Maxime Fortin, the clerk of the committee, and the analysts from the Library of Parliament, Jesse Good and Sam Banks.

Colleagues, tonight we're continuing our study of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts.

Today we welcome, by video conference, from Iqaluit and representing the Government of Nunavut, the Honourable David Akeagok, M.L.A., Deputy Premier of Nunavut; and Bernard MacIsaac, Assistant Deputy Minister, Economic Development.

Thank you very much. Thank you for joining us. I invite you to proceed with your opening statement, after which we will go to a question and answer period.

Hon. David Akeagok, M.L.A., Deputy Premier, Government of Nunavut:

[Editor's Note: The witness spoke in Inuktitut.]

Thank you for this opportunity to address the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources regarding Nunavut's analysis of Bill C-69.

Our government has closely tracked the contents of this bill since 2017. The Government of Nunavut notes that under this bill, Canada proposes to replace the current Canadian Environmental Assessment Act with the proposed impact assessment act; replace the current National Energy Board Act with the proposed Canadian energy regulator act; and amend the Navigation Protection Act and among other changes, rename it the navigable waters protection act.

First, the Government of Nunavut notes that the territory including the entire onshore is covered by a separate impact assessment legislation, the Nunavut Planning and Project Assessment Act. Section 7 of the federal act states that:

The Canadian Environmental Assessment Act, 2012 does not apply in respect of the designated area.

[Traduction]

Le sénateur D. Black : Doug Black de l'Alberta.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, du Québec.

[Traduction]

La présidente : Je tiens à remercier le greffier du comité, Maxime Fortin, et les analystes de la Bibliothèque du Parlement, Jesse Good et Sam Banks.

Collègues, ce soir, nous continuons notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne d'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Aujourd'hui, nous recevons, par vidéoconférence d'Iqaluit et représentant le gouvernement du Nunavut, l'honorable David Akeagok, député, vice-premier ministre du Nunavut et Bernard MacIsaac, sous-ministre adjoint, Développement économique.

Merci de vous joindre à nous. Je vous invite à faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passons aux questions et réponses.

L'honorable David Akeagok, député, vice-premier ministre, gouvernement du Nunavut :

[Note de la rédaction : Le témoin s'exprime en inuktitut.]

Je vous remercie de cette occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles concernant l'analyse que fait le Nunavut du projet de loi C-69.

Le gouvernement du Nunavut suit attentivement l'évolution du projet de loi depuis 2017. Il remarque qu'en vertu de ce projet de loi, le Canada propose de remplacer l'actuelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale par le projet de loi sur l'évaluation d'impact; de remplacer l'actuelle Loi sur l'Office national de l'énergie par le projet de loi sur la Régie canadienne de l'énergie et de modifier la Loi sur la protection de la navigation, notamment en la rebaptisant Loi sur la protection des eaux navigables.

Premièrement, le gouvernement du Nunavut remarque que le territoire, et notamment le territoire infracôtier dans son intégralité, est couvert par une loi distincte sur l'évaluation des impacts, la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut. L'article 7 de la loi fédérale stipule que :

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) ne s'applique pas à la région désignée.

As Bill C-69 proposes to repeal the Canadian Environmental Protection Act, 2012 and replace it with the impact assessment act, the Government of Nunavut maintains that the Nunavut Planning and Project Assessment Act continues to supersede any other federal impact assessment legislation within the Nunavut Settlement Area.

Similarly, the Government of Nunavut understands that the proposed Canadian energy regulator act will not supersede our territory's current environmental assessment legislation within the Nunavut Settlement Area.

Any potential interactions between the impact assessment act and the Canadian energy regulator act and Nunavut will be limited to assessments within the federal offshore, which are adjacent but wholly outside the Nunavut Settlement Area.

However, the Government of Nunavut notes that offshore oil and gas resources are of current interest in negotiations surrounding the devolution of the lands and resources from the Government of Canada to the Government of Nunavut. Despite jurisdictional lines, Nunavummiut are impacted by the development or lack of development of the adjacent offshore area.

For the committee's consideration, the Government of Nunavut provides the following comments regarding the offshore assessment regime proposed under the bill.

One: The Government of Nunavut supports the intention to improve consultation for critical resource development, infrastructure and energy projects. The full involvement of potentially impacted communities helps ensure that the rights of Canadians are upheld at all stages of the development process. Having this involvement occur within the regulatory process could also help improve investor confidence in Canada and Nunavut by contributing to a more predictable process.

Two: The removal of the "directly affected" standing test implemented under the Canadian Environmental Assessment Act, 2012 is a meaningful step towards reducing barriers to participation in the impact assessment process. This is particularly important for regional and community-level organizations. The Government of Nunavut will seek standing in federal assessments of projects adjacent to the Nunavut Settlement Area and will support Nunavut regional and community organizations within the territory to do the same where relevant and necessary.

Puisque le projet de loi C-69 propose d'abroger la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 et de la remplacer par le projet de loi sur l'évaluation de l'impact, le gouvernement du Nunavut maintient que la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut continue d'avoir préséance sur toute autre mesure législative fédérale sur l'évaluation d'impact dans l'ensemble de la région du Nunavut.

De la même façon, le gouvernement du Nunavut comprend que le projet de loi sur la Régie canadienne de l'énergie n'aura pas préséance sur les lois sur l'évaluation environnementale en vigueur dans l'ensemble de la région du Nunavut.

Toute interaction potentielle entre la loi sur l'évaluation d'impact, la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie et le Nunavut se limitera aux évaluations menées dans la zone extracôtière fédérale, qui est adjacente, mais totalement extérieure à la région du Nunavut.

Toutefois, le gouvernement du Nunavut remarque que les ressources pétrolières et gazières extracôtières présentent un intérêt dans les négociations entourant le transfert des responsabilités du gouvernement du Canada au gouvernement du Nunavut. En dépit de la répartition des compétences, les Nunavummiuts sont touchés par le développement ou l'absence de développement de la zone extracôtière adjacente.

Aux fins d'examen par le comité, le gouvernement du Nunavut fait les commentaires suivants concernant le régime prévu par la loi en matière d'évaluations menées dans la zone extracôtière.

Premièrement, le gouvernement du Nunavut appuie l'intention d'améliorer les consultations concernant le développement de ressources critiques, les infrastructures et les projets énergétiques. L'entière participation des communautés éventuellement touchées contribue à garantir que les droits des Canadiens sont défendus à toutes les étapes du processus de développement. Le fait que cette participation s'inscrive dans le processus réglementaire pourrait aussi renforcer la confiance des investisseurs dans le Canada et le Nunavut en proposant un processus davantage prévisible.

Deuxièmement, le retrait du critère de la « personne directement touchée » appliqué en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) est une mesure significative pour éliminer les barrières à la participation au processus d'évaluation des impacts. Cela est particulièrement important pour les organismes régionaux et communautaires. Le gouvernement du Nunavut recherchera la participation aux évaluations fédérales de projets adjacents à la région du Nunavut et appuiera les organismes régionaux et communautaires du territoire qui souhaitent cette participation lorsque cela est pertinent et nécessaire.

The Government of Nunavut supports the requirements for any existing strategic and regional environmental assessments to be factored into the decision-making for project-specific impact assessments. The Government of Nunavut applauds the new requirements to include Indigenous traditional and local knowledge in the decision-making process.

The Government of Nunavut notes that considerable uncertainty exists with the proposed acts. In particular, we note the proposed impact assessment act and the Canadian energy regulator act include three complicating factors: additional consultation requirements, the requirement to factor in gender issues and the requirement to factor climate change into impact predictions. These additional requirements may muddy or lengthen the processes, potentially leading to a reduction in investor confidence in Canada and Nunavut. If this potential uncertainty is felt, this reduction will be most apparent in the early days of the new regime before precedents make it clear how these factors are intended to be applied.

For these reasons, the Government of Nunavut will continue to closely monitor the progress of Bill C-69, and the successes and challenges of the proposed acts.

Finally, the Government of Nunavut will identify itself as a key stakeholder in all impact assessments that take place in the offshore adjacent to the Nunavut Settlement Area to ensure that the rights and interests of Nunavummiut are heard in federal assessment processes.

Qujannamiik. Thank you. *Quana.*

The Chair: Thank you very much, sir. We will go to questions, but we will keep them to three minutes. I will ask senators to keep their preambles short.

Senator MacDonald has asked me to give his turn to Senator Patterson.

Senator Patterson: I'd like to thank Deputy Premier Akeagok and Deputy Minister MacIsaac for being here today. I would also like to thank you for having input into Bill C-55 before another committee. Your support for the Senate's work is appreciated.

We have a made-in-Nunavut regulatory regime. In my opinion, I'm grateful that we don't have to deal with Bill C-69 or CEAA, for that matter. We have 85 per cent Indigenous people in Nunavut. They are active participants in our regulatory process. There's a co-management process, involving the three levels of government. The regulatory bodies in Nunavut are chaired by Inuit, and no one would say that Inuit don't have good input into the regulatory and licensing process in Nunavut.

Le gouvernement du Nunavut appuie les exigences relatives aux évaluations stratégiques et régionales à intégrer dans le processus de décision pour les évaluations d'impact relatives à des projets particuliers. Le gouvernement du Nunavut se félicite des nouvelles exigences consistant à inclure le savoir autochtone traditionnel et local dans le processus de décision.

Le gouvernement du Nunavut remarque l'incertitude considérable entourant les projets de loi. Il remarque en particulier que le projet de loi d'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie comportent trois facteurs susceptibles de présenter des complications : les exigences de consultations supplémentaires, la nécessité de tenir compte des enjeux relatifs à l'égalité des sexes et aux changements climatiques. Ces exigences supplémentaires pourraient rendre les processus flous ou les rallonger, et risquer ainsi de saper la confiance des investisseurs dans le Canada et le Nunavut. Si l'on ressent cette incertitude, la réduction s'exprimera surtout dans les premiers jours d'entrée en vigueur du nouveau régime, avant que des précédents ne viennent préciser clairement la façon dont on entend intégrer ces facteurs.

Voilà les raisons pour lesquelles le gouvernement du Nunavut continuera de suivre de près le dossier du projet de loi C-69, y compris les bons résultats et les difficultés qui découleront des lois proposées.

Enfin, le gouvernement du Nunavut sera parmi les intervenants clés chaque fois qu'une étude d'impact concernera la zone extracôtière de la région du Nunavut pour veiller à ce que les autorités fédérales chargées de ces études soient bien conscientes des droits et des intérêts des Nunavummiuts.

Qujannamiik. Merci. *Quana.*

La présidente : Merci beaucoup, monsieur. Nous passons aux questions, mais chacun aura seulement trois minutes. Je demanderais aux sénateurs d'être brefs dans leur préambule.

Le sénateur MacDonald m'a demandé de céder son tour au sénateur Patterson.

Le sénateur Patterson : Je voudrais remercier le vice-premier ministre Akeagok et le sous-ministre adjoint MacIsaac d'être présents aujourd'hui et d'être allés également donner leur avis à un autre comité, au sujet du projet de loi C-55. Messieurs, l'aide que vous apportez au Sénat est la bienvenue.

Nous avons un cadre réglementaire fait sur mesure au Nunavut. Je pense que nous devons nous compter heureux de ne pas avoir à nous soucier ni du projet de loi C-69, ni même de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Les Autochtones composent 85 p. 100 de la population du Nunavut et ils participent activement aux évaluations menées selon notre cadre réglementaire. Les trois ordres de gouvernement sont appelés à faire ensemble de la cogestion. Les organismes de réglementation du Nunavut sont présidés par des Inuits, et il

First, I'd like to ask you this: You have four mines running now in Nunavut, and a fifth is soon on the way. These are complex operations in a very fragile, sensitive environment. How is the regulatory process working in Nunavut now that it's some 20 years in the process? What's your government's view of how the regulatory process is working?

Mr. Akeagok: Thank you, Senator Patterson. Thank you for your ongoing engagement with our government when it comes to these certain bills, Bill C-55 and Bill C-69. You and I had personal discussions on this, and I thank you for your continued engagement and for looking after Nunavut's interest, too. I want to acknowledge that.

This is our 20-year anniversary as our territory. As part of the land claims, there's the creation of our environmental assessments that took place well before Nunavut Planning and Project Assessment Act. Long before that came into place, we had existing co-management bodies, particularly the Nunavut Impact Review Board and the Nunavut Water Board. Both are appointed jointly by the government and Inuit, and those two independent organizations have been reviewing and assessing these very complex projects that are brought before them.

Through that, that's been a good working relationship and something we're proud of. I could see a bit of Bill C-69 incorporated in that. In my opening comments, I did mention and acknowledged some of that. I would say we're doing very well when it comes to that. Basically, with those two boards, they go from A to Z, and nothing gets left out; all the input gets in, and decisions get rendered by the federal minister.

Senator Patterson: Thank you for that. The regulatory process in Nunavut is something we can be very proud of.

The difference between the Nunavut regulatory process and Bill C-69 is that the Nunavut regulatory process — and by the way, the committee did hear from the Nunavut Impact Review Board — the Nunavut regulatory process actually epitomizes the mantra “one project, one review.” Unlike Bill C-69, the Nunavut process is one project, one review. It's the same regulator that does impact assessment, licensing and life cycle monitoring. There's great merit in that, and it's obviously working in Nunavut.

Do you believe that having the same regulatory body doing impact assessment, licensing and setting up the conditions — there are over 200 conditions for the Baffinland Iron Mines

serait difficile de prétendre que les Inuits n'ont pas une grande influence sur les mécanismes de réglementation et sur la délivrance de permis au Nunavut.

Premièrement, j'aimerais vous demander ce qui suit : quatre mines sont exploitées actuellement au Nunavut, et une cinquième le sera bientôt. Cette exploitation est complexe et elle se fait dans un environnement fragile. Après une vingtaine d'années d'existence, comment se porte le cadre réglementaire du Nunavut? Que pense votre gouvernement de l'efficacité de ce cadre?

M. Akeagok : Merci, monsieur le sénateur Patterson. Merci de dialoguer constamment avec notre gouvernement concernant certains projets de loi, les projets de loi C-55 et C-69. Vous et moi avons eu personnellement des discussions à ce sujet. Je vous remercie de faire constamment ce travail et de défendre les intérêts du Nunavut. Je tiens à souligner ce que vous faites.

Nous fêtons le 20^e anniversaire de notre territoire. Nos évaluations environnementales sont le fruit des revendications territoriales et elles ont vu le jour bien avant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut. Les organismes de gestion conjointe existaient, eux aussi, longtemps avant l'adoption de cette loi, notamment la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et l'Office des eaux du Nunavut. Le gouvernement et les Inuits nomment conjointement les membres de ces deux organismes indépendants, qui étudient et évaluent les projets très complexes qui leur sont soumis.

Nous sommes fiers d'avoir pu établir ainsi un bon climat de travail. Il me semble qu'on devrait s'en inspirer dans le projet de loi C-69. Au cours de mon allocution liminaire, c'est un aspect dont j'ai parlé un peu. Je dirais que notre cadre réglementaire fonctionne très bien. La commission et l'office nous permettent de tout examiner sans rien oublier. Toute l'information et tous les points de vue sont recueillis, puis le ministre fédéral prend les décisions.

Le sénateur Patterson : Merci. Nous pouvons être très fiers du cadre réglementaire du Nunavut.

La différence entre ce cadre et ce qui est prévu dans le projet de loi C-69, c'est qu'au Nunavut, chaque projet est soumis une seule fois à une évaluation, ce qui n'est pas le cas dans le projet de loi C-69. Soit dit en passant, le comité a entendu le témoignage de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions. C'est le même organisme de réglementation qui est chargé de l'étude d'impact, de la délivrance des permis et de la surveillance du cycle de vie. Cette solution a d'énormes avantages, et elle fonctionne manifestement très bien au Nunavut.

Croyez-vous que c'est une bonne chose d'avoir recours à un seul organisme de réglementation pour faire les études d'impact, pour délivrer les permis, pour établir les conditions — plus de

Corporation in the High Arctic — and then monitor the respect for those conditions; that having one regulator do the three — impact assessment, licensing and life cycle monitoring — is a good way to go and is working well?

Mr. Akeegok: Yes, I do. I agree that it is working well and is something we take pride in when it comes to what has been developed here in the territory.

Could it work in other parts of the country? I would think so. For our processes, the land claim allowed the Inuit and government to take ownership of both of those organizations, and through that, there's a strong confidence in their independence. So when it comes to this, the one we're watching for Bill C-69 is if there's going to be any adjacency projects that are happening. That is the same type of model we would like to see take place if it's outside of the Nunavut Settlement Area.

Senator Patterson: In closing, Madam Chair, unfortunately, Bill C-69 splits impact assessment, licensing and life cycle monitoring. It's not as effective and efficient a model and it's not one project, one review. Nunavut has shown the way. I wish the federal government had followed. Thank you.

Senator Mitchell: Thank you very much. It's nice to have you here by video. It would have been nice to have you here in person as well, but it's great that you're here.

I'm very interested in your opening remarks that you see Bill C-69 as supporting your efforts to improve consultation for major projects in the offshore area. You noted that:

Having this involvement occur within the regulatory process could also help improve investor confidence in Canada and Nunavut by contributing to a more predictable process.

I wonder whether you could elaborate to some extent on why you believe that this involvement of potentially impacted communities would actually improve investor confidence and increase predictability. That's an important thing.

Mr. Akeegok: Thank you for the question. From our perspective, what we've been delivering for the last 20 years and now have four major projects on the go, it has given the public process the confidence and the certainty. What we're also

200 conditions ont été imposées à Baffinland Iron Mines Corporation pour l'exploitation de sa mine dans l'Extrême-Arctique — et pour surveiller l'application des conditions? Autrement dit, croyez-vous qu'il est avantageux qu'un seul organisme de réglementation s'occupe des trois fonctions que sont les études d'impact, la délivrance des permis et la surveillance du cycle de vie?

M. Akeegok : Oui. Je suis d'accord pour dire que c'est une façon de faire qui fonctionne bien, et nous sommes fiers de ce qui a pu être accompli dans notre territoire.

Serait-il possible d'employer le même modèle à d'autres endroits au pays? Je pense que oui. Dans notre cadre réglementaire, les revendications territoriales ont permis aux Inuits et au gouvernement d'être conjointement responsables des deux organismes, ce qui fait que leur indépendance est solidement garantie. Nous nous intéressons au projet de loi C-69 parce qu'on pourrait vouloir réaliser des projets en partie au Nunavut et en partie sur un territoire voisin. Nous voudrions alors que le même modèle s'applique hors de la région du Nunavut.

Le sénateur Patterson : Pour terminer, madame la présidente, je dirais que le projet de loi C-69 aurait pour effet de confier à des organismes différents les évaluations, la délivrance des permis et la surveillance du cycle de vie. Ce n'est pas un modèle efficace, et il ne permet aucunement de limiter le nombre d'évaluations à une seule par projet. Le Nunavut est un précurseur, et j'aurais voulu que le gouvernement fédéral suive son exemple. Merci.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup. C'est bien que vous soyez avec nous par vidéoconférence. J'aurais aimé que vous soyez présents en personne, mais c'est tout de même formidable que vous soyez là.

Je m'intéresse à ce que vous avez dit dans votre allocution liminaire au sujet de l'utilité du projet de loi C-69 pour faciliter votre travail d'amélioration des consultations au sujet des projets majeurs dans la zone extracôtière. Vous avez dit ceci :

Le fait que cette participation s'inscrive dans le processus réglementaire pourrait aussi renforcer la confiance des investisseurs dans le Canada et le Nunavut en proposant un processus davantage prévisible.

Pourriez-vous expliciter votre pensée et nous dire pourquoi vous croyez que la participation des communautés éventuellement touchées pourrait renforcer la confiance des investisseurs et accroître la prévisibilité? C'est une observation importante.

M. Akeegok : Merci pour votre question. Nous suivons le même cadre réglementaire depuis 20 ans, et 4 projets majeurs se sont concrétisés. C'est un cadre à caractère public qui engendre la confiance et rassure les gens. On nous dit aussi que nos

hearing is that we need to make sure our assessments are defined in order to have that certainty.

Through my comments, what I was trying to relay is that we are inclusive going from the communities right to the industry. If there are going to be any changes and if there's going to be any development adjacent to the territory, we need that level of certainty.

Thank you.

Senator Mitchell: Thank you very much. Senator Patterson pursued this idea that somehow the most efficient way is to have — I don't know what words he actually used, but the same people.

Senator Patterson: One project, one review.

Senator Mitchell: It was before that, because this was one project, one review, but the same people who review the project in the first case set the conditions and then regulate it for the next 50 or 60 years. That's more efficient, but there's another way of doing this and, in fact, Alberta's energy regulator splits the two functions. The review and the adjudication, as it were, and the setting up of conditions is the first function, and the second function is the policing of it. There are those who would argue there's a direct conflict to have the people who are judging it to then be the people who police it. It's almost a component now more and more of the rule of law, if you were not to put too fine a point on it.

Would you see that there is something to that, in fact, there is an inherent conflict if you have the same people saying this is the way we approve the process and these are the conditions, even if, maybe, especially if they made a mistake in the first case, they're not going to be as quick in regulating it to say, "We made a mistake, we had better do something about that?"

Mr. Akeeagok: From our perspective and from what I'm used to is having our impact review bringing conditions and bringing it to the federal minister for approval, and then regulating it. I think how and why it really works is that it begins right at the start of the board making sure there are sufficient resources and that the right board is in that place.

I don't see an issue on the splitting of the assessments. I'm not too familiar with the southern way. But from Nunavut, I think it's a testament, that for the last 20 years Inuit and government working together and identifying that that's the body which is going to do this. Having that level of agreement and

évaluations doivent avoir lieu de manière bien définie pour assurer le degré de prévisibilité nécessaire.

Dans mon allocution liminaire, j'ai essayé de montrer que nous assurons la participation des populations locales, de l'industrie et de tout l'éventail des acteurs. S'il faut qu'il y ait des changements et qu'un projet d'exploitation des ressources soit réalisé dans un secteur adjacent à notre territoire, nous voulons que les mêmes assurances puissent être données.

Merci.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup. Je ne me souviens plus exactement de l'expression employée par le sénateur Patterson, mais il nous dit que, par souci d'efficacité, il faudrait que ce soient les mêmes personnes qui soient chargées de toutes les fonctions.

Le sénateur Patterson : Une seule évaluation par projet.

Le sénateur Mitchell : C'était avant cela parce que je ne parle pas de l'idée que chaque projet doit fait l'objet d'une seule évaluation, mais plutôt du recours au même organisme pour établir les conditions au départ, puis veiller à leur application au cours des 50 ou 60 années subséquentes. C'est plus efficace, mais il y a une autre manière d'arriver au même résultat. En Alberta, le cadre réglementaire des projets du secteur de l'énergie sépare les deux fonctions. L'évaluation, la décision d'autoriser ou non le projet et l'établissement des conditions constituent la première fonction. La deuxième consiste à veiller au respect des conditions. Certains diront qu'il y a un conflit direct si ce sont les mêmes qui jugent un projet et qui, par la suite, surveillent sa réalisation. On peut presque dire que c'est un principe juridique de plus en plus accepté, si je peux me permettre de m'exprimer ainsi.

Pensez-vous que c'est un argument valable de dire qu'il y a un risque inhérent de conflit si ce sont les mêmes qui autorisent la réalisation d'un projet et fixent les conditions, puisque si ces gens ont fait une erreur au départ, ils sont susceptibles de ne pas être très prompts à l'admettre par la suite et à vouloir la corriger?

M. Akeeagok : À notre avis, et compte tenu de ce que j'ai l'habitude de voir, une étude d'impact est réalisée, des conditions sont imposées, le ministre fédéral donne son autorisation, puis on veille au respect des conditions. Je pense que cette façon de procéder est bonne parce que, dès le départ, l'organisme de réglementation veille à ce que des ressources suffisantes soient affectées et à ce que ce soit le bon organisme de réglementation qui se penche sur le projet.

Je ne vois pas de problème dans l'idée de séparer les fonctions. Je ne connais pas tellement la façon de faire dans le Sud. Toutefois, je peux vous dire que depuis 20 ans, au Nunavut, les Inuits et le gouvernement collaborent pour déterminer quel organisme de réglementation doit examiner tel ou tel projet. Je

incorporating it in the federal legislation and territorial, I think that has worked.

Thank you.

The Chair: Could you please turn down your cellphones? Thank you.

Senator Neufeld: Thank you for being here today.

In your impact review process, how do you include people in that process? Would it be all Inuit in your settled area, or would it go further afield?

Mr. Akeegok: Thank you. All the processes are public. Whenever there is a project that's being proposed, whether it's the water board or the Impact Review Board, does a public call out. Then any public body can present and propose while the board is reviewing the project.

Senator Neufeld: So a public body from anywhere, let's say from British Columbia, could come and present? Is that what you're saying? Or is it more within your territory or those people that are affected?

Mr. Akeegok: One of our major contributors during these public processes have been organizations like the World Wildlife Fund, which operates throughout the world. They have a spot in there. The Inuit have their own spots. Our government goes through that with any of the individuals. Typically, it's organizations and bodies such as our hunters and trappers organizations that come out and speak, especially where the communities are close, and our municipalities and individuals. There are a number of presenters.

When it comes to federal departments, their major works projects come together and make their presentations, regardless of which federal departments will be impacted. Within our government, we do that too. We bring in our teams and make those presentations.

Thank you.

Senator Neufeld: Thank you.

The Chair: Minister, you have mentioned that you are going to follow how Bill C-69 performs. You have mentioned that you appreciate some of the new features, such as the gender analysis, the climate change, probably the cumulative effects and also the removal of the "directly affected" standing test.

crois que nous avons pu obtenir de bons résultats grâce à ce degré de collaboration et en définissant le cadre réglementaire dans la législation fédérale et territoriale.

Merci.

La présidente : Pourriez-vous faire moins de bruit avec vos cellulaires? Merci.

Le sénateur Neufeld : Merci d'être présents aujourd'hui.

Comment permettez-vous au public de participer à vos études d'impact? Est-ce que ce sont uniquement les Inuits du Nunavut qui sont invités à le faire ou si vous consultez une population plus vaste?

M. Akeegok : Merci. Toutes les études d'impact sont publiques. Dès qu'un projet est proposé, l'Office des eaux du Nunavut ou la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions diffuse une invitation à participer. N'importe quel organisme peut présenter un mémoire à l'office ou à la commission pendant l'étude d'impact.

Le sénateur Neufeld : Alors, il peut s'agir d'un organisme venant de n'importe où, comme la Colombie-Britannique, par exemple. Vous ai-je bien compris? Sinon, la consultation se fait-elle davantage sur votre territoire ou parmi les gens qui peuvent être touchés par le projet?

M. Akeegok : Les organismes qui sont actifs un peu partout dans le monde, comme le Fonds mondial pour la nature, participent beaucoup aux audiences publiques. Ils ont leur place dans les études d'impact, tout comme les Inuits. Le gouvernement du Nunavut permet à tout le monde de participer. Ce sont typiquement des organismes comme des associations de chasseurs et de trappeurs qui souhaitent prendre la parole, en particulier lorsque des populations locales habitent à proximité du lieu de réalisation du projet. Des municipalités et des particuliers viennent aussi donner leur point de vue. Il y a une variété de personnes qui s'expriment.

Pour ce qui est des ministères fédéraux, quel que soit celui qui est directement concerné, c'est l'équipe chargée d'évaluer les grands projets qui se présente aux audiences. Le gouvernement du Nunavut fait de même. Nous emmenons nos équipes spécialisées aux audiences pour y présenter notre perspective.

Merci.

Le sénateur Neufeld : Merci.

La présidente : Monsieur le ministre, vous avez indiqué que vous aviez l'intention d'observer les résultats de l'application du projet de loi C-69. Vous dites être favorables à certaines dispositions nouvelles, comme celles qui prévoient l'analyse comparative entre les sexes, la prise en compte des changements climatiques et probablement des effets cumulatifs ainsi que

Do you think that in the future you could add these features to your own legislation?

Mr. Akeagok: As I noted, we're going to pay close attention to this. Currently, as we're in the middle of devolution negotiations, the federal legislation does apply. The Nunavut planning and project assessment is federal legislation that applies to our assessments. It is through that lens that we will continue to monitor.

As you know, we're a brand new territory and we always look for best practices, so if there are practices that we need to improve, we try to apply that.

Thank you.

Senator Mitchell: You said in your presentation that uncertainty will exist within proposed acts to some extent. But at the same time you've said that there are some advantages in this act for creating greater certainty, so it seems to me at least there's a saw-off.

I'd like to address one of the elements that you point out, the requirement to factor climate change into impact predictions. It's true that climate change impacts are most pronounced in the North where you live and they're already affecting the culture, livelihood, economics and livability of much of your region. At least it is becoming more significant.

Are you aware that this bill would require no assessment of downstream greenhouse gas emission assessment? And to the extent it would require assessment of the impact on climate change, it's really just saying upstream and that would largely be for pipelines? Have you given some consideration as to what exactly that means and how that would actually delay a review of a project?

Mr. Akeagok: Thank you. I haven't reviewed it in that context. It's one that, as I mentioned, we will monitor, especially in areas of climate change. It's not in our legislation, but it's one that we continue to monitor and I thank you for acknowledging that we are impacted as a result of climate change. We live and breathe it right now. What I mentioned is that we definitely are going to be monitoring this legislation if it goes through. If there are certain things that are working, then I think this might warrant looking at our own legislation and the federal legislation that impacts us.

l'élimination du critère d'admissibilité limitant la participation aux personnes directement touchées par le projet.

Pensez-vous qu'à l'avenir, vous pourriez ajouter ces dispositions à votre loi?

M. Akeagok : Comme je l'ai indiqué, nous suivons de près l'évolution du projet de loi. Actuellement, comme nous sommes en pleine négociation de transfert des responsabilités, c'est la loi fédérale qui s'applique. La Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut est une loi fédérale qui s'applique à nos évaluations. C'est sous cet angle que nous continuons de surveiller l'évolution du projet de loi.

Comme vous le savez, nous sommes un territoire tout nouveau. Nous cherchons toujours les pratiques exemplaires, donc, s'il y a des pratiques que nous devons améliorer, nous essayons de le faire.

Merci.

Le sénateur Mitchell : Vous avez dit dans votre présentation qu'il y aura une certaine mesure d'incertitude dans les lois proposées. En même temps, vous avez dit qu'il y aura certains avantages dans le projet de loi qui permettront de créer un plus grand degré de certitude. Il me semble donc qu'il y a un certain compromis.

J'aimerais aborder un autre élément que vous avez souligné, notamment l'exigence de tenir compte des changements climatiques dans les prévisions relatives aux répercussions. Il est vrai que les changements climatiques sont les plus prononcés dans le Nord, où vous habitez. Ils ont déjà des incidences sur la culture, la subsistance, l'économie et la viabilité de la grande partie de votre région; certainement, les répercussions deviennent plus prononcées.

Êtes-vous conscient que ce projet de loi n'exigera aucune évaluation des émissions de gaz à effet de serre en aval et que, dans la mesure qu'une évaluation des répercussions sur les changements climatiques serait exigée, le projet de loi mentionne seulement les émissions en amont, et cela touche surtout les oléoducs? Avez-vous réfléchi à ce que cela signifie et au fait que cela retarderait l'examen des projets?

M. Akeagok : Merci. Je ne l'ai pas examiné sous cet angle. Comme je l'ai dit, nous suivons l'évolution du projet de loi, notamment en ce qui a trait aux changements climatiques. Cela ne fait pas partie de nos lois, mais c'est un aspect que nous continuons de surveiller. D'ailleurs, je vous remercie d'avoir reconnu le fait que nous subissons les répercussions des changements climatiques. Nous devons composer chaque jour avec celles-ci. Ce que j'ai dit est que nous allons certainement surveiller l'application de la loi si elle est adoptée. S'il y a des éléments qui fonctionnent, je pense qu'il vaudrait mieux examiner nos propres lois à la lumière des lois fédérales qui nous touchent.

At this point, I have not gone into that level of review for our impacts. Thank you.

Senator Mitchell: Thank you very much. Another element is the requirement to factor in gender issues. This is a requirement that's undertaken proactively and voluntarily by many proponents. We wouldn't be surprised to know that they do. They're good companies, good people, they have concerns about gender equality and so on.

Would it be your concern that gender issues and what that requirement means just hasn't been defined clearly enough yet? Would it be that it could be defined through regulations or strategic assessments, that kind of process, that might relieve your concerns in that regard?

Mr. Akeagok: Yes, we have a strategic environmental assessment taking place right now. My assistant deputy minister made a presentation to the Nunavut Impact Review Board this morning on it. Through those strategic environmental assessments, we can start defining those and give certainty. One of the things that I noted is that when there is a lack of investor confidence, we are impacted the fastest because our projects are high cost and in an environment that is much different from the South. Whenever there is an impact in the South on investor confidence, it has a huge impact on us. That is one of the things I always try to relay.

Uncertainty creates lack of certainty. That was my message for this committee. Thank you.

Senator McCoy: I apologize to our witnesses. Sorry for being late. I got captured in the Chamber.

I have a question or comment for clarification and a question for our witnesses. Thank you very much for being here.

First of all, a clarification. Senator Mitchell, you just said that this legislation stipulates that only upstream emissions, GHG emissions, will be considered. Could you please identify the section of the bill where it is stated that clearly?

Senator Mitchell: You're asking me?

Senator McCoy: Yes. You stated that this legislation applies only to upstream GHG —

Senator Mitchell: I don't know that I'm a witness, but I'm happy to answer. In the legislation nowhere does it mention upstream or downstream emissions.

En ce moment, je n'ai pas évalué les répercussions à ce niveau-là. Merci.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup. Il y a aussi l'exigence de tenir compte de l'égalité entre les sexes. C'est une exigence qui est prise en compte de manière proactive et volontaire par bon nombre de promoteurs. Cela ne nous surprend pas. Ce sont de bonnes entreprises et de bonnes gens qui tiennent déjà compte de l'égalité entre les sexes.

Cela vous préoccupe-t-il que l'égalité entre les sexes et les obligations liées à l'exigence n'aient pas encore été clairement définies? Est-ce possible qu'elles soient définies dans les règlements, les évaluations stratégiques ou un autre processus semblable? Cela éliminerait-il vos préoccupations à cet égard?

M. Akeagok : Oui. Nous menons actuellement une évaluation environnementale stratégique. Mon sous-ministre adjoint a fait une présentation à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ce matin à ce sujet. Dans ces évaluations environnementales stratégiques, nous pourrions commencer à définir clairement les notions et les exigences. Une chose que j'ai remarquée est que lorsqu'il y a un manque de confiance de la part des investisseurs, nous sommes touchés plus rapidement parce que nos projets sont très coûteux et ils sont réalisés dans un environnement bien différent de celui du Sud. Lorsque le manque de confiance des investisseurs a des répercussions dans le Sud, cela a d'énormes conséquences pour nous. C'est un aspect que j'essaie toujours de communiquer.

L'incertitude engendre l'incertitude. C'est le message que je veux transmettre au comité. Merci.

La sénatrice McCoy : Je m'excuse auprès des témoins. Je suis désolée d'arriver en retard. J'étais prise au Sénat.

J'ai une question, ou plutôt une observation que j'aimerais clarifier, et une question pour nos témoins. Merci beaucoup d'avoir comparu.

Tout d'abord, une clarification. Sénateur Mitchell, vous venez de dire que le projet de loi stipule que seules les émissions en amont — les émissions de gaz à effet de serre — seront prises en compte. Pourriez-vous indiquer l'article du projet de loi où cette exigence est clairement énoncée?

Le sénateur Mitchell : Vous me le demandez à moi?

La sénatrice McCoy : Oui. Vous avez dit que le projet de loi s'applique seulement aux émissions de gaz à effet de serre en amont...

Le sénateur Mitchell : Je ne sais pas si je suis un témoin, mais je suis heureux de répondre. Le projet de loi ne mentionne nulle part les émissions en aval ou en amont.

Senator McCoy: Thank you very much. You didn't say it that way. That's the clarification needed.

Senator Mitchell: The only place it's mentioned at all is in the regional assessment booklet —

Senator McCoy: I just wanted to make sure —

The Chair: Senator McCoy, could you ask your questions to the witness, please?

Senator McCoy: We had the benefit of listening to the Nunavut Impact Review Board some weeks ago and we're very impressed with their accomplishments and their handling of various approvals with many major projects. One of the things that emerged in our conversation with them is that in Nunavut you have managed to develop a consensus among all of your people, young and old, in all of your communities, as to building a sustainable future which includes development, on the one hand, and preserving culture, religion and tradition on the other.

I wonder if you would care to expand on that for our benefit.

Mr. Akeegok: Thank you, senator, and thank you for allowing me to say a few words. On both the Nunavut Impact Review Board and the Nunavut Water Board I think the people who negotiated the Nunavut land claims had the foresight in trying to balance, knowing that the government shall exist and the Inuits shall be here. I think through that collective negotiation they opted to create boards that are equal. Half appointed by Inuit, half-appointed by the government, and "government" is defined as federal or territorial. Through that, the boards are born and are given the level of autonomy as an institution of public government. Through that and through their rigour and review, and allowing for the public process to be open to anybody that wants to make any comments. Other reviews are public and they weigh in on a lot of things and they try to find the balance, as you mentioned. Myself, as a fellow Inuk, we strongly believe that we need to protect our environment and have development. We try and balance that. I think through having input from community levels, from individual levels to the territorial government level, a good balance has been struck. I applaud the Nunavut Impact Review Board and I'm glad that, as senators, you were able to hear from them. Thank you.

Senator Patterson: The Nunavut Land Claims Agreement Act establishes the Nunavut Impact Review Board with a very clear, simple and comprehensive mandate. Unlike Bill C-69,

La sénatrice McCoy : Merci beaucoup. Ce n'est pas comme cela que vous l'aviez dit. C'est la clarification dont j'avais besoin.

Le sénateur Mitchell : Le seul endroit où l'on en fait mention est dans le livret sur les évaluations régionales...

La sénatrice McCoy : Je voulais juste m'assurer...

La présidente : Sénatrice McCoy, veuillez s'il vous plaît poser vos questions au témoin.

La sénatrice McCoy : Il y a quelques semaines, nous avons eu l'occasion de recevoir des représentants de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions. Nous sommes très impressionnés par le bilan de la Commission et la manière dont elle traite les diverses approbations des grands projets. Un des thèmes qui est ressorti des témoignages est qu'au Nunavut, vous avez réussi à arriver à un consensus entre tous vos résidents, de tous les âges et dans toutes les collectivités sur un avenir durable qui comprend le développement d'un côté et la préservation de la culture, de la religion et de la tradition, de l'autre.

Pour notre gouverne, pourriez-vous nous en dire davantage?

M. Akeegok : Merci, madame la sénatrice, et merci de me permettre de dire quelques mots au sujet de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et l'Office des eaux du Nunavut. Je pense que les gens qui ont négocié l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut ont eu la clairvoyance de viser l'équilibre, sachant qu'il y aurait un gouvernement et que les Inuits continueraient d'y vivre. Je crois que dans le cadre de ces négociations collectives, ils ont choisi de créer des conseils à représentation égale, nommés à moitié par les Inuits, à moitié par le gouvernement — et par « gouvernement », je veux dire le fédéral et le territorial. C'est ainsi que les conseils ont vu le jour et ont reçu l'autonomie en tant qu'institutions publiques. Grâce à cela, à leur rigueur et à la surveillance, ainsi qu'à l'ouverture du processus, tous ceux qui veulent apporter leurs commentaires peuvent le faire. Les autres examens sont publics; les gens peuvent contribuer et les conseils tentent de trouver le juste équilibre, comme vous l'avez dit. Moi-même, en tant qu'Inuk, je crois fermement que nous devons protéger l'environnement tout en ayant des projets de développement. Nous essayons d'établir l'équilibre entre ces deux éléments. Selon moi, grâce à la participation des collectivités et des individus au gouvernement territorial, nous avons établi un bon équilibre. Je félicite la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et je suis heureux que vous, les sénateurs, ayez eu l'occasion de l'entendre.

Le sénateur Patterson : La Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut crée la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions avec un mandat très clair, simple et de grande portée, contrairement au projet de

which sets up 20-plus criteria for reviewing projects, most of which have yet to be defined and are ripe for litigation risk.

You've said in your submission that you're concerned about what you call considerable uncertainty that exists within the proposed bill. And you mention three complicating factors: The additional consultation requirements, the requirement to factor in gender issues, and the requirement to factor climate change into impact predictions, and this could muddy or lengthen the process.

What we have in Nunavut under article 12.2.2 of the Land Claims Agreement is a simple mandate for the Nunavut Impact Review Board to review the ecosystemic and socioeconomic impacts of project proposals. Now, that's under 10 words instead of 400-plus pages and 20-plus prescriptive conditions.

I'm just wondering: Do you think that investor confidence and — first of all, do you think that ecosystemic and socioeconomic impacts of project proposals would cover all the factors that a board might want to consider in reviewing a project, including gender and including climate change? And secondly, would your concern about investor uncertainty be diminished if we had a simple definition of the criteria like it is set out in the Nunavut Land Claims Agreement Act, reviewing the ecosystemic and socioeconomic impacts of project proposals?

Mr. Akeegok: *Qujannamiik*, Senator Patterson — and thank you for this. For the socioeconomic part of the Nunavut Agreement, which has worked for us and that's something that has been worked and been discussed through their processes and having been able to get a buy-in from the public and from government and from industry. It is through that that I think it is a testament that we do have projects. I also want to state that some projects did not proceed because there were community concerns. It is through that socioeconomic side that the communities look at it and review it and make strong suggestions and recommendations to the board, which often the board listens and puts it as part of their conditions for that.

For the industry confidence, what I want to stress is that there are, as I mentioned, those three that we highlighted. If there is any uncertainty — and I've heard this from our industry — if there's any uncertainty in terms of the assessment, then it becomes harder for them to invest. They're going to go somewhere else and that's our worry. What we are trying to produce through that socioeconomic is a good corporate citizen that would come and help develop our territory and allow

loi C-69, qui établit plus de 20 critères pour l'examen des projets, dont la plupart n'ont pas encore été définis, ce qui ouvre la voie au risque de litiges.

Dans votre mémoire, vous dites que vous vous préoccupez de ce que vous nommez une grande incertitude dans le projet de loi, et vous faites mention de trois facteurs qui viennent compliquer les choses : les exigences supplémentaires en matière de consultation, l'exigence de tenir compte de l'égalité entre les sexes et l'exigence de tenir compte des changements climatiques dans les prévisions des incidences environnementales. Selon vous, ces exigences risquent d'embrouiller ou de prolonger le processus.

En vertu de l'article 12.2.2 de l'Accord sur les revendications territoriales, la Commission a le simple mandat d'examiner les répercussions écosystémiques et socioéconomiques des projets proposés au Nunavut. C'est énoncé en moins de 10 mots, au lieu de 400 pages et plus de 20 conditions prescriptives.

Je me demande simplement si vous croyez que la confiance des investisseurs et... Tout d'abord, croyez-vous que les répercussions écosystémiques et socioéconomiques des propositions de projets traiteront de tous les facteurs que la Commission voudrait examiner en évaluant un projet, notamment l'égalité entre les sexes et les changements climatiques? De plus, votre préoccupation concernant l'incertitude des investisseurs serait-elle apaisée s'il y avait une définition simple des critères — comme dans la Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut —, en ce qui a trait aux répercussions écosystémiques et socioéconomiques des propositions de projets?

M. Akeegok : *Qujannamiik*, sénateur Patterson, et merci de cette occasion de m'exprimer. En ce qui a trait aux éléments socioéconomiques de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, cela fonctionne bien pour nous. L'accord a fait l'objet de travaux et de discussions dans le cadre des processus prévus et avec la participation du public, du gouvernement et les industries, et cela fonctionne. La preuve en est que nous avons réalisé des projets. Je tiens aussi à affirmer que certains projets n'ont pas pu aller de l'avant parce que les collectivités avaient des préoccupations. C'est grâce au côté socioéconomique que les collectivités peuvent examiner les projets et formuler des suggestions et des recommandations à la commission, que celle-ci écoute et inclut dans ses conditions.

En ce qui a trait à la confiance des investisseurs, je tiens de nouveau à souligner les trois facteurs que j'ai mentionnés. D'après ce que j'entends de la part des industries, si l'évaluation soulève des incertitudes, cela devient plus difficile pour eux d'investir. Ils vont plutôt investir ailleurs; c'est ce qui nous préoccupe. Ce que nous voulons accomplir dans le cadre socioéconomique est que des entreprises socialement responsables viennent développer notre territoire et qu'elles

Canadians from this fine territory to start contributing to the rest of Canada. Thank you.

Senator Patterson: Hear, hear. Well said.

The Chair: I have a question. I wanted to ask you if you can walk me through a typical mining project in the North, in Nunavut. I am sure there are some gold mines. I know that the production of residues from mining projects, it's enormous. For example, in the case of gold you have to use cyanides, but to treat those cyanides in the South you need extraordinary amounts of peroxide. I'm wondering in the North how you deal with attenuating these real impacts that come with the metallurgical process and the production of residues and if you have enough people to go and check on the impacts and the attenuation, what the company said they were going to do?

Mr. Akeegok: Yes, thank you very much. It takes a long time from exploration to a mine. I think one of the things that we're seeing as one of our very own people that lives in Nunavut has started staking and is now in full discussions with one of the gold mines to start developing the land that he staked. So we're starting to see that. It used to be we got everything — somebody from the South would come in and start exploring and start — I think a lot of that does take place, but once you start getting into the regulatory side, I think a lot of them is through our public process is allowing every department, regardless if it's federal or territorial, that opportunity. And also from the community sense, to start identifying the concerns.

I think there are very good rigorous environmental assessments that get done by the person or the company that wants to develop that land. Through that, there's already identified basis. So if there's a big caribou herd that comes in that area, then that starts getting flagged. Rest assured, through this process if there is a lot of caribou in that area you're going to hear a lot from the hunters' and trappers' organizations from our communities and from our Inuit in terms of the need to make sure there is a certain level of protection in that area.

What comes out, as Senator Patterson mentioned, for Baffinland, which is an iron ore mine, there are currently 200 terms of conditions that the company has to adhere to. And it is through those that the company agrees and the Inuit agrees. If it's on Inuit-owned lands, there's an Inuit Impact and Benefits Agreement that states, yes, we will be monitoring this. If it's on Crown land, which we would get involved, we would also have our own terms of conditions and monitor jointly.

permettent aux Canadiens de ce magnifique territoire de mieux contribuer au reste du Canada. Merci.

Le sénateur Patterson : Bravo. Bien dit.

La présidente : J'ai une question. Je me demandais si vous pouviez m'expliquer les étapes d'un projet minier typique dans le Nord, au Nunavut. Je suis persuadée qu'il y a des mines d'or. Je sais que les projets miniers entraînent une énorme production de résidus. Par exemple, l'exploitation des mines d'or nécessite l'utilisation de cyanures, mais le traitement de ces cyanures dans les régions du Sud requiert des quantités énormes de peroxyde. Je me demande comment vous, les dirigeants des régions nordiques, vous y prenez pour atténuer les répercussions réelles des procédés métallurgiques et de la production de résidus. Je me demande aussi s'il y a assez de personnes qui surveillent ces répercussions et qui veillent à ce que les mesures d'atténuation soient efficaces, ce que l'entreprise a dit qu'elle ferait.

M. Akeegok : Oui. Merci beaucoup. Le processus est long entre l'exploration minière et l'exploitation minière. Une personne de ma région, au Nunavut, revendique un certain territoire et prend actuellement part à des discussions avec les dirigeants d'une mine d'or afin de leur permettre d'exploiter les ressources qui se trouvent sur les terres en question. Alors nous commençons à voir des situations comme celle-là se produire de plus en plus. Avant, les exploitants du Sud décidaient tout — ils arrivaient et entamaient tout de suite les travaux d'exploration. Je pense que cela arrive encore souvent, mais les règlements qui régissent le processus public permettent à tous les ministères, qu'ils soient fédéraux ou territoriaux, de participer au processus d'évaluation. Il est également important de cerner les répercussions sur les collectivités.

Je pense que les particuliers ou les entreprises qui exploitent les terres procèdent à d'excellentes évaluations environnementales. Grâce à ces évaluations, il y a déjà des données qui existent au sujet de ce territoire. Ainsi, s'il y a un gros troupeau de caribous qui s'installe dans la région en question, il y a tout de suite un avertissement. Je peux vous assurer que s'il y a beaucoup de caribous à cet endroit, le processus permettra aux chasseurs, aux trappeurs et aux Inuit de nos collectivités de réclamer un certain niveau de protection.

Comme le sénateur Patterson l'a indiqué, ce qui ressort de la situation relative aux mines de minerai de fer de Baffinland, c'est que l'entreprise doit actuellement respecter 200 conditions. Une fois que l'entreprise les a révisées, c'est en collaboration avec les Inuits qu'elle accepte ou non de procéder au projet. Si ce dernier se trouve sur des terres appartenant à des Inuits, l'entente assortie d'avantages avec le peuple inuit exige effectivement une surveillance à cet endroit. S'il se trouve sur des terres publiques, le gouvernement interviendrait et serait tenu de respecter ses propres conditions et d'assurer une surveillance conjointe du projet.

I think there's a lot of bilateral monitoring that does take place and a lot of acceptance from the industry and acceptance from the Inuit and our communities. It's a web of having to collaborate with each other. It is a lengthy process. The industry knows it's a lengthy process, but it's one that once they commit, they start building.

One of our gold mines that just opened up, I think they've invested over \$1 billion on their infrastructure. That includes their monitoring and their commitment to training. So you see once there is confidence, then you can start seeing the industry come, and everybody respects this and respects the process. Thank you for allowing me to elaborate on this, Madam Chair.

Senator Mitchell: You mentioned in your presentation that your support — and actually you say you applaud the new requirement to include additional traditional and local knowledge in the decision-making process. I've heard from many Aboriginal-Indigenous groups and others that this is a very powerful and important part of this bill. So I'm very interested that you support it in the way that you do.

Could you give us some further insight into why you feel this is so important, how it's integrated successfully along with a parallel scientific knowledge regime, perhaps in your own review structure, so that we can get some insights into how it works or how you feel it could work?

Mr. Akeegok: Thank you. It is important and an integral part of our assessments and review when it comes to any of our projects within Nunavut. We recognize and accept that Inuit have been here and do hold the knowledge. Through these processes and through our land claims there has been a huge step in terms of accepting Indigenous knowledge and balancing that with science. It is through these co-management regimes that both are allowed to make those presentations and they merge and are given that opportunity. That fills both of the gaps. Once you start leaning on one way too much, then you don't have that equal balance. With our assessments it's balanced and this allows us to fill the gaps, so everybody understands that there will be an impact. Any development will have an impact, so we need to ensure those are looked into and we listen to Inuit, or Indigenous people in the case of the South, and that strikes a nice balance. I think having seen it here has been a good step forward. Thank you.

Senator Mitchell: Senator Patterson asked you an interesting question and he identified that it seemed the criteria that are considered under your process are defined as eco-systemic and socioeconomic. That seems to me to be infinitely broad.

Selon moi, il y a énormément de surveillance bilatérale, et les intervenants de l'industrie, les peuples inuits et les membres de la collectivité doivent tous faire preuve d'une grande ouverture d'esprit. Tout le monde doit collaborer dans ce processus rigoureux. L'industrie sait qu'il s'agit d'un long processus, mais une fois qu'elle décide de s'engager, les travaux de construction ne tardent pas à suivre.

Je pense que plus de 1 milliard de dollars ont servi à créer l'infrastructure de la nouvelle mine d'or qui vient d'ouvrir. Cela comprend des fonds destinés à la surveillance et à la formation. Une fois que la confiance est bien établie, l'industrie s'installe sur les terres et tout le monde respecte le processus. Merci de m'avoir permis de parler davantage de cette question, madame la présidente.

Le sénateur Mitchell : Vous avez dit que vous êtes favorables aux nouvelles exigences voulant que le processus de prise de décisions doit tenir compte de connaissances traditionnelles et locales plus vastes. De nombreux groupes autochtones m'ont dit qu'il s'agit d'un élément très puissant et important du projet de loi. Je suis donc très heureux que vous l'appuyiez autant.

Pourriez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles vous estimez que c'est aussi important, et la façon dont le processus d'évaluation est intégré à un régime fondé sur des données probantes? Peut-être pourriez-vous nous parler de votre propre processus d'évaluation afin que nous ayons une idée de comment cela fonctionne?

M. Akeegok : Merci. Les connaissances traditionnelles des peuples autochtones font partie intégrante des évaluations et des examens de nos projets au Nunavut. Nous savons et acceptons que les Inuits sont ici depuis longtemps et possèdent énormément de connaissances. Grâce aux processus d'évaluation environnementale et aux accords sur les revendications territoriales, nous avons fait énormément de progrès pour ce qui est d'accepter les connaissances des Autochtones et de les marier aux données scientifiques. Ces régimes de cogestion permettent aux deux instances de se faire entendre, et permettent d'établir un certain équilibre. En se fondant uniquement sur l'un ou l'autre de ces bassins de connaissances, l'équilibre est perdu. Nos évaluations sont très équilibrées, ce qui nous permet de combler tous les écarts. Ainsi, tout le monde sait qu'il y aura un impact environnemental. Tout projet de développement entraîne. Nous devons alors nous pencher sur toutes les répercussions environnementales et faire participer les Inuits, ou les Autochtones, dans le cas du Sud, afin d'atteindre cet équilibre. C'est ce qui se produit ici, et je pense que cela témoigne des progrès que nous réalisons. Merci.

Le sénateur Mitchell : Le sénateur Patterson vous a posé une question intéressante. Il a indiqué que les critères qui semblent être pris en compte dans votre processus sont définis comme étant écosystémiques et socioéconomiques. Cela me semble

Compare that to section 22 of Bill C-69, which has 20 specified criteria, and they can be further clarified and they will be in the tailored guidelines and so on under the Bill C-69 process.

In your process, do you follow steps wherein this infinitely broad spectrum of possible potential — who knows it, let's guess — elements might be considered, where those are refined further for the proponent before they approach their impact assessment process?

Mr. Akeagok: Yes, and thank you for that question. We do. When there is a project we do some scoping and guidelines when it comes to certain areas and certain projects, depending on what the project is. We start mapping that out so everybody can be focused when it comes to those projects. That helps with our timelines and it becomes more relevant. Each project and each development may have different consequences. So we think through our processes, and although it's broad, we're able to narrow it down by collaborating with each other. Thank you.

Senator Mitchell: So that kind of scoping actually doesn't increase uncertainty, it actually defines certainty and that's exactly what will happen in Bill C-69.

The Chair: Thank you very much, minister, for your testimony and answering our questions. And thank you very much, colleagues, for your questions.

We now welcome, from Stantec, Ward Prystay, Senior Vice President, Environmental Services; and from Golder, Wayne Speller, Principal, Senior Regulatory and Impact Assessment Specialist; and Jill Baker, Senior Environmental and Social Assessment Specialist.

Thank you for joining us. I invite Mr. Prystay to start with your opening statement.

Ward Prystay, Senior Vice President, Environmental Services, Stantec: Thank you. Before I start I would like to acknowledge that we are on the traditional territory of the Algonquin Anishinabeg people. Our environmental services practice in Canada includes approximately 1,400 staff. We undertake environmental assessments in every province and territory across the country for both government and private sector clients.

I've been working in the environmental field for 24 years. The majority of my career has been focused on federal and environmental assessments. Stantec is a multidisciplinary firm that provides planning, environmental, engineering and architectural services globally.

infiniment vaste. On peut comparer cela à l'article 22 du projet de loi C-69, qui comporte 20 critères précis, qui peuvent être précisés davantage et qui feront l'objet de lignes directrices adaptées, et ainsi de suite, dans le cadre des travaux relativement au projet de loi C-69.

Dans votre processus, suivez-vous des étapes qui tiennent compte de cet éventail infiniment vaste d'éléments possibles et potentiels — je ne le sais pas, supposons — qui sont affinés davantage pour le promoteur du projet avant qu'il n'entame son processus d'évaluation des impacts?

M. Akeagok : Oui. Merci de votre question. C'est exactement ce que nous faisons. Lorsqu'un projet nous est présenté, nous en évaluons la portée et dressons des lignes directrices en fonction du projet proposé et de l'endroit où il sera réalisé. Nous établissons un plan afin que tout le monde soit sur la même longueur d'onde. Nos échéances sont donc plus faciles à suivre et le processus devient plus pertinent. Chaque projet de développement entraîne des répercussions différentes. Ainsi, même si les critères dont nous tenons compte dans le cadre de nos évaluations sont vastes, nous sommes en mesure de les circonscrire grâce à la collaboration. Merci.

Le sénateur Mitchell : Alors, cette évaluation de la portée d'un projet ne crée pas plus d'incertitude. Au contraire, elle crée de la certitude, et c'est ce qui arrivera avec le projet de loi C-69.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur le premier ministre du Nunavut, pour votre témoignage et vos réponses à nos questions. Merci beaucoup à vous, chers collègues, pour vos questions.

Nous accueillons maintenant, de Stantec, Ward Prystay, premier vice-président des Services environnementaux, et, de Golder, Wayne Speller, spécialiste principal de la Réglementation et de l'Évaluation des répercussions, et Jill Baker, spécialiste principale de l'Évaluation environnementale et sociale.

Je vous remercie de vous être joints à nous. J'invite M. Prystay à prononcer son allocution d'ouverture.

Ward Prystay, premier vice-président, Services environnementaux, Stantec : Merci. Avant de commencer, j'aimerais souligner que nous sommes sur le territoire traditionnel du peuple algonquin anishinabe. Notre entreprise de services environnementaux à l'échelle du pays compte environ 1 400 employés. Nous réalisons des évaluations environnementales dans toutes les provinces et tous les territoires au Canada, tant pour des clients de la fonction publique que du secteur privé.

Je travaille dans le domaine de l'environnement depuis 24 ans. Le plus gros de ma carrière a été consacré aux évaluations fédérales et environnementales. Stantec est une entreprise multidisciplinaire qui offre des services de planification,

In the past seven years, Stantec has been involved with more than a quarter of the projects that have been subject to the Canadian Environmental Assessment Act, 2012. This work has ranged from the management and preparation of complete environmental impact statements to providing peer review of work completed by others.

Our practitioners have also developed training material and guidance documents on behalf of governmental organizations, including the Canadian Environmental Assessment Agency, and one of my colleagues is currently a member of the multi-interest advisory committee on the environmental assessment modernization process.

In this role as professional assessment practitioners, we provide independent, third party consulting services to collect, analyze and present environmental and socioeconomic information that government agencies need to make balanced decisions. Much of this work is completed by colleagues working under ethical guidelines of professional organizations. Personally, I am a registered professional biologist with the College of Applied Biology in British Columbia.

We have been following the public discourse on large environmental assessments across Canada and tracking the proposed changes to the federal environmental assessment processes. In 2016 and 2017, we provided formal submissions to the Canadian Environmental Assessment Agency, NRCan and the Expert Panel for the Review of Environmental Assessment Processes. The comments we provide today reflect our opinions as professional assessment practitioners.

With respect to Bill C-69, I'd like to start with some of the positive changes we see. First, there will be more time at the start of the assessment process to thoughtfully establish the scope of the assessment and content of a proponent's environmental impact statement. This should benefit all participants as it will provide greater certainty in the assessment requirements and, hopefully, the timelines.

Second, there will be greater opportunities for Indigenous participation. This should provide improved transparency and confidence in the assessment decisions if the affected Indigenous communities participate in the scoping and the review process.

With respect to areas of improvement for Bill C-69, Stantec's practitioners have identified both general and specific concerns regarding the proposed legislation. Some of these include an

d'environnement, d'ingénierie et d'architecture partout dans le monde.

Au cours des sept dernières années, Stantec a participé à plus du quart des projets assujettis à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012. Nous effectuons une gamme d'activités, allant de la gestion et de la préparation d'évaluations environnementales complètes à l'examen par les pairs de travaux réalisés par d'autres entreprises.

Nos praticiens ont également créé du matériel de formation et des documents d'orientation au nom d'organismes gouvernementaux, notamment l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, et l'un de mes collègues siège actuellement au comité consultatif multilatéral sur le processus de modernisation de l'évaluation environnementale.

En tant que praticiens de l'évaluation professionnels, nous offrons des services de consultation indépendants et de tierce partie pour recueillir, analyser et présenter de l'information environnementale et socioéconomique dont les organismes gouvernementaux ont besoin pour prendre des décisions justes et pesées. Une grande partie de ce travail est effectuée par des collègues qui travaillent conformément au code de déontologie d'organisations professionnelles. Personnellement, je suis un biologiste professionnel au College of Applied Biology de la Colombie-Britannique.

Nous avons suivi le débat public sur les évaluations environnementales de grande envergure au Canada et nous avons pris connaissance des changements proposés aux processus fédéraux d'évaluation environnementale. En 2016 et 2017, nous avons présenté des mémoires officiels à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, à Ressources naturelles Canada et au Comité d'experts sur l'examen des processus d'évaluation environnementale. Les observations que nous présentons aujourd'hui reflètent nos opinions en tant que praticiens professionnels de l'évaluation environnementale.

En ce qui concerne le projet de loi C-69, dans un premier temps, j'aimerais parler des changements positifs qu'il apportera. Premièrement, on disposera de plus de temps au début du processus pour bien établir la portée de l'évaluation et le contenu de l'énoncé des incidences environnementales du promoteur. Cela devrait être bénéfique pour tous les participants puisqu'il y aura un plus grand degré de certitude quant aux exigences et, espérons-le, aux délais des évaluations.

Deuxièmement, il favorisera la participation des Autochtones. Si les communautés autochtones touchées sont en mesure de participer à l'établissement de la portée et au processus d'examen, il y aura une plus grande transparence et une plus grande confiance dans les décisions d'évaluation.

Pour ce qui est des points à améliorer, les praticiens de Stantec ont exprimé des préoccupations générales et précises à l'égard du projet de loi C-69. Parmi ces préoccupations, mentionnons

increased duration and uncertainty of regulatory schedule given the addition of the discretionary timeline extensions and expanded factors for government to consider; increased uncertainty associated with the interpretation and methods for defensible assessments for certain effects, primarily sustainability, climate change and the interaction of sex and gender; increased costs for all participants in the assessment process due to longer timelines and additional factors to consider in the assessment; and the need for additional clarity in some definitions of the impact assessment act.

I have a few specific recommendations for the committee's consideration. With respect to the impact assessment act, details are important. Proposed section 7 of the act prohibits a proponent from undertaking work or activities that may result in environmental effects on federal lands or within areas of federal jurisdiction prior to a decision. This language can be interpreted in a manner that would prevent activities necessary during the early planning of a project, for example, development of access roads to greenfield sites, undertaking investigative engineering studies such as geo-technical drilling or test pile programs, or even conducting baseline fish habitat surveys using equipment such as tangle nets or electrofishers. Any one of these, or similar activities, could result in a prohibited effect.

Stantec recommends that proposed section 7 be revised in a manner that clearly focuses the prohibition on construction activities, not planning or investigative studies and activities needed to advance the design or regulatory processes.

The act also sets out timelines for various stages of the assessment process. For proponent timelines, the act allows for a one-time extension; however, for government timelines there are provisions for any number of extensions, making the legislated timelines questionable regarding improved certainty and efficiency.

The Canada West Foundation published a study that showed the average environmental assessment took three and a half years, with some processes extending to more than ten years. If the impact assessment timelines are fully used without an extension, the government aspects of the process will increase about two and a half months. While this is a modest increase, the opportunities for multiple timeline extensions do not support the objective of an effective or efficient regulatory process.

l'allongement du processus de réglementation et l'incertitude quant aux délais en raison des prolongations discrétionnaires et des nouveaux facteurs dont le gouvernement doit tenir compte; une plus grande incertitude entourant les méthodes utilisées et l'interprétation des évaluations défendables de certains effets, particulièrement la durabilité, les changements climatiques et l'interaction du sexe et du genre; des coûts supplémentaires pour tous les participants au processus d'évaluation en raison des plus longs délais et des nouveaux éléments à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation; et la nécessité de clarifier certaines définitions dans la nouvelle loi sur l'évaluation d'impact.

J'ai quelques recommandations précises à l'intention du comité. Au sujet de la loi sur l'évaluation d'impact, les détails comptent. L'article 7 proposé interdit aux promoteurs d'entreprendre des travaux ou des activités susceptibles d'entraîner des effets environnementaux sur le territoire domanial ou des effets relevant d'un domaine de compétence fédérale à moins qu'une décision soit prise à cet égard. Selon l'interprétation qu'on en fait, cette disposition pourrait faire obstacle aux activités nécessaires à l'étape préparatoire d'un projet, par exemple, l'aménagement de routes d'accès à de nouveaux sites, la réalisation d'études techniques approfondies comme le forage géotechnique ou les programmes d'essais sur des pieux, ou encore la réalisation d'études de référence sur l'habitat du poisson à l'aide d'équipement comme des filets à larges mailles ou des appareils de pêche à l'électricité. Ces activités, ainsi que d'autres activités semblables, pourraient avoir un effet interdit.

Stantec recommande que l'article 7 proposé soit modifié de manière à ce que l'interdiction vise précisément les travaux de construction et non pas la planification, les études approfondies ou les activités nécessaires à l'avancement des processus de conception ou de réglementation.

La loi établit également des délais à l'égard des diverses étapes du processus d'évaluation. En ce qui concerne les délais accordés aux promoteurs, la loi prévoit une seule prolongation; toutefois, pour les délais du gouvernement, il y a des dispositions prévoyant un nombre indéterminé de prolongations, ce qui nous amène à nous demander si les délais prévus par la loi vont réellement permettre d'accroître la certitude et l'efficacité.

La Canada West Foundation a publié une étude qui montrait qu'une évaluation environnementale prenait en moyenne trois ans et demi, avec certains processus qui s'échelonnaient sur plus de 10 ans. Si on s'en tient aux délais prévus pour l'évaluation d'impact sans qu'il y ait de prolongation, les aspects gouvernementaux vont allonger le processus d'environ deux mois et demi. Même si ce n'est pas beaucoup, la possibilité d'accorder plusieurs prolongations va en quelque sorte à l'encontre d'un processus réglementaire efficace ou efficient.

Stantec recommends that the number of potential extensions for government-specific tasks be limited, similar to the limit placed on extensions for proponent responsibilities; or have rigorous senior management approval processes attached to each extension. This will provide participants with greater certainty in the process.

With respect to the environmental assessments within the Canadian energy regulator act, the act sets out provisions that could result in three levels of assessment: those completed in support of section 215 orders and section 183 certificates, and review panels for projects meeting the thresholds of the impact assessment act.

The requirement for every CERA-regulated project that is also subject to the impact assessment act to be considered by a review panel results in two classes of industry in Canada: the energy industry and all other industries. For most current CEAA 2012 triggers, it is Stantec's experience that a review panel would constitute an undue level of cost and effort for all participants in the process. Stantec recommends that proposed section 185 of the act be revised such that a project is only referred to a panel where there is a material risk of meaningful or significant adverse environmental or socioeconomic effects.

In closing, we would like to thank you for the opportunity to provide our testimony today. We take pride in our contributions to advancing the environmental assessment practice in Canada and hope that the evidence we provide here will be of assistance. While today is about providing input on the legislation affecting environmental assessments in Canada, it is Stantec's experience that the associated policies and guidance documents being developed will be of equal importance in achieving a defensible and efficient process. It is hoped that these will be available before promulgation of the act to provide clarity for all participants. Thank you.

Wayne Speller, Principal, Senior Regulatory and Impact Assessment Specialist, Golder: Thank you, Madam Chair and honourable senators. It's a privilege to be here with you today to share our thoughts as impact assessment practitioners on Bill C-69 and specifically related to the proposed impact assessment act.

Before I start, I want to acknowledge that we are on the traditional territory of the Algonquin and the Anishnabe peoples.

Jill and I represent a large community of scientists, planners and engineers within Golder, an environmental consulting company with over 2,700 Canadian employees, and 6,500

Stantec recommande que le nombre de prolongations pour les tâches gouvernementales soit limité, comme c'est le cas pour les responsabilités des promoteurs, ou que chaque prolongation soit assortie d'un processus rigoureux d'approbation par la haute direction. Cela donnera aux participants une plus grande certitude dans le processus.

En ce qui concerne les évaluations environnementales prévues dans la nouvelle loi sur la Régie canadienne de l'énergie, la loi prévoit des dispositions qui pourraient donner lieu à trois niveaux d'évaluation, à savoir les évaluations réalisées à l'appui des ordonnances en vertu de l'article 215 et des certificats au titre de l'article 183 et les examens, menés par une commission, des projets respectant les seuils fixés par la Loi sur l'évaluation d'impact.

L'exigence selon laquelle tout projet réglementé par la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie qui est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact doit être examiné par une commission donne lieu à deux catégories d'industries au Canada : l'industrie énergétique et toutes les autres industries. Pour la plupart des déclencheurs actuels de l'application de la LCEE de 2012, d'après l'expérience de Stantec, une commission d'examen impliquerait des coûts élevés et des efforts accrus pour tous les participants au processus. Stantec recommande que le nouvel article 185 soit revu, de sorte qu'un projet ne soit renvoyé à une commission que s'il existe un risque sérieux d'effets environnementaux ou socioéconomiques négatifs importants.

En terminant, nous aimerions vous remercier de nous donner l'occasion de témoigner aujourd'hui. Nous sommes fiers de notre contribution à l'avancement des pratiques en matière d'évaluation environnementale au Canada et nous espérons que notre témoignage vous sera utile. Même si nous parlons aujourd'hui d'une mesure législative concernant les évaluations environnementales au Canada, nous sommes d'avis que les politiques et les documents d'orientation connexes seront tout aussi importants si on veut avoir un processus défendable et efficace. Nous espérons avoir accès à ces documents avant que la loi entre en vigueur pour que tout soit clair pour tous les participants. Je vous remercie.

Wayne Speller, directeur et spécialiste principal en réglementation et en évaluation d'impact, Golder : Merci, madame la présidente, et mesdames et messieurs les sénateurs. C'est un privilège d'être parmi vous aujourd'hui pour vous faire part de nos réflexions, en tant que praticiens de l'évaluation d'impact, sur le projet de loi C-69, et plus particulièrement sur la Loi sur l'évaluation d'impact proposée.

Je tiens tout d'abord à souligner que nous nous trouvons aujourd'hui sur le territoire traditionnel des Algonquins anishinabes.

Jill et moi représentons une importante communauté de scientifiques, de planificateurs et d'ingénieurs au sein de Golder, une société d'experts-conseils en environnement qui compte plus

worldwide. Golder has a long history of conducting impact assessments across Canada and internationally for projects in the oil and gas, mining, infrastructure and power sectors. We are here today to share our thoughts on Bill C-69 as independent professionals and not to speak to the views of our clients or their projects.

Overall, we see Bill C-69 as an improved impact assessment process over CEAA 2012, but with some of the same challenges with certainty and predictability that exist in CEAA 2012.

We would like to highlight two positive aspects of the bill and close by highlighting two areas for improvement.

First, the early planning phase has the potential to create an environment that is more transparent and engaging. The inclusion of early planning is aligned with best practice in impact assessment, and three key benefits are: One, early involvement of all interested parties will increase credibility and trust in the process, and also increases the potential to establish a detailed scope for an assessment that will not require future modification; two, early engagement with Indigenous groups may allow for enhanced opportunities to integrate Indigenous knowledge into an assessment; and, three, the five deliverables from early planning can increase certainty and predictability by laying out a clear road map for everyone involved.

Effective and efficient implementation will be the key. If implemented well, with everyone participating in good faith, the benefits I mentioned can be realized. If not implemented well, the result could be it is just an additional step adding more time. For the proposed impact assessment agency, strong facilitation of differing views during this process will be critical, and this strength will need to be maintained throughout the entire impact assessment process.

Second, the explicit inclusion of social, health and economic factors is another improvement and aligns with what northern territories and some provinces already consider. Many federal impact assessments have included these factors to some degree for years. Essentially, the federal government is explicitly aligning with well-known international environmental and social standards from financial institutions around the world. As practitioners who go into the communities talking with those who may be affected by development, we feel this change facilitates more open and transparent dialogue.

de 2 700 employés canadiens et 6 500 employés à l'échelle mondiale. Golder mène depuis longtemps des évaluations d'impact au Canada et à l'étranger pour des projets dans les secteurs du pétrole et du gaz, des mines, des infrastructures et de l'électricité. Nous sommes ici aujourd'hui pour vous donner notre avis sur le projet de loi C-69 en tant que professionnels indépendants et non pour parler du point de vue de nos clients ou de leurs projets.

Dans l'ensemble, nous considérons que le projet de loi C-69 est une amélioration par rapport à la LCEE de 2012, en ce qui a trait au processus d'évaluation d'impact, mais nous sommes d'avis qu'il présente les mêmes problèmes liés à l'incertitude et à l'imprévisibilité.

Nous aimerions tout d'abord parler de deux aspects positifs du projet de loi, puis conclure en présentant deux points à améliorer.

Tout d'abord, l'étape préparatoire pourrait donner lieu à un environnement plus transparent et plus attrayant. L'ajout d'une étape préparatoire est conforme aux meilleures pratiques en matière d'évaluation d'impact et comporte trois principaux avantages. Premièrement, la participation de toutes les parties intéressées dès le début va renforcer la crédibilité et la confiance envers le processus et augmentera la probabilité qu'on puisse établir une portée détaillée pour une évaluation qui ne nécessitera pas de modifications ultérieures. Deuxièmement, la mobilisation des groupes autochtones tôt dans le processus permettra d'intégrer les connaissances autochtones à l'évaluation; troisièmement, les cinq résultats attendus de l'étape préparatoire peuvent accroître la certitude et la prévisibilité en établissant une feuille de route claire pour toutes les parties intéressées.

Une mise en œuvre efficace sera indispensable. Si la mise en œuvre est réussie et que tout le monde y participe de bonne foi, on pourra en tirer les avantages dont je viens de parler. Autrement, cela ne fera qu'allonger le processus. Pour ce qui est de l'agence d'évaluation d'impact proposée, il sera essentiel de concilier les divergences d'opinions au cours de ce processus, et il sera important de le faire tout au long du processus d'évaluation d'impact.

Deuxièmement, l'inclusion explicite des facteurs sociaux, sanitaires et économiques est une autre amélioration qui correspond à ce que les territoires du Nord et certaines provinces prennent déjà en considération. Depuis des années, bon nombre d'évaluations d'impact fédérales prennent en compte ces facteurs, dans une certaine mesure. En fait, le gouvernement fédéral s'aligne ni plus ni moins sur les normes environnementales et sociales internationales bien connues des institutions financières du monde entier. En tant que praticiens dans le domaine, nous parlons aux gens des collectivités qui pourraient être touchées par un projet de développement et nous estimons que ce changement favorisera un dialogue plus ouvert et plus transparent.

Now we would like to highlight two areas for improvement.

The first is how to determine the sustainability of a project. Assessing environmental, social, health and economic factors, and how these interrelate, is something we do on projects all over the world. Distilling these factors down to a single conclusion on a project's sustainability may be a difficult challenge, as is understanding what level of impact would lead to a decision maker deciding that a project is "not sustainable." If we practitioners are to inform decision makers on project sustainability, clarity and guidance will be needed on how this should best be done. We understand regulations and guidance will be forthcoming, and there may be opportunities to comment on these.

Second, timeline certainty and predictability remain challenges. Under CEAA 2012, timeline issues are numerous: assessment scope creep, years of supplemental information requests, the stop-start approach to the federal clock, project design updates and the discretion to pause or extend the federal timeline. Some of these issues are addressed in the early planning phase, if implemented well; however, these are the issues that need to be addressed to achieve timeline certainty and predictability, recognizing they are more likely to be addressed in regulations and guidance documents. As already mentioned, strong facilitation of differing views by the proposed agency will be critical.

In closing, we would like to reiterate our sincere thanks for this opportunity to appear before you today and we welcome your questions. We had been planning to provide written feedback on regulations and guidance documents when they become available and have not prepared a written submission for this committee. Madam Chair, if that is something that this committee thinks would be of benefit, we would be happy to do so.

The Chair: Please do. Thank you.

Senator MacDonald: I thank the witnesses for being here.

Mr. Prystay, I'll direct my questions to you initially. We all have the understanding that legislative timelines for certain portions of the impact assessment process are short compared to the act of 2012. However, dozens of companies are telling us that overall the process will be much longer under Bill C-69. Can you explain to us why companies are telling us the timelines will actually be longer?

Nous aimerions maintenant mettre en évidence deux points à améliorer.

Premièrement, il faut savoir comment déterminer la durabilité d'un projet. Nous évaluons déjà les facteurs environnementaux, sociaux, sanitaires et économiques, ainsi que leur interrelation, dans le cadre de projets réalisés partout dans le monde. Il peut être difficile d'en arriver à une seule conclusion lorsqu'il s'agit de la durabilité d'un projet, tout comme il peut être difficile de comprendre quel niveau d'impact amènerait un décideur à décider qu'un projet n'est pas « durable ». Si nous, les praticiens, devons bien renseigner les décideurs sur la durabilité des projets, il faudra qu'on nous donne des directives claires et qu'on nous dise exactement quelle est la meilleure façon de s'y prendre. Nous croyons savoir que des règlements et des directives seront publiés sous peu et que nous devrions avoir l'occasion de nous exprimer à ce sujet.

Deuxièmement, il faut plus de certitude et de prévisibilité en ce qui a trait aux délais. Aux termes de la LCEE de 2012, il y a de nombreux problèmes à ce sujet : le glissement de la portée de l'évaluation, des années de demandes de renseignements supplémentaires, l'approche visant à interrompre temporairement le processus fédéral, les mises à jour sur la conception du projet et la possibilité de suspendre ou de prolonger les délais fédéraux. Certaines de ces questions sont traitées à l'étape préparatoire, si elle est bien mise en œuvre; toutefois, ce sont des questions qui doivent être réglées pour accroître la certitude et la prévisibilité quant aux délais, et nous savons qu'elles seront probablement prises en compte dans les règlements et les documents d'orientation. Comme nous l'avons déjà dit, il sera essentiel que l'agence proposée concilie les points de vue divergents.

En terminant, nous aimerions réitérer nos sincères remerciements pour l'occasion qui nous est donnée de comparaître devant vous aujourd'hui et nous serons heureux de répondre à vos questions. Nous avons prévu de vous fournir nos commentaires écrits sur les règlements et les documents d'orientation lorsqu'ils seront publiés et nous n'avons pas rédigé de mémoire écrit pour votre comité. Madame la présidente, si c'est quelque chose que le comité juge utile, nous serions heureux de le faire.

La présidente : Je vous invite à le faire. Merci.

Le sénateur MacDonald : Merci à tous les témoins d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Prystay, je m'adresse d'abord à vous. Nous croyons savoir que les délais prévus pour certains volets du processus d'évaluation d'impact sont plus courts que ce qui est prévu actuellement dans la loi de 2012. Cependant, des dizaines d'entreprises nous disent que, dans l'ensemble, le processus sera beaucoup plus long dans le cadre du projet de loi C-69. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi les entreprises nous disent que les délais seront plus longs au final?

Mr. Prystay: When we look at the individual legislated timelines that are identified in the impact assessment act and compare those to the defined legislated timelines that are in the current legislation, it's just simple math of adding up the pieces of what's in the federal jurisdiction and where the responsibilities are.

Senator MacDonald: With respect to short pipeline extensions, is it possible that Bill C-69 could mandate panel reviews for short pipeline extensions? If a pipeline extension application is referred to by the panel, approximately how long would that take to review under Bill C-69?

Mr. Prystay: I'm going to confirm the sections here. The section 215 orders are for pipelines that are 40 kilometres or less, and the section 183 certificates are for pipeline sections that are longer than 40 kilometres. The current threshold right now for the CEAA 2012 is 40 kilometres. So it would really depend on how the impact assessment regulations define a reviewable project to determine when a short pipeline becomes a panel-level assessment.

Senator MacDonald: Do you think those proposals are reasonable, workable?

Mr. Prystay: I think an assessment that goes to panel needs to be based not on an arbitrary length of pipeline or arbitrary size of pipeline, but the risk the project poses for substantive environmental or socioeconomic effects.

Senator Woo: Can I, first of all, get clarification on one of the data points that Mr. Prystay shared with us? This is the study from Canada West Foundation about the average length of environmental assessments. Presumably you've taken it directly from the report.

Mr. Prystay: Yes, that's correct.

Senator Woo: And you've done a comparison with Bill C-69 to suggest that it may be a couple of months longer. You don't have to answer this question, because you don't have the data in front of you, but the C.D. Howe study in fact tells us that the average duration is closer to four years, with major projects extending as long as six years. So there's a discrepancy between the Canada West Foundation data on what the average length of an assessment of a project has been and the other studies.

If you have a comment on that, I'd be happy to get that, but it's more for the record to understand that there are discrepancies in the data.

M. Prystay : Lorsqu'on compare les délais énoncés dans la nouvelle loi sur l'évaluation d'impact avec ceux prévus dans la loi actuelle, il suffit d'additionner les éléments qui relèvent de la compétence fédérale et les responsabilités.

Le sénateur MacDonald : En ce qui a trait aux prolongements des pipelines de courte longueur, est-il possible que le projet de loi C-69 exige qu'une commission procède à des examens? Si le projet est renvoyé devant la commission, combien de temps environ faudra-t-il prévoir pour l'examen au titre du projet de loi C-69 ?

M. Prystay : Je vais confirmer les articles. Les ordonnances en vertu de l'article 215 visent les pipelines ne dépassant pas 40 kilomètres, et les certificats en vertu de l'article 183 visent les pipelines dépassant 40 kilomètres. Actuellement, la limite actuelle dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) est de 40 kilomètres. Cela dépendrait donc vraiment de la façon dont les règlements sur l'évaluation d'impact définissent un projet pouvant faire l'objet d'un examen afin de déterminer à quel moment un pipeline de courte longueur doit être examiné par une commission.

Le sénateur MacDonald : Pensez-vous que ces propositions sont raisonnables, réalisables?

M. Prystay : Je pense qu'une évaluation qui est assujettie à un examen par une commission doit être fondée non pas sur une longueur ou une taille arbitraire de pipeline, mais sur le risque que le projet représente en termes d'effets environnementaux ou socioéconomiques importants.

Le sénateur Woo : Tout d'abord, puis-je obtenir des précisions sur l'un des points de données dont M. Prystay nous a fait part? Il s'agit de l'étude de la Canada West Foundation sur la durée moyenne des évaluations environnementales. Vous l'avez probablement tiré directement du rapport.

M. Prystay : Oui, c'est exact.

Le sénateur Woo : Vous avez fait une comparaison avec le projet de loi C-69 pour suggérer que le délai pourrait durer quelques mois de plus. Vous n'avez pas à répondre à cette question, car vous n'avez pas les renseignements devant les yeux, mais l'étude menée par l'Institut C.D. Howe dit en fait que la durée moyenne est plutôt de quatre ans, les grands projets pouvant durer jusqu'à six ans. Il y a donc un écart entre les données de la Canada West Foundation sur la durée moyenne de l'évaluation d'un projet et celles des autres études.

Si vous avez un commentaire à faire à ce sujet, je serais heureux de l'entendre, mais je le mentionnais davantage pour souligner qu'il y a des écarts de données.

I want to ask both of you about early planning, which I think both of you are supportive of. We've heard mixed comments from other witnesses. Setting aside the witnesses who are totally against early planning, the ones who accept that it has some value are mostly concerned with what happens at the end of the early planning process. In other words, what kinds of instructions are given at the end of early planning in the so-called tailored guidelines and whether they provide sufficient information for the proponent to then do a study that is in fact tailored.

Do you have concerns about the way the legislation is currently written? Does it provide sufficient clarity to the proponent, having gone through this early planning process, to then conduct the work that needs to be done in a way that they feel they are covering the bases that need to be covered? Do you understand my question? Perhaps both of you would like to comment.

Mr. Speller: Thank you for the question. My read of the legislation is there's not a lot of detail there about what will be in the tailored impact statement guidelines. My view is that the more detailed those are, the better. They should be 30-, 40-, 50-page documents with fine detail about what should be included in the assessment.

You can imagine the difference between a direction that says do an air quality assessment versus one that says look at SO₂, look at nitrogen dioxide, look at all these pieces, use this model, include these communities. The more detail at that front piece, or it's more unlikely that there will have to be additions later in the process of an expanded scope or more factors to consider if those details are hammered out at the beginning. That is my view.

Senator Woo: In the legislation or when the guidelines come out?

Mr. Speller: In the actual process, at the end of the early planning process, the tailored guidelines should be very tailored and detailed. Right now, I'd say the legislation says there should be guidelines and that's all it says right now. So I don't have a feel without the regulations of what it will look like.

Mr. Prystay: I agree with Wayne. I practise most of my work in British Columbia, where we have detailed terms of reference process. We call it "application information requirements," and it's a negotiated scope of the assessment. It involves all of the interested federal and provincial regulatory agencies, the local municipalities and potentially affected First Nations at the table. We have found that where everybody participates in the development of the guidelines, we do have much more clarity and fewer delays in the process. But it really is subject to all of

Je souhaite vous parler à tous les deux de la planification précoce, que vous appuyez, je crois. Nous avons entendu des commentaires mitigés de la part d'autres témoins. Si l'on met de côté les témoins qui s'opposent totalement à une planification précoce, ceux qui admettent qu'elle a une certaine valeur se préoccupent surtout de ce qui se passe à la fin du processus de planification précoce. En d'autres termes, quel type de directives sont données à la fin de la planification précoce dans les soi-disant lignes directrices adaptées? Fournissent-elles suffisamment de renseignements pour que le promoteur puisse ensuite effectuer une étude qui est véritablement adaptée?

Avez-vous des préoccupations au sujet de la version actuelle du projet de loi? Vous avez déjà passé par le processus de planification précoce. Diriez-vous que la version actuelle du projet de loi fournit suffisamment de précisions au promoteur pour que ce dernier puisse effectuer le travail d'une manière qui, à son avis, satisfait toutes les exigences requises? Comprenez-vous ma question? Avez-vous des commentaires à faire à cet égard?

M. Speller : Je vous remercie de la question. D'après ce que je comprends, le projet de loi ne contient pas beaucoup de détails sur ce qui figurera dans les lignes directrices adaptées relatives à l'étude d'impact. À mon avis, plus elles sont détaillées, mieux c'est. Il devrait s'agir de documents de 30, 40 ou 50 pages avec des détails précis sur ce qui devrait être inclus dans l'évaluation.

Comme vous pouvez l'imaginer, il y a une différence entre une directive exigeant une évaluation de la qualité de l'air et une autre qui dit de s'intéresser au dioxyde de soufre, au dioxyde d'azote, à tous ces éléments, d'utiliser ce modèle, et d'inclure les collectivités. Plus il y a de détails au début du processus, moins il est probable qu'il y aura des ajouts plus tard pour élargir la portée, ou d'autres facteurs à prendre en considération. C'est ce que je pense.

Le sénateur Woo : Parlez-vous du projet de loi ou à la publication des lignes directrices?

M. Speller : Dans le processus en tant que tel, à la fin du processus de planification précoce, les lignes directrices adaptées devraient être très adaptées et détaillées. Actuellement, le projet de loi dit qu'il devrait y avoir des lignes directrices, mais c'est tout ce qu'il dit pour le moment. Sans les règlements, je n'ai donc aucune idée de quoi cela aura l'air.

M. Prystay : Je suis d'accord avec Wayne. La majorité de mon travail se fait en Colombie-Britannique, où nous avons un processus détaillé relatif au cadre de référence. C'est ce que nous appelons les « exigences en matière de renseignements pour les demandes », et il s'agit d'une portée négociée de l'évaluation. Tous les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux intéressés, les municipalités locales et les Premières Nations susceptibles d'être touchées y participent. Nous avons constaté que, lorsque tout le monde participe à l'élaboration des lignes directrices, le processus est plus clair et moins long. Cependant,

the participating agencies actively being involved in development of those guidelines.

Senator Mitchell: Thanks very much. Good to have you here and to be so explicit about what's positive about this bill because I happen to be the sponsor, so I'm glad to see that.

Both of you have alluded to — and you're so right about those things — the concern that you would have with discretionary perhaps some would argue arbitrary extensions, delays. But none of you are disputing the fact that almost to a day, every single timeline that's legislated in here is shorter or significantly shorter than everyone we have now. So the start is pretty good.

I'd like to get down to where you think there will be sustained arbitrary delays. I look at the discussion paper that was released by the government on information requirements and time management, and they list explicitly four bullets, reasons, the justification for the agency, the government, whomever, delaying a project. One would be the proponent requests it. Two, the design change by the proponent is sufficiently significant. That would be reasonable. Three, critical information is missing. So they go to the proponent to get it. It's in their hands to have dealt with that. And four, the proponent didn't pay its costs recoverable. All four of those things are proponent-driven.

Why wouldn't that be a significant improvement over what we've got and certainly arbitrary or discretionary reason? It's pretty well specified there. Clarification?

Mr. Speller: The concern is with, as I would call them, the number of off-ramps to stop the federal clock. I understand there are those four items. Our experience is those sorts of phrases can be used to stop the clock when needed. I'll use the critical information request example.

Through the impact assessment process, after it has been submitted and reviewed, there's an information request process, supplemental information process. The supplemental information request process currently is set up as a chess clock or a stop-start clock. When the federal agency asks the questions to the proponent, the clock stops. The bullet you described about critical information needs may be something different. We're not sure. But if it is the same, that's one of the critical areas where the 365 days shrunk to 300 days ends up ballooning to be two or three years because depending on the breadth of questions received, it could take nine months to a year to answer them. That's where the early planning process can help because detailed guidelines and that clarity at the front end hopefully means all the information that's required is in the impact statement, and that cuts down on the supplemental information

cela dépend vraiment de la participation active de tous les organismes à l'élaboration de ces lignes directrices.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup. C'est bon de vous avoir ici et de vous entendre parler des aspects positifs du projet de loi, car je suis le parrain, alors je suis heureux de l'entendre.

Vous avez tous deux fait allusion — et vous avez tout à fait raison — à la préoccupation que vous auriez au sujet du caractère discrétionnaire, certains diraient peut-être arbitraire, des prolongations, des délais. Toutefois, aucun d'entre vous ne conteste le fait que, à quelques jours près, chaque délai prévu par la loi est plus court ou beaucoup plus court que tous ceux que nous avons actuellement. C'est donc un début plutôt bon.

J'aimerais en venir au fait que vous pensiez qu'il y aurait des délais arbitraires et prolongés. Je regarde le document de travail du gouvernement sur les exigences en matière de renseignements et de gestion des échéanciers, et on y énumère quatre points clairs, des critères, la justification pour laquelle l'agence, le gouvernement, qui que ce soit, pourrait suspendre les délais d'un projet. Premièrement, le promoteur en ferait la demande. Deuxièmement, le promoteur apporterait un changement de conception suffisamment important. Ce serait raisonnable. Troisièmement, il manquerait des renseignements essentiels. L'agence s'adresserait donc au promoteur pour les obtenir. C'est à elle de s'en occuper. Quatrièmement, le promoteur n'aurait pas payé des activités de recouvrement des coûts. Ces quatre critères sont axés sur le promoteur.

Ne s'agirait-il pas d'une amélioration importante, notamment par rapport aux critères actuels qui sont certainement arbitraires ou discrétionnaires? Ce serait assez clair. Que pouvez-vous ajouter à cet égard?

M. Speller : Ce qui me préoccupe, c'est ce que j'appellerais les voies de contournement pour suspendre les délais fédéraux. Je crois comprendre qu'il en existe quatre. D'après notre expérience, ce genre de phases peuvent être utilisées pour suspendre les délais au besoin. Je vais utiliser l'exemple des renseignements essentiels.

Dans le cadre du processus d'évaluation d'impact, après la présentation et l'examen, il y a un processus de demande de renseignements, un processus de demande de renseignements supplémentaires. Le processus de demande de renseignements supplémentaires est un processus minuté aux délais précis. Lorsque l'agence fédérale pose les questions au promoteur, la minuterie s'arrête. Le point que vous avez décrit au sujet des exigences en matière de renseignements essentiels n'est peut-être pas la même chose. Nous n'en sommes pas sûrs. Toutefois, si c'est la même chose, c'est l'un des domaines critiques où le délai de 365 jours qui est réduit à 300 jours finit par se prolonger pour atteindre jusqu'à 2 ou 3 ans. En effet, selon l'étendue des questions reçues, le promoteur pourrait remettre ses réponses dans un délai de neuf mois à un an. C'est là que le processus de planification précoce peut être utile, car des lignes directrices

request later. That's a positive. That's one example where there could be — I don't know if I would say arbitrary — clock stoppages that cause these projects to take a longer time.

Senator Simons: I have to say, because I'm from Edmonton, that Stantec is from Edmonton. A global company based in Edmonton. Golder is also a global company. We've heard a lot from people who have stressed to us that one of the dangers of Bill C-69 is that it will make Canada not competitive, not competitive for projects, not competitive for capital investment. And I think as Canadians we often wonder: Are other people doing it right in a way that we aren't?

I'm just wondering, given your global expertise, are there things about this legislation that put us in a non-competitive situation with people who are doing projects of a parallel nature in their own country or are there things that give us a competitive advantage?

Mr. Prystay: In our experience working globally, we've found that the fundamental basis of environmental assessment practices generally are the same everywhere around the world. Major international companies commonly have standards that bring them, in all assessments they do, no matter what country they're in, up to that international standard, very similar to Canada's standard.

I think what concerns most industry is the certainty of the process and the timelines. None of our clients have ever said that they don't want to undertake an appropriate and thorough environmental assessment. When we hear feedback, it's typically around the uncertainty in the process and the uncertainty in the timelines to do a proper environmental assessment.

Senator Simons: Would they say there's more uncertainty here than, say, in the United States or in Australia or a similar jurisdiction?

Mr. Prystay: Unfortunately, I haven't asked clients specifically that question.

Senator Simons: Mr. Speller, Ms. Baker, can you speak to that?

Jill Baker, Senior Environmental and Social Assessment Specialist, Golder: I can take a stab at it. I haven't done an analysis of comparable countries. I can generalize, though, in terms of building on what was just said, that there are standards that are well known by practitioners as to what is good and what isn't. I think the intent of this legislation that is before you, like

détaillées et une clarté au début du processus signifient, espérons-le, que tous les renseignements requis se trouvent dans l'étude d'impact, ce qui réduira plus tard le temps d'attente lié à la demande de renseignements supplémentaires. C'est un point positif. C'est un exemple où il pourrait y avoir des suspensions — je ne sais pas si je les qualifierais d'arbitraires — des délais qui font que ces projets prennent plus de temps.

La sénatrice Simons : Je dois dire, parce que je viens d'Edmonton, que Stantec vient d'Edmonton. Une société mondiale basée à Edmonton. Golder est également une société mondiale. Beaucoup de témoins ont souligné que l'un des dangers du projet de loi C-69 est que ce dernier rendra le Canada non concurrentiel, non concurrentiel pour les projets, non concurrentiel pour les investissements en capital. En tant que Canadien, je pense que nous nous demandons souvent si d'autres font la bonne chose — que nous ne faisons pas.

Compte tenu de votre expertise mondiale, pouvez-vous nous dire s'il y a des aspects du projet de loi qui nous mettent dans une situation non concurrentielle par rapport à des gens qui réalisent des projets de nature parallèle dans leur propre pays ou s'il y a des éléments qui nous donnent un avantage concurrentiel?

M. Prystay : Notre expérience de travail à l'échelle mondiale nous a permis de constater que les fondements des pratiques d'évaluation environnementale sont généralement les mêmes partout dans le monde. Les grandes sociétés mondiales ont habituellement des normes qui leur permettent de satisfaire la norme mondiale qui ressemble d'ailleurs beaucoup à celle du Canada, et ce, dans toutes les évaluations qu'elles effectuent, peu importe le pays où elles se trouvent.

Je pense que ce qui préoccupe le plus l'industrie est la certitude du processus et les délais. Aucun de nos clients n'a jamais dit qu'il ne voulait pas entreprendre une évaluation environnementale appropriée et approfondie. Les commentaires concernent généralement l'incertitude du processus et des délais pour effectuer une évaluation environnementale appropriée.

La sénatrice Simons : Diraient-ils qu'il y a plus d'incertitude ici que, disons, aux États-Unis, en Australie ou un autre pays semblable?

M. Prystay : Malheureusement, je n'ai pas posé cette question précise aux clients.

La sénatrice Simons : Monsieur Speller, madame Baker, pouvez-vous nous en parler?

Jill Baker, spécialiste principale de l'évaluation environnementale et sociale : Je peux tenter de répondre à la question. Je n'ai pas fait une analyse de pays comparables. Je peux toutefois schématiser et dire qu'il existe des normes qui sont bien connues par les praticiens quant à ce qui est bon et ce qui ne l'est pas. Je crois que le projet de loi dont vous êtes saisis,

we said, if implemented well, makes for a good planning process.

I don't think it should be lost that the environmental impact assessment is a planning process in a continuum of a broader project development process. It's not just a bureaucratic step on the way to a project being approved.

In other countries — and I can't pick one out for you — but that are known to do it well recognize that it's a planning process. What makes a good planning process? We can talk for days about that, but I think being inclusive, engaging, open, transparent, many of which I think the intent of the bill before you is trying to do through various means. So all that is to say I think with global standards, Canada is probably up there. I think there are papers out there where people have done analysis that demonstrates that Canada's processes are some of the best ones. But I would have to go do that analysis. I think some have.

The challenge is that you can't say globally because you can't compare developing countries that don't have very strong regulatory regimes with Canada, which has a strong regulatory regime.

Senator Simons: I would like to say that I share your frustration at the lack of a project list or any kind of regulatory framework. We have indeed asked for a project list. We've formally asked, but it is not here yet.

Senator Tkachuk: Welcome, and thank you.

Who are your clients? This is for both of you. Who are they? Are they oil companies, government? Who are your clients?

Mr. Speller: Quite often we work on large impact assessments, they're oil and gas clients, pipeline clients, infrastructure clients, mining clients. We do some work for regulatory bodies, in some jurisdictions in Canada, we work for Indigenous groups. But for the majority, we tend to have large project impact assessors, so we tend to represent the proponent on large projects.

Mr. Prystay: For Stantec, our client base ranges from federal, provincial governments and agencies, private corporations —

Senator Tkachuk: Like oil and gas?

Mr. Prystay: Yes, oil and gas, mining, power, pretty much any industry that could trigger an environmental assessment, we're there to support that.

comme vous l'avez dit, s'il est bien mis en œuvre, permettra que le processus de planification soit efficace.

Il ne faut pas oublier que le processus d'évaluation des répercussions environnementales est un processus de planification qui s'inscrit dans un processus de développement de projet plus large. Ce n'est pas qu'une étape administrative à passer pour qu'un projet soit approuvé.

D'autres pays, et je ne peux pas en nommer un en particulier, qui savent bien le faire reconnaissent qu'il s'agit d'un processus de planification. Quelles sont les caractéristiques d'un bon processus de planification? On pourrait en parler pendant des jours, mais je crois qu'il faut qu'il soit inclusif, invitant, ouvert et transparent. À mon avis, c'est que le projet de loi tente de faire par différents moyens. Tout cela pour vous dire que le Canada est probablement bien placé quant au respect des normes mondiales. Je crois que des analyses existent qui montrent que les processus adoptés par le Canada sont parmi les meilleures. Toutefois, il faudrait que je fasse ce genre d'analyse pour en être certaine. Je crois que certains en ont fait.

Le défi est qu'on ne peut pas dire que c'est vrai mondialement parce qu'on ne peut pas comparer les pays en développement qui ont de faibles régimes réglementaires au Canada qui a un régime réglementaire solide.

La sénatrice Simons : Je tiens à dire que je partage votre frustration quant à la liste manquante de projets et à l'absence d'un cadre réglementaire. Nous avons demandé une liste des projets. Nous l'avons officiellement demandé, mais nous ne l'avons toujours pas.

Le sénateur Tkachuk : Je vous souhaite la bienvenue, et je vous remercie.

Qui sont vos clients? La question s'adresse à vous deux. Qui sont-ils? Sont-ils des sociétés pétrolières? Le gouvernement? Quelle est votre clientèle?

M. Speller : Nous travaillons bien souvent sur de grandes évaluations d'impact. Ce sont des clients de l'industrie pétrolière et gazière, de l'industrie des pipelines, de l'industrie des infrastructures et du secteur minier. Nous travaillons dans certaines provinces pour des organismes réglementaires et pour des groupes autochtones. Toutefois, nous travaillons surtout sur de grands projets. Nous avons donc tendance à représenter des promoteurs de grands projets.

M. Prystay : Pour ce qui est de Stantec, notre clientèle comprend le gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des organismes, des entreprises privées...

Le sénateur Tkachuk : De l'industrie pétrolière et gazière?

M. Prystay : Oui, de l'industrie pétrolière et gazière, de l'industrie minière et du secteur énergétique. Nous sommes là pour appuyer à peu près toute industrie qui pourrait déclencher

Senator Tkachuk: Why is there such a divergence of opinion between your clients and yourselves on Bill C-69? The pipeline industry says they don't think they can get a project, they don't think they could build a project. The petroleum producers are totally opposed to Bill C-69. They want major amendments. With the uranium companies, Cameco wants two or three significant amendments. They all seem to have a problem. I know you want changes too, but there seems to be less urgency to your assessments than everybody else.

Mr. Prystay: We're an independent company. We provide a third-party perspective on the potential environmental, social, health, economic effects of a project. We're not advocates for a project. We're there to provide the information that the government agencies need to be able to make an informed decision.

Senator Tkachuk: The government agencies, but not your private clients? What about your private clients?

Mr. Prystay: I believe that our private clients utilize the information that we bring forward to them to help refine and make their projects more environmentally and socially sustainable. So it does advance the definition and engineering of a project. We're not there as a proponent, we're there as an independent company to support the process.

Senator Tkachuk: Mr. Speller?

Mr. Speller: Similar views. As independent practitioners, our views here today are based on what we think is a good impact assessment process. We've identified the challenges with the certainty and predictability of this process, which I think a very common theme of concern with the current act and the proposed act.

Senator Tkachuk: With your experience in this business, how many people do you think the impact assessment board is going to need to manage this process and how long do you think it will take the government to put it all together?

Mr. Speller: They will need hundreds of people to do this.

Senator Tkachuk: A thousand? Five hundred?

Mr. Speller: I couldn't give you an exact number. To facilitate this well, I understand CEAA has between 200 and 300 people. My guess is they're going to need between 400 and 500.

une évaluation des répercussions environnementales. Nous sommes là pour cela.

Le sénateur Tkachuk : Pourquoi y a-t-il une telle divergence d'opinions entre vous et vos clients concernant le projet de loi C-69? L'industrie des pipelines dit qu'il va l'empêcher de pouvoir obtenir de projets et aller de l'avant dans un projet. Les producteurs pétroliers s'opposent totalement au projet de loi C-69. Ils veulent que d'importantes modifications y soient apportées. Les sociétés qui produisent de l'uranium, comme Cameco, veulent que deux ou trois modifications considérables soient apportées. Ils semblent tous trouver le projet de loi problématique. Je sais que vous voulez aussi que nous apportions des modifications, mais cela semble moins urgent pour vous que pour eux.

M. Prystay : Nous sommes une entreprise indépendante. Nous offrons un point de vue de tiers sur les répercussions environnementales, sociales et économiques possibles d'un projet. Nous ne défendons pas de projets. Nous sommes là pour fournir l'information dont les organismes gouvernementaux ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

Le sénateur Tkachuk : Pour les organismes gouvernementaux, oui, mais qu'en est-il de vos clients privés?

M. Prystay : Je crois que nos clients privés utilisent l'information qu'on leur donne pour raffiner leurs projets et les rendre plus durables sur le plan environnemental et social. Elle contribue à la définition et à la construction d'un projet. Nous ne jouons pas le rôle de promoteurs. Nous sommes une entreprise indépendante qui appuie le processus.

Le sénateur Tkachuk : Monsieur Speller?

M. Speller : C'est semblable. En tant que praticiens indépendants, le point de vue que nous présentons aujourd'hui est fondé sur ce qui est selon nous un bon processus d'évaluations des répercussions. Nous avons identifié les difficultés liées à la certitude et à la prévisibilité de ce processus, ce qui est, selon moi, un thème de préoccupations très commun concernant la loi actuelle et le projet de loi proposé.

Le sénateur Tkachuk : Comme vous avez de l'expérience dans ce domaine, combien de gens croyez-vous qu'il faut nommer à l'Office d'examen des répercussions environnementales pour gérer ce processus et combien de temps croyez-vous que cela va prendre pour que le gouvernement établisse tout cela?

M. Speller : Il faudra des centaines de personnes.

Le sénateur Tkachuk : Mille personnes? Cinq cents personnes?

M. Speller : Je ne pourrai pas vous donner de chiffre exact. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale compte entre 200 et 300 personnes. J'imagine qu'il faudra 400 ou 500

That's my feeling. I run a lot of large projects and look at resourcing. That's my feel for it.

Senator Tkachuk: Knowing the government well, how long do you think it will take us?

Mr. Speller: I don't claim to know the government well.

The Chair: I want to jump into this subject. You mentioned that you will need a lot of detail in the regulations. You even mentioned we need 30-something pages of detail. Myself, coming from the practitioner side, I remember 30 years ago there was nothing and we had to develop the methods. We developed methods to evaluate, initially, safety, in the safety area. Now we are more into health and the ecosystem. So it is evolving.

Do you think you play a role on exactly these issues that seem to be vague right now? The cumulative effects, climate change and sustainability. You're saying this, but based on your own experience and from the histories of your own companies, wouldn't you say that you're confident that you will come to know and acquire these methods and knowledge to develop your tools?

Mr. Speller: Thank you for the question. Yes, I think we will. The key importance of that detailed impact statement guideline is that, later on in the process, if someone was to raise a new issue detailed guidelines, in theory, should be the referee's book.

The Chair: Okay.

Mr. Speller: If someone raises, two years or three years into a project, a brand new issue, ideally you could go back to those guidelines and say, "Is this something that should have been included or not?" If it's something new, one way to bring certainty to this process is if someone brings a brand new issue that's not covered in the guidelines, the proposed agency would say that's not something they're going to consider.

That would be a very helpful step. The reason I suggested they should be detailed, that they should be many pages, was that the more detail, the less uncertainty there will be later in the process of whether a new issue that comes up should be included or not. I think it's important that we cover all of the important issues when we do this.

One of the things that gets us in trouble for timing and predictability later on, are issues that come in late and open up an entirely new area of inquiry that takes six months to figure out. Then if that happens again. That expanding scope — as I called it, scope creep — over time is actually a large part of why some of these projects go on for a long time.

personnes. C'est ce que je crois. Je gère beaucoup de grands projets et de ressources. C'est le sentiment que j'ai.

Le sénateur Tkachuk : Comme vous connaissez bien le gouvernement, combien de temps pensez-vous que cela va prendre?

M. Speller : Je ne dis pas connaître bien le gouvernement.

La présidente : Je tiens à intervenir dans la discussion. Vous avez dit qu'il faudra y avoir beaucoup de détails dans le projet de loi. Vous avez même dit qu'il faudrait environ 30 pages de détails. Je fais partie des praticiens et je me souviens, il y a 30 ans, qu'il n'existait rien de la sorte et que nous avons eu à élaborer les méthodes. Les méthodes que nous avons mises sur pied à l'origine veillaient surtout à la sécurité. Maintenant, nous nous penchons plus sur la santé et l'écosystème. Les choses changent.

Croyez-vous que vous jouez un rôle sur les questions qui semblent vagues en ce moment, comme les effets cumulatifs, les changements climatiques et la durabilité? Selon votre expérience et l'expérience de vos entreprises, ne diriez-vous pas que vous adopterez des méthodes et que vous utiliserez vos connaissances pour développer vos propres outils?

M. Speller : Je vous remercie de votre question. Je crois que oui. L'importance fondamentale des lignes directrices détaillées d'évaluation des répercussions est liée au fait que plus tard dans le processus, si quelqu'un tente de soulever une autre question à évaluer, en théorie, on pourra s'y référer.

La présidente : D'accord.

M. Speller : Si quelqu'un soulève, deux ou trois ans après le début d'un projet, un nouvel enjeu de préoccupations, nous pourrions consulter les lignes directrices et décider s'il aurait fallu en tenir compte ou pas. Dans ce cas-là, nous pouvons apporter de la certitude dans le processus en décidant que si quelqu'un soulève un enjeu qui n'est pas couvert dans les lignes directrices l'agence peut décider de ne pas en tenir compte.

Ce serait très utile. Je crois qu'elles doivent être détaillées et qu'il doit y avoir de nombreuses pages, car plus il y aura de détails, moins il y aura d'incertitudes plus tard dans le processus s'il faut décider d'inclure ou pas un nouvel enjeu à l'évaluation. Je crois qu'il est important de couvrir tous les enjeux importants possibles.

L'une des choses qui nous causent des ennuis quant aux échéanciers et à la prévisibilité est les problèmes soulevés une fois le projet lancé et qui ouvrent toute une série de questions qui peuvent mettre jusqu'à six mois à se résoudre. Parfois, cela se produit plusieurs fois dans le cadre d'un même projet. Le glissement de portée, comme je l'ai dit plus tôt, au fil du temps

The Chair: Okay. I understand.

Mr. Prystay: Canada has exceptional experience in the environmental assessment field. We, as a global body, have looked at potential effects of mining, oil and gas, transportation, power, pretty much any type of project. We've considered those through our past and current environmental assessment processes. I think there would be very few projects that would come forward that staff from the Canadian Environmental Assessment Agency, with support of the consulting industry, would not be able to identify the major environmental issues, the pathways that effects could occur by, and what effects needed to be studied to be able to understand if there's going to be a material or a significant effect, be it economic, social, environmental or health-related.

We have the skills to be able to define clear terms of reference, or detailed impact statements, guidelines for these projects. If we can develop those early, it will provide ability to manage the process in a much clearer way.

We recognize that some issues arise that people didn't think about earlier and there needs to be the opportunity to amend or address that through the process. The guidelines and the timeline guidelines do allow for that, but those need to be used very judiciously.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is for the people representing Golder. I was looking at your projects, and I came across the trans-Anatolian natural gas pipeline in Europe, which crosses four countries, 20 or so provinces, and a sea. The pipeline will be 1,800 kilometres long and crosses the Mediterranean to Italy. It looks like you did the project in two and a half or three years. What's the recipe for completing such a big project so quickly while respecting the environment? Can Canada learn from how Europe handled that project? I want to hear from Golder representatives because they are the ones showcasing the project on their website.

[*English*]

Mr. Speller: I don't have direct experience with that pipeline, but I know we have worked on it. I've done some work in Africa and Europe. The regulatory process there is more efficient. The time in between passing information back and forth between the proponent and the regulator is shorter. On the other hand, the

est l'une des raisons pour lesquelles la réalisation de certains projets peut prendre parfois autant de temps.

La présidente : D'accord. Je comprends.

M. Prystay : L'expérience du Canada en matière d'évaluation des répercussions environnementales est exceptionnelle. En tant qu'entreprise internationale, nous nous sommes penchés sur les répercussions possibles des industries minières, pétrolières, gazières, du transport et de l'énergie. Nous avons évalué pratiquement toutes les sortes de projets possibles. Nous avons évalué ces projets au moyen des processus d'évaluation des répercussions environnementales anciens et actuels. Je crois qu'il y aurait très peu de projets pour lesquels le personnel de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, avec l'appui de l'industrie, ne serait pas en mesure d'identifier les grands enjeux environnementaux, les voies par lesquelles les répercussions pourraient se concrétiser ainsi que les effets qu'il faudrait étudier pour déterminer s'il y aura des répercussions considérables sur le plan économique, social, environnemental ou de la santé.

Nous avons les compétences nécessaires pour établir un cadre de référence clair, un énoncé des répercussions et des lignes directrices pour ces projets. Si nous pouvons les élaborer tôt, cela nous permettra de gérer de façon beaucoup plus claire le processus.

Nous reconnaissons que certains problèmes auxquels les gens n'avaient pas pensé plus tôt peuvent survenir et qu'il faut avoir une marge de manœuvre pour apporter des changements ou y remédier dans le processus. Les lignes directrices et les échéanciers le permettent, mais ils doivent être utilisés de façon très judicieuse.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse aux gens de l'entreprise Golder. Je regardais vos projets et je suis tombé sur le gazoduc transanatolien en Europe, qui traverse quatre pays, une vingtaine de provinces et une mer. Ce gazoduc s'étendra sur 1 800 kilomètres. Il traverse la Méditerranée jusqu'en Italie. Vous semblez avoir réalisé ce projet en deux ans et demi ou trois ans. Quelle est la recette pour construire un projet de cette envergure dans des délais serrés tout en respectant l'environnement? Le Canada pourrait-il tirer des leçons de l'Europe pour ce qui est de ce projet? Ce sont les gens de Golder qui devraient répondre à ma question, parce que c'est vous qui faites la promotion de ce projet sur votre site.

[*Traduction*]

M. Speller : Je n'ai pas d'expérience directe avec ce pipeline, mais je sais que nous avons travaillé sur ce dossier. J'ai travaillé en Afrique et en Europe. Les processus réglementaires y sont beaucoup plus efficaces. La communication de l'information entre le promoteur et l'organisme réglementaire est plus rapide.

opportunities for stakeholders to participate are also lower. There's a trade-off of time and participation in that way.

Ms. Baker: I have no knowledge of that project, so I'm sorry, I can't comment.

Senator Pratte: We have a bill in front of us and we don't know what all the regulations or guidelines will be. I hear you say that it's a matter of how it's implemented. Is there something in this legislation that you would like to see that would reassure you that there is no excessive use of either stopping the clock or extensions? Is there something you would have expected or liked to see in the legislation that you didn't see, compared to what exists in CEAA 2012?

Mr. Speller: Thank you for the question. The one thing I have always thought to be a strong process is what the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board does. It's something that could potentially be added into this legislation in some way. The Mackenzie Valley review board, when they start the equivalent of the impact assessment process here, they provide a schedule out to the hearings and beyond. That doesn't necessarily deal with the issue of extensions or pauses, but it manages the expectations of the entire group of stakeholders participating; "what we think this process is going to look like," and "these are the steps when we're going to need your participation."

I think the federal clock is a very good idea and metric. The challenge is that it's not a plan. A 300-day clock doesn't say when you're going to do which piece of this process in which 300 days. So if it could be legislated that when, at the notice of commencement, one of the pieces that comes out is a schedule for supplemental information requests, when proponents should provide them back, a rough idea of rounds and when the hearing could be, that is potentially useful. It's an administrative detail, but I think it would be very helpful.

Senator Pratte: Just to be clear, could that be, for instance, part of the tailored guidelines or something — the requirement to have a schedule or?

Mr. Speller: I would think it could be.

Senator Pratte: Mr. Prystay, would you comment?

Mr. Prystay: I think it's difficult to legislate at a level greater than setting a framework for how the process could be suspended or the framework for the process to be suspended. From our work in British Columbia where they have a 180-day legislated review period, we've found that strong policy and a strong commitment to the policy allows many projects to achieve the

Toutefois, les intervenants ont moins souvent la possibilité d'intervenir. Il y a un compromis entre les délais plus courts et la participation.

Mme Baker : Je ne connais rien à ce projet. Je suis désolée, mais je ne peux pas intervenir.

Le sénateur Pratte : Nous étudions un projet de loi et ne savons pas quels seront les règlements ou les lignes directrices. Vous dites que tout dépend de la mise en œuvre. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez voir dans le projet de loi pour vous assurer qu'il n'y aura pas d'usage abusif de l'arrêt de l'horloge ou de la prolongation des délais? Y a-t-il quelque chose que vous vous attendiez à voir dans le projet de loi ou que vous aimeriez y voir et qui en est absent, comparativement à ce qui existe dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012?

M. Speller : Je vous remercie de la question. Une chose que j'ai toujours considérée comme un processus solide est ce que fait l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie. C'est une chose qui pourrait d'une certaine façon être ajoutée au projet de loi. Lorsque l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie amorce l'équivalent du processus d'évaluation de l'impact, il fournit un calendrier des audiences et de tout le reste. Cela ne règle pas nécessairement la question de la suspension ou de la prolongation des délais, mais cela gère les attentes de l'ensemble du groupe de parties intéressées participantes; « à quoi ressemblera le processus selon nous » et « voici les étapes pour lesquelles nous aurons besoin de votre participation ».

Je crois que le décompte fédéral est une très bonne idée et une bonne mesure. La difficulté, c'est qu'il ne s'agit pas d'un plan. Un décompte de 300 jours n'indique pas quand se fera quelle partie du processus au cours des 300 jours. Donc, si l'on pouvait inscrire dans la loi que, lorsque avis de commencement est donné, l'un des documents rendus publics est un calendrier pour les demandes de renseignements complémentaires précisant quand les promoteurs doivent les produire, donnant une idée des rondes et de la date où pourrait se tenir l'audience, cela serait utile. C'est un détail administratif, mais je crois que cela serait très utile.

Le sénateur Pratte : Simplement pour clarifier, est-ce que cette exigence de produire un calendrier pourrait, par exemple, faire partie des lignes directrices adaptées?

M. Speller : Je pense que oui.

Le sénateur Pratte : Monsieur Prystay, qu'en pensez-vous?

M. Prystay : Je crois qu'il est difficile d'inscrire dans la loi plus qu'un cadre décrivant le processus et comment celui-ci peut être suspendu. En Colombie-Britannique, où le délai d'examen prévu par la loi est de 180 jours, nous avons constaté qu'une politique solide et un engagement résolu envers cette politique permettent à de nombreux projets d'accomplir l'examen à

review in the 180 days. But it does take a lot of dedication and work to meet that schedule, by all parties.

Senator Pratte: In the B.C. legislation, are there provisions for extensions or clock stoppages?

Mr. Prystay: Yes, there are.

Senator Pratte: There are, okay.

Senator Massicotte: Thank you very much for being with us.

I think I share your comments — and maybe further to the discussion you had a Senator Woo — is the pre-planning in any business transaction, it's like when you define a non-binding letter you define what the objectives are. That is extremely good, and I think you agree with that. The issue all the time is actually doing it.

You probably didn't look at the minutes. In one of our first sessions, we had all the deputy ministers up here, including their legal counsel, and they made it very clear also that it is their intent that this process — the pre-planning — they would use it to define and scope very precisely what is necessary, which is a big problem as it currently exists.

A question like Senator Tkachuk gave — should we trust — it's clear what they intend to do, but with your experience with Environment and Climate Change Canada and so on, are you comfortable, in spite of their intent, that they will perform and get to where they want to get as expressed verbally in our own discussions with them?

Mr. Prystay: It depends on how they approach that. Again, from British Columbia, the environmental assessment office takes advantage of the proponent's consulting team to help with some of that heavy lifting. The first draft of the application information requirements is delegated to the proponent team to draft in accordance with a very clear set of guidelines in terms of the structure and what goes into it. Then it goes through revisions until the environmental assessment office is happy with it. Then it gets published as a provincial public document.

So it takes some of that labour off the Environmental Assessment Office and delegates that to the proponent team.

Senator Massicotte: Does anybody want to add something to that? That's a key part. If it's done right, we have made an immense improvement.

l'intérieur du délai de 180 jours. Toutefois, pour respecter ce délai, il faut beaucoup de dévouement et de travail de la part de toutes les parties.

Le sénateur Pratte : Est-ce que la loi de la Colombie-Britannique contient des dispositions concernant la prolongation du délai ou l'interruption du décompte?

M. Prystay : Oui.

Le sénateur Pratte : D'accord.

Le sénateur Massicotte : Merci beaucoup d'être ici avec nous.

Je crois que je partage votre opinion. Je reviens peut-être sur la discussion que vous avez eue avec le sénateur Woo. C'est comme la préparation d'une transaction d'affaires. Quand on définit une lettre non contraignante, on définit quels sont les objectifs. C'est extrêmement bien, et je crois que vous en convenez. Le problème est toujours dans l'exécution.

Vous n'avez probablement pas eu la chance d'examiner le compte rendu des réunions précédentes, mais dans l'une des premières séances que nous avons tenues dans le cadre de l'étude de ce projet de loi, nous avons accueilli tous les sous-ministres, accompagnés de leur avocat-conseil, et ils ont également indiqué clairement que leur intention est d'utiliser l'étape préparatoire pour définir les besoins et la portée de ces derniers, ce qui représente un gros problème à l'heure actuelle.

Le sénateur Tkachuk a posé une question. Devrions-nous avoir confiance? L'intention des sous-ministres est claire. Toutefois, d'après votre expérience avec Environnement et Changement climatique Canada et les autres, êtes-vous convaincus, malgré leur intention, qu'ils vont livrer la marchandise et atteindre leurs objectifs comme ils l'ont exprimé verbalement dans nos discussions avec eux?

M. Prystay : Cela dépend de la manière dont ils s'y prennent. Encore une fois, en Colombie-Britannique, le Bureau des évaluations environnementales tire avantage de l'équipe de consultation du promoteur pour aider avec une partie des tâches plus difficiles. La première ébauche des exigences de renseignements pour les demandes est confiée à l'équipe du promoteur, qui la rédige conformément à un ensemble très clair de lignes directrices définissant la structure et le contenu. Ensuite, des révisions sont effectuées jusqu'à ce que le Bureau des évaluations environnementales soit satisfait. Puis, le document est publié à titre de document provincial public.

Ainsi, le Bureau des évaluations environnementales est libéré d'une partie du travail qui est confiée à l'équipe du promoteur.

Le sénateur Massicotte : Est-ce que quelqu'un veut ajouter un commentaire? C'est un aspect important. Si c'est bien fait, nous avons réalisé une immense amélioration.

The second thing I observed off was that when delays occur, when you deal with government departments, anybody can ask a proponent a question at any point in time — it can be anything. A new hire has a question, it automatically stops the process, and you've got questions coming at you all the time.

What is being proposed under this legislation is that you've now got one department responsible, and you've got one person who filters the questions before they come to you, so you're not going to have another one-year delay when a year has gone by. Is that a significant improvement and important to the process?

Ms. Baker: I think it can be done. Having someone who has that comprehension of the process is able to understand the knowledge and the questions that are being asked, and can do that filtering effectively — it can be done, because it has been done informally within the departments. So, yes, I think it can be done.

Senator Massicotte: Now it's the law; if Bill C-69 gets passed, it's an obligation and a structure.

Ms. Baker: I would think it would get done if it were law.

Senator Massicotte: Mr. Speller, any comments?

Mr. Speller: I have no comments.

Senator Massicotte: I don't have any conflict, but Golder was a tenant of ours for many years. I consider there's no conflict because the rent was so cheap it didn't qualify, but I sold that interest 10 years ago, so I have no conflict.

Senator Neufeld: Thank you for being here. We've heard from industry a lot that they would like to see what projects are actually doable — what size? What are you talking about; are you talking about everything from a small plant to huge dams? Would all of you say that would help make a difference and maybe have the industry not so fearful of what might happen and what might not happen?

Mr. Speller: I can't speak on behalf of industry, but I do know it's the question I get most often in my office, either via emails or phone calls: Has there been any word on the street about when the project list will be out? That's where the rubber hits the road for a lot of this. That's an important piece.

Mr. Prystay: We get very similar questions on a regular basis. Knowing if a potential project is in or out is important to our clients, but I think understanding the process, and having some confidence and surety in the timelines is equally important.

La deuxième chose que j'observe, c'est que lorsque des retards se produisent, lorsqu'on fait affaire avec un ministère, n'importe qui peut poser une question au promoteur n'importe quand. Il peut s'agir de n'importe quoi. Un nouvel employé a une question, cela arrête automatiquement le processus, et des questions vous sont sans cesse posées.

Le projet de loi propose qu'il y ait un ministère responsable ainsi qu'une personne chargée de filtrer les questions avant qu'elles vous parviennent, de manière à éviter un autre retard d'un an. S'agit-il d'une amélioration importante du processus?

Mme Baker : Je crois que cela pourrait se faire. Il serait possible qu'une personne qui comprend bien le processus, les connaissances et les questions posées puisse filtrer efficacement les questions, car cela se fait de manière informelle au sein des ministères. Donc, oui, cela pourrait se faire.

Le sénateur Massicotte : Maintenant, c'est la loi; si le projet de loi C-69 est adopté, il s'agira d'une obligation et ce sera intégré dans la structure.

Mme Baker : Je crois que ce sera fait si la loi le prévoit.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Speller, avez-vous un commentaire?

M. Speller : Je n'ai pas de commentaires.

Le sénateur Massicotte : Je ne suis pas en conflit d'intérêts, mais Golder était notre locataire pendant de nombreuses années. Je considère qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts parce que le loyer était si peu élevé qu'il ne comptait même pas. Cela dit, j'ai vendu cet intérêt il y a 10 ans, alors je n'ai pas de conflit d'intérêts.

Le sénateur Neufeld : Merci d'être ici. Nous avons beaucoup entendu de la part de l'industrie qu'elle aimerait voir quels projets sont réellement faisables — quelle envergure. De quoi parle-t-on? Parle-t-on de tout, depuis une petite usine jusqu'à un énorme barrage? Croyez-vous tous que cela aiderait à améliorer les choses et à atténuer les craintes de l'industrie concernant ce qui pourrait arriver et ce qui pourrait ne pas arriver?

M. Speller : Je ne peux pas parler au nom de l'industrie, mais je sais que c'est la question qui revient le plus souvent à mon bureau, par courriel ou par téléphone : y a-t-il des rumeurs à savoir quand la liste des projets sera publiée? Car c'est là que l'on passe à l'action dans bien des cas. C'est un aspect important.

M. Prystay : On nous adresse fréquemment le même genre de questions. Savoir si un projet est approuvé ou rejeté est important pour nos clients, mais je crois que comprendre le processus, et avoir une certaine confiance et une certaine assurance par rapport aux délais est tout aussi important.

Senator Neufeld: Also, there's lots of chatter that they'd like to see the regulations prior to the bill being passed. I don't know where the regulations are at. We don't know. The government says, "Trust me. We're going to take care of all this in regulations." People are a little nervous about that.

Reviewable projects — should that be in regulations, or should that be in the legislation — whatever you're going to actually put through the process? Where would it best be?

Mr. Speller: I'm concerned you're asking three scientists or engineers a question about the legislation.

Senator Neufeld: I am.

Mr. Speller: I personally don't have a feel for what's better in the legislation or regulation, unfortunately.

Senator Neufeld: Do you, sir?

Mr. Prystay: My experience is it's been in regulations to date, but I haven't. I'm not a legislator. I don't have an opinion on that.

Ms. Baker: I would follow suit.

Senator Neufeld: Okay.

So you all agree that reviewable projects — that's a big thing that's come into your office — a big issue — but you're not really sure, or you're not comfortable saying where you think that should be — should it be up front in the legislation or the regulations. So I get that. It's interesting for me to hear that.

Second is the timelines. You have all talked about timelines. I was in British Columbia when we put the 180 days in. Can you tell us how the timelines in this Bill C-69 could be fixed so that you don't have those fears that you brought forward in regards to the timelines? Is it, okay, you only have so many days to figure this out? What is it?

If you want to think about it and write us back a letter, I'm fine with that too, but I'd like to hear from you as engineers. We hear from our chair who is an engineer, so I'm asking engineers.

The Chair: Do you want to answer?

Mr. Speller: We have offered to provide in writing some of our thoughts on this. We'd be happy to add that to our list.

Le sénateur Neufeld : Il est également beaucoup question du désir de voir les règlements avant que le projet de loi ne soit adopté. J'ignore où on en est dans la rédaction des règlements. Nous ne le savons pas. Le gouvernement dit : « Faites-nous confiance. Nous allons nous occuper de tout cela dans les règlements. » Cela rend les gens un peu nerveux.

Quels sont les projets qui devront faire l'objet d'un examen? Devrait-on préciser cela dans les règlements ou dans la loi? À quoi ce processus s'appliquera-t-il? Quelle est la meilleure solution?

M. Speller : Je crains que vous posiez à trois scientifiques ou ingénieurs une question concernant la loi.

Le sénateur Neufeld : C'est ce que je fais.

M. Speller : Personnellement, je n'ai malheureusement pas d'idée de ce qu'il convient davantage d'inscrire dans la loi ou dans les règlements.

Le sénateur Neufeld : Avez-vous une idée, monsieur?

M. Prystay : D'après mon expérience, à ce jour, c'est prévu dans les règlements, mais je n'ai pas idée de ce qui convient le mieux. Je ne suis pas législateur. Je n'ai pas d'opinion à cet égard.

Mme Baker : Il en va de même pour moi.

Le sénateur Neufeld : D'accord.

Donc, vous convenez tous que la loi ou les règlements doivent préciser quels sont les projets devant faire l'objet d'un examen, puisque c'est une question que l'on pose fréquemment à vos bureaux. Toutefois, vous n'êtes pas vraiment certains si cette information devrait se trouver dans la loi ou dans les règlements ou n'êtes pas suffisamment à l'aise pour vous prononcer à ce sujet. Je comprends cela. C'est intéressant d'entendre cela.

Viennent ensuite les délais. Vous avez tous parlé des délais. J'étais en Colombie-Britannique lorsque nous avons fixé le délai à 180 jours. Pouvez-vous nous dire comment on pourrait fixer les délais dans le projet de loi C-69 de manière à éliminer les craintes que vous avez soulevées à cet égard? Doit-on préciser le nombre de jours? Quelle est la solution?

Si vous le souhaitez, vous pouvez y réfléchir et fournir votre réponse dans une lettre. Cela me convient aussi. Cela dit, j'aimerais entendre votre opinion à titre d'ingénieurs. Nous avons celle de la présidente, qui est ingénieure, alors je pose la question à d'autres ingénieurs.

La présidente : Souhaitez-vous répondre à la question?

M. Speller : Nous avons offert de fournir par écrit certains de nos points de vue à ce sujet. Nous serions heureux d'ajouter cela à la liste.

Senator Neufeld: That would be fine with me. You need to do it through the clerk.

Senator McCallum: Thank you. I'm sorry I arrived late, but I had a speech to make.

I'm from the health field, so I've been really concerned about the health and social impacts about resource extraction in First Nation areas. It's good to see that you're looking at a more balanced approach that's with an ethics basis to it.

I was reading the social and health determinants of resource extraction study that was done by B.C. in Northern Canada and the results they had with all the resource extraction that's been done to try to find a balance.

When you plan like that, it's like the health environment. I understand health impact assessments when you're working with patients. When you have that under your belt, you see projects from a different perspective and you try to mitigate the negative effect before they happen.

Could you explain the increased uncertainty associated with the interpretation and methods for defensible assessment of certain effects, primarily sustainability, climate change and the intersection of sex and gender with other identity factors? Where does the uncertainty lie?

Mr. Prystay: There are strong methods that are well defined for looking at socioeconomic changes on different areas of society, including gender-based analysis. In addition, there is a growing understanding of how health effects differ between men and women which is becoming well-defined. The field of assessing environmental effects on a disaggregated population is a new area of academic study.

Clear guidance is needed to help understand the scope of this factor and the methods available. The legislation doesn't say that the gender-based assessment is to be focused on socioeconomic issues. If it is to be assessed with respect to environmental effect as well, there's not good guidance on how to do that currently.

Senator McCallum: You said there are greater opportunities for Indigenous participation. What is the level of participation now with Indigenous communities?

Mr. Prystay: I think it's highly variable across the country, and that is one of the benefits that this legislative change provides. I've practised in British Columbia where, under B.C.'s Environmental Assessment Act, Indigenous groups are invited to the table with all the other government agencies to help define

Le sénateur Neufeld : Cela me convient tout à fait. Vous devrez adresser votre lettre à la greffière.

La sénatrice McCallum : Merci. Excusez-moi de mon retard, mais j'avais un discours à prononcer.

Venant du secteur de la santé, je suis surtout préoccupée par l'impact sanitaire et social de l'extraction des ressources dans des territoires occupés par des peuples autochtones. Je me réjouis de voir que vous envisagez une approche plus équilibrée prenant en compte l'éthique.

Je me suis renseignée au sujet des déterminants sociaux de la santé utilisés dans l'étude sur l'extraction des ressources menée par la Colombie-Britannique dans le Nord du Canada et des résultats enregistrés, et l'idée est d'essayer de trouver un équilibre.

Quand vous planifiez comme ça, cela ressemble à ce qui se passe dans le secteur de la santé. C'est un peu comme quand on interagit avec des patients. Quand on a vécu ça, on voit les choses d'un autre œil et on essaie de contrer les effets néfastes avant qu'ils ne surviennent.

Vous parlez d'incertitude accrue en raison de l'interprétation et des méthodes pour l'évaluation défendable de certains effets, principalement la durabilité, les changements climatiques et le télescopage du sexe et du genre avec d'autres facteurs d'identité. Pourriez-vous expliquer cela? Où est l'incertitude?

M. Prystay : Il y a des méthodes rigoureuses clairement définies pour examiner les changements socioéconomiques qui se produisent dans différents secteurs de la société, et notamment des analyses comparatives entre les sexes. En outre, on comprend de mieux en mieux que les effets sur la santé sont différents, selon qu'on est un homme ou une femme. L'évaluation des répercussions environnementales sur une population dispersée constitue un nouveau domaine de recherches universitaires.

Il faudrait vraiment comprendre la portée de ce facteur et les méthodologies disponibles. La loi ne dit pas que les évaluations sexospécifiques doivent se concentrer sur le volet socioéconomique. En ce qui concerne les effets environnementaux et leur évaluation, il n'y a pas encore de modalité claire en la matière.

La sénatrice McCallum : Vous avez dit qu'il y a plus de possibilités pour les Autochtones de participer. Quel est le niveau de participation des communautés autochtones aujourd'hui?

M. Prystay : Cela varie beaucoup d'une région à l'autre du pays et c'est l'un des avantages de ce changement législatif. J'ai travaillé en Colombie-Britannique où, en vertu de la loi britanno-colombienne sur les évaluations environnementales, les groupes autochtones sont invités à se joindre aux négociations aux côtés

the scope of the assessment, define what studies need to be completed, and then they also participate through the review process. We believe that is good practice and we think that's good for all Indigenous communities across Canada.

Senator McCallum: I agree with you. I was at a high school last week talking about my background. There were about 300 to 400 students at Sisler High School. They raised the concerns they have for the environment and they said it's across the city. It includes universities and it's going across Canada now. On April 22, there's a big Canadian gathering about it. They fear for their future. It's good that they are speaking out to try to strike that balance between that development of resources and the negative impacts that have occurred but have not been addressed and still exist in First Nation areas. I'm glad to hear that.

Senator Mockler: Stantec was responsible or engineered one of the greatest bridges in North America, between New Brunswick and Prince Edward Island. You were involved in that?

Mr. Prystay: I am aware that we were involved in the environmental assessment of it. I'm not sure about the engineering side.

Senator Massicotte: Is it still standing?

Senator Mockler: It is standing.

Mr. Speller: I do want to highlight that I think Golder was involved in that as well.

Senator Mockler: That's good. This is going to help my question. Unlike the National Energy Board that it would replace under the proposed Canadian energy regulator act, the Canadian energy regulator would not be responsible for conducting reviews of designated projects. That's factual. While the Canadian energy regulator will have some input into the proposed impact assessment process for designated projects, its primary role in Bill C-69 is the regulation of projects throughout their life cycle rather than the assessment of new ones. We agree on that.

The Canadian energy regulator will continue to conduct assessments for non-designated projects. A question to both of you is: Do you support this division of responsibilities? Why or why not?

Mr. Prystay: I think it's important that all large capital projects that have potential for adverse effects go through an environmental assessment process. I think it's good public

de toutes les autres agences gouvernementales afin de définir la portée de l'évaluation environnementale, de décider des études qui doivent être effectuées et aussi de participer au processus d'examen. Nous croyons que c'est une pratique exemplaire et nous pensons que c'est une bonne chose pour toutes les communautés autochtones au Canada.

La sénatrice McCallum : Je suis d'accord avec vous. La semaine dernière, je me suis rendue à l'École secondaire Sisler — cela représente 300 à 400 élèves — pour parler de mon expérience. Ces élèves m'ont parlé de leurs inquiétudes concernant l'environnement. Ils m'ont expliqué que partout dans les villes, les universités et bientôt partout au Canada, les élèves et étudiants s'inquiètent à ce sujet. Il y aura d'ailleurs un important rassemblement à ce sujet, au Canada, le 22 avril. Ces élèves et étudiants ont peur pour leur avenir. Il est bon que les jeunes s'expriment pour qu'on essaie de trouver un juste équilibre entre l'exploitation des ressources et les retombées négatives dont on ne s'est pas préoccupé, mais qu'il y a toujours dans les régions habitées par des Premières Nations. Je suis heureuse d'entendre cela.

Le sénateur Mockler : Stantec a conçu un des plus grands ponts qui existent en Amérique du Nord, entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Vous avez participé à ce projet?

M. Prystay : Nous avons participé à son évaluation environnementale. Pour ce qui est de sa conception, je ne sais pas trop.

Le sénateur Massicotte : Il tient bon?

Le sénateur Mockler : Il tient bon.

M. Speller : Je voudrais souligner le fait que Golder a participé aussi à ce projet.

Le sénateur Mockler : C'est bon. Cela va m'aider pour ma question. À la différence de l'Office national de l'énergie qu'elle remplacerait en vertu de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, la régie ne serait pas responsable des examens des projets désignés. C'est ainsi. Mais, la régie aura son mot à dire sur le processus d'évaluation de l'impact dans le cas des projets désignés. Son rôle principal conformément au projet de loi C-69 est la réglementation des projets pendant leur cycle de vie et non l'évaluation de nouveaux projets.

La régie continuera d'effectuer des évaluations des projets non désignés. Êtes-vous d'accord avec cette répartition des responsabilités? Et pourquoi?

M. Prystay : Je pense qu'il est important que tous les grands projets d'immobilisations susceptibles d'avoir des effets néfastes fassent l'objet d'une évaluation environnementale. C'est une

policy. Regarding who manages the regulatory process, as a practitioner, I don't know I have opinion on that. It's more about is the assessment process robust, defensible and based on good practice. That's our primary concern.

Senator Mockler: Philosophy.

Mr. Speller: Our view would be similar. We are arms length from the regulators and the decision makers in that regard. Our focus is on a strong impact assessment process.

The Chair: Thank you very much for this interesting conversation.

We will now proceed with the third portion of this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources as we continue our study of Bill C-69. We now welcome by video conference from Victoria, British Columbia, representing the Government of British Columbia, Mr. Kevin Jardine, Associate Deputy Minister, Environmental Assessment Office.

Thank you very much, Mr. Jardine, for being with us. I invite you to proceed with your opening statement, after which we will go to a period of questions and answers.

Kevin Jardine, Associate Deputy Minister, Environmental Assessment Office, Government of British Columbia: Let me start by thanking the committee for inviting me here today and for the opportunity to speak to Bill C-69.

British Columbia is broadly supportive of the proposed environmental impact assessment act and its objectives. In fact, there's significant alignment in principle and process between the proposed impact assessment act and British Columbia's new Environmental Assessment Act, which just received Royal Assent in November 2018. They reflect common objectives of Canada and B.C. with respect to conducting environmental assessments, and they present the opportunity for Canada and B.C. to more easily and effectively cooperate on the conduct of environmental assessments.

Of particular importance to B.C. is the retention of the option to have the federal process substituted for provincial process while retaining the separate decision-making processes.

As you may be aware, B.C. currently has an existing agreement with the Canadian Environmental Assessment Agency, which was signed in 2013, which allows for the

bonne politique publique. Quant à savoir qui gère le processus de réglementation, en tant que praticien, je n'ai pas d'opinion là-dessus. Mais, la question est plus de savoir si le processus d'évaluation est rigoureux, défendable et fondé sur des pratiques exemplaires. C'est notre principale préoccupation.

Le sénateur Mockler : C'est votre philosophie.

M. Speller : Nous avons à peu près le même point de vue. Nous sommes indépendants des régulateurs et des décideurs. Ce que nous souhaitons, c'est un processus rigoureux d'évaluation des impacts.

La présidente : Merci beaucoup pour cette intéressante conversation.

Nous allons passer à la troisième partie de cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'Énergie, de l'Environnement et des Ressources naturelles, dans le cadre de notre étude du projet de loi C-69. Nous accueillons maintenant de Victoria, en Colombie-Britannique, par vidéoconférence, représentant le gouvernement de Colombie-Britannique, M. Kevin Jardine, qui est le sous-ministre associé du Bureau des évaluations environnementales.

Merci beaucoup d'être ici, M. Jardine. Je vous propose de faire votre déclaration liminaire. Nous passerons ensuite à une période de questions et de réponses.

Kevin Jardine, sous-ministre associé, Bureau des évaluations environnementales, gouvernement de Colombie-Britannique : Permettez-moi d'abord de remercier le comité de m'avoir invité ici, aujourd'hui et de me donner l'occasion de vous parler du projet de loi C-69.

La Colombie-Britannique est très favorable à la loi sur l'évaluation d'impact environnemental qui est proposée et à ses objectifs. De fait, les principes et les processus proposés dans le cadre respectivement de la loi sur l'évaluation d'impact environnemental et de la nouvelle loi sur l'évaluation d'impact environnemental britanno-colombienne — qui vient juste de recevoir la sanction royale en novembre 2018 — sont très similaires. Ces mesures législatives prouvent que le Canada et la Colombie-Britannique ont les mêmes objectifs en matière d'évaluations environnementales, ce qui devrait rendre plus facile et efficace le travail en collaboration entre le Canada et la Colombie-Britannique en ce qui concerne le déroulement des évaluations environnementales.

Il est particulièrement important pour la Colombie-Britannique d'avoir la possibilité d'avoir recours à un processus fédéral, et non provincial, et de garder aussi des processus décisionnels distincts.

Comme vous le savez peut-être, la Colombie-Britannique a une entente avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale en ce moment, signée en 2013, qui prévoit la

implementation of substituted environmental assessments. To date, three project environmental assessments in B.C. have been completed by way of substitution. B.C. remains the first and, to my knowledge, the only jurisdiction in Canada to have such an agreement.

We have common objectives. B.C.'s new Environmental Assessment Act was developed based on three principles: Firstly, advancing reconciliation with Indigenous peoples; secondly, enhancing the public confidence in the assessment process; and lastly, ensuring that good projects move forward in a timely way while protecting the environment.

So we're pleased to see these principles largely reflected in the impact assessment act, as well as through the mandatory consideration of Indigenous rights and knowledge, through increased opportunities for meaningful public consultation and participation and greater transparency in the process and in expanded scope, which mirrors British Columbia's criteria both under our new act and under our former act.

This increased alignment between provincial and federal legislation has the potential to enhance the implementation of the one project-one assessment principle and, therefore, more streamlined, substituted, coordinated or, in fact, panel EAs.

In our experience, the benefits of one project one assessment have included reduced duplication for all parties, including government agencies, proponents, Indigenous nations, stakeholders, communities and the public; a clearer and more predictable process; a generally timelier process; and a more common transparent body of evidence and understanding of the potential project impacts. It allows for meaningful, deep and more agile Indigenous engagement through a single combined Crown and also allows for a single channel for public engagement which affords the opportunity for more responsive, ongoing engagements.

An EA process with an early planning phase as contemplated by both the new environmental assessment act here in British Columbia and the proposed impact assessment act has the potential to result in better assessments with fewer delays, chiefly through the early identification of issues and Indigenous engagement that happens proactively rather than reactively.

But there are some challenges, particularly with timelines. Without harmonized timelines throughout the entire process, cooperation and the achievement of the one project one assessment principle will be a challenge. Flexibility in planning phase time limits is a prerequisite for effective cooperation.

mise en œuvre d'évaluations environnementales de remplacement. À ce jour, il y en a eu trois en Colombie-Britannique et la Colombie-Britannique est la première province et, à ma connaissance, la seule au Canada qui a signé une telle entente.

Et nous avons des objectifs communs. La nouvelle loi sur l'évaluation d'impact environnemental de Colombie-Britannique a été développée autour de trois principes : d'abord, favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones; ensuite, accroître la confiance du public envers le processus d'évaluation et enfin, s'assurer que les bons projets vont de l'avant en temps utile, sans effets néfastes sur l'environnement.

Nous sommes donc heureux de constater que ces principes se reflètent grandement dans la Loi sur l'évaluation d'impact — qui reprend les critères en place dans la nouvelle loi et la loi actuelle en Colombie-Britannique — ainsi que dans la prise en compte impérieuse des droits et savoirs des Autochtones, dans la multiplication des occasions pour le public d'être véritablement consulté et de participer, dans la plus grande transparence du processus et la portée élargie de l'évaluation.

Cette plus grande harmonisation entre les lois provinciales et fédérales pourrait contribuer à améliorer la mise en œuvre du principe « un projet-une évaluation » et donc contribuer à simplifier, remplacer ou coordonner les commissions d'évaluation.

D'après notre expérience, les bénéfices qu'on peut retirer de ce principe d'un « projet-une évaluation » sont multiples : la possibilité de réduire les redondances pour toutes les parties, notamment les agences gouvernementales, les promoteurs, les peuples autochtones, les intervenants, les collectivités et le public; d'avoir un processus plus transparent et prévisible et plus dans les temps généralement; un ensemble plus commun et plus transparent de données probantes et une meilleure compréhension des répercussions possibles du projet. Cela veut dire un engagement des Autochtones plus significatif par l'intermédiaire d'un seul mécanisme relevant de la Couronne et aussi un canal unique pour l'engagement du public, soit un investissement plus dynamique et permanent.

Un processus d'évaluation environnementale avec une phase de planification précoce, comme l'envisagent la nouvelle loi d'évaluation environnementale ici, en Colombie-Britannique, et la loi sur l'évaluation d'impact qui est proposée pourrait résulter en une meilleure évaluation avec moins de retards, surtout grâce à une prise de conscience anticipée des problèmes et une participation proactive et non réactive des Autochtones.

Mais, il y a des problèmes, en particulier en ce qui concerne les délais. En l'absence d'un calendrier harmonisé tout au long du processus, il y aura des problèmes pour ce qui est de la coopération et de l'application du principe « un projet-une évaluation ». Il ne faut pas de délais serrés dans la phase de planification si l'on veut une coopération efficace.

Timelines between the new B.C. Environmental Assessment Act and the proposed impact assessment act are overall well aligned. There is one notable exception, and that is in the critical early planning phase.

There is an opportunity to address this time limit inconsistency with a minor IAA amendment, enabling the agency to establish a different deadline for submission of notice of assessment for the sole purpose of allowing the agency to cooperate with another jurisdiction.

This proposed approach mirrors existing authorities in the proposed IAA to establish different timelines to support cooperation during the impact assessment phase. Extension of this power to the entire EA process completes a timeline adjustment scheme that supports cooperation between Canada, B.C. and indeed any other jurisdiction that might be interested in coordination or substitution in the future.

Furthermore, B.C. would encourage Canada to allow for delegation of these timeline adjustment decisions to the agency, both during the planning and impact assessment phases. Moving these decisions away from the minister to the agency emphasizes the procedural nature of these decisions and, in recognition of the stated objectives of increasing process predictability for project proponents, also has the effect of limiting ministerial discretion.

Support for the one project one assessment under the new impact assessment act creates several opportunities for Canada and the provinces to work together, and conversations with Canada here in British Columbia are under way to develop a new cooperation agreement to replace our 2013 agreement. The new agreement is intended to allow for a common approach to early engagement, which would lead to reduced duplication through the establishment of common requirements for initial proponent documentation; a joint early public comment period; coordinated early decision on whether to proceed with an EA; and a principled basis for determining the best assessment approach, whether that's substituted, coordinated or perhaps even a panel.

It's also intended to improve the quality of Indigenous engagement through better coordination and to advance reconciliation with Indigenous peoples through more meaningful engagement; enabling a focus on reaching consensus; and establishing a joint commitment to pursue trilateral agreements with Indigenous nations where they are interested and have the capacity.

Les délais établis dans la nouvelle loi d'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique et la loi d'évaluation d'impact proposée sont généralement très en phase. Il y a une exception notable, et c'est la phase critique de planification précoce.

Il est possible de régler ce léger problème de délai avec un amendement mineur du projet de loi sur l'évaluation d'impact, ce qui permettrait à la régie d'établir des délais différents pour les dépôts des avis d'évaluation et de coopérer avec un autre intervenant.

L'approche qui est proposée reprend les mécanismes existant déjà dans le projet de loi sur l'évaluation d'impact afin d'établir des lignes directrices distinctes pour faciliter la coopération pendant la phase d'évaluation d'impact. Si on applique ce changement à tout le processus d'évaluation environnementale, on aura un système d'ajustement propice des délais à la coopération entre le Canada, la Colombie-Britannique et tout autre palier ou intervenant, et ce, dans un but de coordination ou d'ajustement plus tard.

Par ailleurs, la Colombie-Britannique encouragerait le Canada à déléguer à la régie les décisions relatives à l'ajustement des délais, pendant les phases de planification et d'évaluation d'impact. Cela soulignerait la nature procédurale de ces décisions, contribuerait à l'objectif déclaré qui est d'améliorer la prévisibilité du processus pour les promoteurs de projets et limiterait aussi le pouvoir discrétionnaire du ministre.

L'adhésion au principe « un projet-une évaluation » dans le cadre de la nouvelle loi d'évaluation d'impact sera l'occasion pour le Canada et les provinces de travailler ensemble. Des conversations avec le Canada sont en cours ici, en Colombie-Britannique, pour élaborer une nouvelle entente de collaboration pour remplacer celle de 2013. La nouvelle entente donnerait lieu à une nouvelle approche en matière d'engagement précoce, résultant en une diminution des redondances grâce à la mise en place d'exigences communes relativement à la documentation initiale des promoteurs; à une période précoce de commentaires du public; à une prise de décision coordonnée et précoce en ce qui concerne les évaluations environnementales; et à une meilleure approche de principe en matière d'évaluations, qu'elles soient de remplacement, coordonnées ou peut-être même qu'il s'agisse d'une commission.

Elle devrait aussi améliorer la force de l'engagement des Autochtones grâce à une meilleure coordination et favoriser la réconciliation des peuples autochtones grâce à un engagement plus important; être marquée par le désir de consensus; et garantir un engagement commun en vue d'établir des ententes trilatérales dans les cas où les Premières Nations se montrent intéressées et en ont la capacité.

Lastly, we are also focused on collaboration to improve the connection between assessments and the subsequent regulatory and permitting processes, something we refer to as the regulatory continuum. Specifically, we want to reduce duplication and improve timelines by aligning reporting requirements, notification requirements, terminology and definitions, and the various deadlines that are inherent in the regulatory processes and regimes, as well as looking at data and information requirements so they can, as they are developed through the environmental assessment, flow into subsequent permitting processes.

With that, that concludes my prepared remarks, Madam Chair, and I'm pleased now to take any questions that the committee might have.

The Chair: Thank you very much.

Senator MacDonald: Thank you, sir, for your testimony here today. The independent contractors and business association of British Columbia wrote that the aim of the crafters of this legislation must have been to make it more difficult to invest in Canada and confine bold visionary and nation-building construction and infrastructure projects to the Canadian history textbooks. This group represents over 2,000 companies and over 50,000 workers in British Columbia. Should they be concerned that the government is so opposed to this bill, that they are so opposed to this bill? What is the government's response to these 50,000 workers in British Columbia?

Mr. Jardine: In terms of Bill C-69?

Senator MacDonald: They are opposed to the bill and very concerned about their jobs.

Mr. Jardine: A couple of things. In terms of Bill C-69, as it relates to projects here in British Columbia, our view is that British Columbia is in a different circumstance than many other jurisdictions, for several reasons. One is that we have a stand-alone environmental assessment office, stand-alone legislation that sits arm's length from government and is administered independently. That has allowed us to be able to enter into agreements with Canada under the current CEAA 2012 act for things like substitution. We have 13 projects that are currently under substitution in British Columbia.

For British Columbia, because of our unique geography, our unique number of Indigenous nations and our history in that regard, our processes are well advanced in terms of meeting many of the obligations, constitutional and otherwise, for environmental assessment. So we don't see in Bill C-69 very

Enfin, nous tenons aussi à la collaboration afin qu'il y ait une plus grande cohérence entre les évaluations et les processus de réglementation et d'autorisation ultérieurs, ce qu'on appelle le continuum réglementaire. Plus précisément, nous voulons diminuer les redondances et améliorer les délais en alignant les exigences en matière de rapports et d'avis, la terminologie et les définitions sur les différents délais propres aux processus et régimes réglementaires et en étudiant aussi les données et les exigences en matière d'information — elles sont élaborées au cours de l'évaluation environnementale — de manière à ce qu'elles puissent s'intégrer aux processus d'autorisation subséquents.

C'est ainsi que se terminent les remarques que j'avais préparées, madame la présidente, et je serais heureux, maintenant, de répondre aux questions du comité.

La présidente : Merci beaucoup.

Le sénateur MacDonald : Merci, monsieur, de votre témoignage. Selon l'association des entrepreneurs et des gens d'affaires indépendants de Colombie-Britannique, l'objectif visé par ceux qui ont préparé ce projet de loi devait être de rendre les investissements au Canada encore plus difficiles et de confiner les projets de construction et d'infrastructure audacieux et visionnaires et d'édification nationale aux livres d'histoire canadienne. Ce groupe représente plus de 2 000 entreprises et plus de 50 000 employés en Colombie-Britannique. Devraient-ils s'inquiéter de ce que le gouvernement soit si opposé à ce projet de loi? Qu'est-ce que le gouvernement a à dire à ces 50 000 travailleurs britanno-colombiens?

M. Jardine : Par rapport au projet de loi C-69?

Le sénateur MacDonald : Ils sont opposés au projet de loi et sont très inquiets pour leur emploi.

M. Jardine : J'aimerais faire quelques observations. En ce qui concerne les effets du projet de loi C-69 sur les projets en Colombie-Britannique, nous croyons que cette province est dans une situation différente par rapport à bien d'autres endroits, pour plusieurs raisons. Premièrement, nous avons un bureau des évaluations environnementales et une loi qui fonctionnent indépendamment du gouvernement. C'est ce qui nous a permis de conclure des ententes avec le Canada au titre de la loi actuelle, soit la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, notamment pour substituer le processus provincial au processus fédéral. En Colombie-Britannique, il y a actuellement 13 projets qui sont soumis au processus de substitution.

En raison de son emplacement géographique particulier, des diverses nations autochtones qui y vivent et de ses antécédents dans ce domaine, la Colombie-Britannique est dotée de processus très évolués qui lui permettent de remplir bon nombre de ses obligations — constitutionnelles ou autres —, y compris en matière d'évaluation environnementale. Par conséquent, nous

much that is different from what we undertake in British Columbia today.

It does, however, articulate in more detail some of the requirements of the process, which has the potential of looking daunting. But from our perspective and as I stated at the outset, I think it actually provides some real opportunity for us to achieve some of the common outcomes that we have set here in British Columbia for a new environmental assessment act and I understand the federal government has set for the new impact assessment act.

So while I understand the concerns, I think we'll find that many of the very specific concerns, we'll be able to work out through the implementation phase and the relation development phase.

Senator MacDonald: I'm not sure that answered my question, but thank you. I have a quick follow-up. On the East Coast of Canada, we manage over 288 million metric tonnes of heavy petroleum every year. You're dealing with 6 million metric tonnes. Do you think it's fair that one coast of this country has to carry all this risk and all this management of all this petroleum, particularly when this petroleum is brought into the country and paid for by Canadians, where on the West Coast we're trying to export petroleum that is Canadian to produce revenue for Canada? Do you think it's fair that Nova Scotia and New Brunswick and Quebec and Newfoundland have to carry all this risk for Canada, while B.C. does very little?

Mr. Jardine: I'm afraid that's not something I can comment on. I'm the senior official in charge of the environmental assessment office, and my focus is on the environmental assessment.

Senator MacDonald: So you have no opinion on this stuff.

Mr. Jardine: I have no professional opinion, no.

Senator Woo: Thank you for your testimony. I wanted to get right to your suggestion for some potential changes, and understand a little better what the discrepancy is in the early planning phase and what specific intervention you're looking for. Is it that once the early planning has started, the substitution cannot be effected?

You talk about alignment of the timelines in the early planning phase. Could you elaborate to help us think about whether this might be a potential small tweak in the legislation?

Mr. Jardine: Thank you, senator. I'd be happy to. The first thing I'll do is set out the difference between what I was referring to as coordination and substitution. Coordination is a process by which we are maintaining two parallel processes for

ne voyons pas grand-chose dans le projet de loi C-69 qui diffère de ce que fait déjà la Colombie-Britannique.

Cependant, comme le projet de loi définit de façon plus détaillée certaines exigences, le processus peut sembler intimidant. Or, comme je l'ai dit d'entrée de jeu, nous sommes d'avis que cela représente plutôt une bonne occasion d'atteindre certains objectifs que la Colombie-Britannique s'est fixés dans le cadre de sa nouvelle loi sur l'évaluation environnementale, des objectifs qui, selon ce que je comprends de la nouvelle loi sur l'évaluation d'impact, sont aussi ceux du gouvernement fédéral.

Par conséquent, même si je comprends les craintes, je pense qu'on pourra répondre à nombre de ces préoccupations très particulières lors des efforts de mise en œuvre et de développement des relations.

Le sénateur MacDonald : Je ne suis pas sûr que cela répond à ma question, mais je vous remercie. J'ai une brève question complémentaire. Sur la côte Est du pays, nous traitons plus de 288 millions de tonnes métriques de pétrole lourd par année. Vous en traitez 6 millions de tonnes métriques. Croyez-vous qu'il est juste qu'une région côtière du pays doive assumer tous ces risques et traiter tout ce pétrole, étant donné que ce pétrole est importé et payé par les Canadiens, tandis que, sur la côte Ouest, on essaie d'exporter du pétrole canadien afin de générer des revenus pour le pays? Croyez-vous que c'est juste pour la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et Terre-Neuve d'assumer tous ces risques pour le Canada, alors que la Colombie-Britannique en assume très peu?

M. Jardine : Je crains de ne pas pouvoir faire de commentaires à ce sujet. En tant que haut fonctionnaire du Bureau des évaluations environnementales, je me concentre sur les évaluations environnementales.

Le sénateur MacDonald : Vous n'avez donc aucun avis sur cette question.

M. Jardine : Non, je n'ai aucun avis professionnel à donner là-dessus.

Le sénateur Woo : Merci de votre témoignage. Je voulais revenir tout de suite aux changements que vous avez recommandés. Je comprends un peu mieux les écarts concernant l'étape préparatoire et l'intervention que vous recommandez. Est-ce à dire que, une fois l'étape préparatoire lancée, la substitution n'est plus possible?

Vous parlez d'harmoniser les échéances à l'étape préparatoire. Pourriez-vous nous en dire plus pour nous aider à déterminer s'il y aurait lieu d'apporter une légère modification au projet de loi?

M. Jardine : Merci, sénateur. J'en serais ravi. Je vais d'abord expliquer la différence entre la substitution et ce que j'ai appelé la coordination. La coordination consiste à mener en parallèle deux processus d'évaluation environnementale visant le même

environmental assessment on one project. So the federal government, through the new agency, or currently through CEAA, would be proceeding with their environmental assessment, pursuant to their act and their requirements, where at the same time on the same project, the province is proceeding as well.

Because we have a shared interest in one project, one assessment principle and all the benefits that accrue to that, we want to be able to, in those circumstances, under coordination, ensure that our timelines are well aligned and our processes are well aligned, and ideally our requirements are well aligned, so that, for all intents and purposes for those people engaging in the process — Indigenous people, the public, the proponent — it appears as one single process.

Substitution is one step further. It's one where the entire process is undertaken, in this case by British Columbia's environmental assessment office, of course, and then the two decision-making authorities, the federal government and the provincial government are maintained as well, one process, two decisions.

My suggestion refers very specifically to coordination and it pertains to proposed section 18(3) of the impact assessment act, which is the 180-day requirement.

Our new provincial process is a little bit different, and our timelines and the process timelines don't meet up well. So in the current circumstance, it would see the federal government move much more quickly to developing what we call the project plan. Under our new act, because we're trying to achieve all those values from early engagement, which I'm sure you've heard about and which I've spoken to and have heard others speak to, we need quite a bit more time for public engagement, engagement of Indigenous nations, and give more time to the proponent, as much as they want — in fact, there is no timeline — to reflect that in a more detailed project plan.

So if we're going to achieve, in British Columbia at least, the value of that early engagement, we need some greater flexibility in that early stage from the federal government; 18(3) that I referred to allows the minister to provide a one-time extension of that timeline up to 90 days, but after that it has to go to the GIC, to the cabinet, which it seems to me politicizes what is really the administration of the EA process.

Senator Simons: Thank you very much. I'm delighted to hear you speaking about substitution, because it's something that I think is a bit murky in the text of the act. I know we've met

projet. Ainsi, le gouvernement fédéral, par l'entremise de la nouvelle agence, ou dans le cadre des dispositions actuelles de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, mènerait son évaluation environnementale selon la loi et les exigences applicables, et la province soumettrait le même projet à son propre processus en même temps.

Dans la mesure où les deux gouvernements partagent un intérêt pour un projet donné, un principe d'évaluation et tous les avantages qui en découlent, il faut coordonner les efforts en harmonisant adéquatement les échéanciers, les processus et, idéalement, les exigences, de sorte que les intervenants — y compris les Autochtones, le grand public et le promoteur — aient pratiquement l'impression de ne participer qu'à un seul processus.

Le processus de substitution va encore plus loin. Dans ce cas, tout le processus est mené par une seule entité, en l'occurrence le Bureau des évaluations environnementales de la Colombie-Britannique. Dans ce cas, les deux décideurs, soit le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, se prononcent également. Il y a donc un processus, mais deux décisions.

Ma recommandation concernant la coordination porte plus particulièrement sur le paragraphe 18(3) de la Loi sur l'évaluation d'impact, c'est-à-dire sur l'exigence d'un délai de 180 jours.

Notre nouveau processus provincial est quelque peu différent. Nos échéances et celles du processus sont mal coordonnées. Ainsi, dans les circonstances actuelles, le gouvernement fédéral élaborerait plus rapidement ce que nous appelons le plan de projet. Aux termes de notre nouvelle loi, nous essayons de profiter de tous les avantages de la consultation préalable, dont vous avez sans doute entendu parler; j'en ai déjà parlé et j'ai entendu d'autres intervenants en parler également. Par conséquent, il nous faut beaucoup plus de temps pour consulter le grand public et les nations autochtones, et il faut donner plus de temps au promoteur, tout le temps dont il a besoin — d'ailleurs, il n'y a pas d'échéancier prévu à cet égard — pour élaborer un plan de projet plus détaillé qui tient compte des résultats de ces consultations.

Par conséquent, si on veut profiter des avantages de la consultation préalable, du moins en Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral doit accorder plus de marge de manœuvre au début du processus. Or, selon la disposition dont j'ai parlé, soit le paragraphe 18(3), le ministre peut prolonger le délai une fois pour un maximum de 90 jours, mais ensuite, le dossier est confié au gouverneur en conseil, c'est-à-dire au Cabinet. Il me semble que cela donne une dimension politique à la mise en œuvre du processus d'évaluation environnementale.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup. Je suis ravie de vous entendre parler de substitution, car j'estime que ce concept est un peu nébuleux dans le texte de la loi. Je sais que nous nous

previously with the premiers of Newfoundland and Labrador and Alberta, both of whom expressed great concern that this bill would allow the federal government to assert jurisdiction in areas that are traditionally provincial.

The Premier of Newfoundland is particularly concerned because substitution doesn't even seem to be allowed for the Newfoundland offshore board. In proposed section 31, it's specifically excluded. The Prime Minister of Alberta has presented us now with a list of proposed amendments which are meant to scope out all kinds of things specifically, solar, wind, natural gas, natural gas liquification, all of which the province of Alberta is asking us to specifically scope out of the legislation.

I'm curious to know why you're so bullish on substitution when the other provinces see the flip side of this, that Bill C-69 could enable the minister to designate things that have traditionally been under provincial jurisdiction to now have to require a federal impact assessment.

Mr. Jardine: In British Columbia —

Senator Simons: What do you make of Premier Notley's suggestion that we should scope out wind, solar and natural gas specifically?

Mr. Jardine: Of course, I can't speak for Premier Notley. What I can say, though, is here in British Columbia about two thirds of our environmental assessment projects — and they are generally or almost exclusively very large projects in B.C. — that require environmental assessment under our act also require a federal assessment under the current act.

From our perspective, we've seen some very significant benefits in terms of time lines, process and clarity of the process for proponents and others in those projects that we've been able to undertake in substitution.

The three projects we've been able to undertake through substitution were LNG Canada, the largest single investment in Canadian history, which was our first substitution project and one whereby we went through substitution and the provincial government in British Columbia and the federal government announced their decisions on the same day.

The most recent one was Kemess Underground, which is a mine in northwestern British Columbia. That's one where we too were able to announce our decisions on the same day, where we achieved the consent of Indigenous nations that were involved

sommes déjà rencontrés en compagnie des premiers ministres de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Alberta, qui ont tous deux exprimé de vives inquiétudes à l'idée que ce projet de loi permette au gouvernement fédéral d'exercer des pouvoirs dans un domaine qui relève habituellement des provinces.

Le premier ministre de Terre-Neuve est particulièrement préoccupé, car la substitution ne semble même pas être une possibilité pour l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers. Selon ce qui est proposé à l'article 31, cette option est expressément exclue. La première ministre de l'Alberta a présenté une liste d'amendements qui visent à exclure du projet de loi toutes sortes de projets, plus particulièrement les projets d'énergie solaire, d'énergie éolienne, de gaz naturel et de gaz naturel liquéfié. Le gouvernement de l'Alberta nous demande d'exclure du projet de loi ces types de projets en particulier.

Je suis curieuse de savoir pourquoi vous insistez à ce point sur la substitution, alors que d'autres provinces y voient des inconvénients, car, selon le projet de loi C-69, un ministre pourrait établir des exigences dans un domaine qui relève habituellement des provinces afin d'imposer une évaluation d'impact fédérale.

M. Jardine : En Colombie-Britannique...

La sénatrice Simons : Que pensez-vous de la recommandation de la première ministre Notley d'exclure plus particulièrement les projets d'énergie éolienne, d'énergie solaire et de gaz naturel?

M. Jardine : Évidemment, je ne peux pas parler à la place de la première ministre Notley. Je peux dire cependant que, en Colombie-Britannique, environ les deux tiers des projets qui, selon la loi provinciale, doivent être soumis à une évaluation environnementale — ce sont généralement ou presque exclusivement de très grands projets qui sont visés dans cette province — doivent aussi faire l'objet d'une évaluation au titre de la loi fédérale en vigueur.

Selon nous, pour les projets qui nous ont permis de l'appliquer, le processus de substitution s'est avéré fort avantageux en ce qui concerne notamment les échéances, la mise en œuvre et la clarté du processus.

Nous avons pu appliquer le processus de substitution à trois projets. Par exemple, le projet de LNG Canada, qui représente le plus grand investissement de l'histoire du pays, est le premier projet auquel nous avons appliqué le processus de substitution. Le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral ont annoncé leur décision le même jour.

Le plus récent projet est le projet de la mine Kemess Underground, dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique. Dans ce cas également, les deux gouvernements ont pu annoncer leur décision le même jour, nous avons pu obtenir le consentement des nations autochtones qui ont participé au

and we were able to do it within our 180-day application review timelines.

So we've seen in British Columbia the process of substitution really work for us in terms of achieving all of our goals, not just the timeliness.

Senator Simons: What if you made two different decisions?

The Chair: I'm sorry, we will let the witness finish. Continue, please, Mr. Jardine.

Mr. Jardine: Sure. I will answer your question, of course. So we've seen it really work for us in terms of not only from the process perspective — and this perhaps goes to your second question — but allowing us to coordinate the information requirements, ensuring we're working from the same base around the information and the list of concerns and issues, how we're going to undertake those issues and engaging Indigenous people in a consistent way through the process.

That's allowed us to ensure that all of the questions are answered to the same degree to allow for robust decision-making.

That is two things. The first thing is it allows us to land in the same place in terms of likely recommendations to our respective decision makers. We have had circumstances, more recently in the last couple of years, where both of the federal and provincial decision makers declined to provide a certificate for a project here in British Columbia.

We've also had, a bit less than a decade ago, where we did have different decisions from the provincial government and then later from the federal government. That was a rather decoupled process, though, where the coordination wasn't happening, certainly not to the extent that I've been proposing and not to the extent that we've been working together over the last many years.

One of the advantages of this coordination and substitution is the likelihood of landing in two different places has reduced significantly as well.

Senator Tkachuk: My understanding is that you can't speak for the government but you can speak for what is. I understand that the British Columbia government is in support of Bill C-48, the tanker ban.

Mr. Jardine: That's my understanding as well.

Senator Tkachuk: And they're opposed to the Kinder Morgan pipeline?

processus, et nous avons pu le faire dans le délai de 180 jours prévu pour l'évaluation de la demande.

Ainsi, en Colombie-Britannique, le processus de substitution a été très utile non seulement pour réaliser des projets en temps opportun, mais aussi pour atteindre tous les objectifs.

La sénatrice Simons : Que se passe-t-il si les deux décisions sont différentes?

La présidente : Je suis désolée, nous allons laisser le témoin terminer son intervention. Veuillez continuer, monsieur Jardine.

M. Jardine : D'accord. Je vais évidemment répondre à votre question. Cette approche a très bien fonctionné pour nous, non seulement sur le plan du processus, mais aussi — et ceci répondra peut-être à votre deuxième question — pour ce qui est de coordonner les exigences en matière d'information et de se baser sur les mêmes données, notamment en ce qui concerne les préoccupations et les difficultés ainsi que la façon de remédier à ces problèmes et de consulter les Autochtones tout au long du processus.

Cela a permis de répondre à toutes les questions de façon cohérente en vue de prendre une décision éclairée.

Il y a deux aspects. Premièrement, cela a permis aux responsables fédéraux et provinciaux d'arriver aux mêmes conclusions quant aux recommandations susceptibles d'être soumises à leur décideur respectif. Il y a eu des cas, dont le plus récemment s'est produit il y a quelques années, où les décideurs fédéral et provincial ont refusé de fournir un certificat pour un projet en Colombie-Britannique.

Par ailleurs, il y a un peu moins d'une dizaine d'années, il y a eu un cas où la décision du gouvernement provincial a été suivie d'une décision différente du gouvernement fédéral. Cependant, le processus était plutôt désorganisé. Il n'était pas coordonné, du moins, pas autant que je l'ai recommandé et qu'il l'a été depuis nombre d'années.

De plus, la coordination et la substitution ont notamment comme avantage de réduire considérablement le risque d'arriver à des conclusions différentes.

Le sénateur Tkachuk : Je crois comprendre que vous ne pouvez pas parler au nom du gouvernement, mais vous pouvez parler des faits. Je crois que le gouvernement de la Colombie-Britannique appuie le projet de loi C-48, qui porte sur le moratoire relatif aux pétroliers.

M. Jardine : C'est ce que je crois comprendre également.

Le sénateur Tkachuk : Je crois également qu'il est contre le projet d'oléoduc de Kinder Morgan.

Mr. Jardine: I understand that also.

Senator Tkachuk: The projects you'd be talking about wouldn't be oil projects.

Mr. Jardine: It would depend.

Senator Tkachuk: How does Alberta get the oil out of the country?

Mr. Jardine: Projects could quite possibly be oil projects.

Senator Tkachuk: What would they do with it?

Mr. Jardine: We have a requirement in British Columbia to take environmental assessments on projects in British Columbia. Some of those projects may be inter-jurisdictional projects in which we do have to undertake an environmental assessment. So, as an example, the Trans Mountain project was a project in which we did undertake an environmental assessment which was, to a degree, coordinated. It was almost like a kind of reverse substitution whereby we used the NEB report as the assessment report and then independently undertook, although actually coordinated with Natural Resources Canada, consultations with the 90 Indigenous nations in British Columbia along the pipeline route.

That then went to provincial decision makers who, at that time, decided to issue a provincial environmental assessment certificate with several conditions.

Senator Tkachuk: So your environmental impact group would be looking at hydro, natural gas and those kinds of projects?

Mr. Jardine: Yes, those are also included in projects as well, that's right. Pipelines and large linear features like hydro are examples, as are mines and LNG facilities.

Senator Tkachuk: Right. So do you know if the provincial government is in favour of Bill C-68, I think it is?

Mr. Jardine: No, I'm sorry; I don't.

Senator Tkachuk: That's fine. Thank you.

Senator Massicotte: Thank you for being with us. Just to make sure I have the right understanding, what the current Bill C-69 provides is substitution only. We're dropping off the other mechanisms that were used. To make further comments to Senator Simons', B.C. is the only province that currently has substitution with the federal government and no other province undertook that mechanism, if I'm correct. Is that right?

M. Jardine : C'est ce que je crois aussi.

Le sénateur Tkachuk : Les projets dont vous parlez ne sont pas des projets d'exploitation pétrolière.

M. Jardine : Cela dépend des situations.

Le sénateur Tkachuk : Comment l'Alberta peut-elle exporter son pétrole?

M. Jardine : Il pourrait très bien s'agir de projets d'exploitation pétrolière.

Le sénateur Tkachuk : Que va-t-on en faire?

M. Jardine : La Colombie-Britannique exige que les projets réalisés dans cette province soient soumis à une évaluation environnementale. Certains projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale peuvent concerner plusieurs gouvernements. Par exemple, dans le cas du projet Trans Mountain, l'évaluation environnementale a été coordonnée dans une certaine mesure. Le processus de substitution a été réalisé en sens inverse, en quelque sorte, parce que nous avons utilisé le rapport de l'ONE comme rapport d'évaluation et que nous avons ensuite mené de façon indépendante, mais en coordination avec Ressources naturelles Canada, des consultations auprès de 90 nations autochtones de la Colombie-Britannique qui vivent le long du tracé de l'oléoduc.

Le dossier a ensuite été renvoyé au décideur provincial, qui a alors décidé de délivrer un certificat provincial d'évaluation environnementale assorti de plusieurs conditions.

Le sénateur Tkachuk : Est-ce donc dire que votre groupe d'évaluation des effets environnementaux se pencherait sur les projets d'hydroélectricité et de gaz naturel ainsi que d'autres sortes de projets?

M. Jardine : Oui, ces projets sont aussi visés, en effet. Les oléoducs et les grands projets linéaires comme les projets hydroélectriques en sont des exemples, tout comme les projets de mine et les projets d'usine de gaz naturel liquéfié.

Le sénateur Tkachuk : D'accord. Savez-vous si le gouvernement provincial est favorable au projet de loi C-68? Je crois qu'il l'est.

M. Jardine : Non, désolé, je ne le sais pas.

Le sénateur Tkachuk : Très bien. Merci.

Le sénateur Massicotte : Merci d'être des nôtres. Si je comprends bien, actuellement, le projet de loi C-69 permet seulement la substitution. On abandonne les autres mécanismes qui étaient utilisés. J'aimerais revenir sur les observations de la sénatrice Simons. Si je comprends bien, la Colombie-Britannique est actuellement la seule province qui substitue son processus au

Mr. Jardine: Yes, senator, you are correct. We are the only one doing substitution. The other one I was speaking to, coordination, is not something that has to be prescribed in the legislation or even in regulation. It's more a policy we're working on with the federal government, and with CEAA. The amendment that I've been referring to is one that would help to continue to enable that policy, which would allow for the one project, one assessment approach.

Senator Massicotte: The question has been asked. You give all kinds of reasons why you're so special and why you're able to reach the substitution agreement with the federal government. But is there something more magical about it? Why did no one else go in the same direction? It seems to be working so well. Is there something we're missing?

Mr. Jardine: Of course, I can't speak for many other jurisdictions, and I can assure you that it's not magic, probably. It is, instead, a consequence of the statutory nature of our office and also, I think, the cost-benefit associated with the bureaucratic effort to undertake this work because British Columbia has a disproportionate number of projects that trigger federal assessments as compared to other jurisdictions.

Senator Massicotte: Am I correct in saying that under substitution, you agree with the federal government in this case to do the empirical work and the assessment, but each party maintains total discretion on its decision to accept or not accept the project? Am I correct in saying that?

Mr. Jardine: Indeed, you are. That's right. And they can still apply, and do apply, their own legally binding conditions as well.

Senator Massicotte: Is it possible the reason was not that more provinces chose the coordination aspect because to do so requires a lot of planning between both governments and the limitation under the current legislation of 2012 is such that that period is very tight, so most provinces probably did not have enough time to come to an agreement with the federal government to do the coordination aspect? Would that be possible?

Mr. Jardine: I think most governments, and certainly the ones I'm aware of, actually do work very cooperatively with the Canadian Environmental Assessment Agency and do coordinate aspects of their environmental assessment. I think we just happen to be the only one that has gone so far as to take advantage of the

processus fédéral, et aucune autre province n'a employé ce mécanisme. Est-ce exact?

M. Jardine : Oui, sénateur, vous avez raison. La Colombie-Britannique est la seule à recourir à la substitution. L'autre processus dont j'ai parlé, la coordination, n'est pas un mécanisme qui doit être imposé par voie législative ou même réglementaire. C'est davantage une politique sur la façon de collaborer avec le gouvernement fédéral et d'appliquer la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'amendement dont j'ai parlé permettrait de maintenir cette politique, donc d'appliquer l'approche voulant qu'il y ait un processus d'évaluation par projet.

Le sénateur Massicotte : La question a été posée. Vous présentez toutes sortes de raisons pour expliquer pourquoi votre situation est exceptionnelle et vous êtes en mesure de conclure des accords de substitution avec le gouvernement fédéral. Or, est-ce vraiment une solution miracle? Pourquoi personne d'autre n'adopte la même approche? Cela semble bien fonctionner. Y a-t-il un détail qui nous échappe?

M. Jardine : Évidemment, je ne peux pas parler au nom de bien des gouvernements, mais je peux vous assurer qu'il n'y a probablement rien de miraculeux à cela. Cela découle plutôt du fait que les responsabilités de notre bureau sont de nature législative. Je crois qu'il y a aussi un lien avec les coûts-avantages associés aux efforts administratifs qui sont déployés dans le cadre de ce processus, car, comparativement à d'autres provinces, la Colombie-Britannique est touchée de façon démesurée par des projets qui donnent lieu à une évaluation fédérale.

Le sénateur Massicotte : Ai-je raison de dire que, selon le processus de substitution, vous vous engagez auprès du gouvernement fédéral à faire le travail concret et l'évaluation, mais chaque partie demeure complètement libre d'accepter ou de rejeter le projet? Est-ce exact?

M. Jardine : En effet, vous avez raison. Par ailleurs, les deux parties peuvent imposer — et elles le font — leurs propres conditions juridiquement contraignantes.

Le sénateur Massicotte : Est-il possible qu'aucune autre province n'ait opté pour la coordination parce que cela exige beaucoup d'efforts de planification de la part des deux gouvernements, que les contraintes de l'actuelle loi de 2012 font en sorte que les échéances sont très serrées, et que la plupart des provinces n'ont donc probablement pas le temps de conclure un accord de coordination avec le gouvernement fédéral? Est-ce possible?

M. Jardine : Je pense que la plupart des gouvernements — du moins ceux que je connais — collaborent très étroitement avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et coordonnent les étapes de l'évaluation environnementale. Je crois que notre province est simplement la seule qui s'est

statutory possibility under the current CEAA 2012 and we moved on it quickly. We signed our MOU with CEAA in 2013.

Senator Massicotte: Having said that, a quick question: You obviously — this legislation you passed last month or the month before, mirrors quite significantly Bill C-69. In a perfect world, is there something we should learn from your own experience to make it even better?

Mr. Jardine: Beyond the one that I've suggested already? I hesitate to intrude on the legislative discretion of my federal colleagues, certainly. We are pleased to see that many of the general aspects related to the objectives of the new federal act mirror what we, too, in British Columbia are trying to do. So while I think it's perhaps not surprising that we may have chosen — in fact, look at our new legislation, did choose — a different avenue to get to some of the same outcomes, the opportunity that exists with substitution and coordination is the means by which we are able to tie our joint objectives to a process that works best here in British Columbia, which is our provincial process.

Senator Massicotte: Thank you.

Senator Mitchell: Mr. Jardine, clearly you're not particularly concerned about federal encroachment on provincial jurisdiction. It seems you're working quite well together, and it's not causing you a problem.

Mr. Jardine: In the specific context of environmental assessment, yes, I think that's right.

Senator Mitchell: I'd like to pursue the parallels between your legislation and Bill C-69, because you've been through some of the debate and thought about the questions that Bill C-69 is being confronted by. Were you criticized for the potential of serial delays, and how did you deal with that?

Mr. Jardine: Yes, we were. One of the process features of our current act are some well-set timelines in regulation. That's provided proponents and investors with some security, at least, that there are bounds to the process. We worked very hard to ensure that, in our new act, we retained many of those, while providing the proponent with the flexibility they require, where they require in the process, to take as much time as they want or need.

That's particularly true at the early part of the assessment, because our experience has been that the more time spent in the early part of the assessment where the temperature is generally

prévalue de la possibilité offerte par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, et elle l'a fait rapidement, puisque la province a conclu son protocole d'entente au titre de cette loi en 2013.

Le sénateur Massicotte : Cela dit, j'aurais une brève question à poser. Il est évident que la loi que votre province a mise en place le mois dernier ou le mois précédent ressemble beaucoup au projet de loi C-69. Idéalement, y aurait-il des leçons à tirer de votre expérience en vue de rendre le projet de loi encore meilleur?

M. Jardine : À part ce que j'ai déjà recommandé? J'hésite certainement à m'immiscer dans les affaires législatives de mes homologues fédéraux. Nous sommes ravis de constater que nombre d'aspects généraux des objectifs de la nouvelle loi fédérale reflètent ce que la Colombie-Britannique tente aussi de faire. Même si je crois qu'il n'est peut-être guère surprenant que nous ayons pu choisir un moyen différent — notre nouvelle loi confirme que nous avons fait un tel choix — pour atteindre en partie les mêmes objectifs, la substitution et la coordination sont des moyens qui nous permettent d'atteindre conjointement nos objectifs dans le cadre d'un processus mieux adapté à la Colombie-Britannique, c'est-à-dire son processus provincial.

Le sénateur Massicotte : Merci.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Jardine, de toute évidence, vous n'êtes pas particulièrement inquiet quant au risque d'ingérence du gouvernement fédéral dans un champ de compétence provincial. Il semble que vous travaillez bien ensemble et que cela ne vous pose aucun problème.

M. Jardine : Dans le contexte précis de l'évaluation environnementale, je dirais que c'est exact.

Le sénateur Mitchell : J'aimerais revenir sur les comparaisons entre votre loi et le projet de loi C-69, car vous vous êtes penché sur le débat et sur les questions que le projet de loi suscite. Avez-vous fait l'objet de critiques concernant le risque de reporter sans cesse l'échéance? Comment avez-vous réagi?

M. Jardine : Oui, c'est arrivé. Le processus prévu dans notre loi actuelle compte notamment des dispositions réglementaires clairement établies concernant les échéances. Cela a permis au moins de donner aux promoteurs et aux investisseurs une certaine assurance qu'il y a des limites au processus. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour que notre nouvelle loi conserve un grand nombre de ces contraintes tout en accordant au promoteur la marge de manœuvre dont il a besoin pour qu'il puisse prendre autant de temps qu'il le veut pendant le processus.

C'est particulièrement vrai dans le cas des premières étapes de l'évaluation, car, d'après notre expérience, plus on prend de temps au début de l'évaluation, alors que la pression et les dépenses sont généralement moins élevées, plus les bienfaits sont

low and the spending is low, the better the benefits at the back end, both in terms of timeliness and financial.

That did not stop us getting some criticism and continued pressure to ensure that we have well-articulated timelines.

Senator Mitchell: Thank you. I understand that you've been pursued — your relationship with the Indigenous peoples in this process — extensively and that you have dealt with, considered and confronted the issue of consent. Could you give us some indication of how you've squared that circle, as it were?

Mr. Jardine: Certainly. The provincial government here in British Columbia, as you're likely well aware, has made a commitment to reconciliation. They've defined that as including the adoption of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People, as well as embracing the calls to action of the Truth and Reconciliation Commission and recognizing jurisprudence, in particular the most recent *Tsilhqot'in* case. Those all suggest, I think it's fair to say, that controversial aspects of UNDRIP, like free and prior consent, have to find their way into legislation.

There are two different ways we've done that. We've seen in our legislation our requirement to ensure that Indigenous engagement is free, prior and informed. We have built in many areas, probably about a dozen, where there is an obligation on the environmental assessment office — my position — to seek to achieve consensus with participating Indigenous nations on decisions through the process. That's the first component.

There are two very specific decision points in our process where we provide the opportunity for participating Indigenous nations to offer their consent, or not, specifically. The first one is early in the process, which we call our readiness gate. That's the stage at which we determine whether a project would proceed to environmental assessment, be terminated or be exempted from the process.

The final decision, in our case by two ministers, as whether or not to issue an environmental assessment certificate. That, then, too is a potential consent decision. In our case, where there is a view of consent that's provided, the ministers must take it into consideration within the statute and, upon making their decision, have to address in their reasons, which we made public, how they took that into consideration.

Where they are going to make or are preparing to make a decision that's contrary to the consent view of Indigenous nations, they also have to provide an opportunity to meet with that participating Indigenous nation with a view to seeking consensus.

importants à la fin du processus, sur le plan tant de la rapidité du processus que des finances.

Cela ne nous a pas empêchés d'essayer des critiques et de subir des pressions constantes pour que les échéances soient bien définies.

Le sénateur Mitchell : Merci. En ce qui concerne votre relation avec les peuples autochtones dans le cadre de ce processus, je crois comprendre que vous avez étudié la notion de consentement et cherché des façons de l'appliquer. Pourriez-vous nous donner une idée de ce que vous avez fait pour résoudre cette question épineuse, en quelque sorte?

M. Jardine : Certainement. Comme vous le savez probablement, le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique s'est engagé à promouvoir la réconciliation. Cet engagement implique notamment d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, de répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et de suivre la jurisprudence, notamment celle établie dans la récente affaire *Tsilhqot'in*. Je crois qu'il est juste de dire que tout cela indique que les aspects controversés de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris le principe du consentement libre et préalable, doivent être inscrits dans la loi.

Nous l'avons fait de deux façons. Nous avons inscrit dans notre loi l'obligation d'obtenir le consentement préalable des Autochtones, donné librement et en connaissance de cause. Il y a probablement une dizaine de domaines dans lesquels le Bureau des évaluations environnementales — dont je fais partie — doit faire en sorte que les décisions qui sont prises tout au long du processus s'appuient sur un consensus au sein des nations autochtones participantes. Voilà pour le premier aspect.

Il y a deux étapes très précises de notre processus décisionnel qui permettent aux nations autochtones participantes d'accorder ou non leur consentement. Premièrement, au début du processus, on détermine ce qu'on appelle l'état de préparation. C'est à cette étape qu'on détermine si le projet sera soumis à une évaluation environnementale, rejeté ou exempté du processus.

La deuxième décision est prise par deux ministres et porte sur l'octroi d'un certificat d'évaluation environnementale. Cette décision peut aussi en être une de consentement. Dans notre cas, lorsqu'une forme de consentement est donnée, les ministres doivent en tenir compte conformément à la loi et expliquer comment ils l'ont prise en considération lorsque les raisons de leur décision sont rendues publiques.

Lorsque les ministres s'apprêtent à rendre une décision contraire au consentement des nations autochtones, ils doivent aussi offrir aux nations autochtones concernées de les rencontrer dans le but d'arriver à un consensus.

Senator Mitchell: Thank you.

Senator Neufeld: Thank you for making yourself available for us to ask you some questions.

I'd like to ask just a little bit clarification. I'll go back more than a decade, because it's been a decade since I've left. You'll know that. But it was a lot of work with the federal government to try and coordinate environmental assessment processes in the province of British Columbia because of, as was said, the cost of doing two of them. It was just ridiculous what was going on, so it didn't happen overnight. That wasn't something that was thought of on a Friday, and on the Monday, you signed a deal. That probably took a decade of time and hard work between the province and the federal government to get those kinds of coordination agreements and now the other agreement. So that's just maybe a bit of clarification.

I want to ask you in the changes that you've made — public engagement. How do you deal with public engagement? Is it worldwide, or is it those that are affected, and then if there are other things, you'll deal with those issues also?

Mr. Jardine: Yes, we have sort of three mechanisms. The first is that we have it required in the act the posting for public review and comment at various stages, information or decisions of the office. So there is an online aspect, which is what we currently have, that allows for public review and comment.

Typically, in those situations, we also require proponents to respond directly to the comments that are received at those various stages.

Also, in those particular online ones, we don't have a geographic restriction. Typically, the large percentage comes from people affected, or people in British Columbia, but it's not impossible for people from elsewhere to participate in that, although we are able to see that, generally.

The second way is through direct face-to-face or open houses. We have those that occur in the project regions. Those occur at several places in the environmental assessment process. We've added at least an additional mandatory one through our new act.

Those are the primary ways in which we engage.

Senator Neufeld: Thank you. One last one. Reviewable projects — do you have something written that says this is reviewable but another is not, or do they go through a quick environmental review process? I know that was possible when I

Le sénateur Mitchell : Merci.

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie de vous rendre disponible pour répondre à nos questions.

J'aimerais obtenir quelques précisions. Je vais revenir 10 ans en arrière, parce que 10 ans se sont écoulés depuis mon départ, comme vous le savez sans doute. En Colombie-Britannique, la coordination des processus d'évaluation environnementale avec le gouvernement fédéral demandait beaucoup d'efforts, en raison des coûts associés au fait d'avoir deux processus, comme on l'a mentionné. La façon de faire était ridicule. Les choses ne se produisaient pas du jour au lendemain. On ne pouvait pas avoir une idée le vendredi et signer une entente le lundi. Il a fallu que la province et le gouvernement fédéral travaillent une dizaine d'années probablement pour conclure les accords de coordination et l'autre accord. Voilà qui apporte peut-être un peu de contexte.

Je veux poser une question concernant les modifications que vous avez apportées — la consultation publique. Comment vous y prenez-vous? Est-ce à l'échelle mondiale ou seulement auprès des personnes touchées? Lorsque d'autres questions surviennent, comment les réglez-vous?

M. Jardine : Oui, nous avons trois mécanismes en quelque sorte. Premièrement, il est exigé dans la loi qu'on fasse une annonce publique pour inviter le public à étudier les informations fournies ou les décisions prises par le bureau à différentes étapes et à soumettre des commentaires. Le public est donc invité à étudier la proposition et à soumettre des commentaires en ligne.

En général, dans ces situations, nous exigeons également que les promoteurs répondent directement aux commentaires qu'ils reçoivent aux différentes étapes du processus.

J'ajouterai que les consultations en ligne ne sont soumises à aucune restriction géographique. Une grande proportion des participants font partie des personnes concernées, ou sont des gens de la Colombie-Britannique, mais il est possible pour des répondants d'ailleurs de participer. Nous sommes en mesure de le savoir lorsque c'est le cas.

Deuxièmement, il y a les consultations en personne et les événements portes ouvertes, qui sont organisés dans les régions où ont lieu les projets et à divers stades du processus d'évaluation environnementale. Dans la nouvelle loi, nous avons prévu au moins une consultation obligatoire additionnelle.

Ce sont là les principales façons dont nous tenons des consultations publiques.

Le sénateur Neufeld : Merci. Une dernière chose, à propos des projets pouvant faire l'objet d'un examen : existe-t-il des critères écrits pour établir ce qui distingue un projet qui doit faire l'objet d'un examen, ou est-ce que tous les projets sont soumis à

was there. Anything, for instance, in electricity under 50 megawatts didn't have to go through a full environmental assessment process but could go through an enhanced one. Is that still there, and was that there before?

Mr. Jardine: We do have a regulation called the reviewable project regulation, which, for various sectors, sets out the threshold criteria above which projects require environmental assessment.

But, as I know, you're well aware, senator, we still have a fairly robust regulatory permitting regime, so all of those other projects, it's not as though they don't have to go through some form, as you say, type of environmental assessment.

Senator Neufeld: Thank you.

Senator Seidman: Thank you very much for your testimony this evening. It's much appreciated. I'd just like to go back to the issue you brought forward on the regulatory continuum. You cited four factors that, according to you, need to be aligned in order to reduce duplication and improve timelines. One of those factors is terminology and definitions.

I was wondering what exactly you're referring to there. I know we talk about clause 22 in Bill C-69 and the various criteria for assessment. I am wondering if that is what you're referring to and if you could explain.

Mr. Jardine: We find that through our permitting regimes and occasionally through environmental assessment that we do use different terms or different processes. So for proponents, they may have, I'll give you an example, a provincial environmental assessment certificate and in a federal decision statement that has conditions attached to it, one may ask for a construction management plan requirement with several different other requirements. Another one may ask for something that is called something else that, frankly, is intended to serve the same function.

The intent is to ensure that we're not only asking for the same thing, but we're talking about the same thing. So again, it's a bit like taking those same advantages, that same value that I was referring to in substitution or in coordination and extending that into the permitting process.

Senator Seidman: Are you having any success in your attempts to align the terminology and definitions?

Mr. Jardine: I'm sorry, I missed the first half of your question.

Senator Seidman: I was just saying, are you having success in your attempts to align the terminology and definitions?

un examen environnemental rapide? C'était possible dans mon temps. Par exemple, tout projet d'électricité de moins de 50 mégawatts n'avait pas à faire l'objet d'une évaluation environnementale complète, mais pouvait être soumis à un processus renforcé. Est-ce toujours le cas?

M. Jardine : Nous avons un règlement sur les projets pouvant faire l'objet d'un examen, qui établit le seuil au-delà duquel un projet doit être soumis à une évaluation environnementale.

Comme vous le savez, sénateur, notre régime réglementaire d'octroi des permis est assez rigoureux. Les autres projets doivent donc faire l'objet d'une certaine forme d'évaluation environnementale, comme vous l'évoquez.

Le sénateur Neufeld : Merci.

La sénatrice Seidman : Je vous remercie de tout cœur d'avoir témoigné ce soir. J'aimerais revenir sur le continuum réglementaire que vous avez évoqué. Vous parlez de quatre éléments qui, selon vous, doivent être alignés pour réduire les chevauchements et les retards. L'un de ces facteurs concerne la terminologie et les définitions.

Je me demande ce que vous voulez dire exactement. Il a été question de l'article 22 du projet de loi C-69 et des divers critères d'évaluation. Est-ce de cela qu'il s'agit? Je voudrais entendre vos explications à cet égard.

M. Jardine : Nous avons constaté que, dans nos régimes d'octroi de permis et parfois dans nos évaluations environnementales, nous utilisons des termes ou des processus différents. Par exemple, un promoteur peut avoir un certificat provincial d'évaluation environnementale et une décision fédérale, chacun assorti de conditions. Ainsi, on pourrait demander entre autres un plan de gestion de construction pour l'un et, pour l'autre, imposer d'autres exigences que l'on désigne différemment, mais qui servent le même dessein.

L'objectif consiste non seulement à demander la même chose, mais aussi à la désigner de la même façon. Encore une fois, il s'agit d'appliquer au processus d'octroi des permis les avantages de la substitution ou de la coordination dont j'ai parlé.

La sénatrice Seidman : Vos tentatives pour harmoniser la terminologie et les définitions ont-elles été fructueuses?

M. Jardine : Pardon, je n'ai pas entendu la première partie de la question.

La sénatrice Seidman : J'ai demandé si vos tentatives pour harmoniser la terminologie et les définitions avaient été fructueuses.

Mr. Jardine: We've just started our discussing with the federal government and the various agencies. I think what's very encouraging is that we both, as jurisdictions, are of the view that there is a significant amount of potential value to be achieved in terms of competitiveness and in terms of costs and reducing the effectiveness and efficiency and timeliness of the subsequent processes if we can get this right, especially on the information and the data side as well.

I'm certainly very pleased and encouraged that this is an area where we both seem to have an interest, and I can say that business, industry and proponents see this also as an area of real potential value for them.

Senator Seidman: Thank you.

Senator McCallum: Thank you for your presentation. I wanted to go back to your trilateral agreements that you have, which is a very unique arrangement to have. I know that there is a health trilateral agreement with the B.C. First Nation, which means that you would have common obligations and responsibilities that go with it.

Was it difficult to get to that state because it would mean that there was a concerted effort to give up some provincial power and funding? Would this decrease litigation risks if you're that connected with the Indigenous community?

Mr. Jardine: In the context of environmental assessment, we've had a very modest experience in undertaking trilateral agreements in a formal way. Informally, we have worked on several projects between ourselves, Indigenous nations, and the federal agency in a way that is consistent with what we would imagine would be the content of a trilateral agreement.

What we see in both of our acts, both the provincial act and the new impact assessment act, is the ability for us to actually enter into formal agreements. So we have started discussions about what that means in the context of working with Indigenous nations in a formalized agreement that would potentially extend beyond one project and, in fact, perhaps even be undertaken in the absence of any specific project. So unfortunately it's not something I can speak to in terms of our experience in a formalized way, but what I can say is that we have seen benefits to date and it's consequently one of the areas which we would like to continue pursuing.

Senator McCallum: Thank you.

The Chair: We're going to allow Senator Carignan to do a last question and you need to stay because we have two points to deal with. Thank you.

M. Jardine : Nous venons d'entamer des discussions avec le gouvernement fédéral et divers organismes. Les deux partis estiment que, si nous y arrivons, il sera possible d'améliorer considérablement les choses du point de vue de la compétitivité, des coûts, de l'efficacité et de la durée des prochains processus, notamment en ce qui concerne les informations et les données. Voilà qui est très encourageant, selon moi.

Je suis assurément très heureux et rassuré par le fait que les deux partis soient intéressés. Je peux affirmer que les entreprises, l'industrie et les promoteurs estiment eux aussi que cela pourrait leur être véritablement profitable.

La sénatrice Seidman : Merci.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie de votre présentation. J'aimerais revenir sur votre entente trilatérale, qui est très particulière. Je sais qu'un accord trilatéral sur la santé a été conclu avec les Premières Nations de la Colombie-Britannique, ce qui veut dire que vous avez des obligations et des responsabilités communes.

A-t-il été difficile d'en arriver là? Il a sans doute fallu déployer des efforts considérables pour amener la province à renoncer à du financement et certains pouvoirs. Les liens étroits que vous entretenez avec la communauté autochtone atténuent-ils les risques de litiges?

M. Jardine : Dans le contexte d'une évaluation environnementale, il est très rare qu'on négocie une entente trilatérale officielle. Toutefois, nous avons travaillé sur de nombreux projets avec les nations autochtones et l'organisme fédéral, d'une manière qui s'apparenterait au contenu d'une entente trilatérale.

Dans les deux lois, c'est-à-dire dans la loi provinciale et la nouvelle Loi sur l'évaluation d'impact, on prévoit la possibilité de conclure des accords officiels. Nous avons donc entamé des discussions sur la forme que prendraient les rapports avec les nations autochtones dans le cadre d'un accord officiel dont la portée pourrait s'étendre au-delà d'un projet en particulier ou même d'un accord conclu en l'absence d'un projet. Malheureusement, je ne peux pas en dire long sur notre expérience dans le cadre d'un accord officiel, mais je peux dire que nous avons constaté des avantages jusqu'à présent et que, pour cette raison, il s'agit d'une avenue que nous souhaitons continuer à explorer.

La sénatrice McCallum : Merci.

La présidente : Nous allons permettre au sénateur Carignan de poser une dernière question. Il vous faudra demeurer en ligne, car nous avons deux choses à régler. Merci.

[Translation]

Senator Carignan: Just briefly, I saw.... Is translation working properly?

Mr. Jardine: Yes.

Senator Carignan: I saw an open letter from 180 scientists written in November 2018 that criticized your bill, especially with respect to the information-gathering process. They seemed to be saying that the method used in your bill was not independent, transparent or scientifically rigorous. Can you comment on the 180 scientists' criticism, and how do you respond to that criticism?

[English]

Mr. Jardine: Certainly, senator, thank you.

The Chair: Just before you answer, I want to tell the senators that there will be a vote, probably in one hour.

Senator McCallum: I have to go and finish my speech because I didn't finish it.

The Chair: Mr. Jardine, sorry, you can continue with your answer.

Mr. Jardine: That's okay. Thank you for raising that. So the central criticism is that the information that's provided as part of the application and that's collected for an environmental assessment application is collected by and paid for by the proponent, by the company. There was a concern that as a consequence of that, and despite many of the professionals that would have been undertaking that work being part of regulated professions, the data may be biased and the findings may be biased. It's often wrapped up in the phrase that he who pays the piper calls the tune.

There are three ways in which we are addressing that. The first one is that where previously we required in the environmental application that the company takes a first attempt at determining significance — in other words, the potential for a significant adverse effect associated with any aspect of the project — we'll no longer be doing that. That will be undertaken independently.

The second way in which we're addressing that is through the mandatory requirement for a technical advisory committee or a technical review committee. This would be the committee itself would likely be populated by professionals from the various agencies in the provincial government, where federal agencies are implicated like Department of Fisheries and Oceans, they would be on there as well. And there's a potential as well for independent scientists, so that whatever information and data are collected and whatever models are used will have to undergo

[Français]

Le sénateur Carignan : Rapidement, je voyais qu'il y avait... Est-ce que la traduction fonctionne bien?

M. Jardine : Oui.

Le sénateur Carignan : J'ai vu qu'il y avait une lettre ouverte de 180 scientifiques rédigée au mois de novembre 2018 et qui concerne des critiques sur votre loi, particulièrement sur le processus du recueil d'information. Ils semblaient dire que la méthode qui était utilisée dans votre projet de loi manquait d'indépendance, de transparence et de rigueur scientifique. Pourriez-vous élaborer un peu sur les critiques de ces 180 scientifiques, et quelle est votre réponse à ces critiques?

[Traduction]

M. Jardine : Certainement, sénatrice. Merci.

La présidente : Avant que vous ne répondiez, je veux signaler aux sénateurs qu'il y aura un vote, probablement dans une heure.

La sénatrice McCallum : Je dois quitter la réunion pour aller terminer mon allocution.

La présidente : Pardon, monsieur Jardine, veuillez poursuivre votre réponse.

M. Jardine : Je vous en prie. Merci de soulever ce point. Les principales critiques tiennent au fait que le promoteur ou l'entreprise doit mener et financer lui-même la collecte des informations nécessaires pour une demande d'évaluation environnementale. On a fait valoir que, par conséquent — et malgré le fait que ce travail est effectué par des personnes appartenant à des professions réglementées —, les données et les conclusions seraient biaisées. On s'appuie ainsi sur le vieil adage selon lequel celui qui paie les violons choisit la musique.

Nous nous attaquons à ce problème de trois façons. Premièrement, l'entreprise n'a plus à déterminer dans sa demande d'évaluation environnementale l'importance des répercussions négatives que pourrait avoir n'importe quel aspect de son projet sur l'environnement. Cela sera établi par une entité indépendante.

Deuxièmement, il y a un comité consultatif technique ou un comité d'examen technique. Le comité pourrait être constitué de professionnels appartenant aux différents organismes gouvernementaux provinciaux et à des organisations comme le ministère des Pêches et des Océans, par exemple dans le cas où le gouvernement fédéral serait concerné. Il pourrait aussi y avoir des scientifiques indépendants de sorte que, quels que soient les données recueillies ou les modèles utilisés, elles seraient examinées par ce comité consultatif technique afin que leur validité soit confirmée.

scrutiny by this technical advisory committee to ensure its validity.

Then the last way is actually on the front end. Our early planning process is one of the areas I was speaking about before in which we have to seek consensus with Indigenous nations with whom we will be in that early planning process working together to determine not only what information was required to be collected for the application, but how it's going to be required and potentially who's going to be acquiring that data and information as well. So the conversations about the validity of any particular model, for example, or the methodology that might be used, is happening at the front end, before the data collection is occurring so that each party — Indigenous nations, the public, the company and the regulator — can have confidence in the credibility of the data as it's being developed.

The Chair: Thank you very much, Mr. Jardine. We are going to continue with our meeting. It's going to be just ten minutes because we have to be in the Senate at 8:00. Thank you very much.

I just have two points, colleagues.

Senator Massicotte: Is it closed?

The Chair: No, it's public. We can just continue. No problem?

Senator Neufeld: Are we still connected?

The Chair: No.

Okay. So just two points.

Maxime Fortin, Clerk of the Committee: It's disconnected.

The Chair: Two points. First, we have to adopt the budget. You received yesterday the budget for the two legs of travel, so we need to adopt it.

Senator MacDonald: I move.

The Chair: You move. Unanimous? Is anyone opposed?

Senator Mitchell: Can you say how big it is? It's \$492,000 dollars and eight people will be going for the whole trip. Not even seven senators will be going on the whole trip for \$492,000. And we're going into Alberta five and six days before an election, just saying.

Senator Tkachuk: That's about 25 per cent of what the new independent Senate is costing us in extra money. It's not a bad investment. We get to see Canadians.

Senator Mitchell: Just so we know.

Troisièmement, et c'est en amont que ça se passe, en fait. Notre processus de planification précoce nécessite qu'il y ait consensus avec les peuples autochtones. Nous travaillerons avec elles dans le cadre de ce processus afin de déterminer quels renseignements il faut donner dans la demande, mais aussi comment ces renseignements seront collectés et éventuellement par qui. Par conséquent, les discussions sur la validité des modèles, par exemple, ou sur la méthodologie utilisée ont lieu au début, avant la collecte des données afin que toutes les parties — les populations autochtones, le public, l'entreprise et l'organisme de réglementation — puissent se fier aux données recueillies.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Jardine. Nous allons poursuivre la séance, pendant 10 minutes seulement, parce que nous devons être au Sénat à 20 heures. Merci beaucoup.

J'ai deux choses à dire, chers collègues.

Le sénateur Massicotte : Est-ce qu'on siège à huis clos maintenant?

La présidente : Non, c'est une séance publique. On va juste poursuivre. Des problèmes?

Le sénateur Neufeld : Sommes-nous toujours connectés?

La présidente : Non.

D'accord. J'ai juste deux choses à dire.

Maxime Fortin, greffier du Comité : Nous sommes déconnectés.

La présidente : Deux choses. D'abord, nous devons adopter le budget. Vous avez reçu hier le budget pour les deux parties du voyage : nous devons donc l'adopter.

Le sénateur MacDonald : Je propose qu'on adopte le budget.

La présidente : Il y a unanimité? Quelqu'un s'y oppose?

Le sénateur Mitchell : À combien cela se monte? À 492 000 \$, et huit personnes feront tout le voyage. Il n'y aura même pas sept sénateurs pendant tout le voyage, et ce, pour 492 000 \$. Et nous allons en Alberta cinq à six jours avant des élections. C'est juste histoire de dire.

Le sénateur Tkachuk : C'est environ 25 p. 100 de ce que nous coûte le nouveau Sénat indépendant de plus. Ce n'est pas un mauvais investissement. Nous allons rencontrer des Canadiens.

Le sénateur Mitchell : C'est juste une information.

Senator Neufeld: It's only eight senators going. It's not going to be that much. They have the budget for the full 14.

Senator Mitchell: Eight senators going both ways, so it'll be up to 11, but it's also staff.

The Chair: Let's put names down. You want me to mention the cost? It is \$492,092. So I have a motion to move.

Senator Massicotte: Could I make a proposed amendment to the motion? If you're actually going to adopt the budget, does it have specific dates of where we're going on each trip?

The Chair: No.

Senator Massicotte: All right. I move the point.

The Chair: You move?

Senator Massicotte: I second the motion.

The Chair: Do we need to go to a vote, or is it unanimous? Thank you.

We approved in steering that we are going to sit on Mondays. So I'm going to ask for permission to sit on April 1, April 29 and May 6, okay? You can put it in your agendas.

Senator Neufeld: What time?

The Chair: From 6:30 to 8:30. Thank you very much.

Senator Massicotte: I have a question. On our trip, I'm concerned about us going to Alberta during the time of an election campaign. It has normally been our practice to avoid that. Have you considered switching the two weeks around from the west to the east and the east to the west so we avoid that issue?

The Chair: We discussed it. After much discussion, we said we will still go because we are not necessarily going to the big cities. We are going to small communities.

Senator MacDonald: One of the issues was the east trip follows after the Easter Sunday and Monday weekend. We need five days out west. We would have to be travelling Easter Sunday out west and work on Easter Monday, and a lot of people thought that wasn't the appropriate thing to do.

Senator Woo: I share Senator Massicotte's concern. I would just ask that we make it a strict policy that we don't invite politicians to testify or even be in the room as far as possible for our hearings.

Le sénateur Neufeld : Huit sénateurs seulement seront de la partie. Cela ne coûtera pas autant. On aura le budget pour les 14.

Le sénateur Mitchell : Huit sénateurs faisant l'allée et retour, alors ils seront jusqu'à 11. Mais, il y a aussi les membres du personnel.

La présidente : Demandez à intervenir dans l'ordre. Vous voulez que je dise le coût? Le coût est de 492 092 \$. Maintenant, j'ai une motion qui a été proposée.

Le sénateur Massicotte : Pourrais-je proposer un amendement à la motion? Si on adopte le budget, les dates ont-elles été choisies pour chacun des voyages?

La présidente : Non.

Le sénateur Massicotte : Entendu. Je propose la motion.

La présidente : Vous proposez la motion?

Le sénateur Massicotte : J'appuie la motion.

La présidente : Devons-nous voter ou y a-t-il unanimité? Merci.

Nous avons décidé, pendant le comité directeur, de siéger les lundis. Je demande donc la permission pour que nous puissions siéger le 1er avril, le 29 avril et le 6 mai. Entendu? Vous pouvez le noter dans vos agendas.

Le sénateur Neufeld : À quelle heure?

La présidente : De 18 h 30 à 20 h 30. Merci beaucoup.

Le sénateur Massicotte : J'ai une question. Je m'inquiète de ce que notre déplacement en Alberta soit prévu pendant une campagne électorale. Nous évitons cela, en général. Avez-vous pensé à substituer la semaine dans l'Est par celle dans l'Ouest pour éviter ce problème?

La présidente : Nous en avons parlé. Après mûre réflexion, nous avons décidé que nous irions quand même parce que nous ne nous rendons pas nécessairement dans de grandes villes. Nous allons dans des petites villes.

Le sénateur MacDonald : Un des problèmes était que le voyage dans l'Est suit le week-end du dimanche et du lundi de Pâques. On devrait voyager le dimanche de Pâques et travailler le lundi de Pâques, et beaucoup de gens pensent que cela ne se fait pas.

Le sénateur Woo : Je suis d'accord avec le sénateur Massicotte. Nous ne devrions pas inviter de politiciens à comparaître et même, on devrait faire en sorte qu'ils se trouvent aussi loin que possible de nos salles d'audience. Nous devrions faire nôtre cette politique et l'appliquer de manière stricte.

The Chair: Okay.

Senator Woo: Thank you. I'm sure you've thought about that already.

Senator Simons: When can we make the dates and the locations fully public? Many people are asking me when.

Senator MacDonald: Once the budget is approved tomorrow.

The Chair: Tomorrow we will discuss it again and very soon —

Senator Tkachuk: It goes to Internal Economy and then into the Senate. It will be tabled Thursday afternoon in the Senate, so that's when you can make it public.

Senator McCoy: I'm sorry, but could you repeat the three Monday meetings at 6:30 p.m?

The Chair: April 1, April 29 and May 6, but you're going to receive an email.

Thank you very much.

(The committee adjourned.)

La présidente : D'accord.

Le sénateur Woo : Merci. Je suis sûr que vous y avez déjà pensé.

La sénatrice Simons : Quand peut-on rendre publics les dates et les lieux? Il y a beaucoup de gens qui voudraient connaître les dates.

Le sénateur MacDonald : Demain, une fois que le budget sera adopté.

La présidente : Nous en reparlerons demain et très bientôt...

Le sénateur Tkachuk : Il va au Comité de la régie interne puis au Sénat. Il sera déposé jeudi après-midi au Sénat. Vous pourrez alors rendre tout cela public.

La sénatrice McCoy : Excusez-moi, mais pouvez-vous nous redire quand ont lieu les trois séances du lundi à 18 h 30?

La présidente : Le 1^{er} avril, le 29 avril et le 6 mai. Mais, vous recevrez un courriel.

Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, March 21, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 8:02 a.m. to give consideration to the bill; and, in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

My name is Rosa Galvez, a senator from Quebec and chair of this committee.

[*Translation*]

I would like to ask the senators who are around the table to introduce themselves, starting with the deputy chair, to my right.

[*English*]

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10, Manitoba region.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta, Treaty 6 territory.

[*Translation*]

Senator Pratte: Good morning. André Pratte from Quebec.

Senator Massicotte: Paul J. Massicotte from Quebec.

[*English*]

Senator Woo: Yuen Pau Woo, British Columbia.

Senator Simons: Paula Simons, Alberta, Treaty 6 territory.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Alberta, Treaty 6 territory.

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec.

Senator Smith: Larry Smith, Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 21 mars 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, à qui l'on a déposé le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 8 h 2, pour étudier le projet de loi; et à huis clos, pour l'étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Je suis Rosa Galvez, sénatrice du Québec et présidente de ce comité.

[*Français*]

Je demanderais maintenant aux sénateurs qui sont autour de la table de se présenter, en commençant par le vice-président, à ma droite.

[*Traduction*]

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, Nouvelle-Écosse.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, territoire du Traité n° 10, Manitoba.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, territoire du Traité n° 6, Alberta.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : Bonjour. André Pratte, du Québec.

Le sénateur Massicotte : Paul J. Massicotte, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Woo : Yuen Pau Woo, Colombie-Britannique.

La sénatrice Simons : Paula Simons, territoire du Traité n° 6, Alberta.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Paula LaBoucane-Benson, territoire du Traité n° 6, Alberta.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, Montréal, Québec.

Le sénateur Smith : Larry Smith, Québec.

The Chair: I want to take the opportunity to introduce the clerk of the committee, Mr. Maxime Fortin, and to my right Mr. Jesse Good, Analyst, Library of Parliament.

Senator Neufeld from B.C. just arrived. Good morning, senator.

Colleagues, today we are continuing our study of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts. Today we welcome, from the Railway Association of Canada, Mr. Marc Brazeau, President and Chief Executive Officer; Rachel Heft, Legal Counsel, CN; and, from the Canadian Ferry Association, Mr. Serge A. Buy, Chief Executive Officer.

Thank you very much for joining us. I will invite each of you to give your opening statements. After that, we will proceed with some questions and answers. Who is going to speak first?

Marc Brazeau, President and Chief Executive Officer, Railway Association of Canada: It is my pleasure to be here today on behalf our 50-plus freight and passenger railway members. I am also pleased to be joined by Rachel Heft, legal counsel with CN.

The railway industry is concerned with several aspects of Bill C-69. Prior to providing you with our comments, however, I would like to take a minute to frame the context that railways operate within on a daily basis.

The Canadian railway network consists of more than 42,000 route kilometres. That's a third larger than the national highway transportation system in Canada. Each year our members move approximately \$300 billion worth of goods and more than 50 per cent of our country's goods destined for export while 80 million passenger trips allow Canadians to leave their cars at home and use trains as a safe and emission-friendly mode of transportation.

[*Translation*]

The railway sector is well positioned to support the government's commitment to fight climate change and reduce emissions. Moreover, both the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change and the Transportation 2030 program insist on the need to transport merchandise and passengers by rail in order to reduce emissions in Canada. Rail transport is four times more efficient than road transport. A single freight train removes approximately 300 trucks from the country's congested roads and highways. A resilient rail network is a prerequisite to economic growth and trade diversification. The government is continuing to work on new trade agreements and new export opportunities, and that is why the transport

La présidente : Je veux profiter de l'occasion pour présenter le greffier du comité, M. Maxime Fortin, ainsi que M. Jesse Good, analyste, Bibliothèque du Parlement.

Le sénateur Neufeld de la Colombie-Britannique vient d'arriver. Bonjour, sénateur.

Chers collègues, nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. Aujourd'hui, nous accueillons, de l'Association des chemins de fer du Canada, M. Marc Brazeau, président et chef de la direction; Mme Rachel Heft, conseillère juridique, CN; et, de l'Association canadienne des traversiers, M. Serge A. Buy, président-directeur général.

Merci beaucoup de vous joindre à nous. J'inviterais chacun de vous à faire votre déclaration liminaire. Nous passerons ensuite à la période des questions. Qui prendra la parole en premier?

Marc Brazeau, président et chef de la direction, Association des chemins de fer du Canada : Je suis ravi d'être ici aujourd'hui au nom de plus de 50 compagnies de chemin de fer canadiennes qui transportent des marchandises et des voyageurs. J'ai le plaisir d'être accompagné par Rachel Heft, conseillère juridique au CN.

Plusieurs aspects du projet de loi C-69 préoccupent l'industrie ferroviaire. Avant de formuler mes observations, j'aimerais prendre une minute pour fournir des précisions sur le contexte dans lequel les compagnies ferroviaires évoluent au quotidien.

Le réseau ferroviaire canadien est constitué de plus de 42 000 kilomètres de voie ferrée. C'est un tiers plus long que le système de transport routier national au Canada. Chaque année, nos membres transportent environ 300 milliards de dollars de marchandises. Plus de 50 p. 100 des marchandises au pays sont destinées à l'exportation et 80 millions de trajets passagers permettent aux Canadiens de laisser leur voiture à la maison et d'utiliser le train comme moyen de transport sécuritaire à faibles émissions.

[*Français*]

Le secteur du rail est bien placé pour soutenir les engagements du gouvernement dans la lutte contre les changements climatiques et la réduction des émissions. En outre, tant le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques que le programme Transports 2030 insistent sur la nécessité d'assurer le transport des marchandises et des voyageurs par rail afin de réduire les émissions au Canada. Le transport ferroviaire est quatre fois plus efficace que le transport routier. Un seul train de marchandises contribue à retirer environ 300 camions des routes et des autoroutes congestionnées du pays. La croissance économique et la diversification du commerce nécessitent au préalable un réseau ferroviaire résilient.

supply chain in Canada must have the capacity to meet the growing and evolving demands of the Canadian economy. We feel it is crucial that the bill establish a balance between environmental protection objectives and the railways' obligation to be at the service of the Canadian economy.

[English]

Let me explain. Canada's railways are designated federal undertakings which are obliged to grow their networks in concert with the needs of the Canadian economy. This mandate is referenced in Canada's national transportation policy and the railway sector's common carrier obligations that are enshrined in the Canada Transportation Act.

Railways have a legislative responsibility to make a reasonable effort to accept all traffic offered to them and are obliged to provide facilities such as rail yards and track to accommodate that traffic. This, as you can imagine, means that railways must be able to swiftly make additions to their network to meet shippers' and the economy's needs. Our industry is also required to undertake work, often under urgent circumstances, to ensure the efficiency and safety of our rail network across the country.

As a means to providing their shippers with an efficient, low-cost and safe service, railways annually invest substantive amounts of their revenues to operate, maintain and ultimately grow their networks. In fact, last year alone, our members invested more than \$5 billion to allow businesses to access markets and capitalize on growth opportunities.

Our industry is concerned that Bill C-69 does not take into account the railway industry's obligations to respond to shippers' demands by expanding swiftly, operating efficiently and, most importantly, safely.

As critical components to the competitiveness of the Canadian economy, railway projects need to be subject to an improved and more efficient review process.

We are proposing a specific set of amendments to this bill. The package we have provided each of you today asks to you strengthen the Canadian Navigable Waters Act by clarifying the type of work subject to ministerial approval and to differentiate the permitting and approval requirements for work conducted on existing infrastructure. The key word is "existing."

Le gouvernement continue de travailler sur de nouveaux accords commerciaux et de nouvelles occasions d'affaire pour les exportations, et c'est pourquoi la chaîne d'approvisionnement du transport au Canada doit avoir la capacité de répondre aux demandes croissantes et changeantes de l'économie canadienne. Nous estimons qu'il est crucial que le projet de loi établisse un équilibre entre les objectifs en matière de protection de l'environnement et l'obligation qu'ont les chemins de fer d'être au service de l'économie canadienne.

[Traduction]

Permettez-moi de vous fournir des explications. Les chemins de fer canadiens sont désignés comme étant des initiatives fédérales qui sont tenues d'élargir leurs réseaux parallèlement aux besoins de l'économie canadienne. Ce mandat est énoncé dans la Politique nationale en matière de transport et les obligations de transporteur public qui sont enchâssées dans la Loi sur les transports au Canada.

Les chemins de fer ont la responsabilité législative de déployer tous les efforts raisonnables pour accepter toute marchandise proposée pour le transport et sont tenus de fournir des installations telles que des gares de triage et des voies ferrées pour acheminer ces marchandises. Comme vous pouvez l'imaginer, ils doivent donc être en mesure d'apporter rapidement des ajouts à leur réseau pour répondre aux besoins des expéditeurs et de l'économie. Notre industrie est également tenue d'exécuter des travaux, souvent dans des circonstances urgentes, pour assurer l'efficacité et la sécurité de notre réseau ferroviaire dans l'ensemble du pays.

Comme moyen d'offrir aux expéditeurs un service efficace, sécuritaire et économique, les compagnies ferroviaires investissent des portions importantes de leurs revenus pour exploiter, entretenir et, au final, élargir leurs réseaux. En fait, l'an dernier, nos membres ont investi plus de 5 milliards de dollars pour permettre aux entreprises d'accéder à des marchés et de tirer profit des possibilités de croissance.

Notre industrie s'inquiète que le projet de loi C-69 ne tienne pas compte des obligations de l'industrie ferroviaire de répondre aux demandes des expéditeurs en élargissant rapidement le réseau et en l'exploitant efficacement et sécuritairement, ce qui prime avant tout.

Pour assurer la compétitivité de l'économie canadienne, les projets ferroviaires doivent être assujettis à un processus d'examen amélioré et plus efficace.

Nous proposons un ensemble précis d'amendements à ce projet de loi. Dans la trousse que nous vous avons remise aujourd'hui, nous vous demandons de renforcer la Loi sur la protection des eaux navigables en clarifiant le type de travaux assujettis à l'approbation du ministère et en faisant la distinction entre les exigences de délivrance de permis et les exigences en

We propose that you amend the bill to create a streamlined process for work to be completed on existing infrastructure and to extend emergency approvals to apply in response to social disruption or a breakdown in the flow of essential goods, services or resources.

We strongly believe these amendments are necessary to be consistent with the Canada Transportation Act and to ensure that railways can continue to invest and maintain their networks so they remain safe and responsive to the needs of the Canadian economy.

We also believe the impact assessment act can be strengthened by reducing the timelines to complete an impact assessment by the agency to 14 months and by a review panel to 23 months; ensuring that the significance tests remain central to determining adverse effects; and, finally, addressing the potential veto powers that the minister would hold over a decision statement without due process or consultation with a proponent.

[Translation]

I invite you once again to acquaint yourselves with the amendments in your information package, and I also want to take this opportunity to underscore the fact that our recommendation on reducing the time spent on assessments is in keeping with the government's intention to establish a more effective approval process in Canada. The Railway Association of Canada believes that all of Canada will benefit from an environmental assessment process that is credible, inspires trust and will assist in timely, informed decision-making.

We feel it is important to create good conditions to stimulate investment and growth, and not impose constraints on the dynamic rail sector. We look forward to your questions. Thank you.

[English]

Serge A. Buy, Chief Executive Officer, Canadian Ferry Association: Thank you, senators, for allowing the Canadian Ferry Association to present on Bill C-69. The Canadian Ferry Association represents ferry owners, operators and industry suppliers. Ferries in Canada transport over 55 million people, 21 million vehicles and billions of dollars of goods. Ferries enable people to go to school, work or attend medical appointments. They help deliver goods to remote regions. They are often the only linkage to remote communities.

matière d'approbation pour les travaux menés sur des infrastructures existantes. Le mot clé ici est « existantes ».

Nous vous proposons de modifier le projet de loi pour créer un processus simplifié pour les travaux qui sont effectués sur des infrastructures existantes et pour faire appliquer les approbations d'urgence afin de répondre aux perturbations sociales et à une interruption dans le flux de biens, de services ou de ressources essentiels.

Nous croyons fermement que ces amendements sont nécessaires pour assurer la conformité avec la Loi sur les transports au Canada et pour veiller à ce que les sociétés ferroviaires puissent continuer d'investir dans leurs réseaux et de les entretenir afin qu'ils demeurent sécuritaires et répondent aux besoins de l'économie canadienne.

Nous croyons aussi que la Loi sur l'évaluation d'impact peut être renforcée en réduisant les délais pour effectuer une évaluation d'impact par l'organisme à 14 mois et par une commission d'examen à 23 mois; en veillant à ce que les tests de signification demeurent essentiels pour établir les effets néfastes; et, enfin, en abordant les droits de veto éventuels que le ministre aurait sur un énoncé de décision sans processus rigoureux ou consultation avec un promoteur.

[Français]

Je vous invite encore une fois à prendre connaissance des amendements contenus dans votre trousse d'information, et j'en profite aussi pour souligner que notre recommandation, concernant la réduction du temps consacré aux évaluations, respecte l'intention du gouvernement d'établir un processus d'approbation plus efficace au Canada. L'Association des chemins de fer du Canada estime que l'ensemble du Canada bénéficiera d'un processus d'évaluation environnementale reconnu comme crédible, qui suscitera la confiance et favorisera la prise de décisions éclairées en temps opportun.

À nos yeux, il importe d'établir de bonnes conditions pour stimuler les investissements et la croissance, et non de soumettre le dynamique secteur ferroviaire à des contraintes. Nous serons heureux de répondre à vos questions. Merci.

[Traduction]

Serge A. Buy, président-directeur général, Association canadienne des traversiers : Merci, mesdames et messieurs les sénateurs, de permettre à l'Association canadienne des traversiers de témoigner sur le projet de loi C-69. L'Association canadienne des traversiers représente les propriétaires et exploitants de traversiers et les fournisseurs de l'industrie. Les traversiers au Canada assurent le transport de plus de 55 millions de personnes, de 21 millions de véhicules et de milliards de dollars de marchandises. Les traversiers permettent aux gens d'aller à l'école, au travail ou à des rendez-vous médicaux. Ils contribuent à acheminer des marchandises dans des régions

Our members include eight provincial governments, two Crown corporations, municipal governments small and large, including Toronto, Halifax and Vancouver, Indigenous organizations and private corporations.

However, ferries are often forgotten in policies and legislation. If the late John Candy was still with us today, we would send him a letter to complain: the movie *Planes, Trains and Automobiles* did not include ferries and it made it easy for some to ignore a Canadian reality. Ferries are a crucial part of our transportation infrastructure.

This leads me to raise our concerns about Bill C-69. Some of our members operate cable ferries. Usually, those cable ferries operate across rivers and lakes, although one is now in coastal waters in British Columbia. Bill C-69 will impact these operations.

Just to give you a better sense, those operations are located in Saskatchewan, in northern regions, serving Indigenous communities in some regions or just crossing large rivers; in Manitoba it is the same thing, as well as Nova Scotia, New Brunswick, British Columbia and other places.

We have two main concerns. The first relates to major work orders. We were surprised to learn that cable ferries would be included in the list of projects that could be subject to a new major work order. Other examples included in the list are dams and causeways.

There is a major difference, senators, between a cable ferry and a dam. The inclusion of cable ferries in the list does not reflect the realities of the sector. It will make cable ferry operation costlier and more burdensome.

Cable ferries differ in terms of the length of the cable, the waterways served, the communities where they're located, et cetera. They share one characteristic: They have a minimum impact on land, water and navigation.

In situations where the cable is underwater, it only rises from the bottom when the ferry is in operation, which basically has the same impact on navigation as any other vessel that would cross. When the cable is overhead, there is even less impact.

éloignées. Ils sont souvent le seul lien avec les communautés éloignées.

Nous comptons parmi nos membres huit gouvernements provinciaux, deux sociétés d'État, des administrations municipales de petite et de grande taille, y compris Toronto, Halifax et Vancouver, des organisations autochtones et des sociétés privées.

Cependant, on oublie souvent d'inclure les traversiers dans les politiques et les lois. Si le regretté John Candy était encore des nôtres aujourd'hui, nous lui ferions parvenir une lettre pour nous plaindre : le film *Un ticket pour deux* n'incluait pas les traversiers, si bien que certains peuvent facilement ignorer la réalité canadienne. Les traversiers constituent un aspect essentiel de notre infrastructure de transport.

Cela m'amène à soulever nos préoccupations concernant le projet de loi C-69. Certains de nos membres exploitent des traversiers à câble. Habituellement, ces traversiers à câble circulent sur des rivières et des lacs, bien qu'un circule à l'heure actuelle dans des eaux côtières en Colombie-Britannique. Le projet de loi C-69 aura une incidence sur ces opérations.

Pour vous donner une meilleure idée, ces opérations sont situées en Saskatchewan, dans des régions du Nord, servent des collectivités autochtones dans certaines régions ou traversent de grandes rivières. Il en va de même au Manitoba, de même qu'en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique et ailleurs.

Nous avons deux principales préoccupations. La première concerne des commandes de travail d'envergure. Nous sommes surpris d'apprendre que les traversiers à câble seraient inclus dans la liste de projets qui seraient assujettis à une nouvelle commande de travail d'envergure. D'autres infrastructures qui seraient incluses à la liste sont les barrages et les chaussées, notamment.

Il y a une grande différence, sénateurs, entre un traversier à câble et un barrage. L'inclusion des traversiers à câble à la liste ne reflète pas les réalités du secteur. Cela fera augmenter les coûts et la complexité de l'exploitation des traversiers à câble.

Les traversiers à câble diffèrent quant à la longueur de leur câble, les cours d'eau sur lesquels ils naviguent, les communautés où ils sont situés, et cetera. Ils ont en commun une caractéristique : ils ont une incidence minimale sur les terres, les eaux et la navigation.

Dans les cas où le câble est sous l'eau, il ne monte que lorsque le traversier est en opération, ce qui a essentiellement la même incidence sur la navigation que n'importe quel autre bateau qui traverserait le cours d'eau. Lorsque le câble est suspendu, l'incidence est encore moindre.

Cable ferries have been in use in Canada for over 200 years and have a long history of safe operation. The sector is already heavily regulated in the Canadian Shipping Act and other legislation, and while we welcome scrutiny, we are also concerned about adding burden to operations. Additional oversight mechanisms will not reveal anything other than the measures already in place.

As the legislation and supporting documents indicate, there could be the same review imposed every time a cable is replaced, which, on occasion, would take place every six weeks. Are we going to go through the process every six weeks of a review? The replacement process is short, has virtually no impact on the surrounding area and is done safely.

I see that Minister Pedersen from the Government of Manitoba is speaking after this panel. I am convinced that he would be concerned to hear that for Bill C-69, a new additional government review of the process of laying cables could be asked every time a cable for ferries is changed, which can happen up to three times per season in that province, which is one of our members. This would impose more costs on Manitoba taxpayers and provide no more safety to anyone.

Would this additional review imposed by the federal government delay important maintenance work? Possibly. Would it create risks? Possibly. Has there been an impact assessment of the requirements of this legislation? Not as far as we know. On March 1 we received department's briefing. There are answers we should have before approving this legislation as it stands.

Our second concern is around ministerial discretion. The discretionary powers given to the minister under Bill C-69 are somewhat sweeping. We understand the need for scrutiny for some projects but increasing the discretionary powers for the minister creates uncertainty.

We believe clarity needs to be provided and ministerial discretionary powers limited.

Senators, earlier I referred to a movie from the 1980s. Our discussion with public servants on Bill C-69 evokes a song from the 1980s: *Don't Worry, Be Happy*. Well, we're not unhappy but we're seriously concerned. The fact that they keep telling us that everything will be addressed in the regulations is nice, but we haven't seen the details of those and we are concerned.

Les traversiers à câble sont utilisés au Canada depuis plus de 200 ans et sont connus pour être sécuritaires depuis longtemps. Le secteur est déjà rigoureusement réglementé dans la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et bien que nous soyons favorables à ce qu'une surveillance soit exercée, nous sommes également inquiets d'alourdir la complexité des opérations. Des mécanismes de surveillance additionnels ne révéleront rien de plus que ce que révèlent les mesures déjà en place.

Comme la mesure législative et les documents connexes en font état, le même examen pourrait être imposé chaque fois qu'un câble est remplacé, ce qui, à l'occasion, aurait lieu toutes les six semaines. Allons-nous procéder à un examen aux six semaines? Le processus de remplacement est court, a pratiquement aucune incidence sur les environs et se fait de façon sécuritaire.

Je vois que le ministre Pedersen du gouvernement du Manitoba témoignera après ce groupe de témoins. Je suis convaincu qu'il serait inquiet d'apprendre que dans le cadre du projet de loi C-69, un nouvel examen gouvernemental du processus pour poser des câbles pourrait être exigé chaque fois qu'un câble est remplacé sur un traversier, ce qui peut survenir jusqu'à trois fois par saison dans cette province, qui est l'une de nos membres. Cela imposerait plus de coûts aux contribuables manitobains et ne serait pas plus sécuritaire.

Cet examen additionnel imposé par le gouvernement retarderait-il d'importants travaux d'entretien? C'est possible. Créerait-il des risques? C'est possible. Une évaluation d'impact des exigences de cette mesure législative a-t-elle été réalisée? Pas à ma connaissance. Le 1er mars, nous avons reçu des renseignements du ministère. Il y a des réponses que nous devrions avoir avant d'approuver cette mesure législative dans sa forme actuelle.

Notre deuxième préoccupation porte sur le pouvoir discrétionnaire du ministre. Les pouvoirs discrétionnaires conférés au ministre en vertu du projet de loi C-69 sont assez vastes. Nous comprenons la nécessité d'assurer une surveillance pour certains projets, mais en augmentant les pouvoirs discrétionnaires du ministre, nous créons de l'incertitude.

Nous croyons qu'il faut apporter des clarifications et limiter les pouvoirs discrétionnaires du ministre.

Mesdames et messieurs les sénateurs, j'ai fait référence plus tôt à un film des années 1980. Notre discussion avec les fonctionnaires sur le projet de loi C-69 me fait penser à une chanson des années 1980, à savoir « *Don't Worry, Be Happy* ». Eh bien, nous ne sommes pas contents; nous sommes plutôt très inquiets. C'est bien qu'ils nous disent que tout sera réglé dans la réglementation, mais nous n'avons pas vu les détails et nous sommes préoccupés.

In various discussions we were told that regulations following the adoption of Bill C-69 would provide that clarity. I have been working in and around Parliament Hill for 26 years. I worked in the Senate before, although in another location. You will understand that some have concerns when they hear, “trust us, everything will be fine.” I suggest you should have the same concern about this legislation.

This is why we ask the committee requests that the major work orders accurately reflect the realities of the marine sector, exempt cable ferries from it and that the committee clarify, define and limit ministerial discretionary powers in the legislation.

Thank you.

Senator MacDonald: Thank you, witnesses for being here.

We have heard concerns from industry about section 17 of the proposed impact assessment act, which allows the minister to arbitrarily stop any project from moving forward if they are of the opinion it is clear that the designated project would cause unacceptable environmental effects within federal jurisdiction.

Is it clear to either one of you, or any of you at the table, how unacceptable effects will be interpreted? If the minister cancelled one of your projects using section 17, would you have the ability to appeal that decision?

Mr. Buy: We are clearly concerned. This is what I referred to in my presentation in giving the minister so much power without limiting it. We are concerned about what it could mean and how it would be applied. We're not clear about whether there would be an appeal process. I assume we can go to court. The impact on the communities that are served would be fairly drastic.

We are concerned. We would rather have clarity before the legislation is passed.

Mr. Brazeau: From our point of view, certainty and predictability are very important in any business. The concern is not so much with the minister's veto power in general. Specifically, we're concerned by the fact the proposed IAA would give the minister an effective veto over a designated project without due process to be followed.

The proposed IAA, we believe, needs to be amended and modified. We want to make sure that we have an ability to have engagement as a proponent prior to that veto being exercised.

Dans diverses discussions, on nous a dit que le règlement qui sera pris à la suite de l'adoption du projet de loi C-69 apporterait des éclaircissements. Je travaille sur la Colline du Parlement et en périphérie depuis 26 ans. J'ai travaillé au Sénat dans le passé, mais à un autre emplacement. Vous comprendrez que certaines personnes ont des préoccupations lorsqu'elles entendent, « Faites-nous confiance; tout va bien aller ». Je vous suggérerais de partager cette préoccupation à propos de cette mesure législative.

C'est la raison pour laquelle le comité demande que les commandes de travail d'envergure reflètent fidèlement les réalités du secteur maritime et excluent les traversiers, et que le comité clarifie, définit et limite les pouvoirs discrétionnaires du ministre dans la loi.

Merci.

Le sénateur MacDonald : Merci, chers témoins, d'être ici.

Des intervenants de l'industrie nous ont fait part de leurs préoccupations concernant l'article 17 de la loi sur l'évaluation d'impact proposée, qui permet au ministre d'empêcher arbitrairement un projet d'aller de l'avant s'il estime que le projet désigné causerait des effets environnementaux inacceptables sur le territoire provincial.

Quelqu'un à cette table sait-il comment ces effets inacceptables seront interprétés? Si le ministre a annulé l'un de vos projets en utilisant l'article 17, auriez-vous la capacité d'interjeter appel de cette décision?

M. Buy : Nous sommes manifestement préoccupés. J'ai mentionné dans ma déclaration le fait de conférer trop de pouvoirs au ministre sans imposer de limites. Nous sommes inquiets des répercussions que cela pourrait avoir et de la façon dont ces pouvoirs seront appliqués. Nous ne sommes pas certains si un processus d'appel serait en place. Je présume que nous pouvons nous adresser aux tribunaux. L'incidence sur les communautés serait assez considérable.

Nous sommes préoccupés. Nous aimerions obtenir des éclaircissements avant que la mesure législative soit adoptée.

M. Brazeau : De notre point de vue, la certitude et la prévisibilité sont très importantes pour n'importe quelle entreprise. Le problème, ce n'est pas tant le droit de veto du ministre en général. Plus précisément, nous nous inquiétons que la loi sur l'évaluation d'impact proposée donnerait au ministre un droit de veto réel sur un projet désigné sans aucune forme de procédure établie.

Nous croyons que la loi sur l'évaluation d'impact proposée doit être modifiée. Nous voulons nous assurer d'avoir la capacité d'avoir voix au chapitre en tant que promoteur avant que le droit de veto soit exercé.

We want to stress that, again, predictability and certainty are critical going forward with respect to this amendment.

Senator MacDonald: I have to make the point that I'm very familiar with two of the cable ferries in Cape Breton at Little Narrows and the Englishtown ferry. They are very unobtrusive. I don't know why those are ferries would be a big issue for anyone.

I have another question for the Railway Association. The Railway Association has indicated to us that Bill C-69 includes no time limits for information gathering or scoping. The government ignored this phase when they talked about reduced timelines under Bill C-69.

In terms of the railway, what is your experience with scoping phases, how long do they usually take and is there anything in Bill C-69 to prevent more than one federal agency from scoping the same project?

Rachel Heft, Legal Counsel, CN, Railway Association of Canada: We are concerned about timelines with respect to information requests, which generally come after the notice of commencement.

We have experienced in the past that information requests can be cyclical and, of course, once an information request is made, the time or the clock, if you will, stops while the proponent is responding to or preparing a study.

We have experienced in the past up to 10 information requests with respect to one project over a period of two years. That has meant that the clock has stopped for two years.

I would simply point out that subsequent information requests are not always built on previous information requests. We don't feel that the bill necessarily addresses the discipline required to make the information requests early in the process or in a manner that they're all upfront in order to not create additional delays.

However, we wouldn't want to suggest that either the agency or the panel shouldn't have the required evidence. The agency and the panel, by all means, should have the evidence necessary. It's more a question of the process in terms of limiting or encouraging the agency and panel to get as much information as early on in the process as possible as to not create delays.

Senator MacDonald: Thank you.

Nous tenons à souligner encore une fois que la prévisibilité et la certitude sont essentielles pour aller de l'avant avec cet amendement.

Le sénateur MacDonald : Je tiens à signaler que je suis très familier avec deux des traversiers à câble au Cap-Breton à Little Narrows et le traversier d'Englishtown. Ils posent peu de problèmes. Je ne vois pas pourquoi ces traversiers constitueraient un problème de taille.

J'ai une autre question pour l'Association des chemins de fer. L'association nous a fait part que le projet de loi C-69 n'inclut aucune limite de temps pour recueillir et examiner des renseignements. Le gouvernement a fait fi de cette phase lorsqu'il a parlé de délais réduits prévus dans le projet de loi C-69.

En ce qui concerne les chemins de fer, quelle est votre expérience avec les phases d'examen des renseignements, combien de temps durent-elles, et le projet de loi C-69 prévoit-il quoi que ce soit pour empêcher que plus d'un organisme fédéral examine les renseignements d'un même projet?

Rachel Heft, conseillère juridique, Association des chemins de fer du Canada : Nous nous inquiétons des délais concernant les demandes de renseignements, qui sont généralement soumises après l'avis de lancement.

Nous avons constaté dans le passé que les demandes de renseignements peuvent être cycliques et, bien entendu, lorsqu'une demande de renseignements est présentée, on arrête le chronomètre, pour ainsi dire, pendant que le promoteur répond à cette demande de renseignements ou prépare une étude.

Nous avons reçu dans le passé jusqu'à 10 demandes de renseignements en ce qui concerne un projet sur une période de deux ans. Autrement dit, le projet a été mis en suspens pendant deux ans.

Je ferais simplement remarquer que les demandes de renseignements subséquentes ne sont pas toujours fondées sur des demandes antérieures. Nous ne croyons pas que le projet de loi soit suffisamment rigoureux pour exiger que les demandes de renseignements soient présentées tôt dans le processus ou dès le début, de manière à ne pas créer de retards additionnels.

Cependant, nous ne voudrions pas laisser entendre que l'organisme ou le groupe ne devraient pas avoir les preuves requises. Ils devraient certainement avoir les preuves nécessaires. C'est plus une question de processus pour limiter ou encourager l'organisme ou le groupe à obtenir le plus de renseignements possible tôt dans le processus afin de ne pas créer de retards.

Le sénateur MacDonald : Merci.

Senator LaBoucane-Benson: Good morning. My question is with regard to railways. In our discussion yesterday, we talked about the ability for railways to respond to emergencies. You reminded me, and I'm grateful, that Alberta uses railways more than any province in the entire country.

I would like you to explain a bit more — because I thought a lot about our conversation yesterday — about how this bill will impact the railway's ability to respond to emergencies in a timely way, and what kinds of amendments would you like to see to make sure that can you do that work?

Mr. Brazeau: As I mentioned in my remarks, there's 42,000 kilometres of track across Canada. We're talking about thousands of bridges as well. I think it's 21,000 bridges that we cross over.

When you think about the maintenance required on that network on an ongoing basis, it is significant. I mentioned at the outset we invested last year \$5 billion in infrastructure, which includes, obviously, rail and bridges. That's important for us as an industry going forward, that this bill allows us to continue to do regular maintenance work without being impeded by delays as a result of assessments that need to be conducted.

I'll use a bridge again as an example. The proposed changes to the Canadian Navigable Waters Act, if there's anything going in the water, whether it be scaffolding, whether it be a barge, that would possibly prevent us from moving forward in a timely manner to ensure the safety of that network.

Again, keep in mind we have an obligation to meet shippers needs. We have shippers across the country who depend on us every day to get their products to market. The example used yesterday is grain. Grain farmers in Alberta rely on us to ensure their grains get to the Port of Vancouver so that they can meet their export market customers.

Right now we have concerns with our ability to maintain the integrity of our network from a safety point of view and continuing to meet customers and shippers needs if we're not able to do that work in a timely and efficient manner.

Senator LaBoucane-Benson: From all the information that you sent earlier, this is kind of new. The ability to respond to emergencies isn't really in your briefing. Could you get back to us with specific amendments or the specific idea that you're bringing forward to be able to respond to emergencies? Can you do that?

La sénatrice LaBoucane-Benson : Bonjour. Ma question porte sur les chemins de fer. Dans le cadre de la discussion que nous avons eue hier, nous avons parlé de la capacité des chemins de fer de répondre aux urgences. Vous m'avez rappelé, et je vous en suis reconnaissante, que l'Alberta fait une plus grande utilisation des chemins de fer que n'importe quelle autre province au pays.

J'aimerais expliquer un peu plus en détail — car j'ai beaucoup réfléchi à notre conversation d'hier — la façon dont ce projet de loi aura une incidence sur la capacité des sociétés ferroviaires de répondre rapidement aux urgences. Quels types de modifications devrait-on apporter, selon vous, pour que vous puissiez faire votre travail?

M. Brazeau : Comme je l'ai mentionné dans mes remarques, il y a 42 000 kilomètres de voies ferrées au Canada. Il y a des milliers de ponts également. Je pense que nous traversons 21 000 ponts.

Lorsque vous pensez à l'entretien requis sur ce réseau en permanence, c'est énorme. J'ai mentionné au début de mes remarques que nous avons investi l'an dernier 5 milliards de dollars dans les infrastructures, ce qui inclut évidemment les voies ferrées et les ponts. Il est important pour nous à l'avenir, en tant qu'industrie, que ce projet de loi nous permette de continuer d'effectuer nos travaux d'entretien réguliers sans être entravés par des retards en raison d'évaluations qui doivent être réalisées.

Je vais utiliser à nouveau les ponts comme exemple. Les modifications proposées à la Loi sur les eaux navigables canadiennes visent à ce que si un échafaudage ou une barge nous empêche d'aller de l'avant en temps voulu, nous devons pouvoir assurer la sécurité du réseau.

Là encore, n'oubliez pas que nous avons l'obligation de répondre aux besoins des expéditeurs. Nous avons des expéditeurs au pays qui comptent sur nous chaque jour pour acheminer leurs produits sur le marché. Nous avons utilisé hier l'exemple des céréales. Les producteurs céréaliers en Alberta comptent sur nous pour acheminer leurs céréales au port de Vancouver afin qu'ils puissent répondre aux besoins de leurs clients étrangers.

En ce moment, nous nous inquiétons au sujet de notre capacité de maintenir l'intégrité de notre réseau du point de vue de la sécurité et de continuer à répondre aux besoins des clients et des expéditeurs si nous ne sommes pas en mesure d'exécuter ces travaux rapidement et efficacement.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Selon toutes les formations que vous avez envoyées précédemment, ceci est nouveau. La capacité de réagir en cas d'urgence n'est pas vraiment traitée dans votre mémoire. Est-ce que vous pourriez nous transmettre des amendements précis ou des idées précises

Ms. Heft: We certainly can do that, although I can speak to it now as well.

The Canadian Navigable Waters Act includes an emergency provision under section 10, as did the Navigation Protection Act. That emergency provision or the ability for the minister to provide an emergency approval or dispense with approvals was changed slightly. Our belief is that it has been mirrored on other acts. It refers to the emergencies as being national security or a national emergency or an emergency that poses a risk to public health or safety.

The difference between this emergency provision and the one that was under the previous act is simply that it doesn't provide for an emergency which we would consider an emergency, which is social disruption or the breakdown in the flow of essential goods, services and resources.

That is exactly what we would like to add to the emergency list, to allow the minister to dispense with the approvals.

The Chair: I have a follow-up question on that point.

That part on emergency shouldn't be under the Minister of Transport, the transportation of dangerous goods, instead of the proposed Environmental Impact Assessment Act.

You have given subcontracts to many industries and carriers, and some are very good and responsible and others are less. We know what happened at Lac-Mégantic, and we know the story with MMA. Can you please elaborate on how you have corrected the situation with the Ministry of Transport versus Bill C-69?

Ms. Heft: The Minister of Transport always retains his or her powers with respect to railway safety under the Railway Safety Act. There are inspectors that could, for example, order repairs on a bridge or indicate that there is a concern with respect to a bridge or some infrastructure on our network. We are responsible for infrastructure on our network regardless of which carrier is operating there.

The emergency provision I was referring to is under the Canada Navigable Waters Act is in fact the Minister of Transport wearing two hats under both of those acts.

que vous suggérez pour pouvoir répondre aux situations d'urgence? Pouvez-vous faire cela?

Mme Heft : Certainement, mais je peux aussi vous en parler dès maintenant.

La Loi sur les eaux navigables canadiennes comporte une disposition relative aux cas d'urgence, à l'article 10, comme le faisait la Loi sur la protection de la navigation. Cette disposition portant sur les cas d'urgence ou sur la capacité du ministre de donner son approbation en cas d'urgence ou d'accorder une dispense quant aux exigences d'approbation a été modifiée légèrement. Nous croyons qu'on a adopté pour cela le même libellé que dans d'autres lois. Il est question de sécurité nationale ou de cas d'urgence présentant un risque pour la santé ou la sécurité publiques.

La différence entre cette disposition relative aux cas d'urgence et celle qu'il y avait dans la loi antérieure est simplement que rien n'est prévu pour ce que nous estimerions constituer une urgence, soit une perturbation sociale ou une interruption dans le flux des biens, services et ressources essentiels.

C'est exactement ce que nous aimerions ajouter à la liste des cas d'urgence, afin que le ministre puisse accorder une dispense relative aux approbations.

La présidente : J'ai une question complémentaire à ce sujet.

Cette partie touchant les cas d'urgence ne devrait pas relever du ministre des Transports — le transport des matières dangereuses — au lieu de la Loi sur l'évaluation environnementale qui est proposée.

Vous avez fait de la sous-traitance avec divers transporteurs et entreprises, dont certains sont très bons et responsables alors que d'autres le sont moins. Nous savons ce qui s'est passé à Lac-Mégantic, et nous connaissons toute l'histoire de la MMA. Pourriez-vous nous en dire plus sur la façon dont vous avez corrigé la situation avec le ministre des Transports, par rapport au projet de loi C-69?

Mme Heft : Le ministre des Transports conserve ses pouvoirs relatifs à la sécurité ferroviaire en vertu de la Loi sur la sécurité ferroviaire. Il y a des inspecteurs qui pourraient, par exemple, ordonner la réparation d'un pont ou indiquer qu'il y a des préoccupations relatives à un pont ou à une infrastructure de notre réseau. Nous sommes responsables de l'infrastructure de notre réseau, peu importe le transporteur qui l'utilise.

La disposition visant les cas d'urgence dont je parlais est dans la Loi sur les eaux navigables canadiennes, et c'est en fait le ministre des Transports qui porte deux chapeaux en vertu de ces deux lois.

I think, actually, to your point, where we receive an order, for example, from either the Minister of Transport or one of his inspectors, we would want to be able to take swift action.

There could be some conflict with respect to delays caused by the provisions of this bill, delays in approvals that are needed for permits, when there is safety work to be done on our infrastructure. There is a bit of a conflict that we would prefer to have addressed.

Senator Mitchell: Thanks to each of you for being here.

The Railway Association has a particular concern with clause 17(1). Your argument is that the minister could cancel a project, I think you're implying, arbitrarily early on in the process.

I think you're in luck because I think you're referring to the unamended original version of the bill. The bill was amended in the House of Commons. It stands today before the Senate in its amended form. It's very clear that the minister will not be able to cancel a project early on in that process. What this provision has been clarified to further emphasize is that the minister will be able to give you an early opinion that there may be a problem that you need to know, so you're not \$900 million into a project review before you find out that there's a problem.

It's a direct response saying give us an idea early, but if the industry, the proponent wants to continue because they think they can mitigate this issue later on, it's absolutely their discretion. The minister will not be able to cancel.

Could you give us your sum assessment or an idea you will get back to us on, the addition to clause 17(1) as amended in the House of Commons. I think your concern has been mitigated. I can read it to you.

Ms. Heft: I just reviewed clause 17 of the act. I agree with you the minister gives a notice that an opinion has been formed in advance that there are unacceptable effects. I agree that it's no longer strictly a veto power that instructs the agency not to proceed with a notice of commencement.

I would add that it is of some concern that opinion would be formed prior to an impact assessment, environmental studies or discussions with the proponent. That does still cause some concern.

Je crois en fait, pour répondre à ce que vous dites, que si le ministre des Transports ou un de ses inspecteurs nous transmettait un ordre, nous voudrions être en mesure d'agir rapidement.

Il pourrait y avoir des conflits à cause des retards causés par les dispositions de ce projet de loi, des retards dans les approbations qui sont requises pour les permis, quand il faut exécuter des travaux pour assurer la sécurité de notre infrastructure. Il y a en quelque sorte un conflit, et nous préférions que ce soit résolu.

Le sénateur Mitchell : Je vous remercie tous de votre présence.

L'Association des chemins de fer du Canada est particulièrement préoccupée par le paragraphe 17(1). Selon votre argument, le ministre pourrait annuler un projet arbitrairement — je crois que c'est ce que vous laissez entendre — dès le début du processus.

Je crois que vous avez de la chance, car je crois que vous parlez de la version originale non modifiée du projet de loi. Le projet de loi a été modifié à la Chambre des communes, et il est maintenant devant le Sénat dans sa forme modifiée. Il est très clair que le ministre ne sera pas en mesure d'annuler un projet dès le début du processus. Cette disposition a été éclaircie de manière à davantage mettre l'accent sur le fait que le ministre sera en mesure de vous donner un avis préliminaire au sujet d'un problème possible dont vous devez être mis au courant. Ainsi, vous n'aurez pas engouffré 900 millions de dollars dans l'examen d'un projet avant de découvrir qu'il y a un problème.

C'est directement pour répondre à la demande d'indications aux premières étapes. Cependant, si l'industrie ou le promoteur veut continuer parce qu'il croit qu'il peut atténuer le problème ultérieurement, c'est à son entière discrétion. Le ministre ne sera pas en mesure d'annuler le projet.

Pouvez-vous nous donner votre évaluation globale ou une idée de cela ultérieurement, l'ajout au paragraphe 17(1) modifié à la Chambre des communes? Je pense que votre préoccupation a été résolue. Je peux vous le lire.

Mme Heft : Je viens de relire l'article 17 de la loi. En effet, comme vous le dites, le ministre donne un avis selon lequel on s'attend à ce que le projet ait des effets inacceptables. Je suis d'accord pour dire que ce n'est plus strictement un droit de veto disant à l'agence de ne pas fournir l'avis du début de l'évaluation d'impact.

J'ajouterai qu'il est préoccupant qu'une opinion soit formée avant une évaluation d'impact, des études environnementales ou des discussions avec le promoteur. Cela reste une source de préoccupation.

Senator Mitchell: But it causes more concerns if you're \$900 million into a project and all of sudden you get a surprise. Would that not be the case?

Ms. Heft: Absolutely.

Senator Mitchell: The second issue is your concern about ministerial discretion to designate a project that wasn't to be designated under the project list process. That's an important offset to those who were very concerned about arbitrarily having big projects just taken off the assessment process because they don't fall under a pre-prescribed project list set of parameters.

Have you looked at the actual application of that power which has been in place since CEEA 2012 was passed in 2012? From which time there have been 37 requests, and remember it has to be requested. Of those 37 requests, only 3 have been approved. Of those, the first two were requested by the proponents, by a port and by — it wasn't a railroad. The third was requested by the Department of Parks because it was hydroelectric on the Athabasca River. Have you had a chance to look at exactly how that's used and how infrequently it has been used? And yet wouldn't you consider, knowing this is a democracy of competing interests and stakeholders and the need for a politician who is accountable to be able to say, "Okay, proponent, you want me to do this. You want us to spend the money to do a review because this is controversial and you would like to have the backup of that process. Okay, we are going to spend some money on your behalf to give you some comfort. Thank you."

Ms. Heft: In our submission we have not taken issue with the minister's power to direct that the agency or a panel proceed with an impact assessment or an environmental assessment of a project that's not on the designated projects list. That is not one of our issues.

Senator Mitchell: Thank you.

Mr. Buy: Thank you, senator. We do have some concerns. You talked about the democracy and about the responsibility from the politicians. There needs to be some clarity, senator, before those things are done. There needs to be clarity in line. We can't be at the whim of a politician or pressure group who decides to suddenly have a special interest on something. Industry doesn't function this way. The rest of the world doesn't function this way. Ottawa does but other people need clarity on their project when they are planning to spend millions if not billions of dollars on specific projects. They need to ensure there is a strong understanding of what the rules are going to be and how things are going to proceed. To not know whether the minister one day decides, "Oh, I will put this in a review or not," is a bit of a concern when you are proceeding with significant investment. We have concerns with that, senator.

Le sénateur Mitchell : Mais c'est plus préoccupant si vous avez engouffré 900 millions de dollars dans un projet et que vous avez tout à coup une surprise. N'est-ce pas?

Mme Heft : Absolument.

Le sénateur Mitchell : La deuxième chose, c'est votre préoccupation au sujet du pouvoir discrétionnaire du ministre pour ce qui est de désigner un projet qui n'était pas censé l'être en vertu du processus lié à la liste des projets. C'est un facteur important pour ceux qui se préoccupaient beaucoup du retrait arbitraire d'ouvrages majeurs du processus d'évaluation, parce qu'ils ne sont pas soumis à un ensemble de paramètres s'appliquant à la liste des projets prévus.

Vous êtes-vous penchée sur l'application réelle de ce pouvoir qui existe depuis l'adoption de la LCEE en 2012? Il y a eu depuis 37 demandes, et n'oubliez pas qu'il faut que ce soit demandé. Sur ces 37 demandes, 3 seulement ont été approuvées. Les deux premiers de ces trois cas ont fait l'objet d'une demande de la part des promoteurs — un port et... ce n'était pas une compagnie ferroviaire. Pour le troisième cas, la demande est venue du ministère des Parcs, car c'était un projet hydroélectrique sur la rivière Athabasca. Avez-vous eu l'occasion de regarder exactement comment cela est utilisé et à quel point c'est rare? Ne trouvez-vous pas cela sensé, sachant que c'est une démocratie d'intérêts concurrentiels et de parties prenantes, et sachant qu'un politicien qui est responsable doit être en mesure de dire au promoteur : « D'accord. Vous voulez que je fasse cela, que je consacre de l'argent à un examen, parce que c'est controversé et que vous aimeriez avoir le soutien de ce processus, et nous allons donc consacrer de l'argent à cela en votre nom pour vous rassurer. Merci. »

Mme Heft : Dans notre mémoire, nous ne nous sommes pas prononcés contre le pouvoir du ministre d'exiger que l'agence ou un comité réalise une évaluation d'impact, ou qu'un projet qui n'est pas sur la liste des projets désignés fasse l'objet d'une évaluation d'impact.

Le sénateur Mitchell : Merci.

M. Buy : Merci sénateur. Nous avons effectivement des préoccupations. Vous avez parlé de la démocratie et de la responsabilité des politiciens. Il faut éclaircir les choses, sénateur, avant de les réaliser. La clarté est nécessaire. Nous ne pouvons pas dépendre du bon vouloir d'un politicien ou d'un groupe de pression qui décide soudainement d'avoir un intérêt particulier pour quelque chose. L'industrie ne fonctionne pas de cette façon. Le reste du monde ne fonctionne pas de cette façon. Ottawa le fait, mais d'autres ont besoin de clarté concernant leurs projets, quand ils ont l'intention de consacrer des millions et même des milliards de dollars à des projets particuliers. Il faut garantir une solide compréhension des règles et de la façon dont les choses vont se dérouler. Quand vous investissez des montants importants, il est un peu préoccupant de penser que le ministre

Senator Mitchell: You are aware it has to come as a request?

Senator Simons: I really appreciate that you guys are all speaking about the navigable waters section of Bill C-69. I sometimes feel like it's the poor cousin of this legislation, that people read the first two sections and run out of energy before they get to the third part.

Many people have spoken to us about their frustration that in the impact assessment part of the bill there is no clarity around a project list. When we are getting to the major works section and navigable waterways I don't see, Mr. Buy, where you are seeing cable ferries enumerated. I'm wondering: Did you receive a briefing where you got the navigable waterways equivalent of a project list? Because one of my great frustrations going through this is that it's very difficult to know what's in and what's out. I don't see anywhere in the legislation in front of me where cable ferries or minor repairs to rail lines would be considered major works. What do you know that I don't?

Mr. Buy: You are correct, senator. We did receive a list of projects. We were told by the department that cable ferries would be included under major works.

Senator Simons: When did you receive that list? And would you share it with me?

Mr. Buy: We received that statement on the cable ferries probably in November. It's been confirmed to us again in March. We can send you any correspondence we receive from the department on this issue.

Senator Simons: I would agree with you. Even by the act's own definitions I don't see how cable ferries or — so Mr. Brazeau and Ms. Heft, have you received similar briefings about what would or would not be considered a major work?

Mr. Brazeau: I think from our point of view there needs to be better definition around that. One of the big concerns we have is the new definition really broadens the scope of what is included as navigable water. I think the bill presents potential for additional waters to be included that weren't included before. That's something we are looking for greater clarity on in terms of definition. From our understanding once you put something in the water, could be scaffolding, could be a barge, it changes the scope of the requirements.

pourrait un jour décider d'inclure ou de ne pas inclure quelque chose dans un examen. Cela nous préoccupe, sénateur.

Le sénateur Mitchell : Vous savez que cela doit faire l'objet d'une demande?

La sénatrice Simons : Je vous suis vraiment très reconnaissante de parler de la partie du projet de loi C-69 qui traite des eaux navigables. J'ai parfois l'impression que c'est le cousin pauvre de ce projet de loi, et que les gens n'ont plus l'énergie de lire la troisième partie après avoir lu les deux premières.

De nombreuses personnes nous ont fait part de leur frustration concernant l'absence de clarté quant à une liste de projets dans la partie du projet de loi qui traite de l'évaluation d'impact. Monsieur Buy, dans la partie qui traite des ouvrages majeurs dans des zones navigables, je ne vois pas où vous voyez les traversiers à câble mentionnés. Est-ce que vous avez reçu un document d'information qui serait l'équivalent d'une liste de projets pour les voies navigables? Car je dois dire qu'une de mes grandes frustrations, dans tout ceci, c'est qu'il est difficile de savoir ce qui est inclus et ce qui ne l'est pas. Je ne vois rien dans le projet de loi que j'ai sous les yeux qui dirait que les traversiers à câble ou les réparations mineures à des voies ferrées seraient considérés comme des ouvrages majeurs. Que savez-vous que je ne sais pas?

M. Buy : Vous avez raison, sénatrice. Nous avons effectivement reçu une liste de projets. Le ministère nous a indiqué que les traversiers à câble seraient inclus dans les ouvrages majeurs.

La sénatrice Simons : Quand avez-vous reçu cette liste? Est-ce que vous pourriez me la donner?

M. Buy : Nous avons reçu cet énoncé relatif aux traversiers à câble en novembre, probablement. Cela nous a été confirmé de nouveau en mars. Nous pouvons vous transmettre toute la correspondance que nous avons reçue du ministère à ce sujet.

La sénatrice Simons : Je serais d'accord avec vous. Compte tenu des définitions de la loi, je ne vois pas comment les traversiers à câble ou... Donc, monsieur Brazeau et madame Heft, est-ce que vous avez reçu des documents d'information semblables à propos de ce qui serait considéré comme des ouvrages majeurs ou pas?

M. Brazeau : Je dirais qu'à notre point de vue, il faut une meilleure définition de cela. L'une de nos grandes préoccupations, c'est que la nouvelle définition élargit vraiment la portée de ce qui est inclus dans les eaux navigables. Je crois que le projet de loi pourrait inclure d'autres eaux navigables que celles qui étaient incluses avant. Nous aimerions que la définition soit plus précise. D'après ce que nous comprenons, dès que vous mettez quelque chose dans l'eau, qu'il s'agisse

Senator Simons: You have been speaking primarily about freight transport. I like to imagine a future in which we get 21st century passenger rail. Whether that's my imaginary pet high-speed train or my imaginary pet hyperloops, do you foresee a potential problem if we are trying to develop state of the art linear passenger rail networks that the Impact Assessment Act could create a challenge to building, say, a higher-speed rail line between Toronto and Montreal? We want one from Edmonton to Calgary.

Mr. Brazeau: Perfect. Down Highway 2.

Senator Simons: There is a right of way just waiting to be used.

Mr. Brazeau: There is lots of land there.

The Chair: Just for our information, the ferry system, how does it work? I know that it can be privately owned. It can be co-owned with government. And the fleet that is there, what is the lifetime for a ferry and where are we with the replacement? We read one week ago about one of the ferries in Matane in the north coast that was in an accident.

Mr. Buy: Your question is a little bit broad. I can certainly provide an answer. Our ferries are owned by various parties. A lot of the ferries are owned by government and government departments. As I mentioned at the outset, our membership includes eight provincial governments that own and operate ferries, two Crown corporations, one a federal Crown corporation called Marine Atlantic and another one, a provincial Crown corporation called Owen Sound Transportation Company in Ontario. B.C. Ferries is one of the best known. In B.C. it's one of our members. It's a private corporation owned by one shareholder, the Province of British Columbia. You may have heard this in the media from the B.C. government a couple of times. In Quebec it's an agency of the government that runs the ferries.

You have First Nations who run ferries. One of our board members is from Beausoleil First Nation in Ontario. They operate a ferry. Other First Nations across the country operate their own ferries. There are some private corporations. Some operate and run their own ferries. You see some across the Ottawa River where some of them actually operate under contract with the government and the government actually owns the ferry. You see that in the eastern ferries that was referred to in the budget.

d'échafaudages ou d'une barge, cela change la portée des exigences.

La sénatrice Simons : Jusqu'à maintenant, vous avez principalement parlé de transport de marchandises. J'aime imaginer un avenir dans lequel nous aurions des services ferroviaires voyageurs du XXI^e siècle. Qu'il s'agisse du train à grande vitesse ou de l'Hyperloop dont je rêve, envisagez-vous qu'il pourrait y avoir des problèmes si nous essayions de mettre en place des réseaux ferroviaires voyageurs linéaires? Pensez-vous que la Loi sur l'évaluation d'impact pourrait créer des difficultés pour la construction par exemple de services ferroviaires à grande vitesse entre Toronto et Montréal? Nous en voulons d'Edmonton à Calgary.

M. Brazeau : Parfait. Le long de l'autoroute 2.

La sénatrice Simons : Il y a un droit de passage qui n'attend que cela.

M. Brazeau : Il y a beaucoup de terrain là-bas.

La présidente : Afin que nous le sachions, dites-nous comment fonctionne le réseau des traversiers. Je sais qu'il peut être de propriété privée. Il y a aussi la propriété conjointe avec le gouvernement. En ce qui concerne la flotte, quelle est la durée de vie d'un traversier, et où en sommes-nous avec le remplacement? Nous avons lu, il y a une semaine, qu'un traversier de Matane a eu un accident sur la côte nord.

M. Buy : Vous posez une question assez générale. Je peux certainement vous donner une réponse. Nos traversiers appartiennent à diverses parties. De nombreux traversiers appartiennent au gouvernement et à des ministères gouvernementaux. Comme je l'ai dit au début, nos membres englobent huit gouvernements provinciaux qui sont les propriétaires et les exploitants de traversiers, deux sociétés d'État, dont une société d'État fédérale appelée Marine Atlantic et une société d'État provinciale appelée Owen Sound Transportation Company, en Ontario. B.C. Ferries est parmi les sociétés les mieux connues. C'est un de nos membres en Colombie-Britannique. Il s'agit d'une société privée qui appartient à un actionnaire, la province de la Colombie-Britannique. Vous avez peut-être entendu cela dans les médias quelquefois, de la part du gouvernement de la Colombie-Britannique. Au Québec, c'est une agence gouvernementale qui gère les traversiers.

Certaines Premières Nations exploitent des traversiers. L'un des membres de notre conseil est un membre de la Première Nation de Beausoleil en Ontario, qui exploite un traversier. D'autres Premières Nations du pays exploitent leurs propres traversiers. Il y a des sociétés privées. Certaines exploitent leurs propres traversiers. Vous en voyez qui traversent la rivière des Outaouais. Certaines en fait ont un contrat avec le gouvernement, et c'est le gouvernement qui est propriétaire du traversier. Cela a été mentionné dans le budget pour les traversiers dans l'Est.

The fleet, senator, it depends. You have a ship that is over 100 years old in Toronto. We still sometimes are amazed it keeps getting certified but it does, which is good. It means that good repairs are done by the City, one of our members. Others are state of the art and just came into service in the last couple of months. It does vary. Cable ferries are usually a bit older. The cables themselves are replaced — I alluded to that in my presentation — on a regular basis.

The Chair: My point was exactly that, to show in the train and ferry there is a big variety of quality and standards and maybe there is this advantage of Bill C-69 that will come and homogenize a little bit because the expectation is that it has to work and it has to be safe.

Mr. Buy: I would like to correct you, senator. You say there is a difference in quality and standards. There is not. They all operate under the same rules or the same legislation. There is a difference of ownership and difference of who runs the ferries. I can honestly say the quality and standards and the safety record of our fleet is second to none.

There was an accident you referred to in Quebec. Nobody was hurt. Nobody had an issue there. I would remind you, it's a difficult condition in the Gulf of St. Lawrence right now with a lot of ice that's going through. There is no difference in quality and standards. We all adhere to the same standards that are already set by the government.

Bill C-69 will not increase safety. Absolutely not.

Senator Simons: Is it possible for Mr. Brazeau to finish his answer to my question?

Mr. Brazeau: With respect to passenger rail, Via Rail recently put forward a proposal for high-frequency rail which would see more Via trains within the Quebec City — Windsor corridor. Unfortunately, not between Edmonton and Calgary right now, but they do have a plan in place where they would have dedicated track which would run between Quebec City and Windsor. Therefore any regulations and requirements through this legislation and this bill would have some impact on their ability to do that.

There is some existing track they would be able to use, certainly, between Smiths Falls and Peterborough in Ontario. There is potential for new track to be built if this plan goes forward. The Railway Association of Canada is supportive of that plan to allow more passenger trains to carry more people from one destination to another that will stimulate the economy and create jobs. Obviously it's a very green and safe form of transportation.

Pour ce qui est de la flotte, sénatrice, cela dépend. Il y a à Toronto un bateau qui a plus de 100 ans. Nous trouvons stupéfiant que sa certification soit toujours renouvelée, mais c'est le cas et c'est une bonne chose. Cela signifie que la ville, qui fait partie de nos membres, exécute d'excellents travaux de réparation. D'autres bateaux sont à la fine pointe de la technologie et sont entrés en service au cours des derniers mois. Cela varie beaucoup. Les traversiers à câble sont habituellement un peu plus vieux. Comme je l'ai dit dans mon exposé, les câbles sont remplacés régulièrement.

La présidente : C'est exactement ce que je cherche à dire. La qualité et les normes sont très variables pour les trains et les traversiers, et c'est peut-être l'avantage du projet de loi C-69 qui viendra homogénéiser les choses un peu, car on s'attend à ce que tout fonctionne et soit sûr.

M. Buy : J'aimerais vous corriger, sénatrice. Vous dites qu'il y a une différence dans la qualité et les normes. Il n'y en a pas. Tout le monde est soumis aux mêmes règles ou aux mêmes dispositions législatives. Il y a des différences sur le plan de la propriété et de ceux qui exploitent les traversiers. Je peux dire honnêtement que la qualité et les normes, ainsi que le bilan de notre flotte en matière de sécurité sont incomparables.

Il y a eu l'accident que vous avez mentionné au Québec. Personne n'a été blessé. Personne n'a eu de problème. Je vous rappelle que les conditions sont très difficiles dans le golfe du Saint-Laurent en ce moment, car il y a beaucoup de glace en mouvement. Il n'y a aucune différence dans la qualité et les normes. Nous respectons tous les mêmes normes qui sont déjà établies par le gouvernement.

Le projet de loi C-69 n'aura aucunement pour effet d'améliorer la sécurité.

La sénatrice Simons : Est-ce que M. Brazeau pourrait finir de répondre à ma question s'il vous plaît?

M. Brazeau : En ce qui concerne les services ferroviaires voyageurs, Via Rail a récemment proposé un service ferroviaire à fréquence élevée, et il y aurait donc plus de trains sur le corridor Québec-Windsor. Malheureusement, rien n'est prévu entre Edmonton et Calgary en ce moment, mais ils ont un plan prévoyant une voie réservée entre Québec et Windsor. Par conséquent, les règlements et exigences qui pourraient découler de ce projet de loi auraient des incidences sur leur capacité de réaliser cela.

Il y a des voies existantes qu'ils pourraient certainement utiliser, entre Smiths Falls et Peterborough, en Ontario. La construction de nouvelles voies est possible si ce plan est mis en œuvre. L'Association des chemins de fer du Canada appuie ce plan qui permettrait à plus de trains de voyageurs de transporter plus de personnes d'un lieu à un autre, ce qui stimulerait l'économie et créerait des emplois. C'est manifestement un mode de transport très écologique et sûr.

Senator Woo: I want to ask our colleagues, particularly in the Railway Association, to tell us about the current process of project assessment, particularly the clock stoppages. You alluded to the fact that every time a question has been asked, the clock stops. Is that correct? This is the current process that is very frustrating and can presumably lead to very long delays.

What is your understanding of the way in which questions posed under Bill C-69 would affect clock stoppages? Would they affect clock stoppages? And what is your understanding of the way in which the clock can be stopped under Bill C-69 and how that differs from the current process?

Ms. Heft: You are correct in saying that when there are information requests or requests for studies to be produced, the clock stops while the proponent is having those studies undertaken. I believe the intent with the bill is for the early planning phase to give the agency time to develop the tailored guidelines and the notice of assessment. Those will include a list of some of the information and studies that will be required.

After the notice of commencement and tailored guidelines, a period of time is given to the proponent and the clock stops while the proponent gathers that information and produces those studies. There is a three-year time limit for the proponent. But the clock is stopped in the meantime.

We appreciate the government's intent to have —

Senator Woo: I'm sorry. Once the commencement begins, then there is that 300-day period. What do you mean the clock has stopped? The clock runs, doesn't it?

Ms. Heft: Once the notice of commencement and the tailored guidelines establish what studies are going to be required, the clock stops until those studies are produced.

Senator Woo: The 300 days counts, still?

Ms. Heft: No.

Senator Woo: Okay.

Ms. Heft: The 300 days will start again once those studies and the information is provided. Thereafter, should the panel or the agency require more studies or information to be produced, they can make requests for those studies or information. Again, each time a request is made, the clock stops until the information and studies are produced.

Le sénateur Woo : J'aimerais demander à nos collègues, particulièrement ceux de l'Association des chemins de fer du Canada, de nous parler du processus actuel d'évaluation des projets et en particulier des mises en attente. Vous avez mentionné que chaque fois qu'il y a une demande, on arrête l'horloge. Est-ce vrai? Ce serait le processus actuel, qui est vraiment frustrant et peut mener à de très longs retards.

Quelle est votre compréhension de la façon dont les demandes en application du projet de loi C-69 auraient pour effet d'arrêter l'horloge? Est-ce que ce serait le cas? Et quelle est votre compréhension de la façon dont l'horloge peut être arrêtée en application du projet de loi C-69 et de la façon dont cela diffère du processus actuel?

Mme Heft : En effet, comme vous le dites, quand il y a des demandes d'information ou des demandes d'études à produire, l'horloge s'arrête pendant que le promoteur fait réaliser ces études. Je crois que l'intention du projet de loi est de donner à l'agence, à l'étape initiale de planification, le temps de concevoir des lignes directrices individualisées et de préparer l'avis du début de l'évaluation d'impact. Cela comprendra une liste des renseignements et des études qui sont requis.

Après transmission de l'avis du début de l'évaluation d'impact et des lignes directrices individualisées, on accorde une période de temps aux promoteurs et l'horloge s'arrête pendant que le promoteur recueille l'information et produit les études. Une période limite de trois ans est imposée au promoteur. Cependant, l'horloge s'arrête pendant cette période.

Nous sommes satisfaits de l'intention du gouvernement de...

Le sénateur Woo : Je suis désolé. Après le dépôt de l'avis, il y a la période de 300 jours, mais vous dites que le décompte s'arrête. La période continue pourtant de s'écouler, n'est-ce pas?

Mme Heft : Une fois que l'avis est déposé et que les lignes directrices adaptées établissent quelles études seront nécessaires, le chronomètre s'arrête jusqu'à ce que les études soient réalisées.

Le sénateur Woo : Le décompte de 300 jours se poursuit encore, n'est-ce pas?

Mme Heft : Non.

Le sénateur Woo : Je vois.

Mme Heft : Le décompte de 300 jours reprend lorsque les études et l'information sont présentées. Ensuite, si la commission ou l'agence a besoin d'études ou de renseignements supplémentaires, elle peut en faire la demande. Encore une fois, chaque fois qu'une demande est présentée, le décompte est interrompu jusqu'à ce que l'information ou les études soient fournies.

Although I do believe the government's intent is for the early planning phase to address some of those issues and require that information be requested early on in the process, there is still the opportunity for additional information requests.

Senator Woo: Are you supportive of an early planning process?

Ms. Heft: Yes, and we undertake an early planning process.

Senator Massicotte: Thank you for being with us today. I have a follow up to that discussion and process. I understand the way it works is, currently, given a lack of coordination among government departments. We have had people say to us that anybody from any department can ask a question without the government official knowing. Very often that causes delays. Often that comes late in the process, maybe from a new employee or whatever. All of a sudden you are being asked additional questions, for which you have to provide your time, and that causes significant delays.

My understanding is that Bill C-69 basically consolidates that. There will be one person who will coordinate and be the traffic cop for all questions coming to you and, therefore, I hope they get better organized in one department's authority to represent all government departments, which would significantly reduce these last-minute questions and delays. Do you agree with that? Do you see that as being an improvement? Is that an issue being resolved by Bill C-69?

Ms. Heft: I believe the government's intent is to try and streamline as much as possible but it hasn't been limited in the bill per se.

Senator Massicotte: Mr. Brazeau and Mr. Buy, most of your concerns rightfully deal with concerns but not necessarily with facts. You are scared that the legislation or the rules could be interpreted to cause you these difficulties. That's how I read most of your comments.

Have you had a discussion with government officials to say how did they respond to your issues? Are they saying don't worry or are they saying it's a big issue? Are they saying to wait until the regulations come out and I think the issue will be resolved? What was their response?

Mr. Brazeau: We have been engaged with the federal government on this since 2016 with the Environmental Assessment Review expert. We have submitted to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development. We have put forward our concerns. As a result of that we have not seen any significant movement or change on the wording. That's why we have some concerns: we feel we have expressed our

Bien que je crois que l'intention du gouvernement consiste à régler certaines de ces questions à l'étape de la planification en amont et à obtenir ces renseignements au début du processus, il est encore possible de faire d'autres demandes d'information.

Le sénateur Woo : Êtes-vous favorable à un processus de planification en amont?

Mme Heft : Oui, et nous en entreprenons un.

Le sénateur Massicotte : Merci d'être avec nous aujourd'hui. J'ai une question complémentaire à propos de cette discussion et de ce processus. Si je comprends bien, à l'heure actuelle, il manque de coordination entre les ministères. On nous a dit que n'importe quelle personne, peu importe dans quel ministère, peut poser une question sans que le fonctionnaire soit au courant. Cela cause souvent des retards. Cela arrive souvent tard dans le processus, à cause d'un nouvel employé, ou peu importe la raison. On se fait soudainement poser d'autres questions, auxquelles il faut accorder son temps, ce qui entraîne d'importants retards.

Je crois comprendre que le projet de loi C-69 règle essentiellement cela. Un coordonnateur contrôlera toutes les questions qui sont posées, et j'espère donc qu'on sera ainsi mieux organisé alors qu'un ministère a le pouvoir de représenter tous les autres, ce qui réduirait considérablement le nombre de questions de dernière minute et de retards. Êtes-vous d'accord? Voyez-vous cela comme une amélioration? Le projet de loi C-69 règle-t-il cette question?

Mme Heft : Je crois que l'intention du gouvernement est d'essayer de simplifier autant que possible le processus, mais ce n'est pas limité dans le projet de loi proprement dit.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Brazeau, monsieur Buy, la plupart de vos préoccupations sont justement des préoccupations, pas nécessairement des faits. Vous avez peur de la mesure législative ou d'une interprétation des règles qui pourraient vous causer ces difficultés. C'est ainsi que je comprends la plupart de vos observations.

Avez-vous discuté avec des fonctionnaires pour dire comment ils donnent suite à vos problèmes? Vous disent-ils de ne pas vous en faire ou affirment-ils plutôt que c'est grandement problématique? Disent-ils d'attendre la réglementation, qu'ils croient que le problème sera alors réglé? Quelle a été leur réponse?

M. Brazeau : Nous discutons de la question depuis 2016 avec le gouvernement fédéral, avec l'expert de l'évaluation environnementale. Nous avons soumis un mémoire au Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Nous avons présenté nos préoccupations. Nous n'avons toutefois observé aucune mesure ou modification notable au libellé. C'est pour cette raison que nous sommes préoccupés. Nous estimons avoir fait part de nos préoccupations et nous avons formulé des

concerns and we have put forward some recommendations. We have yet to see any concrete steps taken.

Senator Massicotte: You are in direct contact with them?

Mr. Brazeau: We've been in direct contact.

Senator Massicotte: When they do that and you ask why they are not responding to your concerns, what do they say? "We don't agree with you? You are misunderstanding our issue?" What's the bottom line?

Mr. Brazeau: We just have not seen any concrete actions as to why.

Senator Massicotte: Have they made verbal promises? Have they told you not to worry about it?

Mr. Brazeau: I think what we have been hearing is it's a work in progress. There is consultation happening with various parties across the country. They are getting input. We are expecting that process is unfolding as they say it is but at the end of the day we feel this bill needs some amendments in order for it to be workable for us.

Mr. Buy: The premise of your question is that we are dealing with concerns and not facts. The fact is that we have received information from the department telling us that cable ferries would be included on the list of major work orders. That's a fact.

Senator Massicotte: — repair of existing cables.

Mr. Buy: For repairs of existing cables, this is a fact. It is not a question or a hypothetical issue. We are concerned due to the fact that we've been told this. Otherwise, I wouldn't be here today, senator.

Senator Massicotte: Under the old legislation, it was not applicable. I noticed in your presentation that you don't include Quebec.

Mr. Buy: There are very few cable ferries in Quebec, senator.

[Translation]

We also represent Quebec, without any problems. We did not receive the information to include it in the documents. We did not have any issues.

Senator Massicotte: Fine, thank you.

recommandations, mais nous n'avons toujours pas vu de mesures concrètes.

Le sénateur Massicotte : Communiquez-vous directement avec les fonctionnaires?

M. Brazeau : Nous communiquons directement.

Le sénateur Massicotte : Quand ils procèdent ainsi et que vous leur demandez pourquoi ils ne donnent pas suite à vos préoccupations, que répondent-ils? « Nous ne sommes pas d'accord avec vous? Vous ne comprenez pas notre point de vue? » Qu'en est-il essentiellement?

M. Brazeau : Nous n'avons rien vu qui nous explique concrètement pourquoi?

Le sénateur Massicotte : Ont-ils fait des promesses de vive voix? Vous ont-ils dit de ne pas vous en faire à ce sujet?

M. Brazeau : Je pense qu'ils nous ont dit que le travail se poursuit. Des consultations sont menées auprès de différents intervenants partout au pays. Ils demandent l'avis des gens. On s'attend à ce que ces démarches se déroulent comme ils le disent, mais au bout du compte, nous estimons que ce projet de loi a besoin d'amendements pour qu'il fonctionne pour nous.

M. Buy : Votre question part du principe qu'il s'agit de préoccupations, pas de faits. À vrai dire, le ministère nous a indiqué que les traversiers à câble seraient ajoutés à la liste d'ouvrages majeurs. C'est un fait.

Le sénateur Massicotte : ... la réparation de câbles déjà en place.

M. Buy : Pour réparer les câbles déjà en place; c'est un fait. Ce n'est pas une question ou une chose hypothétique. Nous sommes préoccupés parce que c'est ce qu'on nous a dit dans les faits. Sinon, je ne serais pas ici aujourd'hui, monsieur le sénateur.

Le sénateur Massicotte : En vertu de la vieille loi, ce n'était pas applicable. J'ai remarqué dans votre exposé que vous ne tenez pas compte du Québec.

M. Buy : Il y a très peu de traversiers à câble au Québec, monsieur le sénateur.

[Français]

On représente également le Québec sans problème. Nous n'avons pas eu l'information pour l'inclure dans les documents. Nous n'avons pas eu de problème.

Le sénateur Massicotte : D'accord. Merci.

[English]

Senator Neufeld: Thank you for being here. Most of my questions have been responded to, but when did you find out that cable ferries would be included? Was it last November? Was that when the legislation was tabled?

Mr. Buy: I know we received that information in November of last year. We were in discussions with the department earlier last summer. We had an indication we would be included, but in November we received that information.

Senator Neufeld: That surprises me but it does lead me to believe that Bill C-69 is so intrusive on so many things that are not answered that it is a piece of legislation that is going to cause some real problems in Canada.

Do you think something like Bill C-69, as far-reaching as it is, should have a set of regulations with it so that folks like yourself could look at those regulations instead of someone in government saying smile and be happy?

Don't worry. I'll pat you on the back and I'll take care of you later. What do you think — both the Railway Association and yourself?

Mr. Buy: We have been increasingly concerned about the tendency to have sweeping legislation presented and being told regulation will be coming and everything will be fine. I refer you to another debate that took place not too long ago in the Senate on the marijuana legislation. It was the same issue. We were told don't worry for positions. Don't worry. Be happy. We will deal with this. The fact is nothing has been done. We are concerned about what the regulation will look like and we are concerned about the impact of this on the future.

Senator Neufeld: Okay.

And the Railway Association?

Mr. Brazeau: The only thing I will add is we have been in contact with the Department of Environment for some time. We have only just started to engage with Transport Canada two weeks ago on regulation. Obviously, Railways and Transport Canada work hand in hand in operations and regulations affecting train operations. Specifically on this issue, however, we only started discussions with them two weeks ago.

Senator Neufeld: I would assume from that regulations are a while coming, if you just started discussions. Or do they have a set of regulations that they presented to you? We haven't seen

[Traduction]

Le sénateur Neufeld : Merci d'être ici. On a répondu à la plupart de mes questions, mais à quel moment avez-vous appris que les traversiers à câble allaient être ajoutés? Était-ce en novembre dernier, quand le projet de loi a été déposé?

M. Buy : Je sais que nous en avons été informés en novembre dernier. Nous tenions des discussions avec le ministère au début de l'été dernier. On nous avait laissés entendre que nous serions sur la liste, mais nous en avons été informés en novembre.

Le sénateur Neufeld : Cela me surprend, mais me porte à croire que le projet de loi C-69 s'ingère dans tellement de choses sans réponse qu'il entraînera de véritables problèmes au Canada.

Pensez-vous que le projet de loi C-69, qui a de profondes ramifications, devrait être assorti de règlements afin que les gens comme vous puissent consulter ces règlements plutôt que de devoir se contenter du sourire et de l'air heureux de quelqu'un au gouvernement?

« Ne vous inquiétez pas. Je vous donne une tape dans le dos et je m'occuperai de vous plus tard. » J'aimerais savoir ce que les représentants de l'association des chemins de fer et vous en pensez?

M. Buy : Nous sommes de plus en plus préoccupés par la tendance à présenter des mesures législatives radicales et à dire que des règlements suivront et que tout ira bien. J'attire votre attention sur un autre débat qui a eu lieu il n'y a pas si longtemps au Sénat à propos du projet de loi sur la marijuana. C'était la même chose. On nous a dit de ne pas nous en faire au sujet d'opinions. « Ne vous en faites pas. Soyez heureux. Nous allons nous en occuper. » Dans les faits, rien n'a été fait. Nous sommes préoccupés par ce que les règles pourraient contenir et par les répercussions de cette mesure à l'avenir.

Le sénateur Neufeld : Je vois.

Et qu'en pense l'association des chemins de fer?

M. Brazeau : La seule chose que je vais ajouter, c'est que nous échangeons avec le ministère de l'Environnement depuis un certain temps. Nous venons tout juste d'entamer un dialogue sur la réglementation avec Transports Canada il y a deux semaines. De toute évidence, les chemins de fer et Transports Canada travaillent en étroite collaboration pour ce qui est des activités et des règlements qui touchent le transport ferroviaire. Toutefois, sur cette question précise, les discussions n'ont commencé il y a seulement deux semaines.

Le sénateur Neufeld : J'en déduis que les règlements ne seront pas pris tout de suite, si les discussions ne font que commencer. Ou vous a-t-on présenté une série de règlements?

any regulations. We've been told the same thing: smile and be happy. Have you seen a set of regulations?

Ms. Heft: We have not seen a set of regulations from either Environment or Transport. However, Transport has put out a general policy. They have been consulting on the policy that would underpin the regulations.

One element of concern for us is bridges are caught as major works. As you can imagine, the New Westminster bridge over the Fraser River is different from a small railway bridge over a creek, for example. We are concerned that they are being categorized as bridges. The Department of Environment has been in greater consultation earlier on in the process with respect to regulations. We were a little surprised they were consulting on the regulations even before the bill was passed, but that's a good sign of engagement. We don't have policy decisions from them in terms of the project list.

Senator Neufeld: Thank you.

Senator Seidman: Thank you very much for the presentations. I want to go back for a little more specificity on the issues around the Navigable Waters Act that Senator Simons was discussing with you. A few weeks ago we had the Canadian Hydropower Association here with us. They said they see a fundamental risk to existing facilities because of the issues and the broad aspects of this legislation as you have discussed with us. They said that right now, the way the act is worded, undertaking any renovation, or any alteration or simple maintenance on an existing facility could trigger requirements for approval and this would be completely unworkable and stall operations. They went on to say that some of the definitions have to be narrowed. It's not just the definition of navigable waters. They said the process for adding waters to the schedule have to be more rigorous, and the definition of "major works" has to be narrowed.

I would like to hear a bit from you about the issue and how we might approach the whole definition aspect of this legislation.

Mr. Buy: We share the concerns expressed by the associations, senator. They talked about their projects. For us it's the replacement of cables. Cable ferries is an example that could be affected. We would like to see a tightening of definitions and potentially listing what would represent a major work order in the legislation. Giving broad powers to define what a major work order is on a regular basis creates some uncertainty and lacks transparency as well. We would prefer to have that transparency in the legislation. Let's have good policy making and make sure we are transparent in what we are going to plan.

Nous n'en avons vu aucun. On nous a dit la même chose : souriez et soyez heureux. Avez-vous vu des règlements?

Mme Heft : Environnement ou Transports ne nous ont pas montré de règlements. Cependant, le ministère des Transports a présenté une politique générale. Il a mené des consultations sur la politique qui servira de base aux règlements.

Ce qui nous préoccupe, entre autres choses, c'est que les ponts se retrouvent dans les ouvrages majeurs. Comme vous pouvez l'imaginer, le pont de New Westminster qui enjambe le fleuve Fraser est différent d'un petit pont qui franchit un ruisseau, par exemple. Nous trouvons préoccupant qu'ils tombent dans la catégorie des ponts. Le ministère de l'Environnement a mené de plus vastes consultations plus tôt pendant le processus de réglementation. Nous avons été un peu étonnés qu'il mène des consultations sur la réglementation avant même l'adoption du projet de loi, mais cela laisse entrevoir un dialogue. Nous n'avons pas été informés de décisions stratégiques de sa part pour ce qui est de la liste de projets.

Le sénateur Neufeld : Merci.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup de vos exposés. Je veux revenir de manière un peu plus détaillée sur les questions liées à la Loi sur la protection des eaux navigables dont vous avez discuté avec la sénatrice Simons. Il y a quelques semaines, nous avons reçu des représentants de l'Association canadienne de l'hydroélectricité. Comme vous dans notre discussion d'aujourd'hui, ils nous ont dit voir un risque fondamental pour les installations actuelles à cause des problèmes et des grandes lignes de cette mesure législative. Ils nous ont dit qu'aux termes du présent libellé, l'ensemble des rénovations, des modifications ou des simples activités d'entretien d'une installation actuelle pourrait nécessiter une approbation, ce qui serait tout à fait inapplicable et retarderait les travaux. Ils ont ajouté qu'il fallait limiter la portée de certaines définitions, et pas seulement celle d'« eaux navigables ». Ils ont dit que le processus d'ajout d'eaux navigables à l'annexe devait être plus rigoureux, et que la définition d'« ouvrage majeur » devait être plus étroite.

J'aimerais vous entendre parler un peu de la question et de la façon dont nous pourrions aborder l'ensemble des définitions de cette mesure législative.

M. Buy : Nous partageons les préoccupations exprimées par les associations, madame la sénatrice. Pour nous, c'est le remplacement de câbles. Les traversiers à câble sont un exemple de ce qui peut être touché. Nous aimerions voir des définitions plus rigoureuses ainsi qu'une éventuelle énumération de ce qui représenterait des ouvrages majeurs dans la loi. La création de vastes pouvoirs pour définir périodiquement ce qui constitue un ouvrage majeur se traduit par de l'incertitude et un manque de transparence. Nous préférons que la loi soit transparente. Élaborons de bonnes politiques et veillons à être transparents dans ce que nous allons prévoir.

Mr. Brazeau: For example, there is a reference to the word “alterations” which would require full recognition of the new legislation. For us, how do you define alterations? As I mentioned, we do regular maintenance, regular repairs. We do it from a safety point of view. We do it to ensure that goods continue to flow to markets and continue to meet the demands of shippers. That example alone causes us concern as to how do you define “alterations.” We do regular maintenance all day, every day. Does that now qualify as an alteration? There needs to be a better understanding of the definitions around some of the terms.

Senator Seidman: I know that you gave us a fairly detailed submission. I haven’t seen a list of the problem definitions, for example, with regard to these issues other than navigable waters, which has been referred to many times. Is there a list anywhere?

Mr. Brazeau: We could be more granular in defining that. One of our takeaways could be making sure that we are more specific in terms of some of the terms.

The Chair: You can send that to the clerk of the committee.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. I want to go back to the topic of maintenance. Most of the work that you do with the ferry and the railway is almost all maintenance of existing structures. When you look at existing structures, there would be few new unintended consequences, or they would be minimal or non-existent. Would you agree?

Mr. Brazeau: Maybe I’ll start. One of the things we are doing on an ongoing basis is adding more track, for example, sidings, where one train is coming in and one train is going in another direction so they can move to the side and the train can continue. That’s an important part of the growth of our network because we have growing demands for freight trains. We are adding sidings and double tracks in some major volume areas. It’s not just maintenance. It’s new build as well.

Coming back to another question that was asked, VIA Rail has a plan in place for high-frequency rail. That would require significant new infrastructure. This bill would affect some of those major projects.

Mr. Buy: Similarly, it could be the replacement of cables, adding other cables, or replacing a ferry that runs on fuel right now with a cable ferry. That would be adding a new cable ferry. So maintenance and new.

M. Brazeau : Par exemple, on parle de « modifications », et il faudrait en tenir compte pleinement aux termes de la nouvelle loi. Pour nous, comment définit-on une « modification »? Comme je l’ai mentionné, nous faisons régulièrement de l’entretien et des réparations. Nous le faisons dans une optique de sécurité, pour être certains que les biens continuent d’être acheminés vers les marchés et pour continuer de répondre à la demande des expéditeurs. Ce seul exemple nous préoccupe à cause de la définition de « modifications ». Nous faisons de l’entretien tous les jours. S’agit-il maintenant de « modifications »? Il faut mieux comprendre la définition de certains termes.

La sénatrice Seidman : Je sais que vous nous avez remis un mémoire passablement détaillé. Je n’ai pas vu de listes de définitions problématiques, par exemple, pour ce qui est de ces questions, à l’exception de celle des eaux navigables, qu’on a mentionnées à maintes reprises. Y a-t-il une liste quelque part?

M. Brazeau : Nous pourrions définir ces choses de manière plus détaillée. L’un de nos principaux thèmes pourrait être de veiller à être plus précis concernant certains termes.

La présidente : Vous pouvez faire parvenir l’information à la greffière.

La sénatrice McCallum : Merci de vos exposés. Je veux revenir à la question de l’entretien. La majorité des travaux que vous réalisez pour les traversiers et les voies ferrées visent presque exclusivement l’entretien des structures existantes. Dans le cas de ces structures, il y aurait peu de nouvelles conséquences imprévues, ou elles seraient minimales ou non existantes. Êtes-vous d’accord?

M. Brazeau : Je peux peut-être commencer. Parmi les choses que nous faisons régulièrement figure l’ajout de rails, par exemple, de voies d’évitement, qui permettent à un train de se ranger sur le côté pour qu’un autre train poursuive sa route. C’est un aspect important de la croissance de notre réseau, car la demande pour les trains de marchandises est croissante. Nous ajoutons des voies d’évitement et des voies doubles dans des régions à volume élevé. Il n’est pas uniquement question d’entretien. Il y a aussi de nouveaux chantiers.

Pour revenir à une autre question qui a été posée, VIA Rail a un plan pour offrir un service ferroviaire à grande fréquence. Cela nécessiterait une importante nouvelle infrastructure. Ce projet de loi aura une incidence sur certains de ces grands projets.

M. Buy : De façon similaire, il pourrait être question du remplacement ou de l’ajout de câbles, ou du remplacement d’un traversier qui fonctionne au carburant par un traversier à câble. Cela reviendrait à ajouter un nouveau traversier à câble. Il y a donc l’entretien et l’ajout.

Senator McCallum: Okay. If you have new projects like that, you would have already had to have done an impact assessment when you initially went to build. It's not like a new thing. The impact assessments wouldn't change. They would remain the same unless it's hydro, and that's a different situation because you are building the ferry. Due to increasing water levels, the impact assessment would be done by hydro. I'm thinking of Manitoba and, in particular, South Indian Lake. I lived there for two years and that ferry is vital for people to get their groceries. Otherwise, it's a fly-in community.

Mr. Buy: I agree with you, senator. In this case we would have completed the impact assessment. That process would not change.

Ms. Heft: With respect to railways — and this is with respect to any industry — we won't really know how our new projects are going to be affected until we see the regulations.

It's vitally important for the railway industry that projects that are within our existing footprint, which are mostly currently excluded from CEAA, continue to be excluded under the regulations. If we're adding track on our existing footprint, for example, a second track within our right-of-way, that is not currently covered.

Again, that would be vitally important for us to maintain. We won't know until we see the regulations. We don't have a policy decision from the department on that yet.

[*Translation*]

Senator Carignan: I may be playing devil's advocate, but regarding the minister's power, in clause 17, which would eliminate paragraph (b) and is a part of the suggestions made by the Railway Association of Canada, I understand the concern that the minister might abuse his power and make arbitrary choices. However, laws and courts often provide an opportunity to reject a submission that is considered frivolous, abusive or bound to fail. Given the millions of dollars these assessments cost and the delays involved, do you not think it advisable that the minister have the power to say, right from the outset, to not undertake a given project, because the project will never be accepted, and you would be wasting your time and money, and should change it? Do you not think it appropriate that the minister be able to do an evaluation, for financial purposes? This gives him the possibility of asking promoters to go back and do their homework.

La sénatrice McCallum : Bien. Si vous avez de nouveaux projets du genre, vous auriez déjà eu à faire réaliser une évaluation d'impact avant la construction. Ce n'est pas comme une nouvelle chose. Les évaluations d'impact ne changeraient pas. Elles demeureraient inchangées à moins que ce soit un projet hydroélectrique, et la situation est différente puisque vous construisez un traversier. Compte tenu d'une augmentation du niveau des eaux, l'évaluation d'impact serait réalisée par la société d'hydroélectricité. Je pense au Manitoba, et plus particulièrement au lac South Indian. J'ai vécu là pendant deux années, et le traversier est essentiel pour permettre aux gens de faire leur épicerie. L'endroit ne serait autrement accessible que par avion.

M. Buy : Je suis d'accord avec vous, madame la sénatrice. Dans ce cas-ci, nous aurions terminé l'évaluation d'impact. Ce processus ne changerait pas.

Mme Heft : Dans le cas des chemins de fer — et cela s'applique à toutes les industries —, nous ne saurons pas vraiment quelle sera l'incidence sur nos nouveaux projets d'ici à ce que nous voyions les règlements.

Il est d'une importance vitale pour l'industrie ferroviaire que les projets sur notre emprise actuelle, qui ne sont actuellement pas visés par la LCEE, continuent d'être exclus aux termes des règlements. Si nous ajoutons une voie à notre emprise actuelle, par exemple une deuxième, ce n'est actuellement pas visé.

Une fois de plus, le maintien de cette façon de faire revêt pour nous une importance vitale. Nous ne saurons pas ce qu'il en est tant que nous n'aurons pas vu les règlements. Nous n'avons pas pris connaissance d'une décision stratégique du ministère à ce sujet.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je vais peut-être me faire l'avocat du diable mais, sur la question du pouvoir du ministre, à l'article 17, qui suppose de retirer l'alinéa b) et qui fait partie de la suggestion de l'Association des chemins de fer du Canada, je comprends l'inquiétude par rapport au fait que le ministre abuse de son pouvoir et qu'il fasse un choix arbitraire. Par contre, il y a souvent, dans les lois et devant les tribunaux, une possibilité de rejeter une demande, même lorsque l'argument est considéré frivole, abusif ou voué à l'échec. Compte tenu des millions de dollars qu'il en coûte pour faire ce genre d'études et des délais encourus, ne trouvez-vous pas opportun que le ministre ait le pouvoir de dire, dès le début, de ne pas aller dans cette direction, parce que le projet ne sera sûrement jamais accepté, de ne pas perdre votre temps et votre argent ou alors de modifier le projet? Ne trouvez-vous pas opportun, dans un but économique, que le ministre puisse faire une évaluation? Il y a quand même une base qui lui est donnée pour qu'il puisse demander aux promoteurs de retourner faire leurs devoirs.

Ms. Heft: I'd just like to say that Senator Mitchell pointed out that clause 17 had already been amended. The minister will say that his mind is made up and that certain effects are not acceptable. I understand that that is only an opinion and that the study could go on. The industry pays for all of the costs, the costs are not the issue. We will always pay the costs if we choose to continue the assessment. I think that is important, and I would add that forming an opinion before the assessment is complete continues to concern us.

Senator Carignan: It does?

Ms. Heft: Yes.

Senator Carignan: I'd like to go back to the Quebec City — Windsor corridor. Did you do a validation exercise for the Quebec City — Windsor project, including improvements to the rail network? How much longer would the assessment take? Did you compare the impact of the current law with the new one? What would the impact be on the timeframe and costs of specific projects? I'm using Quebec City — Windsor as an example, but it could be another major project.

Mr. Brazeau: We don't have any specific figures. We did not compare the current act to the proposed new one. VIA Rail may have that information. I could check. VIA Rail has begun consultations. A commitment was made and a plan has been tabled. However, I cannot tell you if a specific study was done, or a comparison between the current law and the potential changes.

Senator Carignan: Aside from the Quebec City — Windsor project, do you know of any other projects for which an evaluation was done?

Mr. Brazeau: We did not do any specific evaluations but I can give you an example. We have been doing consultations on a project for four or five years. I can tell you that there is frustration on the part of our members regarding that project. This bill could extend what we are experiencing with this four or five-year delay.

Senator Mockler: I congratulate you for having taken the time to come and meet with us this morning and for bringing your concerns to our attention. You have allies throughout Canada who are increasingly vocal. According to what we know, seven premiers are very worried. I know that the Council of Atlantic Premiers is concerned about the railways and also about the ferries. I'd like to hear your opinion about the Atlantic, because as my colleague Senator MacDonald said so well: "Ferries in Atlantic Canada are very, very important".

Mme Heft : Oui, et je vais préciser que le sénateur Mitchell a souligné que l'article 17 a déjà été amendé. Le ministre va nous dire que son opinion est déjà formée et qu'il y a des effets qui ne sont pas acceptables. Je comprends qu'il s'agit seulement d'une opinion et que l'étude pourra se poursuivre. Tout cela est aux frais de l'industrie. Ce n'est pas une question de coûts. Ce sera toujours à nos frais si nous choisissons de poursuivre l'étude. Je crois que c'est important, et j'ajouterais que formuler une opinion avant que l'étude soit terminée continue de nous inquiéter.

Le sénateur Carignan : Ah oui?

Mme Heft : Oui.

Le sénateur Carignan : Je reviens sur le corridor Québec-Windsor. Avez-vous procédé à un exercice de validation pour un projet comme Québec-Windsor, avec une amélioration des rails et des chemins de fer? De combien de temps cela prolongerait-il l'étude? Avez-vous fait une comparaison des impacts avec la loi actuelle par rapport à la nouvelle loi? Quels seraient les impacts sur le temps et le coût de projets précis? On prend l'exemple de Québec-Windsor, mais ce pourrait être un autre projet, ou en tout cas quelque chose de majeur.

M. Brazeau : Nous n'avons pas de chiffres précis. Nous n'avons pas fait l'évaluation de la loi actuelle par comparaison aux changements possibles à l'avenir. VIA Rail aurait peut-être ces informations. Je pourrais vérifier. VIA Rail a déjà entrepris des consultations. Un engagement a été pris et un plan a été déposé. Cependant, je ne peux pas vous dire si une étude précise ou une évaluation a été faite entre la loi actuelle et les changements potentiels.

Le sénateur Carignan : À part le projet Québec-Windsor, avez-vous connaissance d'autres projets où on a fait une évaluation?

M. Brazeau : On n'a pas fait d'évaluations précises, mais je peux vous donner un exemple. Nous avons un projet en consultation depuis quatre ou cinq ans. On peut déjà vous dire qu'il y a de la frustration du côté de nos membres pour ce projet-là. Ce projet de loi pourrait créer une augmentation de ce que nous expérimentons déjà avec le délai de quatre ou cinq ans.

Le sénateur Mockler : Je veux vous féliciter d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer ce matin et de porter à notre attention vos inquiétudes. Vous avez des alliés à travers le Canada qui, de plus en plus, avancent au premier banc. D'après ce que nous en savons, sept premiers ministres environ sont très inquiets. Je sais que le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique est inquiet pour la voie ferrée et aussi pour les traversiers. J'aimerais avoir votre opinion sur l'Atlantique, car comme mon collègue, le sénateur MacDonald, le disait si bien : « *Ferries in Atlantic Canada are very, very important.* »

With regard to Bill C-69, I listened carefully to your reply to Senator LaBoucane-Benson's question about the amendments. I think it is important for you to bring the amendments to our attention as quickly as possible so that we can apprise the government of your concerns and make the appropriate changes to this bill. That said, I am going to quote what the four Atlantic premiers said:

[*English*]

. . . Bill C-69 as it is currently drafted is that the significant changes being proposed to the scope and scale of federal, environmental assessments in Canada will not meet the dual objectives of environmental protection and economic growth.

[*Translation*]

I know that you referred to this briefly. Do you have anything to add to the comments of the four premiers on this topic?

Mr. Buy: Senator, I think that is entirely true. We don't think this bill confers any additional protection. Another process is being added and it will not provide any more protection, but it will add more uncertainty. Your colleague, Senator Carignan, asked whether we had done a comparative time and cost study. It is the government that should have done impact assessments before introducing the bill, not the associations and private companies. It was up to the government to do that, and it was not done. This concerns us. If the government continues to tell us not to worry and that everything is going to be fine, it should explain that and prove it. However, the way in which all of this was done is worrisome.

Mr. Brazeau: I'd like to add that we are a national network, stretching from the West Coast to the East Coast, and whether we are talking about the concerns of premiers from the West or the East Coast, they are all taken into consideration. We need to make sure that the bill takes the concerns of governments and industries into account. We agree completely.

[*English*]

The Chair: Thank you for your presentations today on this very interesting and important conversation.

Senator Massicotte: Can I ask a question first? We talked a lot about regulation. Two weeks ago the committee agreed to send a letter to the minister. What was their response?

The Chair: Yes, we are waiting.

En ce qui a trait au projet de loi C-69, j'écoutais attentivement votre réponse à la question posée par la sénatrice LaBoucane-Benson en ce qui concerne les amendements. Je crois qu'il est important que vous puissiez porter les amendements à notre attention le plus rapidement possible, afin que nous puissions être en mesure de transmettre vos inquiétudes au gouvernement et d'apporter les changements appropriés à ce projet de loi. Cela dit, je vais citer les propos des quatre premiers ministres de l'Atlantique :

[*Traduction*]

Selon notre évaluation du projet de loi C-69 dans sa forme actuelle, les importants changements proposés à la portée des évaluations environnementales au Canada ne permettront pas d'atteindre le double objectif de la protection environnementale et de la croissance économique.

[*Français*]

Je sais que vous en avez un peu parlé. Avez-vous quelque chose à ajouter au commentaire des quatre premiers ministres à ce sujet?

M. Buy : Je crois, sénateur, que c'est tout à fait vrai. On ne voit pas davantage de protection dans le projet de loi. C'est un autre processus qui est ajouté, et ce n'est pas plus de protection mais plus d'incertitude. Votre collègue, le sénateur Carignan, a demandé si nous avons fait une étude comparative du temps et des coûts. C'est le gouvernement qui aurait dû procéder à des études d'impact avant de présenter le projet de loi, pas les associations et les compagnies privées. C'était au gouvernement de le faire, et ça n'a pas été fait. Cela nous inquiète. Si le gouvernement continue de nous dire de ne pas nous inquiéter et que tout ira bien, il peut le définir et nous le prouver. Toutefois, la façon dont tout cela a été fait est inquiétante.

M. Brazeau : J'aimerais ajouter que nous sommes un réseau national de la côte Ouest à la côte Est et, qu'il s'agisse des inquiétudes des premiers ministres de la côte Ouest ou de la côte Est, elles sont toutes prises en considération. Pour nous, il s'agit de nous assurer que le projet de loi est à l'écoute des inquiétudes des gouvernements ou des industries. Nous sommes tout à fait d'accord.

[*Traduction*]

La présidente : Merci des exposés que vous nous avez présentés aujourd'hui sur cette question intéressante et importante.

Le sénateur Massicotte : Puis-je poser la première question? Nous avons beaucoup parlé de réglementation. Il y a deux semaines, le comité a convenu d'envoyer une lettre au ministre. Quelle a été sa réponse?

La présidente : Oui, nous l'attendons.

Senator Massicotte: They haven't responded yet?

The Chair: No. It's in process. We haven't forgotten, though.

For the second portion of this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, we are continuing our study of Bill C-69.

We now welcome, from the Government of Manitoba, the Honourable Blaine Pedersen, M.P.P., Minister of Growth, Enterprise and Trade.

Minister, thank you for joining us. I invite you to proceed with your opening statement. We will proceed afterwards with questions and answers.

Hon. Blaine Pedersen, M.P.P., Minister of Growth, Enterprise and Trade, Government of Manitoba: Thank you, Senator Galvez, and good morning committee member senators.

My name, as was mentioned, is Blaine Pedersen. I am the Manitoba Minister of Growth, Enterprise and Trade. I thank you for the opportunity to present to your committee.

In its current form, Bill C-69 will have critical implications for Manitoba, strategic infrastructure investments including clean hydroelectricity, mining and flood protection projects are at risk of being delayed, becoming more expensive to realize or stopped all together.

Manitoba is very much concerned that in its current form, Bill C-69 will increase regulatory burdens, costs and timeline for project development without meaningfully improving environmental outcomes.

Our economic growth action plan prioritizes working with key sectors to foster growth, skills development, Indigenous and northern economic development and improving competitiveness.

As it is currently written, Bill C-69 does not strike the appropriate balance between environmental protection and economic growth. Therefore, it puts at risk further prosperity for Manitoba communities and families that our plan is positioned to support.

Since 1987, through The Environment Act, Manitoba has exercised its constitutional authority to assess environmental impacts and issue development permits. This process adheres to the four key principles: the public participation, meaningful Indigenous engagement, transparency and predictability.

Le sénateur Massicotte : Il n'a toujours pas répondu?

La présidente : Non. Le processus est en cours. Nous n'avons toutefois pas oublié.

Pendant la deuxième partie de cette séance du Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, nous allons poursuivre notre étude du projet de loi C-69.

Nous accueillons maintenant, du gouvernement du Manitoba, l'honorable Blaine Pedersen, député, ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce.

Monsieur le ministre, merci de vous joindre à nous. Je vous invite à faire votre déclaration liminaire. Nous allons ensuite passer aux questions et aux réponses.

L'hon. Blaine Pedersen, député, ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce, gouvernement du Manitoba : Merci, sénatrice Galvez. Je souhaite le bonjour aux sénateurs.

Comme on l'a dit, je m'appelle Blaine Pedersen. Je suis ministre manitobain de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce. Je vous remercie de cette occasion de témoigner devant votre comité.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-69 aura de graves répercussions pour le Manitoba. Les investissements stratégiques dans les infrastructures, y compris dans les projets d'hydroélectricité propre, les projets miniers et les projets de protection contre les inondations, risquent d'être retardés, de devenir plus coûteux à réaliser ou d'être complètement interrompus.

Le Manitoba craint beaucoup que dans sa forme actuelle, le projet de loi C-69 augmente le fardeau réglementaire, les coûts et les délais du développement de projets sans améliorer de manière significative les résultats environnementaux.

Notre plan de croissance économique accorde la priorité au travail avec des secteurs clés pour favoriser la croissance, le développement des compétences ainsi que le développement économique des collectivités autochtones et du Nord, et pour améliorer la compétitivité

Le libellé actuel du projet de loi C-69 ne parvient pas au bon équilibre entre la protection de l'environnement et la croissance économique. Par conséquent, il met en péril la prospérité future de collectivités et de familles du Manitoba que notre plan vise à soutenir.

Depuis 1987, au moyen de la Loi sur l'environnement, le Manitoba exerce son pouvoir constitutionnel pour évaluer les impacts sur l'environnement et accorder des permis d'aménagement. Ce processus adhère à quatre principaux principes : la participation du public, l'établissement d'un

These four principles are the key to a stable planning environment for project proponents, investors and regulators. Unfortunately this bill puts all four principles into question. It leads to uncertainty, and uncertainty leads to hesitance, hesitance to build, invest and grow.

Manitoba and our partners are committed to an environmentally responsible approach to growth. However, this bill does not provide the certainty and clarity that is required to attract investment. More work must be done to get the balance right.

Projects such as high-voltage electricity transmission lines, mining initiatives and major flood protection projects are key shared priorities for the governments of Manitoba and Canada. A clear and timely development process is needed to bring these projects to fruition.

I'll concentrate on those three examples. Manitoba produces a surplus of clean hydroelectricity. We are the greenest and cleanest of all the provinces. However, transmission line investments are needed to supply energy to interprovincial and American markets. Additional hydroelectric generating capabilities may also be needed in the future, particularly if Canada wants to realize its goal of getting off of coal and meeting its Paris targets in 2030. Bill C-69, in its current form, will stop these critical investments.

The second initiative I speak of is the Governments of Canada and Manitoba are partnering to cost share \$540 million in new flood management infrastructure for the Lake Manitoba and Lake St. Martin outlet channels. The project consists of building two diversion channels, approximately 23 kilometres long, and also involves building a number of bridges, water control structures, a 24-kilovolt distribution line and adjusting surrounding infrastructure.

This project will significantly reduce the risk of health and safety issues and flood damage for communities, homes and livelihoods, particularly for the First Nations located around Lake St. Martin. The implications of Bill C-69 have already affected this joint project.

Third, mineral development is the second largest primary resource sector in Manitoba. In real 2007 dollars, the sector contributed approximately \$2.7 billion to the provincial economy and employed approximately 5,700 workers in 2018. Bill C-69, as it is presented, puts this key sector at risk.

dialogue constructif avec les Autochtones, la transparence et la prévisibilité.

Ces quatre principes sont essentiels pour offrir aux promoteurs, aux investisseurs et aux organismes de réglementation un environnement de planification stable. Ce projet de loi remet malheureusement en question ces quatre principes. Il crée de l'incertitude, qui crée à son tour de l'hésitation au moment de construire, d'investir et de croître.

Le Manitoba et ses partenaires sont déterminés à adopter une approche en matière de croissance responsable sur le plan environnemental. Toutefois, le projet de loi n'offre pas la certitude et la clarté dont nous avons besoin pour attirer les investissements. Il faut en faire plus pour atteindre un équilibre.

Les projets comme les lignes de transport d'électricité à haute tension, les initiatives minières et les grands projets de protection contre les inondations sont des priorités communes clés du gouvernement du Manitoba et du Canada. Il faut établir un processus clair et opportun pour mener à bien ces projets.

Je vais me concentrer sur ces trois exemples. Le Manitoba produit un surplus d'hydroélectricité propre. Nous sommes la province la plus verte et la plus propre du pays. Toutefois, il faut investir dans les lignes de transport pour fournir de l'électricité aux marchés interprovinciaux et américains. Il faudra peut-être aussi des capacités de création hydroélectrique accrues à l'avenir, surtout si le Canada veut se débarrasser du charbon et atteindre les objectifs de Paris en 2030. Le projet de loi C-69, selon sa forme actuelle, mettra un terme à ces investissements essentiels.

J'aimerais aussi vous parler du partenariat entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba en vue de partager les frais de 540 millions de dollars associés aux nouvelles infrastructures de gestion des inondations visant les canaux de sortie du lac Manitoba et du lac Saint-Martin. Le projet vise la création de deux canaux de détournement d'environ 23 kilomètres de longueur, de même que la construction de plusieurs ponts, de structures de contrôle des eaux et d'une conduite de distribution de 24 kilovolts, et la mise à niveau des infrastructures environnantes.

Le projet réduira considérablement les risques associés à la santé et à la sécurité de même que les risques de dommages associés aux inondations dans les collectivités, surtout celles des Premières Nations établies autour du lac Saint-Martin. Le projet de loi C-69 a déjà affecté ce projet conjoint.

Enfin, le développement minier représente le deuxième plus important secteur de ressources primaires du Manitoba. En dollars réels de 2007, le secteur a contribué à l'économie provinciale à hauteur d'environ 2,7 milliards de dollars; il employait environ 5 700 travailleurs en 2018. Le projet de loi, tel qu'il est présenté, place ce secteur clé en situation de risque.

It is within the context of these three key drivers of growth, prosperity and flood protection for Manitobans that I would like to discuss with you our specific issues with Bill C-69. There are four main areas of concern regarding this bill.

Manitoba is concerned that details about the revised project list have not yet been made available to our provincial government or other stakeholders for study and analysis. The federal government has indicated that Bill C-69 will expand the scope of review and project types to be assessed, yet in the absence of a detailed project list, proponents do not have the information and clarity they need to make investment decisions.

To date, provincial officials have only been provided the draft project list during a short meeting of deputy ministers who are not allowed a thorough analysis of the draft project list. Manitoba recommends that provinces and territories be meaningfully engaged and have the opportunity to thoroughly review and provide feedback on the proposed project list prior to the legislation passing.

Second, Manitoba is concerned with the broad scope of ministerial designation. The authority to designate additional non-listed projects for review will, at best, create a lack of predictability and, at worst, could introduce the potential for political interference. Manitoba recommends that ministerial designation authority either be removed or that greater clarity about the parameters in which this authority could be invoked be written into the legislation.

Third, Manitoba is concerned with the new proposed planning phase, which includes a formal federal review and a federal engagement with Indigenous groups. This new stage will make the one project, one assessment objective a challenge to achieve.

Manitoba is supportive of good planning and recognizes that early engagement can reduce timelines and build public trust in the process. Our provincial system requires proponents to conduct their own planning and pre-engagement processes with stakeholders and impacted Indigenous communities. In our experience, this approach has been successful and allowed the flexibility to scale the level of formal engagement in accordance with specific project risks and community concerns.

Manitoba recommends that the need for a formal federal planning process with prescribed timelines be reconsidered. Federal consultation should be done in parallel with other proponent engagement activities and allow for the federal government to include proponent engagement documentation reviews towards meeting this requirement. This streamlines and better aligns provincial and federal processes and will be inclusive to all parties.

C'est dans le contexte de ces trois principaux facteurs de croissance, de prospérité et de protection contre les inondations pour les Manitobains que j'aimerais discuter avec vous des enjeux particuliers associés au projet de loi C-69.

Le Manitoba s'inquiète de voir que les détails relatifs à la liste de projets révisée n'ont pas encore été présentés au gouvernement provincial et aux autres intervenants à des fins d'étude et d'analyse. Le gouvernement fédéral a fait valoir que le projet de loi C-69 élargirait la portée des examens et les types de projets à évaluer. Or, en l'absence d'une liste de projets détaillée, les promoteurs ne disposent d'aucun renseignement clair pour prendre des décisions en matière d'investissement.

Jusqu'à présent, les représentants provinciaux ont seulement reçu une liste de projets provisoire lors d'une courte réunion des sous-ministres, qui ne peuvent procéder à une analyse détaillée de la liste de projets provisoire. Le Manitoba recommande d'engager les provinces et les territoires de manière significative afin qu'ils aient la possibilité d'examiner la liste de projets proposée et de la commenter avant l'adoption du projet de loi.

De plus, le Manitoba se préoccupe de la vaste portée de la désignation ministérielle. Le pouvoir de désigner des projets supplémentaires ne figurant pas à la liste à des fins d'examen entraînera au mieux un manque de prévisibilité et, au pire, une possibilité d'ingérence politique. Le Manitoba recommande que le pouvoir de désignation ministérielle soit retiré du projet de loi ou qu'on établisse des paramètres plus clairs en ce qui a trait aux circonstances selon lesquelles il peut être invoqué.

Enfin, le Manitoba s'inquiète de la nouvelle phase de planification proposée, qui prévoit un examen officiel du gouvernement fédéral ainsi que la consultation des groupes autochtones. Cette nouvelle étape rendra difficile l'atteinte de l'objectif d'un projet, une évaluation.

Le Manitoba appuie la bonne planification et reconnaît que la consultation tôt dans le processus peut réduire les délais et accroître la confiance de la population. Notre système provincial exige des promoteurs qu'ils procèdent à leur propre planification et qu'ils réalisent leurs propres processus de consultation préalable des intervenants et des communautés autochtones touchées. Selon notre expérience, cette approche s'est avérée une réussite et nous a permis d'adapter le niveau d'engagement aux risques particuliers associés à un projet et aux préoccupations des communautés.

Le Manitoba recommande de revoir le besoin d'un processus de planification fédéral officiel associé à des délais prescrits. La consultation du gouvernement fédéral doit être faite parallèlement à d'autres activités de participation du promoteur et permettre au gouvernement fédéral d'examiner la documentation des promoteurs en vue de respecter cette exigence. Ainsi, les processus provinciaux et fédéraux seront rationalisés et mieux harmonisés, et tiendront compte de toutes les parties.

A final issue of concern for Manitoba is the lack of clarity about the role of Indigenous authorities in this process and how traditional knowledge will be incorporated. To be clear, guided by the calls to action of the Truth and Reconciliation Commission, Manitoba has formalized its commitment to reconciliation through The Path to Reconciliation Act. Manitoba has a designated minister responsible for reconciliation, Minister Clarke.

Traditional knowledge is an important part of understanding the potential effects of a project. It is our position that more needs to be done to clarify for proponents how traditional knowledge is defined and how it will be reconciled with scientific evaluation in the event that they differ.

Bill C-69 alludes to expanding the definition of jurisdiction to provide Indigenous governing bodies powers to conduct assessment activities and how this will affect the goal of a one project, one assessment process.

On a related note, Manitoba requires clarity about the commitment in Bill C-69 to implement the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP, and how this will be integrated into environmental assessment decision-making.

There is a lack of definition in free, prior and informed consent. In light of these factors, Manitoba recommends amending the legislation to clarify traditional knowledge requirements, Indigenous bodies' involvement in assessments and how UNDRIP will be integrated into decision-making.

In summary, Bill C-69 represents a significant change to the federal environmental assessment system. In its current form, and without further clarification, it will contribute to an increasingly unpredictable investment climate, risking the ability to advance important Manitoba initiatives, such as mining projects, clean energy transmission lines, disaster mitigation projects and climate change adaptation work.

Manitoba is optimistic that through the clarification of key clauses in the legislation and a collaborative process that involves detailed, focused dialogue between Manitoba and Canada many of these concerns can be addressed prior to the legislation coming into force.

A clear, timely and predictable environmental assessment process will allow us to continue to build our economy while protecting our natural heritage for the benefit of future generations. Thank you for your time.

La dernière préoccupation du Manitoba a trait au manque de clarté au sujet du rôle des autorités autochtones dans le processus et de l'intégration des connaissances autochtones. En vue de répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, le Manitoba a officialisé son engagement à l'égard de la réconciliation par l'entremise de la Loi sur la réconciliation. Le Manitoba a nommé une ministre responsable de la réconciliation : la ministre Clarke.

Il est important de tenir compte des connaissances traditionnelles en vue de comprendre les conséquences possibles d'un projet. À notre avis, il faut en faire plus pour expliquer aux promoteurs ce que sont les connaissances traditionnelles et comment elles seront rapprochées en cas de divergences.

Le projet de loi C-69 fait allusion à l'élargissement de la définition de la compétence afin d'octroyer aux organismes de réglementation autochtones le pouvoir de réaliser des activités d'évaluation et aux conséquences sur l'objectif du processus « un projet, une évaluation ».

À ce sujet, le Manitoba aimerait avoir plus de précisions quant à l'engagement, en vertu du projet de loi C-69, de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la DNUDPA, et à la façon dont elle sera intégrée au processus décisionnel associé à l'évaluation environnementale.

La définition du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause est insuffisante. À la lumière de ces facteurs, le Manitoba recommande de modifier la loi afin d'expliquer clairement les exigences relatives aux connaissances traditionnelles, la participation des organismes autochtones aux évaluations et la façon dont la DNUDPA sera intégrée au processus décisionnel.

En résumé, le projet de loi C-69 représente un changement important pour le système d'évaluation environnementale fédéral. Selon sa forme actuelle — et sans d'autres explications —, il contribuera au climat d'investissement de plus en plus imprévisible, ce qui risquera de nuire à la capacité du Manitoba de réaliser d'importantes initiatives comme des projets miniers, des lignes de transport d'énergie propre, des projets d'atténuation des catastrophes et des travaux en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Le Manitoba est persuadé qu'avec la clarification des dispositions clés du projet de loi et un processus de collaboration qui vise un dialogue ciblé et approfondi entre le Manitoba et le Canada, ces préoccupations pourront être abordées avant l'entrée en vigueur du projet de loi.

La mise en place d'un processus d'évaluation environnementale clair, opportun et prévisible nous permettra de continuer à bâtir notre économie tout en protégeant notre patrimoine naturel pour le bien des prochaines générations. Merci.

The Chair: Can I ask you if you're going to submit to the committee a specific recommendation on an amendment?

Mr. Pedersen: We have some specifics.

The Chair: Will you transmit that to the clerk, please.

Mr. Pedersen: As I mentioned, there are four main priorities for us. The project list — the project list has not been identified. We need to be able to study that and have clarity going forward.

Ministerial designation. We want to see this either be limited, or if there is ministerial designation, make sure there is clarity about what the parameters will be. We've already seen this in terms of our Lake Manitoba channel. It's been extensive there.

The planning phase, we're looking for one project, one assessment. Everybody working together. Whether it's municipalities who are involved in Indigenous communities, the province, the federal government, we need to be working together. We're concerned that this bill does not do that.

Of course, traditional knowledge. We need to understand how traditional knowledge will be used in the assessment process, how Indigenous authorities will be involved in these assessments. We're looking to clarify this free, prior and informed consent.

The Chair: Perfect. Thank you very much.

Senator MacDonald: Thank you, minister, for being here today. It's interesting, the point you made about how green Manitoba is. I think if you ask most Canadians off the top of their head, their initial reaction would be Quebec or B.C. but, of course, Manitoba has a great hydro industry and is the greenest province.

In that light, the hydro industry has told us that Bill C-69 will impede companies from making urgent repairs to their infrastructure. We've raised those concerns with Transport Canada. They have assured us that Bill C-69 has provisions to deal with emergency situations adequately.

Does the Government of Manitoba agree with that assessment? If not, what recommendations would you make?

Mr. Pedersen: Thank you, senator. Again, and I heard it from the previous presenters, there needs to be clarity between emergency and ongoing maintenance. With hydro transmission we have substations which need upgrading. Is that regular maintenance? Or if they are expanding it because there's an increased power load, does that fit under emergency, or does it need further environmental assessments?

La présidente : Puis-je vous demander si vous présenterez au comité une recommandation précise au sujet d'un amendement?

M. Pedersen : Nous avons des recommandations précises.

La présidente : Pourriez-vous les transmettre à la greffière?

M. Pedersen : Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons quatre priorités. La liste des projets... elle n'a pas été désignée. Il faut que nous puissions l'étudier et que nous obtenions des précisions pour aller de l'avant.

La désignation ministérielle. Nous voulons qu'elle soit restreinte ou à tout le moins que les paramètres connexes soient clairement établis. Nous l'avons vu dans le cas du canal du lac Manitoba. Elle était très importante.

En ce qui a trait à la phase de planification, nous voulons « un projet, une évaluation ». Tout le monde doit travailler ensemble : les municipalités des communautés autochtones, la province et le gouvernement fédéral. Nous craignons que le projet de loi ne permette pas une telle collaboration.

Bien sûr, il y a les connaissances traditionnelles. Il faut comprendre comment elles seront utilisées dans le cadre du processus d'évaluation et de quelle façon les autorités autochtones participeront à ces évaluations. Il faut clarifier la notion de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

La présidente : Parfait. Merci beaucoup.

Le sénateur MacDonald : Merci, monsieur le ministre, de votre présence ici aujourd'hui. C'est intéressant de vous entendre dire que le Manitoba est vert. Je crois que si vous demandiez aux Canadiens de nommer une province verte, ils répondraient probablement le Québec ou la Colombie-Britannique, mais il est vrai que l'industrie hydroélectrique est forte au Manitoba et qu'il s'agit de la province la plus verte.

À cet égard, les représentants de l'industrie hydroélectrique nous ont dit que le projet de loi C-69 empêcherait les entreprises d'effectuer des réparations urgentes à leurs infrastructures. Nous avons fait part de ces préoccupations à Transports Canada. Le ministère nous assure que le projet de loi C-69 prévoit des dispositions pour gérer les situations urgentes de manière adéquate.

Le gouvernement du Manitoba est-il du même avis? Sinon, quelles seraient vos recommandations?

M. Pedersen : Merci, monsieur le sénateur. Comme d'autres témoins vous l'ont dit, il faut établir clairement la différence entre un entretien régulier et un entretien d'urgence. Certains postes des lignes de transport d'électricité ont besoin d'une mise à niveau. Est-ce qu'il s'agit d'un entretien régulier? Si l'on doit en augmenter le nombre en raison d'une charge de puissance

Building transmission lines, when we're upgrading. Our system within the province is quite old and we're upgrading — particularly in the rural areas — hydro lines because of increased demand. Is that an emergency, or do we need an environmental assessment? Those are the questions that we continue to have that are not clear within what's contained in the bill.

Senator MacDonald: That leads into my next question.

Bill C-69 empowers the federal Minister of Environment and Climate Change to designate any project and also to prevent any designated project from moving forward.

Is the Government of Manitoba concerned that the Minister of Environment and Climate Change will intrude into Manitoba's jurisdiction when it comes to the environment?

Mr. Pedersen: Thank you for the question. We're already seeing that, even without Bill C-69. I'll go back to our channel project we're building out of Lake Manitoba through Lake St. Martin into Winnipeg.

We've already had the federal government coming back and saying you must consult with more Indigenous communities farther up the Nelson River. I'm not sure how clear you are on the geography of Manitoba, but the expanded scope, which also stops the clock from the CEAA review, there are communities that are now being included where this particular channel will have zero impact on them. We have a potential gold mine at Lynn Lake where the federal government came in and said — the proponent has been very active in reaching out and has good working relationships with the surrounding First Nation communities, but they've had to go well into Saskatchewan to consult with those communities. When they go, and the proponent did go, the community said: What difference does it make to us that you're doing a gold mine in Lynn Lake?

We're seeing that already. We're concerned that Bill C-69 may empower the minister to do this even more. That affects costs. It doesn't do anything for the environment and for the people who we want to make sure are not affected by these projects.

Senator Simons: Thank you, minister, for being here today. I'm really happy you are speaking about interprovincial power lines. This is something we need to be talking about more in Canada. I'm from Alberta. Some 10 years ago when the provincial government attempted to update our provincial high-voltage power lines, there was tremendous pushback from people because of, frankly, unfounded fears that high-voltage transmission lines are dangerous. I watched with horror, in some

accrue, est-ce qu'il s'agit d'une urgence ou est-ce qu'on doit procéder à des évaluations environnementales supplémentaires?

Qu'en est-il de la construction de lignes de transport dans le cadre d'une mise à niveau? Le système de la province est assez vieux et nous améliorons les lignes de transport d'électricité — surtout dans les régions rurales — en raison de la demande accrue. Est-ce qu'il s'agit d'une urgence ou est-ce qu'on doit procéder à une évaluation environnementale? Ce sont des questions qui demeurent et auxquelles nous n'avons pas de réponse dans le projet de loi.

Le sénateur MacDonald : Cela m'amène à ma prochaine question.

Le projet de loi C-69 habilite le ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique à faire avancer certains projets et aussi à empêcher des projets d'aller de l'avant.

Le gouvernement du Manitoba craint-il de voir le ministre de l'Environnement et du Changement climatique s'ingérer dans la compétence du Manitoba en ce qui a trait à l'environnement?

M. Pedersen : Je vous remercie pour votre question. C'est déjà le cas, même sans le projet de loi C-69. Je vais revenir à notre projet visant les canaux de sortie du lac Manitoba et du lac Saint-Martin, jusqu'à Winnipeg.

Le gouvernement fédéral nous a dit qu'il fallait consulter les communautés autochtones établies plus haut le long du fleuve Nelson. Je ne sais pas si vous connaissez bien la géographie du Manitoba, mais avec une telle portée — qui met en veille l'examen en vertu de la LCEE —, certaines communautés sont prises en compte alors que le canal n'aura aucune incidence sur elles. Nous avons un projet de mine d'or à Lynn Lake. Le gouvernement fédéral est arrivé et a dit... le promoteur a été très proactif. Il a consulté les communautés des Premières Nations avoisinantes et a établi de bonnes relations de travail avec elles, mais il a dû consulter les collectivités de la Saskatchewan, qui ne voyaient pas en quoi la mine de Lynn Lake les concernait.

C'est donc déjà le cas. Nous craignons que le projet de loi C-69 donne encore plus de pouvoir au ministre, ce qui aura une incidence sur les coûts, mais qui n'aidera en rien l'environnement et les gens que nous voulons protéger.

La sénatrice Simons : Merci, monsieur le ministre, de votre présence ici aujourd'hui. Je suis très heureuse de vous entendre parler des lignes de transport d'énergie interprovinciales. Il faut en parler plus au Canada. Je viens de l'Alberta. Il y a 10 ans, lorsque le gouvernement provincial a tenté de mettre à niveau nos lignes électriques provinciales à haute tension, les réactions de la population ont été nombreuses, en raison de craintes non fondées voulant que ces lignes soient dangereuses. J'ai regardé

ways, as people frantically fought against these power lines. All the good science in the world that you could show them didn't make any difference.

I suspect when we are talking about a linear project that is interprovincial, there is going to be even more pushback. It's one of the things I have been concerned about in Bill C-69. I'm wondering what the experience has been in Manitoba. Has there been more acceptance of high-voltage transmission line there? What do you think the challenges might be under a Bill C-69 regime to getting a robust national transmission line infrastructure built?

Mr. Pedersen: Thank you, senator. For a moment, I thought maybe you were criticizing me for me being outspoken about our Bipole III, what we affectionately call the west side waistline in Manitoba. It's not linear; it takes a circle around the province to get to its destination, but we were forced to complete it.

This is what we are concerned about. We have tremendous opportunity to sell power to Saskatchewan, Alberta, into northwest Ontario, to that ring of fire in northwestern Ontario and to Fort McMurray with the oil sands projects. We have surplus power right now, and we still have more capacity we could build if we were to actually use the power we are going to have.

With building a transmission line, all of a sudden now, we are looking at this bill: How does this affect our ability to build a linear line across Western Canada? On one hand, it should be well supported by all governments, because we are reducing greenhouse gases by using hydroelectricity. At the same time, we are going to face environmental challenges or questions not necessarily based on science.

It's taking into account it affects communities for which a hydro line goes by. It's the unknown of Bill C-69 — the sweeping powers that this bill may have, because we don't know; we haven't seen the project list. We don't know what's involved. It's uncertainty. That's from a government point of view, but from an industry point of view, when you have uncertainty, they will tend to back off and not invest. Government will be the same.

Senator Simons: Bill C-69 — you would think that because the list of factors includes whether this moves us closer to meeting Canada's climate change targets that it would be a check mark in the plus column for high-voltage power lines, but I have seen firsthand the kind of hysteria that the prospect of putting those lines through a community can induce. I'm very concerned that such a kind of NIMBYism could be detrimental to creating Canada's national power grid — well, I say that, but we have don't have a national power grid — but to creating one.

avec une certaine horreur ces gens se battre contre les lignes électriques. Aucune des données scientifiques avancées n'aurait pu les faire changer d'idée.

Je crains qu'un projet linéaire interprovincial donne lieu à des réactions encore plus vives. C'est ce qui me préoccupe avec le projet de loi C-69. Je me demande quelle a été l'expérience du Manitoba. Est-ce que la population accepte mieux les lignes de transport à haute tension? Quels seront les défis associés à la construction d'une infrastructure nationale de lignes de transmission robuste?

M. Pedersen : Merci, madame la sénatrice. Pendant un instant, j'ai cru que vous me critiquiez pour avoir parlé du projet Bipolaire III, que nous appelons affectueusement le tour de taille de l'Ouest au Manitoba. Le tracé n'est pas linéaire; il fait le tour de la province pour se rendre à destination, mais nous n'avons pas eu le choix de faire ainsi.

C'est ce qui nous inquiète. Nous avons une occasion en or de vendre de l'électricité à la Saskatchewan, à l'Alberta, jusqu'au cercle de feu du Nord-Ouest de l'Ontario et à Fort McMurray, avec ses projets de sables bitumineux. Nous avons un surplus d'électricité et nous pourrions accroître notre capacité si nous utilisions l'électricité que nous produisons.

Avec la construction de la ligne de transport, nous nous demandons quelle sera l'incidence du projet de loi sur notre capacité de faire un tracé linéaire qui traversera l'Ouest canadien. D'une part, il faut que tous les gouvernements appuient le projet, parce que nous pourrions réduire les émissions de gaz à effet de serre en ayant recours à l'hydroélectricité; d'autre part, nous devons faire face à certains défis environnementaux ou questions qui ne seront pas nécessairement fondés sur la science.

Il faut tenir compte des effets sur les communautés touchées par une ligne hydroélectrique. Ce qui nous inquiète, c'est l'inconnu associé au projet de loi C-69... ce sont les pouvoirs considérables qu'il pourrait conférer, parce que nous ne le savons pas; nous n'avons pas vu la liste de projets. Nous ne savons pas ce qu'elle comprend. Le projet de loi crée une incertitude. Nous avons le point de vue du gouvernement, mais pour l'industrie, l'incertitude freine l'investissement. Ce sera la même chose pour le gouvernement.

La sénatrice Simons : Le projet de loi C-69... on pourrait penser que le rapprochement que permet le projet de loi avec l'atteinte des cibles du Canada en matière de changements climatiques est un argument en faveur de la construction des lignes électriques à haute tension, mais j'ai été témoin de l'hystérie associée à l'implantation de telles lignes dans les collectivités. Je crains que le syndrome du « pas dans ma cour » nuise à la création du réseau électrique national du Canada, qui n'existe pas encore.

Mr. Pedersen: To creating a national power grid. We are very conscious that there needs to be environmental reviews. There is no dispute there. We are not necessarily disputing the bill, but we just need more clarity in the bill.

Senator McCallum: Thank you for your presentation. I have quite a few concerns about what you have brought up, because the Hydro — First Nations relationship is not that good. There has been a lot of concern, because economic growth has overpowered environmental problems that hydro has brought forward. It's due to the flooding of traditional lands and the inability to fish. I'm thinking of South Indian Lake. Then the building of that underground cable — and that was in the southeast area. They were concerned about it. With flood protection, the Treaty 2 area is concerned. They have put the concerns forward. It's led by Mr. Nepinak.

My concern is if we don't deal with that, the link with First Nations and economic growth seems to split. It hasn't resolved itself. Looking at the Grand Rapids dam and the damage it did — and it's still ongoing. I talked to people about that last week.

When you look at the definition of Indigenous knowledge — and you're looking at free, prior and informed consent. It is not a veto. People have the right to say “no,” and they have the right to say “yes.” They have the right to say “yes” with qualifications. UNDRIP is there because, for so long, human rights, including the rights to security and liberty, have not been implemented for First Nations.

In Manitoba, we really haven't had conversations in public between the government and First Nations, because there is a power imbalance. My concern is that because First Nations want economic development as well, it's just that the conversation has never really happened. I'm sort of overwhelmed with all that you have said. I don't know how to proceed from here.

Mr. Pedersen: Thank you, senator, for those comments. There is no doubt our historic relationship between First Nations in the north and Hydro has been less than stellar. We cannot change history. As a government, we are not going to try. We cannot go back. What we can do is move forward.

We have been very proactive. I mentioned Minister Clarke. Our government has been very proactive in working and building relationships with the First Nation communities across, particularly in the North, although they are across the province. We know as a government that if we are going to create wealth for the North, it has to include the North. We have a program called Look North, which includes people from the North

M. Pedersen : Nous savons très bien que des évaluations environnementales seront nécessaires en vue de créer un réseau électrique national. Nous ne remettons pas cela en question. Nous ne remettons pas nécessairement le projet de loi en question, mais nous disons qu'il doit être plus clair.

La sénatrice McCallum : Merci de votre exposé. Vos propos suscitent quelques préoccupations, car la relation entre Manitoba Hydro et les Premières Nations n'est pas tellement bonne. Beaucoup de préoccupations ont été soulevées, parce que les problèmes environnementaux causés par Manitoba Hydro ont été occultés par l'enjeu de la croissance économique. Je parle de l'inondation des terres traditionnelles et de l'impossibilité de pratiquer la pêche. Je pense à South Indian Lake. À cela s'ajoute l'installation du câble souterrain, dans la région du Sud-Est. C'était une préoccupation. Quant à la protection contre les inondations, cela concerne la région couverte par le Traité n° 2. Les gens ont exprimé leurs préoccupations, menés par M. Nepinak.

Ce qui m'inquiète, c'est que si nous ne réglons pas cela, il sera difficile de favoriser la croissance économique des Premières Nations. Le problème ne se réglera pas tout seul. Je pense au barrage de Grand Rapids et aux dommages qu'il a causés et qui perdurent. J'ai eu des discussions à ce sujet la semaine dernière.

Lorsqu'on regarde la définition du savoir autochtone... Il s'agit du principe de consentement préalable, libre et éclairé. Ce n'est pas un droit de veto. Les gens ont le droit de dire « non » ou de dire « oui ». Les gens ont le droit de dire « oui », mais en connaissance de cause. Si la DNUDPA est là, c'est parce que les droits de la personne des Premières Nations, y compris leurs droits à la sécurité et à la liberté, n'ont pas été respectés pendant très longtemps.

Il n'y a pas vraiment eu de discussions publiques entre le gouvernement et les Premières Nations au Manitoba en raison du déséquilibre de pouvoir. Je pense que ces discussions n'ont pas lieu simplement parce que les Premières Nations veulent aussi bénéficier du développement économique. Je suis plutôt bouleversée par tout ce que vous avez dit. Je ne sais plus quoi faire pour la suite.

M. Pedersen : Sénatrice, merci de ces commentaires. Il ne fait aucun doute qu'historiquement, les relations entre Manitoba Hydro et les Premières Nations du Nord étaient loin d'être exemplaires. Toutefois, on ne peut changer l'histoire. Le gouvernement n'a pas l'intention d'aller en ce sens, car on ne peut retourner en arrière. Cela dit, nous pouvons aller de l'avant.

Nous avons été très proactifs. J'ai mentionné la ministre Clarke. Notre gouvernement a cherché très activement à collaborer avec l'ensemble des collectivités des Premières Nations et à renforcer les relations avec elles, en particulier dans le Nord, même si elles sont réparties partout dans la province. Au gouvernement, nous savons que la création de richesses dans le Nord ne peut se faire qu'avec la participation de la population

deciding where the economic future of Manitoba should be. “For the North, by the North” is the byline we use.

There are a number of things we need. We recognize and we have been working with the federal government on this for economic — whether it’s a mine, a hydro project or tourism — pick your economic development issue — there needs to be capacity building within the communities. They just don’t have the tools to work with. That’s what we are trying to do.

Traditionally and historically, mining companies or Manitoba Hydro has come in, done the project, and the First Nations stand there and watch. That is not how we will now move forward. That is where our concerns — in this bill, we need to make sure that Indigenous communities are involved in the assessment so they have the knowledge to make decisions. Going back too long, they haven’t been involved in being able to make an informed decision, and that’s what our part is and the federal government, too, to help us with that. We have this mixed jurisdiction issue with First Nation communities.

Yes, historically, there have been challenges. We think, as the government of Manitoba, that we have made great steps in three years toward reconciliation and inclusion.

Senator McCallum: Can I make one request? When you said that the wealth generated has been shared, could you send to the committee how that wealth has been shared with First Nations?

Mr. Pedersen: Thank you. We are looking at projects. I can use an example of Red Sucker Lake. Yamana Gold is doing an exploration project for a gold mine. In that process they worked closely with the community of Red Sucker Lake before section 35 consultation started. Then we had section 35. Yamana Gold has an arrangement set up and an amount they are spending on exploration will be spent in the community.

As government, we don’t talk about jobs in Indigenous communities. We talk about careers. What we want is careers. We have had great conversations with the chief of Red Sucker Lake about doing a supply camp. Mines now do camps. They don’t build communities anymore. There is a terrific opportunity for this community to operate the supply camp and create a business. From there, the business will continue to flow. We look at capacity building, which is a huge key to Indigenous relations.

Senator McCallum: The request was from Hydro.

de la région. Nous avons un programme appelé Look North dans le cadre duquel la population du Nord contribue à définir l’avenir économique du Manitoba. Nous avons fait de « Pour le Nord, par le Nord » notre devise.

Nos besoins sont multiples. Nous reconnaissons qu’il faut accroître la capacité économique des communautés, peu importe l’enjeu de développement économique, car elles n’ont tout simplement pas les outils nécessaires. Nous avons travaillé sur cet aspect avec le gouvernement fédéral. Voilà ce que nous essayons de faire.

Traditionnellement et historiquement, les sociétés minières ou Manitoba Hydro menaient un projet, tandis que les Premières Nations se contentaient d’observer. Nous ne procéderons plus ainsi à l’avenir. Voilà nos préoccupations. Il faut veiller à inclure dans ce projet de loi la participation des collectivités autochtones aux évaluations afin qu’elles puissent avoir les informations nécessaires pour prendre des décisions. Ces collectivités sont dans l’incapacité de prendre des décisions informées depuis trop longtemps. Voilà notre rôle; il nous faut aussi l’appui du gouvernement fédéral à cet égard, car les collectivités des Premières Nations sont une responsabilité partagée.

Nous convenons qu’il y a eu des problèmes dans le passé. Le gouvernement du Manitoba estime avoir fait d’importants progrès vers la réconciliation et l’inclusion ces trois dernières années.

La sénatrice McCallum : Puis-je vous demander quelque chose? Vous avez parlé de répartition de la richesse. Pourriez-vous envoyer au comité des renseignements sur le partage des richesses avec les Premières Nations?

M. Pedersen : Merci de la question. Nous examinons les projets. Prenons par exemple la collectivité de Red Sucker Lake. Yamana Gold mène un projet d’exploration pour l’aménagement d’une mine d’or. Dans le cadre de ce processus, l’entreprise a travaillé en étroite collaboration avec la communauté avant le début des consultations en vertu de l’article 35. Yamana Gold a conclu une entente et une partie des fonds du projet sera dépensée dans la communauté.

Notre gouvernement ne parle pas d’emplois dans les communautés autochtones, mais de carrières. C’est ce que nous voulons favoriser. Nous avons eu d’excellentes discussions avec le chef de Red Sucker Lake pour l’aménagement d’un camp d’approvisionnement. De nos jours, les sociétés minières procèdent ainsi au lieu de créer des collectivités, ce qui est une excellente occasion pour la communauté. Elle pourra exploiter le camp d’approvisionnement et créer une entreprise. D’autres occasions d’affaires suivront. Nous cherchons des façons d’accroître les capacités, ce qui est un aspect fondamental pour les relations avec les Autochtones.

La sénatrice McCallum : La demande venait de Manitoba Hydro.

The Chair: We want to continue with shorter preambles and concise answers please.

Senator Woo: Thank you, minister, for being very clear with your four points. Let me get to the question of the early planning phase. Now I'm talking about projects that do squarely fall within Bill C-69. I know you are concerned about projects that may or may not belong. That is a big issue. I think everyone has heard it loud and clear. Surely there will be some projects that will fall within the ambit of CEAA 2012/Bill C-69.

To the extent that the project does belong to a proper, federally mandated impact assessment, what is your specific concern with the early planning phase? You seem to say you don't like it but you do it anyway. I'm trying to understand why that doesn't accord with your preference. We are talking about projects that do legitimately belong under federal jurisdiction. Weave in there your views on substitution, because this bill seems to provide a clearer path toward substitution whereby the province can, in fact, take charge of the assessment process.

Mr. Pedersen: The heart of it is we are concerned about the lack of clarity. If it falls under a CEAA review, that's good, but we don't have any assurance out of this bill that Indigenous communities and all levels of governments are involved or have input into what needs to be assessed under this particular project. What exactly are we doing? We want everyone working off the same page to make sure we have clarity for all groups involved.

Senator Woo: If a project clearly belongs on the list, there is no ambiguity about that. I understand that some projects you want to make sure are not on the list. That hopefully can be dealt with. If a project is clearly deemed to be eligible for review under the federal process, what is your opposition to the early planning process as a tool for expediting the review of the project? Would you not consider substitution as a way in which you can then replace the federal government in doing the review? We are not talking about the ambiguity of projects that may or may not belong under Bill C-69.

Mr. Pedersen: If I'm getting this right, in Manitoba, our proponents do outreach to the communities involved.

Senator Woo: Yes.

Mr. Pedersen: There is no assurance within this bill that will be recognized.

Senator Woo: — early planning.

La présidente : Nous poursuivons. Veuillez être concis dans vos introductions et vos réponses, s'il vous plaît.

Le sénateur Woo : Monsieur le ministre, merci d'avoir expliqué vos quatre points très clairement. J'aimerais parler de l'étape de la planification initiale pour les projets directement visés par le projet de loi C-69. Je sais que la question de savoir si des projets pourraient être visés ou non vous préoccupe. C'est un enjeu important. Je pense que tout le monde l'a bien compris. De toute évidence, certains projets seront visés par la LCEE de 2012 et le projet de loi C-69.

Quelle est votre préoccupation précise concernant la planification initiale pour les projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale adéquate en vertu de la réglementation fédérale? Vous semblez dire que cela ne vous convient pas, mais que vous le faites quand même. J'essaie de comprendre pourquoi vous préféreriez autre chose. Nous parlons de projets qui relèvent légitimement de la compétence du gouvernement fédéral. J'aimerais aussi avoir votre avis sur la substitution, car le projet de loi semble comprendre un mécanisme plus clair à cet égard pour que la province puisse prendre en charge le processus d'évaluation.

M. Pedersen : Notre préoccupation porte principalement sur le manque de clarté. Lorsqu'un examen en vertu de la LCEE est nécessaire, cela ne pose pas problème, mais le projet de loi ne donne aucune assurance que les communautés autochtones et tous les ordres de gouvernement pourront participer ou avoir un rôle à jouer dans la détermination des aspects d'un projet qui doivent faire l'objet d'une évaluation. Que fait-on exactement? Nous voulons que tout le monde soit sur la même longueur d'onde afin que tout soit clair pour tous les groupes concernés.

Le sénateur Woo : Il n'y a aucune ambiguïté lorsqu'un projet a manifestement sa place sur la liste. Je comprends que vous vouliez vous assurer que certains projets n'y figurent pas. Espérons que cela puisse être réglé. Toutefois, pourquoi êtes-vous contre le recours au processus de planification initiale comme outil pour accélérer l'examen d'un projet pour ceux qui sont clairement jugés admissibles au processus fédéral? Ne considérez-vous pas que vous pourriez recourir au processus de substitution pour procéder à l'évaluation à la place du gouvernement fédéral? Nous ne parlons pas de projets ambigus qui pourraient ou non être visés par le projet de loi C-69.

M. Pedersen : Si j'ai bien compris, au Manitoba, nos promoteurs consultent les communautés concernées.

Le sénateur Woo : Oui.

M. Pedersen : Rien dans le projet de loi ne garantit que ce sera reconnu.

Le sénateur Woo : La planification initiale.

Mr. Pedersen: There is no clear path as to what the federal government understands under Bill C-69 or will accept as early planning. That's where we are at.

Senator Woo: Okay. Thank you very much.

Senator Mitchell: Thank you. I'm the sponsor of the bill. You said something that really impresses me, and that is you are not disputing the bill, but you just need more clarity in the bill, with emphasis on the first phrase.

I think there are prospects for clarifying. You are concerned about the minister's power to designate. I'm not going to ask whether you have the power to designate in your province at a ministerial or political level. I would like to clarify whether you are aware that, under section 9(7), which gives the minister the power to designate — and there are other places in here — it's very clear that there are limits to the minister's ability to designate.

One, it has to be requested. Second, it says a project can't be designated after the carrying out of the physical activity has substantially begun — so it's not going to be a surprise after the fact that you started and put a lot of money in the ground — and after a federal authority has exercised a power or performed a duty or function. It's not like this comes out of the blue. This is a very restricted ability to designate. In fact, as I pointed out, maybe you could clarify whether you're aware, but of the 37 that have been requested since CEEA 2012, only three have been approved and two were requested by proponents. One was a mining company and the other was a port. I don't think it's a threat. Can you clarify how you think that is a threat to uncertainty?

Mr. Pedersen: Again, it is the uncertainty because the bill allows for ministerial authority to designate non-listed projects. I know there was discussion earlier about this project list that's out there that we haven't seen, or we hope that's out there and that we hope we will see. When we get a project list — suddenly the minister has discretion under this bill to use ministerial authority to designate that which is not already on the list.

We just need more clarity about this. It's about clarity and certainty. Business and First Nations cannot invest unless they have clarity. When does that ministerial discretion come into play? We need clarity as to when that will be. We can't get halfway through a project and suddenly the minister — maybe that's written in there. I haven't read your bill. These are the concerns that we need clarity on.

Senator Mitchell: We could sit down and provide some of that. I think you'll get more of that as we go.

M. Pedersen : Le projet de loi C-69 ne donne pas d'indication claire quant à l'interprétation du gouvernement fédéral concernant la planification initiale ou aux critères qui s'y rapportent. Voilà où nous en sommes.

Le sénateur Woo : Très bien. Merci beaucoup.

Le sénateur Mitchell : Merci. Je suis le parrain du projet de loi. Vous avez dit quelque chose qui m'impressionne vraiment : vous n'êtes pas contre le projet de loi, mais vous voulez simplement qu'il soit plus clair. J'insiste sur la première phrase.

Je pense qu'il est possible d'apporter des précisions. Vous êtes préoccupé par le pouvoir du ministre de désigner. Je ne vous demanderai pas si, dans votre province, vous détenez ce pouvoir au niveau ministériel ou politique. J'aimerais savoir si vous êtes au courant que les restrictions à cet égard sont clairement énoncées au paragraphe 9(7), l'une des dispositions qui accordent au ministre le pouvoir de désigner.

Premièrement, cela doit être demandé. Deuxièmement, on indique qu'un projet ne peut être désigné si l'essentiel de l'exercice de l'activité concrète a commencé — de sorte que cela ne peut survenir par surprise après le début de l'activité et d'importants investissements — ou si une autorité fédérale a exercé des attributions qui lui sont conférées. Ce n'est pas comme si c'était tout à fait inattendu. Il s'agit d'un pouvoir de désigner avec d'importantes restrictions. En fait, comme je l'ai souligné, vous pourriez me dire si vous êtes au courant, mais parmi les 37 demandes depuis l'adoption de la LCEE de 2012, seulement trois demandes ont été approuvées, dont deux provenant de promoteurs, soit une société minière et une autorité portuaire. Je ne pense pas que cela pose problème. Comment en arrivez-vous à la conclusion qu'il y a un risque d'incertitude?

M. Pedersen : Encore une fois, l'incertitude tient du fait que le pouvoir du ministre de désigner inclus dans le projet de loi vise également les projets non désignés. Je sais que la liste des projets a déjà fait l'objet de discussions. Nous ne l'avons pas vue; nous espérons qu'elle existe et que nous pourrions la voir. Lorsqu'il y aura une liste de projets, le ministre aura soudainement, aux termes de ce projet de loi, le pouvoir de désigner des projets qui n'y figureront pas déjà.

Nous avons simplement besoin de précisions à ce sujet. C'est une question de clarté et de certitude. Sans cette clarté, les entreprises et les Premières Nations ne peuvent investir. À quel moment le pouvoir discrétionnaire du ministre entre-t-il en jeu? Nous avons besoin de précisions à cet égard. On ne peut se permettre qu'à mi-parcours d'un projet, le ministre puisse soudainement... C'est peut-être ce qui est écrit. Je n'ai pas lu votre projet de loi. Voilà les points qui doivent être éclaircis.

Le sénateur Mitchell : Nous pourrions vous donner des précisions. Je pense que vous en aurez plus au fil du temps.

Senator Massicotte: Could you also share that with us?

Senator Mitchell: You mentioned a big part of what you are concerned about is mining. You are aware, I'm sure, that the Mining Association of Canada is very supportive of this bill generally. Have you in contact and discussions with them?

Mr. Pedersen: Generally, they are in support but there are specific issues, and I used the Lynn Lake example. They can be generally in support but let's talk about specific projects, and we are seeing the impact.

Senator Mitchell: The one thing they really like about this is that whereas one of the sectors that is probably under CEAA 2012 that continually gets duplication of efforts in reviews between federal and provincial levels is actually the mining industry. This will address directly that key concern in the estimation of the Mining Association of Canada.

Mr. Pedersen: The jury is out on that.

The Chair: The time has expired for that question.

[*Translation*]

Senator Carignan: Minister, thank you for being here with us this morning. My question is quite simple. Constitutionally speaking, the provinces have a shared jurisdiction with the federal government for the environment. Bill C-69 puts you on an equal footing with all the other bodies. There is no special status for the province, no recognition or particular process should the province want to make a decision or do an assessment. The federal government consultation process... People often say that we can consult an entity, and it seems that you are considered just like any other organization. Does that not disturb you? Don't you think that the bill should include a special status or a specific mechanism for the province, so that you can do an environmental study, both on the substitution or other elements of the process, in the spirit of constitutional law and a co-operative relationship?

[*English*]

Mr. Pedersen: This is a concern to us. It's the lack of clarity in the bill between provincial authorities, federal authorities, now we are bringing in Indigenous authorities. Not that we dispute it but we just need clarity. Within the bill as it's presented, does not give us that.

Le sénateur Massicotte : Pourriez-vous aussi nous fournir ces explications?

Le sénateur Mitchell : Vous avez indiqué que vos préoccupations portent en grande partie sur les activités minières. Je suis certain que vous êtes au courant que l'Association minière du Canada est généralement très favorable au projet de loi. Avez-vous eu des contacts et des discussions avec eux?

M. Pedersen : Ils y sont favorables de façon générale, mais il y a des problèmes précis. J'ai utilisé l'exemple de Lynn Lake. Ils peuvent y être favorables, en général, mais parlons de projets précis et voyons quelles sont les répercussions.

Le sénateur Mitchell : L'Association minière canadienne estime notamment que la mesure législative permettra de régler un problème important qui touche l'industrie minière, l'un des secteurs assujettis à la LCEE de 2012, soit le dédoublement continu des évaluations aux échelons fédéral et provincial.

M. Pedersen : Cela reste à voir.

La présidente : Le temps est écoulé pour cette question.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Monsieur le ministre, merci d'être parmi nous ce matin. Ma question est assez simple. D'un point de vue constitutionnel, les provinces ont quand même une compétence partagée avec le fédéral en matière d'environnement. Dans le projet de loi C-69, vous êtes considéré comme toutes les autres instances. Il n'y a pas de statut spécial pour la province, pas de reconnaissance ou de processus particulier lorsque la province devra décider ou faire une évaluation. Le processus de consultation du gouvernement fédéral... On dit souvent qu'on peut consulter une instance, et il semble que vous soyez considéré comme tout autre type d'organisme. Cela ne vous choque-t-il pas? Ne trouvez-vous pas que le projet de loi devrait prévoir, pour la province, un statut spécial ou un mécanisme spécifique pour faire une étude environnementale, tant dans le processus de substitution que dans les autres éléments du processus, dans un esprit de droit constitutionnel et de relation collaborative?

[*Traduction*]

M. Pedersen : Cela nous préoccupe. Le projet de loi n'est pas clair en ce qui concerne les instances provinciales et fédérale, et on ajoute maintenant les instances autochtones. Nous ne remettons pas nécessairement cela en question, mais nous avons simplement besoin de clarté, ce qui n'est pas le cas du projet de loi dans sa version actuelle.

[Translation]

Senator Carignan: Aside from the issue of clarity, do you not think that the provinces should have a specific, special status in the bill that would take into account the fact that you are speaking government to government, and not as an ordinary entity or organization?

[English]

Mr. Pedersen: This is why we want to be included. We don't want to see the federal government coming in and imposing conditions upon a province, that the province does not see as part of this project. We need that provincial knowledge. We need the Indigenous knowledge. We need everyone to be working together. We don't need someone coming in and telling us what is best for us. Yes, they may have another opinion and they may be very justified. But we want to be included. And we are concerned that this bill takes away that ability of the province to be able to express our opinion, and we'll have opinions imposed on us that may not necessarily be valid.

Senator Neufeld: Thank you for being here. Did I misunderstand or hear you correctly when you said your deputy minister saw a draft project list? I thought in your earlier testimony you said that. Did I hear it right?

Mr. Pedersen: Our deputy minister of intergovernmental affairs, Mike Richards and Lezlee Dunn were invited to a closed door meeting with federal officials. They were sworn to secrecy before they walked into the meeting. They were given a short proposed draft list, the project list. They were not allowed to memorize, copy, or otherwise do anything with it. And then they were — don't hold me to it, but I believe the meeting was very short.

Senator Neufeld: You wouldn't know, if they were held to confidentiality, I can understand that to a degree. Would they have told you what was on the list?

Mr. Pedersen: No.

Senator Neufeld: They weren't allowed to even do that?

Mr. Pedersen: No. They were sworn to secrecy to what they took in there.

Senator Neufeld: Is it any wonder that people would be concerned? If you have a draft project list, which I think they should have, it isn't as if we just started developing projects in Canada. We have been doing it for hundreds of years.

I have one other question on public engagement. Public engagement until now has been more or less those who are affected in a large project. This bill opens it up to the world.

[Français]

Le sénateur Carignan : Pas seulement sur la question de la clarté, mais ne pensez-vous pas que les provinces devraient avoir un statut spécifique et spécial dans le projet de loi qui tient compte du fait que vous parlez de gouvernement à gouvernement, et non en tant qu'instance ou organisme régulier?

[Traduction]

M. Pedersen : Voilà pourquoi nous voulons être inclus. Nous ne voulons pas que le gouvernement fédéral intervienne et impose à la province des conditions qu'elle ne considère pas comme faisant partie intégrante du projet. Il faut tenir compte des connaissances provinciales et du savoir autochtone. Tout le monde doit travailler ensemble. Nous n'avons pas besoin qu'on intervienne et qu'on nous dise ce qui est mieux pour nous. Ils peuvent très bien avoir une opinion différente et tout à fait justifiée, mais nous voulons être inclus. Ce qui nous préoccupe, c'est que le projet de loi empêche la province de donner son avis, et qu'on pourrait nous imposer des opinions qui ne sont pas nécessairement valides.

Le sénateur Neufeld : Merci d'être ici. Je ne suis pas certain d'avoir bien compris. Avez-vous dit que votre sous-ministre a vu l'ébauche d'une liste de projets? Ai-je bien entendu?

M. Pedersen : M. Mike Richards, notre sous-ministre des affaires intergouvernementales, et Mme Lezlee Dunn ont été invités à une réunion à huis clos avec des fonctionnaires fédéraux. Avant la réunion, ils ont juré de garder le secret. On leur a présenté l'ébauche d'une liste de projets, qui était très courte. Ils n'étaient pas autorisés à la mémoriser, la copier, et cetera. Ensuite, ils ont été... Ne m'en tenez pas rigueur, mais je crois que la réunion était très courte.

Le sénateur Neufeld : Dans une certaine mesure, je comprends que vous ne le sachiez pas, s'ils ont été tenus au secret. Vous ont-ils dit ce qu'il y avait sur la liste?

M. Pedersen : Non.

Le sénateur Neufeld : Ils n'avaient même pas le droit de vous en parler?

M. Pedersen : Non. Ils ont juré de garder le secret sur tout ce qu'ils avaient appris.

Le sénateur Neufeld : Est-il étonnant que les gens soient préoccupés? S'il y a une ébauche de liste de projets, qui devrait être le cas, à mon avis... Ce n'est pas comme si on commençait à peine à développer des projets au Canada. Nous le faisons depuis des centaines d'années.

J'ai une autre question sur la participation du public. Jusqu'à maintenant, la participation du public s'arrêtait plus ou moins aux personnes touchées par les projets importants. Le projet de

Anyone can come in from any place and have standing. What's your opinion about that? Do you think that's proper or should we really be concerned about the people who are directly affected rather than what's going on in the whole world where you could get all kinds of people coming in?

I have been through those processes. I want to know what your feeling is.

Mr. Pedersen: That's why we don't necessarily oppose the bill. We would like to see improvements to it. It's about getting the scope of the project list for starters, and also the consultations that are required. We have no objection to legitimate concerns. However, if I may quote you, Senator Neufeld, when you open it up to the world, if it's an economic project that the local communities are fully supportive of, but someone from across the world comes in and says no, you can't do this. We have seen this now happen in the oil industry.

For instance, we have high grade nickel in Manitoba that is used in electric vehicles. And maybe another country will send someone in to oppose a project that's going to extract where we want to extract nickel and yet we are working for an electric vehicle thing. We are concerned about that. It's the lack of clarity within this bill that really drives our concerns and is the reason that I'm here today.

The Chair: I have a curiosity about this project list. I understand perfectly that for technical reasons and to assess the extent that will affect sectors, it is very important to know the list of projects. But one of the reasons that I have heard for keeping this secret is that this information can also be monetized, can represent advantage to the people who know this information beforehand. It can influence buying shares in mining or in petroleum. It will be revealed. Of course, it has to be revealed at a point. But when exactly in this period can some interests be put in conflict?

Mr. Pedersen: It's about trust. If the federal government can't trust our provincial officials to have a look at a project list, bring it back to our cabinet table where trust is the basis of it, I think we have a problem. Naturally the province of Manitoba is concerned about what is involved in here when we can't even see it. We wouldn't necessarily have a problem with keeping it confidential but surely to goodness between governments we can share this.

The Chair: Thank you. This is what I wanted to hear.

loi élargit cela au monde entier. N'importe qui peut se faire entendre, peu importe d'où il vient. Quelle est votre opinion à ce sujet? Est-ce acceptable, ou devrions-nous nous préoccuper des personnes qui seront directement touchées plutôt que de ce qui se passe partout dans le monde? Toutes sortes de gens pourraient intervenir.

Je suis passé par là. J'aimerais avoir vos impressions.

M. Pedersen : C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas nécessairement contre le projet de loi. Nous aimerions toutefois qu'il soit amélioré. Tout d'abord, il s'agit de connaître la portée de la liste de projets, ainsi que les consultations requises. Nous ne sommes pas contre les préoccupations légitimes. Cependant, si je peux reprendre vos paroles, sénateur Neufeld, lorsqu'on ouvre cela au reste du monde, on s'expose à une situation où, si un projet économique est pleinement appuyé par les collectivités locales, par exemple, mais qu'une personne à l'autre bout du monde s'y oppose, le projet ne peut pas aller de l'avant. Nous voyons cela se produire actuellement dans l'industrie pétrolière.

Par exemple, le Manitoba a du nickel de haute qualité qui est utilisé dans les véhicules électriques. Et peut-être qu'un autre pays enverra quelqu'un s'opposer à l'un de nos projets d'extraction de nickel, même si nous travaillons sur les véhicules électriques. Cela nous préoccupe. C'est le manque de précision dans le projet de loi qui nous préoccupe réellement et c'est la raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui.

La présidente : Je suis curieuse au sujet de cette liste de projets. Je comprends parfaitement qu'il est très important de connaître la liste de projets pour des raisons techniques et pour évaluer la mesure dans laquelle les secteurs seront touchés. Toutefois, l'une des raisons que j'ai entendues pour garder cette liste secrète concerne le fait que ces renseignements peuvent être échangés contre de l'argent, car ils pourraient représenter un avantage pour les gens qui en prendraient connaissance en premier. Ils pourraient influencer, par exemple, l'achat d'actions dans le secteur minier ou pétrolier. Ces renseignements seront révélés; ils doivent manifestement l'être à un moment donné. Mais à quel moment, pendant cette période, certains intérêts peuvent-ils entrer en conflit?

M. Pedersen : Cela revient à la confiance. Si le gouvernement fédéral ne peut pas faire confiance à nos représentants provinciaux et leur montrer la liste de projets et la ramener à notre Cabinet où la confiance est fondamentale, je pense que nous avons un problème. Naturellement, au Manitoba, nous sommes inquiets au sujet du contenu de cette liste, car nous ne pouvons même pas la voir. Nous ne serions pas nécessairement contre le fait d'assurer sa confidentialité, mais franchement, les gouvernements peuvent sûrement échanger ces renseignements entre eux.

La présidente : Merci. C'est ce que je voulais entendre.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you for coming today. With your concern about the pre-planning phase, in our meetings with proponents, they were quite happy with the pre-planning phase. That was something that they thought was an improvement. In the actual bill it says that the federal government has to say who must you consult before you start. What are the issues that they have already designated that says this is what you have to look at. They have to post it on the Internet so it's very public.

It kind of sets out the project so that a year and a half down the road it isn't, "Oh, by the way, what about this or what about that." This pre-planning phase, if done correctly — and I know if it's not done correctly then it doesn't work — could help move projects along quicker and the clock would stop less. They also said they already do it, and that what we're doing here is codifying that which proponents already do. Some even told us that they thought they had the best practice, that they do it better than the federal government, which I thought was interesting.

What is your concern with that pre-planning phase? If we're going to be getting into amendments quickly, and I'm hoping we do, how would that piece be amended to allay your fears with clarity?

Mr. Pedersen: I think what we're looking for is some recognition. Right now, there is no recognition within the bill that proponent pre-planning is recognized. Different companies have different ideas. Some companies think they've done a great job and they really haven't as compared to others.

Senator LaBoucane-Benson: That's fair.

Mr. Pedersen: Can the bill then somewhat specify what proponent pre-planning should look like? I know it's different in every case. You can't set rules for everything. Right now there is no recognition of pre-planning. Again, how does the pre-planning by a proponent fit in to provincial, federal, Indigenous assessments?

Senator LaBoucane-Benson: I think it says in here that there's the conversation at the beginning. Maybe this is something we're assuming would happen. The proponent, the province and the federal government would get together at the beginning and have that conversation. Nobody wants to see proponents doing work that's not recognized and costs money, for no reason.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci d'être ici aujourd'hui. En ce qui concerne vos préoccupations liées à l'étape de la planification préliminaire, lors de notre réunion avec les promoteurs, ils semblaient très satisfaits de cette étape. À leur avis, c'était une amélioration. Le projet de loi indique que le gouvernement fédéral doit déterminer les parties qui doivent être consultées avant le début du projet. Il doit aussi préciser les enjeux qui ont déjà été cernés et sur lesquels il faut se pencher. Ces renseignements doivent être publiés sur Internet, et ils sont donc publics.

Cela permet d'établir les grandes lignes du projet, afin qu'on ne soulève pas d'autres questions un an et demi après le lancement du projet. Si cette étape de la planification préliminaire est effectuée correctement — et je sais que si elle n'est pas effectuée correctement, cela ne fonctionnera pas —, elle pourrait contribuer à faire avancer les projets plus rapidement et à diminuer le nombre d'interruptions. Les promoteurs ont également dit qu'ils faisaient déjà cela, et que nos travaux consistaient à codifier ce qu'ils font déjà. Certains d'entre eux nous ont même dit que selon eux, ils utilisaient des pratiques exemplaires et ils s'y prenaient mieux que le gouvernement fédéral, ce que j'ai trouvé intéressant.

Qu'est-ce qui vous préoccupe au sujet de cette étape de la planification préliminaire? Si nous voulons traiter les amendements rapidement — et j'espère que nous le ferons —, comment cet élément pourrait-il être amendé pour être plus précis, afin d'apaiser vos craintes?

M. Pedersen : Je crois que nous cherchons à obtenir une certaine reconnaissance. Actuellement, le projet de loi ne reconnaît aucunement la planification préliminaire effectuée par le promoteur. Différentes entreprises ont différentes idées. Certaines entreprises jugent qu'elles font un excellent travail, mais ce n'est pas du tout le cas lorsqu'on les compare à d'autres entreprises.

La sénatrice LaBoucane-Benson : D'accord.

M. Pedersen : Dans ce cas, le projet pourrait-il préciser à quoi devrait ressembler la planification préliminaire du promoteur? Je sais que c'est différent dans chaque cas. On ne peut pas tout réglementer. Actuellement, la préparation préliminaire n'est pas reconnue. Encore une fois, comment la préparation préliminaire effectuée par un promoteur cadre-t-elle dans les évaluations menées par les provinces, le gouvernement fédéral et les Autochtones?

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je crois qu'on parle ici de la conversation qui prend place au début du processus. Peut-être que nous présumons que cela se produira, c'est-à-dire que le promoteur, la province et le gouvernement fédéral se réuniront au début du processus pour discuter de cet enjeu. Personne ne souhaite que les promoteurs effectuent du travail inutile qui n'est pas reconnu et qui entraîne des dépenses.

It seems to me that a robust pre-planning phase would make the impact assessment go faster and we could get to the project quicker. I hear your concerns and I thank you for that.

Mr. Pedersen: When it gets to the mining, you have your prospector, your exploration company and then finally your mining. With the prospector — although there is less and less, it's more now aerial and electronic — before an exploration company can get a permit, they have to have buy-in from the community in their traditional area.

This is happening already. I don't know that there's recognition of that. How do we fit that in with provincial, federal and Indigenous environmental assessments?

Senator LaBoucane-Benson: If your folks have an amendment around that, send it to the clerk. We'd really like to see it.

Mr. Pedersen: We have a number of amendments that we will be sending to you.

The Chair: Thank you very much.

Senator Massicotte: Thank you very much for being with us, minister.

As we all know, the demographics of Manitoba is such that it is extremely dependent upon a good integration of the Indigenous community whereby a significant future increase in the labour force will be in that sector. It's extremely important there's a strong working relationship and integration that is respectful and quick, as your province depends upon it.

Having said that, you also mentioned 262, the UNDRIP, which is an important aspirational, if you wish, reference point. You've specifically commented that you have questions relative to free, prior and informed consent.

I'm not saying that is right or wrong. I think it's a good document, but you expressed concern with that. What is it that you would like to see relative to those words? Is there a definitional issue that you're worried about? What's your solution to make sure this is not an impediment to getting that document finally implemented?

Mr. Pedersen: When you get into science, it's based on —

Senator Massicotte: I'm not talking about the language. I'm talking about free, prior and informed consent.

Il me semble qu'une étape de planification préliminaire bien organisée permettrait d'accélérer l'évaluation des répercussions et donc le lancement du projet. J'ai bien reçu vos préoccupations et je vous remercie de les avoir exprimées.

M. Pedersen : Dans le cas de l'exploitation minière, il y a le prospecteur, c'est-à-dire la société d'exploration, et ensuite l'exploitation minière. Dans le cas du prospecteur — même s'il y en a de moins en moins, car on a maintenant davantage recours aux survols aériens et aux instruments électroniques —, avant qu'une société d'exploration puisse obtenir un permis, elle doit obtenir l'appui de la communauté dans la région traditionnelle.

Cela se produit déjà. Je ne sais pas si on le reconnaît. Comment pouvons-nous intégrer cela aux évaluations environnementales menées par les provinces, le gouvernement fédéral et les Autochtones?

La sénatrice LaBoucane-Benson : Si votre organisme souhaite proposer un amendement sur cet élément, veuillez le faire parvenir à la greffière. Nous aimerions beaucoup le voir.

M. Pedersen : Nous avons formulé quelques amendements. Nous vous les ferons parvenir.

La présidente : Merci beaucoup.

Le sénateur Massicotte : Merci beaucoup d'être ici, monsieur le ministre.

Comme nous le savons tous, les données démographiques du Manitoba rendent la province extrêmement dépendante d'une bonne intégration de la communauté autochtone, car ses membres formeront une partie importante de la future main-d'œuvre dans ce secteur. Il est donc essentiel d'établir une relation de travail solide et de procéder à une intégration respectueuse et rapide, car votre province en dépend.

Cela dit, vous avez également mentionné le projet de loi C-262 sur la DNUDPA, qui représente un point de référence important, en quelque sorte. Vous avez précisé que vous aviez des questions au sujet du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Je ne dis pas que c'est une bonne ou une mauvaise chose. Je pense que c'est un bon document, mais vous avez formulé des préoccupations à cet égard. Que souhaitez-vous voir en ce qui a trait à ces mots? Êtes-vous préoccupé au sujet de la définition? Quelle solution proposez-vous pour veiller à ce que cela ne nuise pas à la mise en œuvre complète de ce document?

M. Pedersen : Lorsqu'on examine les données scientifiques, c'est fondé sur...

Le sénateur Massicotte : Je ne parle pas du libellé. Je parle du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Mr. Pedersen: If I may, science is fairly clearly defined by data. Regarding free, prior and informed consent, it still remains unclear if UNDRIP will be integrated into the environmental assessment. If it is, what shape or form does that take? We don't dispute that UNDRIP is there. In fact, we'll embrace it. How does it fit into this entire environmental assessment?

Senator Massicotte: If 262 is fully applied — it's a separate piece of legislation — that declaration says for anything affecting the Aboriginal community, you need free, prior and informed consent. I think it's quite clear what it intends to do. I gather you would like some clarity as to what does that mean. What is it that you'd like to say?

Mr. Pedersen: Very simply, we would like clarity on how it will be applied in this bill.

The Chair: Thank you very much.

Senator Massicotte: People have raised substitution, and Bill C-69 makes it easier to get to substitution. It works in B.C. but it probably took quite a bit of investment. Senator Neufeld shared his experience there. After much effort, they did develop a substitution agreement which works well today. Would Manitoba not do the same? Why not?

Mr. Pedersen: We are working toward that, but we still need clarity. Sorry if I sound like a broken record, but we still need to know how it will be applied within this bill. We know we have to work. We like to think of it as a positive thing. We have a young population in Manitoba, particularly in the Indigenous community, that has tremendous potential. We continue to work with them.

The Chair: Three last questions. I want to give the opportunity to colleagues who have been here from the beginning.

Senator Mockler: This is for clarity. I'd like to bring to your attention that you have some allies, minister. I've had the opportunity and honour to be at those tables for the Province of New Brunswick. There is a letter that is written by the Atlantic provinces. I'm going to read part of it, and I'd like to have your comment on it. The four Atlantic premiers wrote a letter to the Prime Minister of Canada, and it says in the letter:

M. Pedersen : Si vous me permettez d'apporter une précision, la science est clairement définie par les données. En ce qui concerne le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, on ne sait toujours pas si la DNUDPA sera intégrée à l'évaluation environnementale. Si c'est le cas, comment cela se fera-t-il? Nous ne contestons pas l'existence de la DNUDPA. En fait, nous l'adopterons d'emblée. Comment s'intègre-t-elle à l'évaluation environnementale?

Le sénateur Massicotte : Si le projet de loi C-262 est pleinement mis en œuvre — c'est une loi distincte —, selon la déclaration, vous devez obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des Autochtones pour tout ce qui touche leur communauté. Je crois que l'intention est très claire. Je crois comprendre que vous souhaitez obtenir des éclaircissements sur l'application de tout cela. Qu'aimeriez-vous dire?

M. Pedersen : En termes simples, nous aimerions qu'on nous précise comment cela sera mis en œuvre dans le cadre du projet de loi.

La présidente : Merci beaucoup.

Le sénateur Massicotte : Des gens ont soulevé la question de la substitution, et le projet de loi C-69 facilite la substitution. Cela fonctionne en Colombie-Britannique, mais il a probablement fallu effectuer des investissements importants. Le sénateur Neufeld a parlé de son expérience dans cette province. Après beaucoup d'efforts, la province a conclu un accord de substitution qui fonctionne bien aujourd'hui. Le Manitoba ne ferait-il pas la même chose? Pourquoi pas?

M. Pedersen : Nous y travaillons, mais nous avons toujours besoin de précisions. Je suis désolé de me répéter, mais nous voulons toujours qu'on nous explique comment cela sera mis en œuvre dans le cadre du projet de loi. Nous savons que nous devons effectuer des travaux. Nous aimons penser qu'il s'agit d'une chose positive. Le Manitoba a une population jeune qui a énormément de potentiel, surtout au sein de la communauté autochtone. Nous continuons de collaborer avec eux.

La présidente : Nous arrivons aux trois dernières questions. J'aimerais donner la parole aux collègues qui sont ici depuis le début.

Le sénateur Mockler : À des fins d'éclaircissements, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que vous avez quelques alliés, monsieur le ministre. J'ai eu la chance et l'honneur de participer à ces discussions pour la province du Nouveau-Brunswick. Les provinces de l'Atlantique ont écrit une lettre. Je vais lire un extrait de cette lettre, et j'aimerais ensuite que vous formuliez des commentaires. Les quatre premiers ministres provinciaux des provinces de l'Atlantique ont écrit une lettre au premier ministre du Canada, et voici un extrait :

Our assessment of Bill C-69 as it is currently drafted is that the significant changes being proposed to the scope and scale of federal environmental assessments in Canada will not meet the dual objectives of environmental protection and economic growth.

It goes on to say:

The Bill is also inconsistent with the joint management principles of the Atlantic Accord Acts and introduces considerable discretion into decision-making processes that would be predictable and science-based.

Do you have any comments on that, when we look at environmental protection and economic growth factors to be considered under Bill C-69?

Mr. Pedersen: Agreed.

Senator Mockler: Thank you.

Senator D. Black: My current count is there are eight provinces with deep concerns about Bill C-69. That's why I'm so glad to see Manitoba here today and three territories. That only leaves British Columbia and Quebec, where I have some uncertainty where they stand.

I'm a senator from Alberta. There is conversation from time to time about the possibility of getting access for Canadian oil in Alberta through Churchill. How would Bill C-69 affect such an opportunity?

Mr. Pedersen: That would be for me to prejudge what the environmental assessment is, but I would think it would be very difficult.

Senator D. Black: Thank you very much.

Senator Pratte: Thank you, minister, for being here. You expressed some concern regarding what relationship Indigenous knowledge would have with scientific information, if both are in contradiction. I notice, in the factors to be considered in section 22, that scientific information is not mentioned, which in my view is a bit strange.

Have you given any thought to how, in the act, we could clarify this? It's my impression that this would be on a case-by-case basis so that, if at one point we find on a specific project that scientific information is not in agreement with Indigenous knowledge, the panel or the agency will have to decide. I'm not sure how we can correct or clarify this in the act

Selon notre évaluation de la version actuelle du projet de loi C-69, les changements importants proposés à la portée et à l'échelle des évaluations environnementales fédérales au Canada ne permettront pas d'atteindre les deux objectifs liés à la protection environnementale et à la croissance économique.

Les auteurs poursuivent en disant :

Le projet de loi est également incompatible avec les principes de gestion commune prévus dans les lois de mise en œuvre des Accords de l'Atlantique et il introduit un pouvoir discrétionnaire considérable dans les processus de prise de décisions qui seraient prévisibles et fondés sur la science.

Aimeriez-vous formuler des commentaires sur ces extraits et relativement aux facteurs liés à la protection de l'environnement et à la croissance économique dont il faut tenir compte dans le projet de loi C-69?

M. Pedersen : Je suis d'accord.

Le sénateur Mockler : Merci.

Le sénateur D. Black : Selon mes calculs, à ce jour, huit provinces ont exprimé de graves préoccupations liées au projet de loi C-69. C'est la raison pour laquelle je suis si content de voir des représentants du Manitoba et des trois territoires ici aujourd'hui. Il reste seulement la Colombie-Britannique et le Québec, mais je ne suis pas sûr de leur position.

Je suis un sénateur de l'Alberta. De temps en temps, on parle de la possibilité d'avoir accès au pétrole canadien de l'Alberta en passant par Churchill. Quelles seraient les répercussions du projet de loi C-69 sur une telle initiative?

M. Pedersen : Il faudrait que je connaisse les résultats de l'évaluation environnementale à l'avance, mais je pense que ce serait très difficile.

Le sénateur D. Black : Merci beaucoup.

Le sénateur Pratte : Monsieur le ministre, je vous remercie d'être ici aujourd'hui. Vous avez exprimé certaines préoccupations liées à la relation entre le savoir traditionnel des Autochtones et les connaissances scientifiques, c'est-à-dire que vous voulez savoir si ces deux notions pourraient se contredire. Je remarque qu'on ne mentionne pas les connaissances scientifiques dans les facteurs dont il faut tenir compte dans l'article 22, ce que je trouve un peu étrange.

Avez-vous réfléchi à la façon dont nous pourrions préciser cela dans la loi? J'ai l'impression qu'on traitera cette question au cas par cas, c'est-à-dire que si on se rend compte que les connaissances scientifiques ne correspondent pas au savoir traditionnel des Autochtones dans un projet particulier, le groupe de travail ou l'organisme responsable devra prendre une décision

Mr. Pedersen: If I may, with great care, I don't agree with your statement that they're at odds, traditional knowledge —

Senator Pratte: I'm not saying they are. They could be.

Mr. Pedersen: In our experience in Manitoba, what we have found is working, is that — and again I'll use a mining company as an example — we have our Island Lake area right now. There are four communities there working with a resource company and they are what they call the red dot areas. These are traditional areas. That's a no-go zone. They're mapping out those first because, regardless of what resources are there, this traditional knowledge will take precedence.

We are very conscious of traditional knowledge, and it is a factor because that's why we do the section 35 consultations. But it begins long before that with the proponents working with the communities about traditional knowledge and areas.

Senator Pratte: What is your concern? You did express some concern as to how scientific information would be taken into account, considering the fact that Indigenous knowledge will be — and that's a good thing, I don't disagree with that — also taken into account?

Mr. Pedersen: We want to make sure that all factors are taken into consideration, taking into account traditional knowledge and scientific data. How do you define traditional knowledge? That's the question. It could be used as a way to stop any potential production. Is there a definition of traditional knowledge? This is our concern with UNDRIP and how it's applied.

I don't know that can you write this into legislation because every community is different. If you write it into legislation, it's there, but that's not really working with the traditional knowledge of a community if there's a law out there. Traditional knowledge is not a law. It's handed down through generations.

Senator Pratte: Thank you

The Chair: I have a clarification that the word “traditional” has been removed. It's now called “Indigenous knowledge.”

Guests, thank you very much for your interesting discussion.

à cet égard. Je ne suis pas certain de la façon dont nous pouvons corriger ou préciser cela dans la loi.

M. Pedersen : Si vous me le permettez, je suis respectueusement en désaccord avec votre affirmation selon laquelle ces connaissances se contredisent, et que le savoir traditionnel...

Le sénateur Pratte : Je ne dis pas qu'elles se contredisent. Je dis qu'elles pourraient se contredire.

M. Pedersen : Au Manitoba, notre expérience nous a permis de conclure que ce qui fonctionne — et encore une fois, j'utiliserai l'exemple d'une société d'exploitation minière —, c'est que nous avons maintenant notre région d'Island Lake. Quatre collectivités travaillent avec une société d'extraction des ressources dans cette région, et ce sont ce qu'on appelle des zones rouges. Ce sont des régions traditionnelles; elles sont interdites. On les délimite en premier sur la carte, car peu importe les ressources qui s'y trouvent, le savoir traditionnel aura préséance.

Nous sommes très conscients du savoir traditionnel; c'est un facteur dont nous tenons compte, et c'est la raison pour laquelle nous menons les consultations prévues dans l'article 35. Toutefois, le processus débute bien avant cela, lorsque les promoteurs collaborent avec les collectivités au sujet des régions et du savoir traditionnels.

Le sénateur Pratte : Qu'est-ce qui vous préoccupe? Vous avez exprimé quelques préoccupations sur la façon dont on tiendrait compte des renseignements scientifiques, étant donné le fait qu'on tiendra également compte du savoir traditionnel — et c'est une bonne chose, je ne suis pas en désaccord avec cela.

M. Pedersen : Nous voulons veiller à ce que tous les facteurs relatifs au savoir traditionnel et aux connaissances scientifiques soient pris en compte. Comment définit-on le savoir traditionnel? C'est ce qu'il faut savoir. Cet élément pourrait être utilisé pour interrompre toute production potentielle. Existe-t-il une définition du savoir traditionnel? C'est ce qui nous préoccupe au sujet de la DNUDPA et sa mise en œuvre.

Je ne suis pas sûr qu'on puisse codifier cela dans une loi, car chaque collectivité est différente. Si on codifie cela dans une loi, c'est une mesure concrète, mais on ne travaille pas vraiment avec le savoir d'une collectivité s'il y a une loi à cet égard. En effet, le savoir traditionnel n'est pas une loi. Il se transmet d'une génération à l'autre.

Le sénateur Pratte : Merci.

La présidente : On m'a précisé que le mot « traditionnel » avait été éliminé. On parle maintenant de « savoir autochtone ».

J'aimerais remercier les témoins de la discussion intéressante que nous avons eue avec eux.

Colleagues, don't go away. We have the last panel of 30 minutes, and then we will have an in camera 30-minute meeting.

Welcome to the third portion of this meeting of Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. We continue our study on Bill C-69.

We now welcome from Petroleum Services Association of Canada, Mr. Gary G. Mar, President and Chief Executive Officer; and Duncan Au, Board Chairman.

I don't have your name. Do you want to introduce yourself, please?

Elizabeth Aquin, Senior Vice-President, Petroleum Services Association of Canada: Elizabeth Aquin, Senior Vice-President, Petroleum Services Association of Canada.

The Chair: Perfect. Thank you very much for joining us. I invite you to proceed with your opening statements, after which we will go to a period of questions and answers.

Gary G. Mar, President and Chief Executive Officer, Petroleum Services Association of Canada: Good morning, senators. Thank you very much for the opportunity to provide input on this very critical issue to our industry.

Bill C-69, as written, will have serious negative impacts on the petroleum services sector.

The Petroleum Services Association of Canada, or PSAC, is a national trade association representing the service, supply and manufacturing sectors within the upstream petroleum industry. Our members provide innovation, technology and expertise to energy explorers and producers, also known as E&P companies, both here in Canada and internationally.

The oil and gas industry represent over 500,000 jobs across Canada. Those jobs, however, are dependent upon investment of capital. Unfortunately, we have seen a massive drop in capital investment of over 50 per cent from \$81 billion in 2014 to just \$41 billion in 2018.

The outcome has been, for our industry, devastating. Over 100,000 jobs have been lost, largely middle class. They have disappeared since 2015, including manufacturing jobs that work for PSAC members both in Ontario and in Quebec. It has impacted rotational workers from Atlantic Canada, and we are the largest employer of Indigenous people. It has affected them as well.

Chers collègues, ne partez pas. Nous aurons le prochain groupe de témoins pendant 30 minutes, et nous aurons ensuite une réunion à huis clos de 30 minutes.

Bienvenue à la troisième partie de cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-69.

Nous accueillons maintenant, de la Petroleum Services Association of Canada, M. Gary G. Mar, président et chef de la direction, et Duncan Au, président du conseil d'administration.

Je n'ai pas votre nom. Pourriez-vous vous présenter, s'il vous plaît?

Elizabeth Aquin, vice-présidente principale, Petroleum Services Association of Canada : Elizabeth Aquin, vice-présidente principale, Petroleum Services Association of Canada.

La présidente : Excellent. Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui. Je vous invite à livrer vos exposés. Nous passerons ensuite aux questions.

Gary G. Mar, président et chef de la direction, Petroleum Services Association of Canada : Bonjour, mesdames et messieurs. Je vous remercie de me donner l'occasion de formuler des commentaires sur cet enjeu extrêmement important pour notre industrie.

Le projet de loi C-69, dans sa version actuelle, aura de graves répercussions négatives sur le secteur des services pétroliers.

La Petroleum Services Association of Canada, ou la PSAC, est une association professionnelle nationale qui représente les secteurs des services, de l'approvisionnement et de la fabrication au sein de l'industrie pétrolière. Nos membres fournissent des services en matière d'innovation et de technologie, ainsi qu'une expertise, aux explorateurs et producteurs d'énergie, soit les entreprises d'exploration et de production, ici au Canada et à l'échelle internationale.

L'industrie pétrolière et gazière représente plus de 500 000 emplois d'un bout à l'autre du Canada. Toutefois, ces emplois dépendent d'investissements de capitaux. Malheureusement, nous avons observé une baisse marquée de l'ordre de 50 p. 100 des investissements en capitaux, qui sont passés de 81 milliards de dollars en 2014 à tout juste 41 milliards de dollars en 2018.

Cela a entraîné des conséquences dévastatrices sur notre industrie. En effet, plus de 100 000 emplois ont été perdus, surtout au sein de la classe moyenne. Ils ont disparu depuis 2015 et il s'agissait notamment d'emplois dans des entreprises de fabrication qui travaillent pour les membres de la PSAC en Ontario et au Québec. Cela a eu des répercussions sur les travailleurs sur rotation du Canada atlantique et comme nous sommes le plus grand employeur d'Autochtones, cela les a également touchés.

What began in late 2014 as a downturn due to low commodity prices, which is a situation outside of the control of a federal or a provincial government, there has been an escalation of a dramatic flight of capital in response to issues that are within the control of government, including competitiveness, regulatory uncertainty and the cumulative effect of a tanker moratorium, clean fuel standard, methane emissions reduction regulations, carbon taxes and, finally, Bill C-69.

Given that we cannot get infrastructure built or competitiveness issues resolved, the flight of capital continues and our forecast is grim. Bill C-69, as it stands, will only make things worse.

With investors looking for regulatory certainty and firm timelines that this bill in its current form fails to deliver, we will continue to sacrifice billions of dollars of economic prosperity and growth and jobs will continue their flight to other countries.

I'd like to turn our presentation over to Mr. Duncan Au, the chair of the board of PSAC and the president and CEO of CWC Energy Services Corp., a public company providing drilling rig, service rig and coil tubing services.

Duncan Au, Board Chairman, Petroleum Services Association of Canada: Thank you, Gary.

The impact of such an immense drop in capital investment in the energy industry has been devastating not only for workers but also for companies. Many have already gone into receivership while others are holding on by a thread. Out of the necessity to survive, many companies are seeking opportunities in other countries, where Canadian technology, expertise, equipment and people are highly valued and sought after and willing to pay a fair price.

Our company is an example. Since our inception in 2005, CWC has been a purely Canadian company. In 2014, we employed 619 people. By the end of 2015, we had reduced our workforce by 41 per cent, to 366 employees. As oil prices started recovering in the second half of 2016 and 2017, and thinking that the worst was behind us, CWC invested \$37.5 million by acquiring one of our competitors and grew our workforce to 768 employees.

By 2018, though, activity had slowed significantly and CWC's employee count dropped 25 per cent, to 580 employees. We cannot keep investing in Canada only to see our growth taken away or stalled due to government policies.

Ce qui, au départ, à la fin de 2014, était un ralentissement causé par la faiblesse des prix des produits — une situation qui échappe au contrôle du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial —, a conduit à une importante fuite de capitaux en réaction à des choses sur lesquelles le gouvernement peut exercer un contrôle, dont la concurrence, l'incertitude réglementaire et les effets cumulatifs d'un moratoire relatif aux pétroliers, d'une norme sur les carburants propres, d'une réglementation visant à réduire les émissions de méthane, d'une taxe sur le carbone et, enfin, du projet de loi C-69.

Étant donné que nous n'arrivons pas à construire des infrastructures ou à régler des problèmes de concurrence, la fuite de capitaux se poursuit et nos prévisions sont sombres. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-69 ne fera qu'aggraver la situation.

Puisque dans sa forme actuelle, le projet de loi ne fournit pas la certitude réglementaire et les délais fermes que les investisseurs recherchent, nous continuerons de sacrifier des milliards de dollars en prospérité économique et en croissance et les emplois continueront d'aller vers d'autres pays.

J'aimerais maintenant céder la parole à M. Duncan Au, président du conseil d'administration de notre association et président et directeur général de CWC Energy Services Corp., une société ouverte qui fournit des services concernant les appareils de forage, les appareils d'entretien et les tubes spiralés.

Duncan Au, président du conseil d'administration, Petroleum Services Association of Canada : Merci, Gary.

Les répercussions d'une baisse aussi énorme des investissements en capitaux dans le secteur de l'énergie sont dévastatrices non seulement pour les travailleurs, mais également pour les entreprises. Bon nombre ont déjà été mises sous séquestre tandis que d'autres ne tiennent que par un fil. Pour survivre, de nombreuses entreprises cherchent des débouchés dans d'autres pays, où la technologie, l'expertise, l'équipement et les gens du Canada sont très prisés, des pays qui sont prêts à payer un juste prix.

Notre entreprise en est un exemple. Depuis ses débuts, en 2005, il s'agit d'une entreprise purement canadienne. En 2014, elle comptait 619 employés. À la fin de 2015, elle a réduit sa main-d'œuvre de 41 p. 100, à 366 employés. Au moment où les cours du pétrole commençaient à remonter dans la seconde moitié de 2016 et de 2017, et où nous pensions que le pire était derrière nous, CWC a investi 37,5 millions de dollars dans l'acquisition de l'un de ses concurrents et a augmenté le nombre d'employés à 768.

En 2018, cependant, les activités avaient beaucoup ralenti et le nombre d'employés a diminué de 25 p. 100, soit à 580 employés. Nous ne pouvons pas continuer à investir au Canada et voir notre croissance stagner en raison de politiques gouvernementales.

Sadly, many domestic and international energy companies have already exited Canada over the last five years. This is a tragic loss for Canada and Canadian jobs.

We must compete globally for capital investment. Therefore, we must remove uncertainty and other impediments to investment or we lose and other countries win.

Canada must decide if we want to produce our oil and gas or not. Such overarching public policy and political decisions should not be made through regulatory approval processes for individual projects. Accordingly, we recommend the following amendments to Bill C-69: one, remove the politicization of the process; two, reinstate criteria for intervener status; three, define success criteria for duty to consult; four, remove assessment of downstream GHG emissions; five, remove assessment of the intersection of sex and gender with other identity factors; six, establish hard timelines; and, seven, include assessment of economic benefits.

Much is at stake for our industry and for all of Canada with this bill, including jobs, economic prosperity and growth. Accordingly, we urge you to use your power of sober, second thought to you impel the federal government to take the time to get this bill right for Canadians. Thank you very much

The Chair: We will go right to question period.

Senator MacDonald: Thank you, all of you, for being here this morning.

When we think of the Petroleum Services Association of Canada, we normally think of the west. A lot of testimony has come to us from the Premier of Alberta, the official opposition in Alberta, the legislative assembly of Saskatchewan — all have a lot of trouble with this bill and have come out strongly against this bill. Initially, outside of the Prairies, there didn't seem to be the same sort of immediate urgency across the country.

You have, of course, involvement right across the country with your organization. Are you finding that Canadians in the East Coast and in other parts of the country are becoming more aware of the problems with this bill? What sort of feedback are you getting from outside of the Prairies?

Mr. Mar: As PSAC, we have members that go from coast to coast. We have companies that are members from British Columbia to Newfoundland and Labrador. A number of our companies also work with rotational workers. On any trip that you take from Calgary or Edmonton that comes through Toronto, or even Ottawa, you'll find people going back to places like Nova Scotia and Newfoundland and Labrador. They understand the importance of the energy sector to other parts of the country.

Malheureusement, de nombreuses sociétés d'énergie nationales et internationales ont déjà quitté le Canada ces cinq dernières années. C'est une perte tragique pour le pays et les emplois au Canada.

Nous devons être en mesure de rivaliser à l'échelle mondiale pour les investissements de capitaux. Par conséquent, nous devons éliminer l'incertitude et d'autres obstacles aux investissements; sinon, nous perdrons au profit d'autres pays.

Le Canada doit décider si oui ou non nous voulons produire notre pétrole et notre gaz. De telles décisions politiques et de politiques publiques ne devraient pas être prises dans le cadre de processus d'approbation réglementaire de projets. Ainsi, nous recommandons des amendements au projet de loi C-69 : éliminer la politisation du processus; rétablir des critères pour le statut d'intervenant; définir les critères de réussites quant à l'obligation de consulter; retirer l'évaluation des émissions de GES en aval; retirer la prise en compte de l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires; établir des délais fermes; et inclure une évaluation des retombées économiques.

Le projet de loi met beaucoup de choses en jeu pour notre industrie et l'ensemble du Canada, y compris des emplois, la prospérité économique et la croissance. Par conséquent, nous vous exhortons à utiliser votre pouvoir de second examen objectif pour pousser le gouvernement fédéral à apporter des corrections au projet de loi pour les Canadiens. Merci beaucoup.

La présidente : Nous passons tout de suite aux questions.

Le sénateur MacDonald : Je vous remercie tous de votre présence ce matin.

Nous associons habituellement votre association à l'Ouest du pays. Nous avons reçu de nombreux témoignages de la première ministre de l'Alberta, de l'opposition officielle en Alberta, de l'Assemblée législative de la Saskatchewan — tous considèrent que le projet de loi pose problème et s'opposent fortement à son adoption. Au départ, en dehors des Prairies, il ne semble pas y avoir eu le même type d'urgence au pays.

Bien entendu, votre organisation a des liens partout au pays. Constatez-vous que les Canadiens de la côte Est et d'ailleurs au pays sont plus conscients des problèmes que pose le projet de loi? Quel genre de rétroaction d'autres provinces que celles des Prairies vous fournissent-elles?

M. Mar : Notre association compte des membres partout au pays. Elle comprend des entreprises de partout, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve-et-Labrador. De plus, un certain nombre d'entre elles ont des travailleurs sur rotation. De Calgary ou d'Edmonton à Toronto ou même à Ottawa, on verra des gens qui retournent à des endroits comme la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Ils sont conscients de l'importance qu'a le secteur de l'énergie pour d'autres régions du pays.

The other area that's quite important is the manufacturing sector in Ontario and Quebec. Many companies rely upon the energy sector in the Western Canada Sedimentary Basin that manufacture the pipe or the steel that comes out of Sault Ste. Marie. One of our members is Tenaris. A large portion of their revenue for their plant in Sault Ste. Marie is in operation because of the matériel they are producing for the oil and gas sector.

This is not strictly an Alberta or even a Western Canada issue. It is an issue that goes from coast to coast. We do hear from our members, and the people who are suppliers to our members, about how concerned they are about the issue of how healthy the oil and gas industry is.

Senator MacDonald: I think there's a lack of appreciation, but it is growing; I know it. How many people, in places like Nova Scotia, are actually directly employed by the oil patch even though they live and operate out of Nova Scotia.

I saw the seven points you brought up, Mr. Au. The first one is to remove the politicization of the process. Could you elaborate on that a bit?

Mr. Au: As the bill, as we currently read it, would suggest that decision-making is in the hands of a minister of environment at the end of the bill. A lot of work done up to that point in time — billions of dollars, in fact, are being spent by certain energy companies to get to that point.

With the position that a minister would have, and their ability to hear from all Canadians as well as outsiders, we don't feel it's going to be necessarily an objective process. We feel it will be a subjective process after all the objectivity of experts that are done from a regulatory perspective is going to be put in there only to come up with perhaps a subjective decision at the end of the day.

That then begs the question, from a capital investment perspective, from day one, who is ever going to put a single dollar into a project, only to come out with an uncertain outcome that is based upon a politicized process?

Mr. Mar: If I may supplement that, one of the purposes of administrative law is to take political decisions out of the hands of politicians and place it in the hands of subject experts. That's what we seek, namely, for subject experts to be able to move the process forward.

Government has the responsibility to establish the parameters by which a quasi-judicial administrative tribunal exercises its authority. The problem with politicizing the process is you will invariably have ministers, members of Parliament, people within certain areas, who will lobby the minister to exercise his or her jurisdiction in a certain way. The consequence will be that issues that may be in the national interest will take a secondary back seat to those of political interest.

L'autre élément important, c'est le secteur manufacturier en Ontario et au Québec. Bon nombre d'entreprises dépendent du secteur de l'énergie dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien pour les tuyaux ou l'acier qui vient de Sault Ste. Marie. Tenaris est l'un de nos membres. Une forte proportion des recettes de son usine de Sault Ste. Marie est liée au matériel qu'elle produit pour le secteur pétrolier et gazier.

Ce n'est pas une question qui touche uniquement l'Alberta ou l'Ouest canadien. Elle touche tout le pays. Nos membres et leurs fournisseurs nous disent à quel point la question de la santé du secteur pétrolier et gazier les préoccupe.

Le sénateur MacDonald : Je crois qu'il y a un manque de compréhension, mais je sais que les choses s'améliorent à cet égard. En fait, dans des endroits comme la Nouvelle-Écosse, beaucoup de gens travaillent directement pour le champ de pétrole même s'ils vivent en Nouvelle-Écosse.

J'ai vu les sept points que vous avez soulevés, monsieur Au. Concernant le premier, il s'agit de retirer la politisation du processus. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

M. Au : Dans sa forme actuelle, à la fin, le projet de loi laisse entendre que la prise de décision relève du ministre de l'Environnement. Bien des travaux effectués jusque là... En fait, des milliards de dollars sont dépensés par certaines entreprises pour en arriver là.

Compte tenu du point de vue qu'un ministre aurait, et de sa capacité d'entendre le point de vue de tous les Canadiens, de même que de gens de l'extérieur, nous n'avons pas l'impression que le processus sera nécessairement objectif. Nous croyons qu'il s'agira d'un processus subjectif; après les études objectives menées par des spécialistes d'un point de vue réglementaire, on en arrivera à une décision subjective au bout du compte.

On peut alors se demander, du point de vue des investissements de capitaux, dès le départ, qui voudra investir un seul dollar dans un projet à l'issue incertaine qui se fonde sur un processus politisé?

M. Mar : Si vous me le permettez, j'ajouterais que l'un des objectifs du droit administratif est d'enlever aux politiciens la prise de décision politique et de la confier à des spécialistes. C'est ce que nous voulons, soit que des spécialistes puissent faire avancer le processus.

Le gouvernement a la responsabilité d'établir les paramètres que suit un tribunal administratif quasi judiciaire dans l'exercice de ses pouvoirs. Le problème que pose la politisation du processus, c'est qu'il y aura toujours des ministres, des députés, des membres de certains secteurs qui feront des pressions auprès du ministre pour qu'il exerce sa compétence d'une certaine manière. Il en résultera que les questions d'intérêt national seront reléguées au second plan par rapport aux intérêts politiques.

From my perspective, if you don't want the PMO, or ministers, or others exercising undue pressure upon an individual minister, then you shouldn't do this. What we really want is projects that are in the national interest to be able to survive the individual aspirations of a member of Parliament or even a group of members of Parliament. That's why the process must not be politicized.

Senator Simons: Mr. Mar, I remember when you were a politician. I remember when you were the Minister of the Environment in Alberta. I put "climate change" and "Gary Mar" into Google and came out with this quote:

There is no neutrality on the issue of climate change.
There can be no spectators.

You said that, I think, a long time ago. You've been a Minister of the Environment. You know how vital it is that there be rigorous evaluation of the environmental impacts of any project.

If you think that the current legislation overpoliticizes the role of the minister, at what point should the accountable, democratically elected minister have a role to play in deciding which projects do and which don't go ahead?

Mr. Mar: It's a very important point that a minister of the Crown should be able to establish and advocate for the type of legislation that makes sense and is necessary for the discharge of the duties and responsibilities under the portfolio. That part is clear.

Whether I would want to have a ministerial jurisdiction or discretion to override a particular project purely on the purpose of the environment is not something I would offer or want. When I was Minister of Environment, we had really three different spheres of public policy: There was energy, environment and economic development. Those three spheres largely existed separately. Today, we appreciate and understand that, in a Venn diagram, we want to see overlap, because you cannot have any kind of economic development without access to affordable, reliable energy. You cannot develop any kind of energy, including renewables, without some impact on the environment. We seek harmony and a symbiotic relationship among and between these three public policy issues.

If you ask me if I stand by the statement I made in 1999, the answer is "yes." It is important for a Minister of Environment to speak strongly on matters that relate to the environment. That does not mean I would want the authority, jurisdiction or discretion to stop a project based solely on looking at it through the lens of the environment.

Senator Neufeld: Thank you for being here today. It's good to hear your presentation.

À mon sens, si l'on ne veut pas que le Cabinet du premier ministre, des ministres ou d'autres acteurs exercent des pressions indues sur un ministre, alors on ne devrait pas faire cela. Ce que nous voulons vraiment, c'est que les projets qui servent l'intérêt national puissent résister aux aspirations individuelles d'un député, voire d'un groupe de députés. Voilà pourquoi le processus ne doit pas être politisé.

La sénatrice Simons : Monsieur Mar, je me rappelle de l'époque où vous étiez politicien, où vous étiez le ministre de l'Environnement de l'Alberta. J'ai fait une recherche dans Google avec votre nom et « changement climatique » et j'ai trouvé une citation.

Lorsqu'il s'agit de la question du changement climatique, la neutralité n'existe pas. Il ne peut y avoir de spectateurs.

Vous avez dit cela, je crois, il y a longtemps. Vous avez été ministre de l'Environnement. Vous savez à quel point une évaluation rigoureuse des impacts environnementaux de tout projet est essentielle.

Si vous croyez que les mesures législatives actuelles politisent trop le rôle du ministre, à quel moment le ministre responsable élu démocratiquement devrait avoir un rôle à jouer lorsqu'il s'agit de déterminer quels projets sont mis en œuvre et lesquels ne le sont pas?

M. Mar : Il est très important qu'un ministre de la Couronne doive être en mesure d'établir et de défendre le type de mesures législatives qui sont sensées et nécessaires à l'exercice des fonctions et des responsabilités du portefeuille. Cet aspect est clair.

Je ne voudrais pas que la compétence ou la discrétion ministérielles bloquent un projet exclusivement pour des facteurs environnementaux. Quand j'étais ministre de l'Environnement, il y avait trois domaines de politique publique différents : l'énergie, l'environnement et le développement économique. Ces trois domaines étaient distincts. Aujourd'hui, nous comprenons que, dans un diagramme de Venn, nous voulons voir des chevauchements, car tout développement économique ne va pas sans l'accès à une énergie abordable et fiable. On ne peut développer des énergies, quelles qu'elles soient, y compris les énergies renouvelables, sans qu'il n'y ait d'effets sur l'environnement. Nous recherchons une harmonie et une symbiose entre ces trois questions de politique publique.

Si vous me demandez si je maintiens ce que j'ai dit en 1999, eh bien, oui. Il est important qu'un ministre de l'Environnement se prononce sur des questions liées à l'environnement. Cela ne signifie pas que je souhaiterais que l'autorité, la compétence ou la discrétion d'un ministre bloquent un projet uniquement en fonction de facteurs environnementaux.

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie de votre présence. Merci de votre exposé.

I want to ask a couple of things. You listed seven issues. One was “include the assessment of economic benefits,” which I totally agree with. I think you have actually touched on that very well. Of the other two things, one is “remove the assessment of downstream greenhouse gas emissions.” Maybe I have missed something, but could you help me a little bit where that is? Then, also, the “reinstate criteria” for the intervenor status — I think I know what you mean, but I would like you to expand on it.

Mr. Mar: When we look at the environmental impact that is established under this legislation, we have to take into account how our users of the ultimate product that we produce — being fossil fuel energy — uses it. GHG emissions are counted as part of the environmental assessment. I think that’s preposterous. We wouldn’t ask Bombardier to account for how their planes are used in another country and to account for GHG emissions. We wouldn’t ask Ford Motor Company out of Oakville to do the same thing with the cars and trucks they produce.

We think it is an improper consideration for that to be considered in the environmental impact of this industry, singling it out from others.

With respect to intervenor status, I haven’t had the advantage of being the sponsor of the bill. I haven’t read it nearly to the kind of detail that Senator Mitchell has. As I read it, I understand intervenor status to be “y’all come;” anyone who wants in can say something about this particular bill. Allowing that will allow a whole host of people who are not actually directly affected by whatever project is being put forward to be able to have a say in this, some of them funded by foreign agencies and some who may have nothing to do at all with the project other than a purpose to delay it.

Such a privilege of who has intervenor status should be restricted only to those Canadians who are actually impacted by the project. That will help speed up the process as opposed to having a lot of people saying something about a particular project that, frankly, wouldn’t be particularly probative.

The Chair: I will continue on this question, but before that, Mr. Au, you said there are billions of dollars that have been lost in investment over the last five years. That has nothing to do with Bill C-69; that has to do with the previous legislation. That’s just for clarification.

Concerning this intervenor point, it’s interesting what you are saying. You are saying that for national projects, we shouldn’t be a stop. You are saying that people who are not affected come to a place to stop the project. But, for example, if something happens on the B.C. coast and affects Albertans because they can not bring their oil to shore, should we tell Albertans “don’t come

J’ai deux ou trois questions. Vous avez énuméré sept éléments. Il y avait entre autres l’idée d’inclure l’évaluation des retombées économiques, et je suis complètement d’accord avec vous. Je crois que vous en avez très bien parlé. L’une des autres idées consiste à retirer l’évaluation des émissions de gaz à effet de serre en aval. Il y a peut-être quelque chose que je n’ai pas compris, mais pourriez-vous m’expliquer un peu de quoi il s’agit? Ensuite, vous avez parlé de l’idée de rétablir des critères pour le statut d’intervenant — je crois comprendre ce que vous voulez dire, mais j’aimerais que vous donniez plus de détails.

M. Mar : Lorsque nous examinons les répercussions environnementales telles que définies dans le projet de loi, nous devons tenir compte de la façon dont les utilisateurs du produit que nous produisons — soit des énergies fossiles — l’utilisent. Les émissions de GES sont comptées dans le cadre de l’évaluation environnementale. Je crois que c’est absurde. Nous ne demanderions pas à Bombardier de rendre compte de la manière dont ses avions sont utilisés dans un autre pays et des émissions de GES. Nous ne demanderions jamais à Ford, à Oakville, de faire la même chose avec les voitures et les camions qu’elle produit.

Nous croyons qu’il est inapproprié que cela soit pris en compte dans les répercussions environnementales de cette industrie, de la distinguer d’autres industries.

En ce qui a trait au statut d’intervenant, je n’ai pas l’avantage de parrainer le projet de loi. Je ne l’ai pas lu autant en détail que le sénateur Mitchell. D’après ce que j’ai lu, le statut d’intervenant sera accordé à n’importe qui. Toute personne qui veut être de la partie pourra s’exprimer au sujet du projet de loi. En permettant cela, on permettra à une foule de gens qui ne sont pas directement touchés par un projet proposé de se prononcer, dont certains qui sont financés par des organismes étrangers et certains qui n’ont peut-être aucun lien avec le projet, à part qu’ils veulent retarder les choses.

Un tel privilège de se voir accorder le statut d’intervenant ne devrait être réservé qu’aux Canadiens qui sont touchés par le projet. Cela contribuerait à accélérer le processus. Sinon, on se retrouvera dans une situation où un grand nombre de personnes diront quelque chose au sujet d’un projet qui, honnêtement, ne serait pas particulièrement probant.

La présidente : Je vais poursuivre dans la même veine, mais auparavant, monsieur Au, vous avez dit que des milliards de dollars en investissements ont été perdus ces cinq dernières années. Cela n’a rien à voir avec le projet de loi C-69, mais avec les mesures précédentes. Je voulais seulement le préciser.

En ce qui concerne votre point sur les intervenants, ce que vous dites est intéressant. Vous dites que pour des projets nationaux, nous ne devrions pas être un frein. Vous dites que des gens qui ne sont pas touchés se rendent à un endroit pour empêcher la mise en œuvre du projet. Or, par exemple, si quelque chose se produit sur la côte de la Colombie-Britannique

because it's a project that touches only the coast of B.C.?"? I find a little bit of contradiction in this.

Mr. Mar: I understand your position. That's not quite what I said. Canadians who have a real and demonstrable tie to the particular issue should be able to be an intervenor. In the case of an Alberta company that is a producer of oil and gas, if there is a pipeline project in British Columbia, there is clearly a connection between the Alberta oil company and the ability to get that pipeline permitted.

It was me who actually said that from 2014 to 2018, there has been a dramatic reduction in the amount of investment in the sector. What the minister from Manitoba talked about, I think, is probative, because he talked about the uncertainty the Bill C-69 process creates. Nobody is going to be putting a billion dollars into a project not knowing what all of the circumstances are that will be relevant contained within this bill.

I would concede that much of the reduction in the amount of investment from 2014 to 2018 was, in part, because of issues outside of the control of government. We cannot control supply of oil out of Saudi Arabia. We cannot control slowing demand in China, but even our own Canada Pension Plan Investment Board, the CPPIB, and Williams have formed a \$3.8-billion shale gas venture. Even our own pension board recognizes that the regulatory uncertainty that exists with the current legislation and the proposed Bill C-69 is placing a chilling effect on investment in Canada. CPPIB is investing in the United States instead. The United States has never produced more oil in its history, and is now set to become the second and perhaps the first-largest exporter of oil in the world. They may overcome Saudi Arabia.

I can tell you from Duncan's experience, from the private sector, a lot of the materiel, human capital, ingenuity and technology that has been developed in Canada is moving south of the border. They cannot see a pathway, currently, with Bill C-69 that would do anything that would change that exodus of human capital, high technology and money.

The Chair: We asked the previous witness if they have done a comparison between what happened with the previous legislation and this legislation. Have you done that exercise?

Mr. Mar: We have not.

The Chair: Thank you.

et touche les Albertains parce qu'ils ne pourront alors pas acheminer leur pétrole jusqu'à la côte, devrions-nous dire aux Albertains de ne pas venir parce que c'est un projet qui ne concerne que la côte de la Colombie-Britannique? J'y vois une petite contradiction.

M. Mar : Je comprends votre point de vue. Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit. Les Canadiens qui sont réellement touchés devraient pouvoir obtenir le statut d'intervenants. Dans le cas d'une société albertaine qui produit du pétrole et du gaz, s'il y a un projet de pipeline en Colombie-Britannique, de toute évidence, il y a un lien entre la pétrolière albertaine et l'approbation du projet de pipeline.

C'est moi, en fait, qui ai dit qu'entre 2014 et 2018, les investissements dans le secteur avaient diminué de façon importante. Je crois que ce que le ministre du Manitoba a dit est probant, car il a parlé de l'incertitude que crée le processus du projet de loi C-69. Personne n'investira un milliard de dollars dans un projet sans connaître toutes les conditions pertinentes contenues dans le projet de loi.

Je dois reconnaître que la chute des investissements de 2014 à 2018 était en partie attribuable à des éléments hors du contrôle du gouvernement. Nous n'avons aucun contrôle sur l'exportation de pétrole depuis l'Arabie saoudite. C'est la même chose pour le ralentissement de la demande en Chine. Il y a toutefois un constat différent à faire lorsqu'on voit l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (OIRPC) former avec Williams une coentreprise de 3,8 milliards de dollars pour le fractionnement du gaz de schiste. Les décisions de notre propre régime de pensions témoignent du fait que l'incertitude réglementaire découlant de la loi en vigueur et du projet de loi C-69 refroidit les ardeurs des investisseurs au Canada. L'OIRPC a en effet plutôt choisi d'investir aux États-Unis. Ceux-ci produisent davantage de pétrole que jamais auparavant et figurent maintenant au deuxième rang, et peut-être même au premier, parmi les exportateurs de pétrole dans le monde. Il est en effet possible qu'ils aient dépassé l'Arabie saoudite.

À la lumière de l'expérience de Duncan et de ce qu'on peut observer dans le secteur privé, je peux vous dire qu'une grande partie des ressources en équipement, en capital humain, en ingéniosité et en avancées technologiques développées au Canada traversent maintenant la frontière. On ne voit aucune mesure dans le projet de loi C-69 qui serait susceptible de freiner cet exode de capital humain, de haute technologie et d'argent.

La présidente : Nous avons demandé à nos témoins précédents s'ils avaient établi une comparaison entre la situation avec la loi en vigueur et celle que créerait ce projet de loi. Vous êtes-vous livrés à cet exercice?

M. Mar : Non.

La présidente : Merci.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you very much for being here. For a little context, on February 8, I went to Drayton Valley and held a town hall with folks who I assume are your constituents. It was the day after the Big Horn Park protest, so they were up for a fight. I had an awesome conversation. It struck me when one of the people said he feels it's hopeless. They had hope, but at this point, they are feeling quite hopeless. The reeve of Brazeau County said, "My depression has depression now." There is still a great sense of humour in Alberta about things.

I want to let you know I understand the suffering of the people who supply, the businesses that flourished at one point and are now being closed down because there just doesn't seem to be a path forward.

I was interested and I think it was number six of your list. You read them very fast and I don't write that fast. I think number six was about the inclusion of the assessment of the economic factors being an important part of amendments that you need to see. When I look at the purpose statement of the Impact Assessment Act — and I think it's been amended since the first draft — it says clearly that it's to protect the components of the environment and the health, social, and economic conditions. That's in B. And then in C it says, "both positive and adverse." I think those statements have been added. But if they are not strong enough, how can this bill be further amended to ensure we are looking at the positive impact around economic benefit and the impacts on the environment? I note that — I don't believe in CCEA 2012, the current bill, that it looks at economic factors at all. I think in the past it's been only environmental impact. And this bill kind of broadens it out. What would you like to see, Mr. Au?

Mr. Au: If I may just address on the Drayton Valley operations, we actually have operations in Drayton Valley. What I will tell you is that in that community we are seeing a lot of theft right now. It has already affected us over the last several years. Just the other day we had somebody break into our yard to take a muffler off of our truck. A muffler.

Senator LaBoucane-Benson: They are hurting in Alberta.

Mr. Au: They are hurting in Alberta. This is what I am trying to suggest to you right now with respect to capital flow and what is happening in what I believe is a made-in-Canada problem.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci beaucoup de votre présence aujourd'hui. Je peux vous dire que le 8 février dernier, j'ai tenu à Drayton Valley une assemblée citoyenne à laquelle ont participé des gens qui sont sans doute membres de votre association. Comme c'était au lendemain de la manifestation concernant le parc Big Horn, je peux vous assurer que les gens étaient à cran. Nous avons toutefois eu d'excellents échanges. J'étais stupéfaite d'entendre un intervenant dire qu'il avait l'impression que c'était sans espoir. On nourrissait un certain espoir, mais on semble maintenant l'avoir perdu. Comme le disait le préfet du comté de Brazeau : « Ma dépression est maintenant en dépression. » Les Albertains conservent tout de même leur grand sens de l'humour.

Je veux que vous sachiez bien que je comprends tout à fait la souffrance de tous ces gens qui travaillaient du côté de l'offre dans des entreprises autrefois florissantes qui doivent maintenant fermer leurs portes parce qu'il ne semble pas y avoir de perspectives d'avenir.

J'ai noté l'une de vos recommandations. Je crois que c'était la recommandation n° 6, mais j'ai peut-être perdu le compte, car vous alliez un peu vite. Vous recommandiez donc un amendement prévoyant la prise en compte des retombées économiques. Dans l'objet du projet de loi — et je crois qu'il a été modifié depuis la première mouture — on indique clairement que l'on veut protéger les composantes de l'environnement et les conditions sanitaires, sociales et économiques. C'est au paragraphe B. Et au paragraphe C, on précise que l'on tiendra compte des effets « qu'ils soient positifs ou négatifs ». Je pense que ce sont des ajouts qui ont été effectués. Mais si l'on juge que cela n'est pas suffisant, quelles nouvelles modifications pourrions-nous apporter à ce projet de loi pour assurer la prise en compte des effets positifs sous la forme de retombées économiques ainsi que des impacts sur l'environnement? Je ne crois pas que la Loi sur l'évaluation environnementale de 2012, celle actuellement en vigueur, tienne compte du tout des facteurs économiques. Je pense que l'on se préoccupait uniquement par le passé de l'impact environnemental. Le présent projet de loi vise en quelque sorte à élargir la portée de ces évaluations. Que recommanderiez-vous, monsieur Au?

M. Au : Je veux simplement dire que nous avons effectivement des activités dans le secteur de Drayton Valley. Nous sommes actuellement témoins d'un grand nombre de vols dans cette localité. C'est une situation qui perdure depuis plusieurs années déjà. Il y a quelques jours à peine, quelqu'un est entré par effraction sur notre terrain pour voler un silencieux sur l'un de nos camions. Un silencieux.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Les gens souffrent en Alberta.

M. Au : Ils souffrent bel et bien, mais je voudrais que l'on se demande si ce n'est pas le Canada qui a créé lui-même ce problème de manque d'investissements. Les autres pays

Other jurisdictions around the world do not have this problem. They are flourishing with respect to their energy sector. Whether you wish to talk about why it is happening in Canada and not necessarily other jurisdictions, I fully believe that you have got to look at the capital flow and the capital investment. 2018 was the least amount of equity capital for our customers, being the E&P companies, less than \$500 million of equity was raised. That is the lowest level in 25 years, dating back to 1993. 2019, zero. This is a worrying trend in Canada that investment capital whether it's Canadian or foreign is not coming to the Canadian sector.

The issues you see beyond, in terms of anecdotal evidence of what is happening are people working in the energy sector — presumably people working in the energy sector are having to resort to things such as theft, and theft from companies they think are better off than them. This is an extremely concerning trend that has been happening over the last several years in the energy sector.

Senator LaBoucane-Benson: We haven't been well served by CCEA 2012. Now we have Bill C-69 in front of us, it's our goal to improve this bill so that Albertans, we get back to being employed and feeling good and hopeful about the future. As far as amending this bill, how would you suggest that we ensure economic factors are clearly stated here in that assessment process?

Mr. Mar: Having been a legislator, as has Senators Neufeld, Mitchell, and Mockler, those of us who have been making legislation in the past know it is a very difficult thing to do. We have large bodies of people who work for us in a department of justice who will prepare the kinds of legislation that is needed. I guess from our perspective all we can say is that we are looking for that balance of those three areas: energy, environment, and economic development. That all three have to overlap at some point. And that there does need to be consideration of economic impacts. If we only look at it through the lens of the environment, the answer is that we are not going to get anything done.

Let me add further that it's not just Bill C-69. In geology there is an expression called "accretion." What "accretion" means is the buildup of layers of sediment. The accretion of legislation that has been very difficult for the oil and gas sector continues, whether it's Bill C-48, whether it's Bill C-69, whether it is issues that focus on GHG emissions and so on and so forth, carbon taxes. Any one of those issues could be dealt with by a responsible oil and gas sector. To have all of them accreting on one another without some attention being paid to the overall cumulative impact of all this legislation is something that we ask the Senate to consider in its deliberations over legislation.

producteurs n'ont pas un problème semblable. Leur secteur énergétique est en plein épanouissement. Si vous voulez comprendre pourquoi cela se produit au Canada, mais pas nécessairement ailleurs dans le monde, il ne fait aucun doute que c'est du côté des investissements que vous devez regarder. En 2018, nos clients, soit les entreprises d'exploration et de production, ont réuni moins de 500 millions de dollars en capital de risque, soit le niveau le plus bas depuis 1993, il y a 25 ans. Jusqu'ici en 2019, c'est totalement nul. Il faut s'inquiéter de cette tendance qui voit les investisseurs aussi bien canadiens qu'étrangers fuir ce secteur au Canada.

Cela se traduit dans les faits par des situations où l'on voit ces gens dont on suppose qu'ils travaillent dans le secteur énergétique devoir s'en remettre à des solutions comme le vol en s'en prenant à des entreprises qu'ils croient être en meilleure posture qu'eux-mêmes. C'est une tendance extrêmement préoccupante que l'on peut observer depuis plusieurs années dans le secteur énergétique.

La sénatrice LaBoucane-Benson : La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 n'a pas permis d'atteindre les objectifs visés. Nous sommes maintenant saisis du projet de loi C-69 que nous souhaitons améliorer le plus possible de telle sorte que nous puissions, en Alberta, reprendre le chemin de l'emploi et pouvoir envisager l'avenir avec optimisme. Quelles modifications devrions-nous apporter à ce projet de loi pour veiller à ce que les facteurs économiques soient bel et bien pris en compte dans le processus d'évaluation?

M. Mar : Ayant été moi-même législateur, tout comme les sénateurs Neufeld, Mitchell et Mockler l'ont été également, je n'ignore pas que c'est un exercice toujours périlleux. Nous pouvons compter sur tout un contingent de spécialistes au ministère de la Justice qui préparent les mesures législatives dont nous avons besoin. Je peux simplement vous dire dans ce contexte que nous recherchons pour notre part un juste équilibre au titre des trois enjeux primordiaux que représentent l'approvisionnement énergétique, la protection de l'environnement et le développement économique. Il faut qu'il y ait chevauchement entre les trois à l'intérieur de ce processus, ce qui exige la prise en compte des impacts économiques. Si nous considérons seulement l'aspect environnemental, il est bien certain que nous n'irons jamais de l'avant.

J'ajouterais que le projet de loi C-69 n'est pas l'unique responsable. En géologie, on utilise le terme « accrétion » pour désigner l'accumulation de couches de sédiments. L'accrétion de couches législatives compliquant la vie à l'industrie pétrolière et gazière se poursuit, que ce soit avec le projet de loi C-48, le projet de loi C-69, ou les différentes mesures prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment via la tarification du carbone. Ces enjeux pourraient être pris en charge par un secteur des hydrocarbures assumant pleinement ses responsabilités. Nous demandons au Sénat de prendre en considération dans son étude du projet de loi ce phénomène

The Chair: Thank you very much. We are running out of time.

Senator Massicotte: Thank you for being with us. I know things are really tough in Alberta. I have been an active player in Alberta for decades. I lived through '81. I want to make it clear, because now we say it's all Bill C-69's fault. There is an article I thought was very good — Peter Tertzakian, March 6, 2019, *Financial Post*. You probably saw it. We are suffering lots but oil and gas financing in the United States is down 75 per cent also. There is a lot at play here. Therefore I don't want to pick only on Bill C-69. The good news being, at least for you, I agree there is a need for changes in Bill C-69 to get us there. I just want to give a bit of perspective on it.

I agree with most of the things you are looking for. Our first meeting was when we met the deputy ministers. There was about five or six of them. Most of the issues you raised were actually discussed in that meeting — I understand CAPP will shortly be circulating those comments and there are further comments, what the minister said. One is intervenor status. Legislation says everybody gets a chance to voice a concern. But the response they have when we raised that issue with the deputy minister, they said, "Now there are modern impact studies. If you look around the world, it's pretty much standard that everybody has the right to make a comment. What's critical though is how the agency can manage those comments." In other words, it doesn't mean everybody gets a meeting with the minister because you got to comment on it. It basically says they have the right to express. There has got to be some form of acknowledgment. But if you give the agency flexibility, which is their intent, and maybe we could add some words there to make it very clear they have the right to cause a process that works. But getting inundated with all these comments. I think we can get there with a little bit of clarity. Do you want to comment on that?

Mr. Mar: If that's the purpose then that is the function of what legislators do already. Elected people do accept all manners of submissions to their offices, their constituency offices or their ministerial offices. If you want to formalize that, I think that's probably fine. I don't think there is any problem with allowing

d'accrétion qui se poursuit sans que l'on tienne compte des effets cumulatifs de toutes ces mesures.

La présidente : Merci beaucoup. Nous n'avons plus de temps.

Le sénateur Massicotte : Merci d'être des nôtres aujourd'hui. Je sais que la situation est extrêmement difficile en Alberta. J'ai été un intervenant actif dans cette province pendant des décennies. J'ai vécu la crise de 1981. Je veux qu'une chose soit bien claire, car nous sommes en train de dire que le projet de loi C-69 est l'unique responsable de la situation. Vous avez sans doute pris connaissance de l'excellent article de Peter Tertzakian paru dans l'édition du 6 mars dernier du *Financial Post*. Il y indique que nous ne sommes pas les seuls à beaucoup souffrir de la conjoncture actuelle; les investissements dans le secteur des hydrocarbures aux États-Unis ont également chuté de 75 p. 100. Les enjeux sont considérables. Je ne veux donc pas m'en prendre uniquement au projet de loi C-69, d'autant plus que je conviens de la nécessité d'y apporter des modifications, ce qui ne manquera pas de vous réjouir. Je voulais simplement situer un peu les choses dans leur contexte.

Je suis d'accord avec la plupart de vos revendications. Lors de notre première séance à ce sujet, nous avons accueilli les sous-ministres. Il y en avait cinq ou six. La plupart des questions que vous avez soulevées aujourd'hui ont été abordées lors de cette séance initiale. Il en va de même de l'Association canadienne des producteurs pétroliers qui rendra publiques sous peu ses observations ainsi que d'autres faisant suite aux commentaires du ministre. Il a notamment été question du statut d'intervenant. La loi indique que chacun doit pouvoir exprimer ses préoccupations. Lorsque nous avons posé la question aux sous-ministres, on nous a répondu que dans la réalité actuelle des nouvelles études d'impact menées un peu partout dans le monde, il est devenu à peu près chose courante que chacun ait le droit de formuler ses observations, et qu'il fallait surtout que l'agence puisse gérer efficacement ces contributions. Autrement dit, cela ne veut pas dire que chacun aura droit à une rencontre avec le ministre parce qu'il a un commentaire à faire. C'est essentiellement une confirmation du droit de s'exprimer en précisant que la contribution de chacun devra être reconnue d'une manière ou d'une autre. Mais si on offre à l'agence la souplesse voulue, ce qui semble être l'intention, et si nous pouvions ajouter quelques précisions à la loi afin qu'il soit bien clair que l'agence est autorisée à mettre en place un processus lui permettant de fonctionner efficacement sans être submergée par toutes ces observations. Je pense que nous pouvons y parvenir en ajoutant quelques précisions à la loi. Voulez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Mar : Si c'est l'objectif visé, cela correspond à la manière dont les législateurs procèdent déjà. Les élus acceptent déjà toutes les formes d'observations qui leur sont soumises, aussi bien à leur bureau de circonscription qu'à leur cabinet ministériel. Si vous souhaitez officialiser le tout, je ne crois pas

everybody to have a say, recognizing that some will have more to say that is important than others.

Senator Massicotte: The person receiving the comment can judge that. If it needs to be clarified to give that agency authority to organize it without having to cause a meeting — maybe there is a need for it there. But I think we can get there, pretty close.

Senator Mitchell: Thank you, Mr. Mar and Mr. Au and Ms. Aquin. I should just point out that Mr. Mar and I were in the Alberta legislature together for a decade or so. A long time but it was a good time. We were across the way but we are not on opposite sides of the table now because we both want to promote Alberta's and Canada's economy. I'd like to congratulate you on a very powerful feature of your presentations outlining just how difficult it is in Alberta and how important Alberta is to the economy and the very fabric of this nation. That was very well done.

I want to ask, Mr. Mar, you have made a point about depoliticalization, Mr. Au as well, and that you have got to get politicians out of the process. I'm just wondering if you look at the Responsible Energy Development Act, if you are asking the same thing in the Alberta case. It's very clear in the Alberta case under section 54 that the minister may at any time refer a project to the Lieutenant Governor in Council so that the Lieutenant Governor in Council can make a decision. The Lieutenant Governor in Council, as you know, is the cabinet. Sounds to me like they are making political decisions about projects.

Mr. Mar: Seems to me that when you were leader of the opposition you didn't like that either.

Senator Mitchell: Let's go back and check that. I don't know.

Mr. Mar: Let me say this, senator, with great respect: We have had conversations about this bill before. In our previous discussions, you talked about being able to fix the bill through regulations and doing a number of things through cabinet. I have a very specific recollection that, when you were leader of the opposition, you said the problem with doing it in cabinet is that you are taking it outside the public fora of the parliamentary process on the floor of the legislature and putting it behind closed doors in cabinet. We may argue about Alberta legislation, but that's not really within the purview of this body. I would say what's sauce for the goose is sauce for the gander. If that is the case in the Alberta energy regulator, we would be opposed to that too. We are nonpartisan. That doesn't mean we are not

que ce soit problématique. Je ne vois pas ce qui pourrait nous empêcher de permettre à chacun d'avoir son mot à dire, en reconnaissant que la contribution de certains sera peut-être plus pertinente.

Le sénateur Massicotte : Le destinataire pourra toujours en juger. Il est peut-être nécessaire de préciser que l'agence pourra organiser le tout sans qu'une rencontre soit nécessaire, mais je crois que l'on peut arriver assez facilement à une solution satisfaisante.

Le sénateur Mitchell : Merci, messieurs Mar et Au ainsi que Mme Aquin. Je veux seulement souligner que M. Mar et moi-même avons été membres de l'Assemblée législative de l'Alberta pendant environ une décennie. C'était en tout cas une assez longue période, mais ce sont de bons souvenirs. Nous étions alors des adversaires, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui, car nous souhaitons tous les deux la croissance de l'économie de l'Alberta et du Canada. Je tiens à vous féliciter pour les arguments très probants que vous nous avez exposés quant à la précarité de la situation actuelle en Alberta et à l'importance capitale que revêt cette province pour le maintien de la vigueur économique et de la trame sociale de notre nation. Tout cela était extrêmement convaincant.

Monsieur Mar, vous avez parlé de dépolitisation, et M. Au également. Vous souhaitez tous les deux que les politiciens se mêlent le moins possible de ce processus. Je me demande si vos revendications sont les mêmes dans le cas de l'Alberta lorsqu'on considère la loi albertaine sur la mise en valeur responsable des ressources énergétiques. L'article 54 de cette loi indique clairement que le ministre peut en tout temps soumettre un projet au lieutenant-gouverneur en conseil pour qu'il rende une décision; comme vous le savez, le lieutenant-gouverneur en conseil, c'est le Cabinet. À mes yeux, il y a donc des décisions politiques qui sont prises concernant les projets en Alberta.

M. Mar : J'ai l'impression que c'est une situation qui ne vous plaisait guère à vous non plus lorsque vous étiez chef de l'opposition.

Le sénateur Mitchell : Il faudrait vérifier. Je ne sais plus trop.

M. Mar : Permettez-moi de vous répondre, sénateur, très respectueusement. Nous avons déjà discuté, vous et moi, de ce projet de loi. Vous avez indiqué qu'il était possible d'apporter les ajustements nécessaires par voie de règlement et d'accomplir différentes choses par l'entremise du Cabinet. Je me souviens très bien vous avoir entendu dire, alors que vous étiez chef de l'opposition, qu'il était problématique de procéder par l'intermédiaire du Cabinet, car on quitte ainsi la tribune publique qu'offre le processus parlementaire pour se retrouver derrière des portes closes. Nous pourrions toujours discuter de la pertinence de la loi albertaine, mais cela n'est pas vraiment du ressort de votre comité. Je disais que nous n'allons pas faire d'exception pour l'agence de réglementation en matière énergétique de

political. As a political body, we comment on these sorts of things. As a partisan issue, I'm not going to say it's good or bad from the point of view of a government in place. We would advocate for the same thing: having an open process in the legislature rather than one that is behind a cabinet door.

Senator Mitchell: Are you aware that it's very clear that what it will be behind the "cabinet door"? It will be very clearly defined, the elements upon which the cabinet has to make a decision. The cabinet will have to declare clearly why they made their decision and upon what basis. That will have to be publicly recorded. That certainly wasn't the case in Alberta.

Let me go on to one other feature of that. Is it not the case, in your consideration — you are a politician; you were a minister — that there might be a time when you get a no answer from a review process done by technical people because that's who they are, and maybe by people who were appointed by a previous government, might be the case in November, June or July of this year, where you might want to override that decision? And who would do that? Would you not be tempted as a former cabinet minister to see that that was done? Where else would it be done?

Mr. Mar: This is always the challenge and the temptation of being a minister of the Crown, to exercise discretion in the way that you want to see it done. The more proper way to do it, if you don't like the legislation and the way that it's being done, you should take it to a legislative body that can openly change the legislation.

The Chair: Thank you very much.

Senator Mockler: I have had the honour to work with Mr. Mar in government. I know he has quite a remarkable credibility. I want to take the opportunity as a senator to say that because I guess it has been over 15 years since we have met.

Winston Churchill once said that in making a decision we should always strive to be right and consistent, and if you have to choose between the two, choose to be right.

If that's the case, I'd like you to go to the Atlantic premiers' websites — we have four Atlantic premiers — and all of them have somewhat with the same concerns that you brought forward. You are asking for amendments. I will say, as Churchill would say, let's try to be right with Bill C-69. If this is the case, I will read the following from a letter sent to the Prime Minister from the four Atlantic premiers, of which three are Liberals and one is Conservative, and I would like to have your comment:

l'Alberta. Si elle souhaite procéder d'une telle manière, nous allons nous y opposer également. Notre association n'est pas partisane. Cela ne signifie pas qu'elle est apolitique. Nous commentons ces différents dossiers ayant une teneur politique, mais nous n'allons pas essayer de faire valoir que le gouvernement au pouvoir fait fausse route ou est sur la bonne voie. Nos revendications seraient les mêmes : nous préconiserions un processus ouvert par voie parlementaire, plutôt qu'une prise de décisions derrière les portes closes du Cabinet.

Le sénateur Mitchell : Vous rendez-vous compte que les éléments qui relèveront du pouvoir décisionnel du Cabinet seront très clairement définis lorsque l'on va désormais procéder ainsi derrière des portes closes. Le Cabinet devra motiver clairement sa décision en indiquant sur quels facteurs elle est fondée. Tout cela sera du domaine public. Ce n'était certes pas le cas en Alberta.

Permettez-moi d'aborder un autre aspect de cette problématique. Ne croyez-vous pas — en votre qualité d'ancien politicien et ministre — qu'il peut se produire une situation où vous pourriez vouloir faire fi d'une décision défavorable rendue à l'issue d'un processus d'évaluation par des experts techniques qui ont peut-être été nommés par un gouvernement précédent, ce qui pourrait arriver en novembre, juin ou juillet prochain? Et qui exactement pourrait le faire? Ne seriez-vous pas tenté en tant qu'ancien ministre du Cabinet de voir à ce que cela se fasse? Qui d'autre pourrait s'en charger?

M. Mar : À titre de ministre de la Couronne, il est toujours difficile de résister à la tentation d'exercer son pouvoir discrétionnaire de la manière que vous suggérez. Lorsqu'on s'oppose à une loi et à une façon de faire les choses, il serait plus approprié de s'en remettre aux instances législatives pour que les changements nécessaires soient apportés dans le cadre d'un processus ouvert.

La présidente : Merci beaucoup.

Le sénateur Mockler : J'ai eu l'honneur de travailler avec M. Mar au sein du gouvernement. Je sais à quel point il jouit d'une crédibilité exceptionnelle. Voilà maintenant plus de 15 ans que nous ne nous sommes pas croisés, et je veux profiter de l'occasion à titre de sénateur pour reconnaître ses mérites.

Comme l'a déjà dit Winston Churchill, il faut toujours chercher à être juste et cohérent dans ses décisions, mais si l'on doit choisir entre les deux, il vaut mieux être juste.

Dans ce contexte, je vous invite à visiter le site web des quatre premiers ministres de l'Atlantique qui partagent tous les préoccupations que vous avez mises de l'avant. Vous demandez des amendements. Je dirais, comme le faisait valoir M. Churchill, que nous devons essayer de faire ce qui est juste avec le projet de loi C-69. Permettez-moi de vous lire un extrait d'une lettre adressée au premier ministre du Canada par les

Our assessment of Bill C-69 as it is currently drafted is that the significant changes being proposed to the scope and scale of federal environmental assessments in Canada will not meet the dual objectives of environmental protection and economic growth.

They go on to say in another paragraph:

A particular concern to be addressed is that the Bill as drafted places final decision-making power in the hands of the Minister or Governor in Council and provides the opportunity to veto the results of thorough scientific assessment and review of evidence.

Minister, when we talk about environmental protection and economic growth, what comments or suggestions would you have for the Atlantic premiers in order to help you put it right?

Mr. Mar: As drafted, in its current form, Bill C-69, I would agree completely with what the premiers have written.

Senator Patterson: Thank you for being here. You have recommended that the bill be amended to remove the assessment of the intersection of sex and gender with other identity factors. I have just looked up the definition of “intersection.” It seems to be a geographical term. Cambridge English dictionary says it’s an occasion where two lines cross, or the place where this happens. The place where two or more roads join or cross each other. Oxford dictionary: a place where two or more roads, lines et cetera, meet or cross each other. And “identity” in the *Oxford English Dictionary* is the characteristics determining who or what a person or thing is.

I would like to ask you if you understand what the intersection of sex and gender with other identity factors means, and why you would recommend it be removed. And by the way, I can’t understand what it means. I think it’s ripe for litigation risk. Could you tell us what you think it means and why would you recommend it be removed?

Ms. Aquin: Thank you. I think you have hit the nail on the head. Many people have no idea what that means, especially as it relates to, for example, a pipeline infrastructure project. The question that continues to come up is about clarity. What does that mean, and, in fact, are there criteria for that? Are there success factors? How does a company go about ensuring that it’s meeting that and knowing if it will meet those criteria?

quatre premiers ministres de l’Atlantique, trois libéraux et un conservateur, après quoi je vous demanderai de commenter :

Nous estimons que le projet de loi C-69 dans sa forme actuelle propose des changements considérables à la portée et à l’envergure des évaluations environnementales menées par le gouvernement fédéral qui ne permettront pas d’atteindre le double objectif de protection de l’environnement et de croissance économique.

Et on peut lire dans un autre paragraphe :

Il est particulièrement préoccupant de constater que le projet de loi dans sa forme actuelle confère le pouvoir décisionnel final au ministre ou au gouverneur en conseil en leur permettant d’opposer leur veto aux résultats d’une évaluation scientifique fondée sur un examen minutieux des données probantes.

Si l’on recherche à la fois la protection de l’environnement et la croissance économique, quelles recommandations devrait-on formuler dans la foulée de ces commentaires des premiers ministres de l’Atlantique pour contribuer à l’atteinte des objectifs visés?

M. Mar : Je suis tout à fait d’accord avec les points de vue exprimés par les premiers ministres concernant le projet de loi C-69 dans sa forme actuelle.

Le sénateur Patterson : Merci de votre présence aujourd’hui. Parmi les modifications que vous recommandez pour ce projet de loi, vous avez indiqué que l’on ne devrait plus prendre en considération l’interaction du sexe et du genre avec d’autres facteurs identitaires. Je viens tout juste de vérifier la définition d’« interaction » dans le Grand Robert. On indique que c’est l’action réciproque de deux ou plusieurs phénomènes. Antidote parle pour sa part d’une force physique qui s’exerce entre les constituantes de la matière. On sait par ailleurs que les « facteurs identitaires » sont ceux qui déterminent le caractère essentiel et permanent d’une personne ou d’une chose.

J’aimerais que vous nous disiez si vous comprenez ce qu’on entend par l’interaction du sexe et du genre avec d’autres facteurs identitaires et que vous nous indiquez pour quelle raison vous recommandez que cet élément soit retiré du projet de loi. Soit dit en passant, je ne comprends pas moi-même ce que cela signifie. Je crois qu’une disposition semblable nous expose à des poursuites. Pouvez-vous donc nous indiquer ce que cela veut dire selon vous et pourquoi vous en recommandez la suppression?

Mme Aquin : Je vous remercie. Je pense que vous frappez en plein dans le mille. Bien des gens n’ont aucune idée de ce que cela peut vouloir dire, surtout par exemple dans le contexte d’un projet de construction d’un pipeline. Il y a un problème de clarté qui continue de se poser. Qu’est-ce que cela signifie et y a-t-il des critères applicables à ce sujet? Existe-t-il des facteurs de

The Chair: I just came back from Ecuador. We were talking about that kind of language. For some people, it is very clear. When they talk about what is happening here, for example, camps that arrive with 3,000 male workers disturb the social fabric. The government is already doing gender analysis for every legislation. I don't know where it's in the process of becoming something that everybody understands. We will have people who will come and explain that.

Senator McCallum: Thank you for your presentation. I wanted to go to the section on defining success criteria for the duty to consult. I find that very difficult to understand, especially when corporations have the history of working for such a long time, that your company would have already drafted some form of framework when you are working with Indigenous people. That framework would have to include an impact assessment, because the impact assessment and all the variables that come with it, including the increase in crime with a bust or boom, are included in the social determinants of health of resource extraction. When you look at that and what the resource extraction does to a community. In some communities, because of the influx of people, it overpowers the health system so that the people that live in the area are unable to access it.

The house prices go up, so for people who live there, it is actually made more difficult. The price of food increases.

It makes it more difficult for them because this group of temporary people are coming in and then leaving. Then they are left with crime as well.

If you have that impact assessment, that would have to be included when you look at the end result of your duty to consult, which would have to be consent or no consent.

Can you explain what you mean by the success criteria for duty to consult?

Mr. Mar: Thank you, senator. I think this is a really important question that a lot of companies have paid a great deal of attention to.

Let me start with this: It is in the economic interest of all Canadians that we lift our economic activity upwards. That lifts all boats in the water.

réussite? Comment une entreprise peut-elle s'assurer qu'elle satisfait bel et bien à ces critères?

La présidente : Je reviens tout juste d'un voyage en Équateur. Nous discutons justement de ce genre de dispositions. Pour certains, tout cela est très clair. On voit très bien comment les choses se passent lorsque, par exemple, l'installation d'un camp abritant 3 000 travailleurs de sexe masculin perturbe le tissu social. Le gouvernement procède déjà à une analyse sexospécifique pour chaque loi. Je ne sais pas dans quelle mesure on est suffisamment avancé dans ce processus pour que cela devienne compréhensible pour chacun, mais nous allons convoquer des témoins qui pourront nous expliquer tout cela.

La sénatrice McCallum : Merci pour vos exposés. Je voulais traiter de votre recommandation concernant les critères de réussite à définir pour ce qui est de l'obligation de consulter. Je conçois très difficilement que l'on puisse proposer une telle chose surtout quand on sait que les entreprises en place depuis longtemps ont déjà établi un cadre quelconque pour la collaboration avec les Autochtones. Ce cadre doit comprendre une évaluation des impacts avec toutes les variables pertinentes, y compris l'évolution du taux de criminalité en fonction des périodes d'expansion et de ralentissement, car tout cela fait partie des déterminants sociaux de la santé dans un contexte d'exploitation des ressources naturelles. Il faut considérer ces éléments ainsi que les effets des activités d'exploitation pour une communauté. Dans certains cas, l'influx de nouveaux arrivants submerge le réseau de la santé à un point tel que les résidents locaux ne peuvent plus y avoir accès.

Le prix des maisons augmente, ce qui rend les choses encore plus difficiles pour les gens de la communauté. Il en va de même du prix des aliments.

La vie devient plus compliquée pour tout le monde en raison de cet afflux de travailleurs qui vont être là pendant une certaine période avant de repartir. On demeure aussi aux prises avec la criminalité qui en résulte.

L'évaluation des impacts doit donc être prise en compte dans l'application définitive de l'obligation de consulter pour savoir s'il y a consentement ou non.

Pouvez-vous nous expliquer ce que vous entendez exactement par la définition de critères de réussite quant à l'obligation de consulter?

M. Mar : Merci, madame la sénatrice. Je crois qu'il s'agit là d'un enjeu vraiment important auquel un grand nombre d'entreprises accordent beaucoup d'attention.

Je veux d'abord préciser qu'il est avantageux pour tous les Canadiens que nous stimulions notre activité économique. Tout le monde va en sortir gagnant.

Seventeen and a half per cent of the exports of Canada are in the form of crude oil and bitumen. Nearly one out of every five dollars that we export from this country is in this form. We export 3.3 million barrels of oil a day, mostly from Alberta but from other parts of the country as well. Because of our infrastructure, we only have one market to take it to and that's the United States.

Because we've only got one market, we get paid a discount on a barrel of oil. At the same time, because of our lack of infrastructure, the very same issue, we have to import 800,000 barrels of oil a day. We pay full price for it. That oil comes to us from places like the United States, Algeria, Nigeria and Saudi Arabia. It comes in tankers that go down the St. Lawrence River.

We're not pipeliners. We are upstream. I can think of two cases where enormous efforts were made to understand and appreciate the First Nations groups that were along the lines of these two pipelines. One is Trans Mountain. This is an existing pipeline that they are seeking to increase the capacity on.

Ian Anderson, President of Kinder Morgan, probably spent the majority of his time meeting with Aboriginal peoples on the route of the pipeline, trying to understand how this would affect their particular communities and how best he could create a positive win for not only Kinder Morgan but also the First Nations groups along the pipeline.

A second example would be Coastal GasLink, which is a subsidiary of TransCanada pipeline, trying to move natural gas to the West Coast. Every single band along the route signed an agreement with Rick Gateman, President of Coastal GasLink. The people who are opposing it are not even a majority but a handful of the hereditary chiefs of the Wet'suwet'en band on the West Coast.

Our process has to be able to take into account all the factors you have identified. Companies are bending over backwards trying to understand what that means and trying to breathe life into that kind of aspirational outcome, but they are frustrated because they don't know where the goal line is.

This is what we encourage the Senate to look at, because our sector is the largest employer of First Nations people across the country. There are a number of First Nations-owned businesses that benefit from the oil and gas sector.

We want them to succeed, we want our industry to succeed, and we need to deal with those issues within a bill like Bill C-69 so that both can win in the outcome.

Le pétrole brut et le bitume comptent pour 17,5 p. 100 des exportations du Canada. Cela représente près du cinquième de la valeur de nos exportations. Nous exportons 3,3 millions de barils de pétrole par jour, surtout en provenance de l'Alberta, mais depuis d'autres régions du pays également. En raison de nos infrastructures actuelles, nous n'avons qu'un seul marché d'exportation et c'est celui des États-Unis.

Comme nous n'avons accès qu'à un marché unique, nous vendons notre baril de pétrole à un prix réduit. Parallèlement à cela, en raison de ce même problème de manque d'infrastructures, nous devons importer au prix fort 800 000 barils de pétrole par jour. Ce pétrole nous arrive d'endroits comme les États-Unis, l'Algérie, le Nigeria et l'Arabie saoudite. Il est transporté par des pétroliers qui empruntent la Voie maritime du Saint-Laurent.

Nous ne sommes pas des exploitants de pipelines. Nous sommes en amont. J'ai à l'esprit deux dossiers où des efforts considérables ont été déployés pour bien comprendre le point de vue des Premières Nations vivant le long du parcours des deux pipelines en question. Il y a celui de Trans Mountain, un pipeline déjà en place dont on voudrait accroître la capacité.

Ian Anderson, le président de Kinder Morgan, a sans doute consacré la plus grande partie de son temps à des rencontres avec les Autochtones sur l'itinéraire de son pipeline. Il voulait essayer de comprendre quels seraient les effets sur les différentes communautés touchées et déterminer les moyens à privilégier pour faire en sorte que le dénouement soit favorable aussi bien pour Kinder Morgan que pour les Premières Nations concernées.

Il y a aussi l'exemple de Coastal GasLink, une filiale de TransCanada Pipeline, qui veut transporter du gaz naturel jusque sur la côte Ouest. Toutes les bandes indiennes le long du parcours de l'oléoduc ont signé une entente avec Rick Gateman, le président de Coastal GasLink. Les seuls à s'y opposer sont une poignée, même pas majoritaire, de chefs héréditaires de la Première Nation Wet'suwet'en sur la côte Ouest.

Notre processus doit permettre la prise en compte de tous les facteurs que vous avez relevés. Les entreprises font des pieds et des mains pour essayer de comprendre ce que cela signifie et d'insuffler une forme concrète à ces objectifs ambitieux, mais elles ressentent une certaine frustration du fait que la ligne d'arrivée leur semble floue.

Nous encourageons le Sénat à se pencher sur cet aspect des choses, car notre secteur est le plus important employeur au pays pour les Autochtones. En outre, plusieurs entreprises appartenant à des Autochtones bénéficient des retombées du secteur pétrolier et gazier.

Nous voulons qu'ils puissent prospérer et que notre industrie puisse en faire tout autant, et il faut pour ce faire régler ces questions au moyen d'un projet de loi comme le C-69 de telle sorte que tout le monde en bénéficie.

The Chair: Thank you, guests, for this very interesting conversation. Our time has expired.

(The committee adjourned.)

La présidente : Je remercie nos témoins pour ces échanges des plus intéressants. Nous n'avons malheureusement plus de temps.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, March 19, 2019

Government of Nunavut:

The Honourable David Akeeagok, M.L.A., Deputy Premier (by video conference);

Bernard MacIsaac, Assistant Deputy Minister, Economic Development (by video conference).

Stantec:

Ward Prystay, Senior Vice President, Environmental Services.

Golder:

Wayne Speller, Principal, Senior Regulatory and Impact Assessment Specialist;

Jill Baker, Senior Environmental and Social Assessment Specialist.

Government of British Columbia:

Kevin Jardine, Associate Deputy Minister, Environmental Assessment Office (by video conference).

Thursday, March 21, 2019

Railway Association of Canada:

Marc Brazeau, President and Chief Executive Officer;

Rachel Heft, Legal Counsel, CN.

Canadian Ferry Association:

Serge A. Buy, Chief Executive Officer.

Government of Manitoba:

The Honourable Blaine Pedersen, M.P.P., Minister of Growth, Enterprise and Trade;

Doug Nanton, Special Assistant to the Minister of Growth, Enterprise and Trade.

Petroleum Services Association of Canada:

Gary G. Mar, President and Chief Executive Officer;

Duncan Au, Board Chairman;

Elizabeth Aquin, Senior Vice President.

TÉMOINS

Le mardi 19 mars 2019

Gouvernement du Nunavut :

L'honorable David Akeeagok, député, vice-premier ministre (par vidéoconférence);

Bernard MacIsaac, sous-ministre adjoint, Développement économique (par vidéoconférence).

Stantec :

Ward Prystay, premier vice-président, Services environnementaux.

Golder :

Wayne Speller, directeur, spécialiste principal en réglementation et en évaluation d'impact;

Jill Baker, spécialiste principale de l'évaluation environnementale et sociale.

Gouvernement de la Colombie-Britannique :

Kevin Jardine, sous-ministre associé, Bureau des évaluations environnementales (par vidéoconférence).

Le jeudi 21 mars 2019

Association des chemins de fer du Canada :

Marc Brazeau, président et chef de la direction;

Rachel Heft, conseillère juridique, CN.

Association canadienne des traversiers :

Serge A. Buy, président-directeur général.

Gouvernement du Manitoba :

L'honorable Blaine Pedersen, député, ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce;

Doug Nanton, adjoint spécial du ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce.

Petroleum Services Association of Canada :

Gary G. Mar, président et chef de la direction;

Duncan Au, président du conseil d'administration;

Elizabeth Aquin, première vice-présidente.